



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 142^e Assemblée de l'UIP (Session en ligne) 24–28 mai 2021

Table des matières

	<u>Page(s)</u>
Introduction	4
Organisation des travaux de l'Assemblée	
• Ordre du jour définitif	5
Débat général sur le thème <i>Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements</i>	
• Discours de M. Duarte Pacheco, Président de l'Union interparlementaire	6
• Discours liminaire de Mme Anuradha Gupta, Directrice exécutive adjointe de Gavi, l'Alliance du Vaccin, ancien responsable de la Mission nationale de santé de l'Inde	7
• Discours liminaire de M. Jomo Sundaram, ancien Sous-Secrétaire général de l'ONU chargé du développement économique au Département des affaires économiques et sociales, professeur à l'Université Columbia et à l'Université islamique internationale de Malaisie	8
• Discours liminaire de Mme Helen Clark, ancienne Première Ministre de la Nouvelle-Zélande et Administratrice au PNUD, actuellement Présidente du Conseil d'administration du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et Co-Présidente du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie ...	8
• Débat interactif de haut-niveau	10
• Intervention de Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente nouvellement élue du Bureau des femmes parlementaires	12
• Intervention de Mme S. Albazar (Égypte), Présidente nouvellement élue du Conseil du Forum des jeunes parlementaires	12
• Débat général	13
Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	
• Adoption de l'ordre du jour	31
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 141 ^e Assemblée de l'UIP à Belgrade (octobre 2019)	31
• Thème général de la 142 ^e Assemblée : <i>Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements</i>	31
– Présentation par un orateur invité	32
– Débat	33
• <i>Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences</i>	38
a) Présentation du projet de résolution révisé préparé par le Comité de rédaction	
b) Résultats de la procédure d'approbation tacite	
c) Débat sur le thème <i>Comment la résolution de l'UIP peut-elle inspirer et guider le travail et les mesures parlementaires relatifs aux menaces climatiques pour la paix et la sécurité ?</i>	

	<u>Page(s)</u>
• Préparatifs pour les futures Assemblées	43
• Élections au Bureau de la Commission permanente	43
• Divers	44
Commission permanente du développement durable	
• Adoption de l'ordre du jour	46
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 141 ^e Assemblée de l'UIP à Belgrade (octobre 2019)	54
• Séance conjointe avec la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP sur le thème général de la 142 ^e Assemblée – <i>Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements</i>	46
• La reprise post-pandémie et l'économie verte, la coopération multilatérale pour éviter de nouvelles crises	
– Présentations par les orateurs invités	46
– Débat	48
• L'accès aux vaccins en tant que biens publics	50
– Présentation par une oratrice invitée	50
– Débat	51
• <i>Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables</i>	54
a) Présentation du projet de résolution révisé préparé par le comité de rédaction	
b) Résultats de la procédure d'approbation tacite	
c) Débat sur le thème <i>Comment la résolution de l'UIP peut-elle inspirer et guider le travail et les mesures parlementaires en matière de numérisation et d'économie circulaire ?</i>	
• Préparatifs pour les futures Assemblées	56
• Élections au Bureau de la Commission permanente	57
• Divers	57
Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	
• Adoption de l'ordre du jour	59
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 141 ^e Assemblée de l'UIP à Belgrade (octobre 2019)	59
• Débat sur le thème général de la 142 ^e Assemblée : <i>Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements</i>	59
• Prochaine résolution de la Commission permanente : <i>La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne</i>	65
a) Confirmation des co-rapporteurs	
b) Débat préparatoire sur la prochaine résolution	
• Élections au Bureau de la Commission permanente	73
• Divers	73
Commission permanente des Affaires des Nations Unies	
• Adoption de l'ordre du jour	46
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 141 ^e Assemblée de l'UIP à Belgrade (octobre 2019)	46
• Séance conjointe avec la Commission permanente du développement durable sur le thème général de la 142 ^e Assemblée – <i>Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements</i>	46
• Débat sur la Déclaration ONU75 et le processus de suivi	74
– Déclarations des orateurs principaux	74
– Débat	75
• Le Programme commun de l'ONU	77
• Débat interactif	78
• Élections au Bureau de la Commission permanente	81
Forum des femmes parlementaires	
• Allocution de bienvenue	82
• Adoption de l'ordre du jour	82
• Activités récentes visant à faire avancer l'égalité des sexes	82

	<u>Page(s)</u>
• Contribution aux travaux de la 142 ^e Assemblée dans une perspective de genre	84
a) Conséquences sexospécifiques de la pandémie de COVID-19 et priorité à l'action parlementaire pour une reprise tenant compte des besoins des deux sexes	84
b) Intégrer l'égalité des sexes dans les projets de résolution examinés aux 142 ^e et 143 ^e Assemblées	89
• Élections au Bureau des femmes parlementaires	92
• Réunion-débat — l'égalité intergénérationnelle dans les parlements et grâce à ceux-ci ..	92
• Élections à la présidence du Bureau des femmes parlementaires	98
• Lieu et date de la 32 ^e session du Forum des femmes parlementaires	99
Forum des jeunes parlementaires	
• Allocution de bienvenue	100
• Adoption de l'ordre du jour	101
• Contribution aux travaux de la 142 ^e Assemblée du point de vue des jeunes : parlements, jeunesse et COVID-19	101
• Élections au Conseil du Forum des jeunes parlementaires	103
• Réunion-débat : <i>Une nouvelle décennie d'action pour l'UIP et les parlements</i> <i>en matière de représentation des jeunes</i>	104
• Présentation de la campagne pour les jeunes	109
• Les jeunes dans la Stratégie de l'UIP	110
• Élection de la Présidente du Conseil	112
• Divers	112
Adoption des résolutions, documents finaux et rapports	
• <i>Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et</i> <i>aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences</i> (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)	113
• <i>Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD,</i> <i>et notamment la consommation et la production responsables</i> (Commission permanente du développement durable)	113
• Rapports des Commissions permanentes	114
• Approbation des thèmes retenus par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable pour la 144 ^e Assemblée et désignation des rapporteurs.....	115
• Approbation du résumé du Président sur le débat relatif au thème principal de la 142 ^e Assemblée de l'UIP : <i>Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux</i> <i>construire l'avenir : le rôle des parlements.</i>	116
Annexes	
I. Résumé du Président sur le débat relatif au thème général de la 142 ^e Assemblée de l'UIP <i>Surmonter la pandémie aujourd'hui et</i> <i>mieux construire l'avenir : le rôle des parlements</i> (Point 1)	118
II. <i>Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face</i> <i>aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et</i> <i>à leurs conséquences</i> (Point 2) Texte de la résolution	121
III. <i>Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD,</i> <i>et notamment la consommation et la production responsables</i> (Point 3)	128
Texte de la résolution	
IV-A.– IV-B. Rapports des Commissions permanentes	134
V. Déclaration à l'occasion de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2021	139
VI. Déclaration sur l'Action parlementaire pour mettre fin à l'apatridie	142
VII. Déclaration sur le Yémen	143
VIII. Liste des participants	144

Introduction

Des délégations des 133 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les cinq Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO) et Parlement arabe.

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Organisation mondiale de la Santé (OMS) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Association parlementaire du Commonwealth (APC), Forum des Parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands lacs (FP-CIRGL), Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA) ; et

iii) des associations politiques internationales : Internationale libérale (IL), Internationale socialiste ; et le Comité représentant l'Assemblée de l'Union du Myanmar (Pyidaungsu Hluttaw, CRPH).

Sur les 1 073 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 755 étaient parlementaires. Parmi eux, 52 étaient président(e)s de parlement, 38 vice-président(e)s, 288 étaient des femmes (38,1 %) et 193 des jeunes parlementaires (25,6 %).

Le chiffre de 38,1 % de femmes parmi les délégués était un record. Le précédent record était de 32,9 % de femmes déléguées, qui a été atteint deux fois, en 2016 et 2018. En outre, 44 des 133 délégations (33,1 %) étaient équilibrées entre les sexes, c'est-à-dire qu'elles ne comprenaient pas moins de 40 % d'hommes ou de femmes. Ce chiffre était en hausse par rapport aux 30 délégations équilibrées entre les sexes (20,1 %) de la 141^e Assemblée. Sur les 133 délégations qui ont participé à l'Assemblée, 129 étaient composées d'au moins deux délégués. Parmi celles-ci, huit étaient composées exclusivement d'hommes (6,2 %) et deux étaient composées exclusivement de femmes (1,6 %). Cinq délégations ont été sanctionnées lors de la 142^e Assemblée pour avoir été composées exclusivement de représentants du même sexe pendant deux Assemblées consécutives.

Organisation des travaux de l'Assemblée

Ordre du jour définitif

-
1. Débat général sur le thème *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*
 2. *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
 3. *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*
(Commission permanente du développement durable)
 4. Rapports des Commissions permanentes
 5. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale ; et pour la Commission permanente du développement durable à la 144^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
-

142^e Assemblée

Séance du mercredi 26 mai

La séance est ouverte à 14 heures (HAEC) avec Mme C. Doole pour modératrice de la séance interactive d'ouverture.

Point 1 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements* (A/142/1-Inf.1)

M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, annonce que le moment est venu d'ouvrir la 142^e Assemblée de l'UIP, qui réunit des parlementaires du monde entier pour les encourager à dialoguer et à coopérer entre eux. C'est le moment où leurs valeurs, leurs idées et leurs aspirations convergent en un grand élan d'adhésion à la paix et à la démocratie représentative. C'est le moment pour les parlementaires d'occuper le devant de la scène et de créer les conditions qui permettront aux peuples de vivre dans la dignité. Plus de 750 parlementaires de 135 pays assistent à l'Assemblée.

Il a l'honneur de marquer un moment historique pour l'Organisation : l'ouverture de la première Assemblée tenue en ligne. En même temps, il est bouleversé par la crise que traverse le monde. Plus de trois millions de personnes sont mortes, victimes de la pandémie de COVID-19. Associée à une crise climatique et à une récession d'une ampleur inégalée depuis près d'un siècle, la pandémie a anéanti certains des grands progrès réalisés en matière de développement humain. La voie du progrès n'est plus celle qui avait été tracée et elle est hérissée de nombreux obstacles à cause de l'incertitude radicale qui accompagne la pandémie. Cette incertitude a mis en évidence les défis auxquels sont confrontés les gouvernements lorsqu'il s'agit de susciter des changements réels pour préparer l'avenir et de défendre les valeurs de la démocratie. Les sociétés aussi ont été profondément affectées par la pandémie, qui a aggravé les faiblesses existantes, creusé les inégalités structurelles et rendu la vie particulièrement difficile aux femmes, aux filles et aux autres personnes vulnérables. Le monde est arrivé à un point où des approches novatrices et une véritable ouverture au changement sont nécessaires. Les défis à affronter sont si complexes qu'ils ne pourront être relevés que dans des sociétés qui soient résilientes, équitables, inclusives et justes. Les parlementaires, en tant que gardiens des droits de l'homme et de l'état de droit, doivent être au centre de sociétés équipées pour servir avant tout le peuple.

La 142^e Assemblée de l'UIP est une occasion unique en son genre de mener, au niveau mondial, un vaste débat sur la manière de surmonter la pandémie actuelle et de bâtir un avenir meilleur. Ce débat, bien que se servant d'outils virtuels, gardera ce que les Assemblées en présentiel ont de plus précieux. Au cours des semaines passées, les Commissions permanentes, le Forum des femmes parlementaires et le Forum des jeunes parlementaires ont tenu leurs propres discussions sur le rôle des parlements dans les efforts de reprise post-pandémie, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable, de la démocratie et des droits de l'homme, ainsi que de l'égalité des sexes et de la jeunesse.

La riposte parlementaire à la COVID-19 doit comporter divers éléments. Premièrement, concernant les programmes de vaccination, il y a encore beaucoup à faire pour combler les écarts importants entre pays et régions. L'accès aux vaccins est fragmenté et lent. Il est inacceptable que 80 pour cent des vaccins aient été administrés dans les pays à revenu élevé et moyen supérieur, et seulement 0,3 pour cent dans les pays à faible revenu. Il est nécessaire de plaider pour l'accessibilité des vaccins en tant que bien public mondial.

Deuxièmement, il est important de veiller à ce que les institutions soient adaptées à leur mission et répondent aux besoins de la société. Il est amplement prouvé que des institutions fortes contribuent de manière non négligeable au développement et à la croissance. Les parlements devraient favoriser une culture de l'inclusion, de la responsabilité, de l'efficacité et de l'équité tout en exerçant leur fonction de législateur et en garantissant la reddition de comptes. Un nouveau contrat social, fondé sur les droits de l'homme, doit voir le jour entre les citoyens et leur gouvernement.

Troisièmement, l'inclusion n'est pas négociable. Les femmes et les jeunes ont subi de plein fouet l'impact des multiples crises simultanées que la COVID-19 a provoquées. Ils doivent participer à la reprise et occuper la place qui leur revient de droit dans le monde de la politique. Au rythme actuel, il faudra encore 50 ans pour que la parité hommes-femmes soit atteinte dans les parlements du monde entier. Alors que la moitié de la population mondiale a moins de 30 ans, il y a un énorme déficit dans la représentation des jeunes en politique. Ces situations doivent changer.

Quatrièmement, il importe de reconstruire les économies en s'appuyant sur de nouvelles façons d'envisager la production durable, la consommation, la préservation de l'environnement et l'économie des soins, dans l'esprit des Objectifs de développement durable (ODD). Les ODD peuvent guider les stratégies de relance post-COVID-19 et permettre à la communauté internationale d'affronter à la fois la crise sanitaire mondiale actuelle et les nombreux autres défis auxquels elle est confrontée.

Pour être à la hauteur des défis de leur époque, il est capital que les parlements fassent preuve d'engagement politique, d'ouverture, d'une détermination à accepter le changement et d'une véritable attention à leurs concitoyens et sachent consentir de solides investissements. Ils doivent profiter de l'élan imprimé par l'Assemblée pour repenser les fondements du monde d'avant la pandémie et paver la voie à un monde d'après qui soit résilient, équitable, intelligent, vert, inclusif et juste. La revitalisation du système multilatéral mondial est un moyen d'y parvenir mais il est aussi important de construire des parlements nationaux forts et démocratiques, capables de répondre aux besoins des peuples.

Il encourage les parlementaires à tirer le meilleur parti de l'UIP, en particulier en ces temps troublés. L'Organisation a traversé de nombreuses périodes de turbulence au cours du siècle dernier, mais elle est toujours restée fidèle à son objectif premier : faciliter le dialogue politique, la diplomatie parlementaire et la coopération pour un avenir meilleur. Elle va aussi surmonter la crise en cours. Parmi les initiatives prises, il convient de citer le volet en présentiel de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra à Vienne en septembre 2021. La stratégie de l'UIP est en cours de révision et tout est mis en œuvre pour que les points de vue des parlementaires soient pris en compte.

Enfin, il tient à condamner fermement l'attaque subie par le Président du Majlis du peuple des Maldives et invite les pays lusophones à faire bloc.

La Modératrice accueille les délégués et leur souhaite la bienvenue au débat général sur le thème *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*. Les travaux vont commencer par une séance interactive. Elle présente les trois orateurs qui ont tous des idées très précises sur la manière d'aller de l'avant.

Mme A. Gupta (Directrice exécutive adjointe de Gavi, l'Alliance du Vaccin) oratrice principale, dit que la pandémie de COVID-19 rappelle opportunément non seulement le pouvoir des vaccins mais aussi celui des partenariats, de la coopération multilatérale et d'un leadership national actif. Il est crucial d'unir ses efforts face à la pandémie et de combattre les inégalités et l'exclusion pour que personne ne soit laissé de côté dans les programmes de vaccination.

L'équité a toujours été au cœur de la mission de Gavi. Cette organisation s'efforce inlassablement depuis vingt ans d'élargir l'accès aux vaccins dans un souci d'équité. Les résultats ont été phénoménaux puisque, dans les pays bénéficiant de son aide, les décès évitables d'enfants ont diminué de 70 pour cent grâce aux vaccins. La couverture vaccinale est aussi supérieure dans ces pays à ce qu'elle est dans le reste du monde. Aussi, face à la pandémie, Gavi a-t-il suivi sa pente naturelle et codirigé l'initiative pour un accès universel aux vaccins contre le virus de la COVID-19 (COVAX).

COVAX est un service multilatéral sans précédent qui vise à permettre un accès rapide et équitable aux vaccins contre le virus de la COVID-19. La demande de ces vaccins est bien supérieure à l'offre. Il importe donc que tous les pays, quels que soient leur revenu ou leur capacité de paiement, reçoivent assez de vaccins pour protéger les populations vulnérables et particulièrement exposées au virus. Le mécanisme COVAX a déjà permis de fournir des vaccins à plus de 100 pays à bas revenu dans les mêmes délais que les pays à revenu élevé. Cependant, il a achoppé à plusieurs difficultés, qui ont trait non seulement à la production, à l'offre, au financement et à la logistique mais aussi à la demande des populations. Quelques pays riches ont réussi à vacciner jusqu'à 70 pour cent de leurs habitants en leur injectant au moins une dose, alors que seulement 0,7 pour cent des habitants des pays à bas revenu ont reçu des doses. Plus de 75 pour cent des vaccins ont été administrés dans une dizaine de pays. En outre, la demande n'est pas optimale non plus dans certains pays, ce qui rend la situation plus complexe encore. Il est impératif de s'employer à surmonter ces difficultés.

Tant que le virus continuera à circuler dans une région, le monde ne sera pas à l'abri de la menace. De nouvelles transmissions impliquent des mutations et l'apparition de nouveaux variants, dont certains pourraient défier les vaccins actuels. La communauté internationale doit accélérer rapidement la fabrication et accroître l'offre mondiale, par exemple en permettant l'exportation de matières premières essentielles et en encourageant les transferts de technologie. Les pays à haut revenu, qui financent les vaccins, devraient céder leurs excédents de doses sans attendre. Il faut aussi que le public ait confiance dans l'innocuité et l'efficacité des vaccins contre le virus de la COVID-19 et travailler dans ce but.

Il est important de ne pas négliger non plus les dommages collatéraux de la pandémie. On s'attend à ce que deux millions d'enfants de plus meurent dans les 12 prochains mois des effets indirects de la COVID-19. Même avant la pandémie, quelque 20 millions d'enfants nés chaque année étaient privés des vaccins infantiles de base, les deux tiers d'entre eux ne recevant même pas une seule injection. Parmi les décès qui auraient pu être évités par un vaccin, 50 pour cent sont des "enfants zéro dose", qui sont généralement issus de communautés vulnérables, pauvres, stigmatisées, où sévit le sexisme, et où l'accès à l'éducation, à la nutrition, au réseau d'assainissement, à l'eau et à l'hygiène est très limité. L'équité est donc une valeur centrale de la stratégie de Gavi, qui vise à atteindre les "enfants zéro dose" et les populations laissées pour compte, victimes de la misère médicale et présentant des taux de morbidité et de mortalité disproportionnés. Son souci d'équité englobe l'équité entre les sexes, compte tenu en particulier des effets disproportionnés de la pandémie sur les femmes et les filles. Il n'y a pas de façon unique de procéder, les démarches ou les méthodes pouvant varier d'un pays à l'autre. Les solutions, cependant, demandent de la flexibilité, de l'innovation et l'expertise d'organisations travaillant dans divers domaines.

Il est réconfortant de voir l'intérêt que porte l'UIP à la santé, notamment dans sa résolution historique de 2019 intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. Elle se réjouit de continuer à avoir l'UIP pour alliée dans la lutte contre les inégalités profondes, dont beaucoup ont été encore creusées par la pandémie.

M. J. Sundaram (ancien Sous-Secrétaire général de l'ONU chargé du développement économique au Département des affaires économiques et sociales, professeur à l'Université Columbia et à l'Université islamique internationale de Malaisie), orateur principal, relève l'occasion historique qui se présente de s'attaquer à deux problèmes liés mais cependant distincts : comment accélérer le confinement du virus de la COVID-19 et reconstruire en mieux les économies.

Le monde serait en bien mauvaise posture si la pandémie n'était pas endiguée. Cependant, les pays en développement continuent de n'avoir qu'un accès limité non seulement aux vaccins, mais aussi aux tests diagnostiques et aux équipements de protection individuels. Pour remédier à cet état de choses, l'Afrique du Sud et l'Inde ont proposé à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'introduire des dérogations à certaines dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), mais très peu de progrès ont été faits dans ce sens. Il est clair que l'éventail des vaccins actuellement disponibles ne parviendra pas à éradiquer la COVID-19 mais atténuera la gravité des infections et réduira les risques de mort. Certaines des grandes sociétés qui se sont lancées dans la fabrication élaborent actuellement leur stratégie commerciale en partant de l'hypothèse que la COVID-19 va devenir endémique.

Il est crucial de mobiliser les ressources, financières et autres, dont ont besoin toutes les économies en cette période de crise pour distribuer des aides, assurer la reprise et procéder aux réformes nécessaires. Sans ces ressources, la récession sera beaucoup plus profonde encore. Il existe, cependant, un énorme fossé entre les pays riches et les pays pauvres. Si les pays riches ont suffisamment de ressources pour distribuer de l'aide et relancer et réformer leur économie, les pays pauvres, massivement endettés, n'en ont pas et ont de plus beaucoup de peine à obtenir des fonds. La communauté internationale doit aller beaucoup plus loin pour doter les pays pauvres des ressources nécessaires. Certains développements récents ont été très prometteurs, comme l'allocation de droits de tirage spéciaux par le Fonds monétaire international (FMI). Cependant, ces ressources ont été, pour une large part, distribuées en fonction de la richesse relative des économies dans le monde, ce qui signifie qu'il en reviendra peu aux pays en développement. Des ressources supplémentaires doivent être dégagées par les institutions financières internationales qui existent déjà comme le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Les pays riches qui ne se servent pas de leurs droits de tirage spéciaux devraient les allouer pour que les institutions financières puissent prêter davantage. Si l'on n'agit pas à temps, le risque est grand de voir des récessions temporaires se transformer en dépressions prolongées, ce qui balayerait des années de progrès dans la lutte contre la pauvreté, la faim et d'autres fléaux.

Les parlements doivent réfléchir sérieusement aux moyens de relever les deux défis exposés plus haut. Et pour obtenir des résultats, ils doivent agir ensemble, par-delà les frontières nationales.

Mme H. Clark (ancienne Première Ministre de la Nouvelle-Zélande et Administratrice au PNUD, actuellement Présidente du Conseil d'administration du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et Co-Présidente du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie), oratrice principale, dit que le Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie a publié récemment un rapport dans lequel il présentait nombre de constatations et de recommandations relatives à la pandémie de COVID-19. Le Groupe indépendant

a constaté que la plupart des pays ne s'étaient pas préparés à une pandémie en dépit des avertissements lancés depuis des années. De nombreux groupes de travail, commissions et revues avaient formulé des recommandations audacieuses à l'intention des États pour les engager instamment à accélérer leur préparation. Ces recommandations ont été, dans une large mesure, négligées et rejetées comme trop exigeantes. De plus, le Groupe indépendant a mis au jour une série de ratés, de failles et de retards dans la riposte à la COVID-19. Lorsque les premiers cas du virus ont été observés, Wuhan a rapidement organisé des tests et publié un avis. Cependant, le monde a perdu beaucoup de temps en janvier 2020 à cause de la rétention d'informations et parce que la riposte s'est enlisée dans les échanges de courriels et de lettres officiels. Le Groupe indépendant a remarqué que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), loin de pouvoir s'appuyer sur le règlement sanitaire international (2005), avait été gênée par lui dans son enquête. L'OMS n'avait pas non plus de pouvoirs suffisants pour enquêter suffisamment vite sur l'existence éventuelle d'une dangereuse épidémie, la valider et la confirmer. Il est apparu que l'urgence de santé publique de portée internationale aurait pu être proclamée au moins huit jours plus tôt, le 22 janvier 2020. Le mois de février 2020 a été un mois perdu pendant lequel de nombreux pays ont adopté une attitude attentiste au lieu de mettre en œuvre des stratégies de riposte agressives. Cela dit, certains pays ont riposté avec succès, en particulier ceux qui avaient tiré les leçons de l'épidémie de SRAS de 2003 ou d'Ebola, et ce grâce à la forte implication de leurs dirigeants qui n'ont pas nié les constatations de la science ni semé le doute, à une bonne gouvernance et au déploiement rapide de mesures de santé publique qui, en l'absence de vaccin, ont permis de progresser.

Le Groupe indépendant a fait deux séries de recommandations, l'une concernant des mesures à mettre en œuvre sans délai et l'autre concernant des changements nécessaires pour que la pandémie actuelle soit la dernière. Pour ce qui est des actions immédiates, chaque pays est invité à prendre les mesures de santé publique non pharmaceutiques qui ont fait leurs preuves pour stopper la transmission du virus. Elle convient que les vaccins ne constituent pas la panacée et qu'il y a déjà des problèmes d'inégalité au niveau de l'offre et de la distribution. À ce sujet, le Groupe indépendant a recommandé que les pays à haut revenu, qui ont accès aux vaccins et une couverture vaccinale suffisante de leurs populations, mettent à disposition les doses excédentaires commandées. Collectivement, les pays à haut revenu devraient s'engager à céder au moins un milliard de doses de vaccins au mécanisme de marché garanti de COVAX (ou Garantie de marché – AMC COVAX) pour venir en aide aux pays à revenu faible et intermédiaire, dans le but de redistribuer 2 milliards de doses d'ici juin 2022. Jusqu'à présent, les engagements envers l'AMC COVAX ne dépassent pas 150 à 200 millions de doses, ce qui n'est pas suffisant. Du côté de l'offre, les sociétés pharmaceutiques amassent leurs droits de propriété intellectuelle et refusent de concéder des licences volontaires à grande échelle, ce qui fait obstacle au transfert de connaissances et de technologie nécessaire pour permettre une fabrication à grande échelle. Le Groupe indépendant a recommandé que l'OMS et l'OMC convoquent d'urgence une réunion avec les principaux pays et sociétés producteurs de produits pharmaceutiques pour parvenir à un accord qui permette d'accélérer rapidement la concession de licences volontaires. Si un tel accord n'est pas possible, les dérogations à l'Accord ADPIC devraient entrer en vigueur dans les trois mois. Il est en effet nécessaire d'agir d'urgence. Il manque à l'Accélérateur d'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT), 18,5 milliards d'USD. Elle engage le G7 à financer 60 pour cent de cette somme. Le G20 a parlé de financer la totalité mais n'a pas encore avancé les fonds. La dernière recommandation visant les mesures à prendre d'urgence s'adresse à l'OMS, qui doit élaborer une stratégie claire sur la manière de procéder à l'avenir, avec un calendrier et des indicateurs appropriés.

Parmi les changements à plus long terme proposés par le Groupe indépendant, figure la création, au niveau des chefs d'État et de gouvernement, d'un conseil chargé d'étudier les menaces pour la santé mondiale dont la mission serait d'entretenir et de mobiliser la volonté politique nécessaire pour se préparer et riposter en continu. Il a été proposé aussi de mettre en place un mécanisme de financement en cas de pandémie, approvisionné par des contributions de chaque pays proportionnelles à leur capacité de paiement. On estime que le financement annuel de la préparation pour les pays à revenu faible et intermédiaire se situerait autour de 10 milliards d'USD par an. On devrait être capable de lever rapidement jusqu'à 100 milliards d'USD. Le Groupe indépendant est également favorable à la négociation d'une convention cadre sur les pandémies pour combler les lacunes du cadre juridique en place. Parmi les autres recommandations figurent la réforme de l'Accélérateur ACT tel qu'il existe aujourd'hui, le renforcement de l'OMS et l'extension de ses pouvoirs, ainsi que l'amélioration du système de surveillance et d'alerte. Enfin, le Groupe indépendant a demandé que se tienne une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies pour adopter une déclaration politique sur les principales réformes requises. Il est vital d'agir au moment où le monde entier est convaincu de la nécessité du changement.

La Modératrice ouvre la discussion.

Mme P. Bayr (Autriche) trouve très décevant que l'Union européenne (UE) ne soit pas favorable à des dérogations à l'Accord ADPIC. Ces dérogations permettraient à tout pays doté d'une industrie pharmaceutique de produire des vaccins et des médicaments contre la COVID-19 de façon indépendante. Elle demande quels arguments pourraient être utilisés pour convaincre les pays qui font passer les bénéfices économiques avant la santé mondiale de déroger aux droits de propriété intellectuelle pour les vaccins et médicaments contre la COVID-19.

Mme H. Clark reconnaît que la position de l'UE est décevante. Puisque les arguments moraux sont sans effet, elle essaierait d'utiliser un argument géopolitique. De nombreux nouveaux vaccins arrivent sur le marché, notamment ceux de la Chine et de la Fédération de Russie. L'OMS en a déjà approuvé certains et devrait en approuver d'autres. Les producteurs des nouveaux vaccins sont beaucoup moins rigides sur la question des dérogations aux droits de propriété intellectuelle. Des dispositions sont actuellement prises pour que des pays du tiers monde puissent fabriquer le vaccin russe Sputnik V, par exemple. Dans ce cas, les grandes sociétés pharmaceutiques pourraient avoir intérêt à accepter rapidement de concéder volontairement des licences.

M. M. Nadir (Guyana) dit que de nombreux pays ont été lents à autoriser des vaccins produits dans d'autres pays comme la Chine et la Fédération de Russie, par méfiance. Cette inertie est un obstacle de taille. La Chine et la Fédération de Russie ont les capacités d'accélérer la production de vaccins pour le reste du monde. Il demande aux experts leurs points de vue sur la question.

Mme A. Gupta dit que la procédure d'autorisation des vaccins est extrêmement rigoureuse car la santé et la sécurité sont considérées comme des enjeux d'importance capitale. Les tests doivent être réalisés avec la plus grande prudence sans court-circuiter la procédure. L'OMS a trouvé des moyens très novateurs d'accélérer les autorisations sans transiger sur les exigences.

Mme M. Grande (Italie) demande si la pandémie aura pour effet de faire passer au premier plan les préoccupations internationales touchant aux droits de l'homme.

Mme H. Clark répond que les droits de l'homme ont plutôt perdu du terrain pendant la pandémie. Pour les régimes autoritaires, la COVID-19 a servi de prétexte pour opprimer encore plus les populations. Il faut une réaction forte de la part de toute la société. Le Groupe indépendant a engagé les gouvernements nationaux à prendre des dispositions très inclusives en matière de préparation et de riposte, à faire intervenir des mécanismes gouvernementaux mais aussi la société civile. Globalement, les droits de l'homme ont été relégués à l'arrière-plan pendant la pandémie. Il faudra plaider leur cause avec vigueur pour qu'ils reviennent au premier plan.

M. J. Sundaram estime lui aussi que les droits de l'homme ont été relégués à l'arrière-plan, derrière les droits de propriété intellectuelle, ce qui a eu des conséquences désastreuses.

La fourniture de vaccins aux pays en développement doit faire l'objet d'engagements fermes. Jusqu'à présent, il n'y avait pas d'autre moyen que de déroger aux droits de propriété intellectuelle. Aucune société commerciale n'a adhéré au Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 (C-TAP). Le manque de financement pose aussi un gros problème. Sans transfert de connaissances, aucun progrès n'est possible.

Mme M. Alsuwaidi (Émirats arabes unis) relève que la reprise économique dépend de la croissance, de l'innovation et de la résilience et exige aussi une infrastructure économique solide. Elle est d'avis que les petites et moyennes entreprises (PME), en particulier les jeunes entrepreneurs, ont un rôle capital à jouer dans la reprise économique. Elle demande aux orateurs de préciser ce que doivent faire les parlements pour que les gouvernements viennent en aide aux PME dans le cadre des plans de relance économique.

M. J. Sundaram répond que le défi pour le monde en développement tient à ce que bon nombre des mesures de secours en place sont des copies de celles qui ont été adoptées en Occident. Ces mesures ont aidé les grosses sociétés mais ont eu des effets néfastes sur les PME, surtout sur les start-ups. Le problème des PME mérite une attention particulière mais il faut aussi être réaliste. Très peu de ressources sont actuellement disponibles. Les parlements devraient engager instamment leurs gouvernements à débloquer plus de ressources et encourager les dépenses, en particulier dans les pays en développement.

M. D. McGuinty (Canada) constate qu'un début de consensus se dégage sur le fait que la pollution et la destruction des habitats pourraient être à l'origine de futures pandémies. Il est important de s'attaquer au problème de fond de l'intégrité écologique et de trouver les moyens d'intégrer l'environnement à l'économie. Il demande ce que les parlementaires pourraient faire pour hâter l'introduction d'un système de comptabilisation pour le capital naturel. Après tout, l'économie est une filiale en propriété exclusive de l'environnement.

M. J. Sundaram dit qu'il est important de construire mieux en pensant à l'avenir plutôt que de reconstruire en mieux en se référant au passé. De l'avis de beaucoup de gens, la situation d'avant la COVID-19 laissait à désirer, ne serait-ce qu'à cause de l'environnement qui était l'une des principales victimes du système. Il reconnaît que les questions environnementales méritent un meilleur traitement mais juge problématique la démarche de comptabilisation du capital naturel qui consiste à attribuer un prix à la nature en fonction de son appréciation actuelle. Il est presque impossible de prévoir quelle valeur pourra lui être attribuée à l'avenir.

M. A.Y. Ihou (Togo) dit que le manque de vaccins est un gros problème, qui est lié d'abord au manque de ressources financières. Le Président de l'UIP devrait user de moyens diplomatiques pour que les ressources financières nécessaires soient mises à disposition. Sans vaccins, les pays ne peuvent pas venir à bout de la pandémie. Mais ils ont aussi besoin de fonds pour relancer leurs économies post-pandémie de COVID-19.

La Modératrice invite les orateurs à conclure.

Mme H. Clark dit que les parlementaires devraient faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils se fassent les champions des changements nécessaires et dressent aussi un plan actualisé de préparation et de riposte aux pandémies.

M. J. Sundaram souligne l'importance de reconnaître que les deux défis qu'il a initialement exposés sont liés mais distincts. Premièrement, les parlements devraient prendre des mesures pour contenir et, si possible, éliminer la maladie. Deuxièmement, ils doivent veiller à ce que les pays, en particulier les plus pauvres, aient suffisamment de fonds pour surmonter la crise. Une partie de l'argent devrait venir de l'étranger mais une grande partie pourrait venir de ressources nationales.

Mme A. Gupta conseille aux parlementaires de ne pas politiser la santé mais de veiller au contraire à défendre les principes d'équité et de justice sociale. Ils ont un rôle capital à jouer dans l'élaboration des lois, la reddition de comptes, la défense de causes, l'allocation de crédits budgétaires et l'établissement des priorités. L'opportunité s'offre de bâtir un monde moins inégalitaire, plus inclusif et intégré dans lequel les droits de l'homme seraient au premier plan. Il importe surtout d'axer les efforts sur les populations vulnérables telles que les réfugiés, les migrants, les demandeurs d'asile, les déplacés internes, les apatrides, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les détenus.

Le Secrétaire général s'accorde à reconnaître que les parlementaires ne doivent pas politiser la santé. L'accent devrait être mis davantage sur les "droits" et sur les "êtres humains". La santé est en fait un droit des êtres humains, et non une faveur qu'accorderaient des États ou des institutions. Il est important de se rappeler que derrière les notions abstraites se cachent des êtres humains en chair et en os. Si les parlements ont un rôle plus important à jouer face à la crise, c'est surtout à cause des valeurs qu'ils incarnent, comme défenseurs des droits de l'homme et représentants des peuples.

Les participants ont mis en évidence la nécessité de se tourner vers l'avenir plutôt que vers le passé. Ils ont reconnu dans le multilatéralisme une solution essentielle. Ils ont défendu un nouveau type de multilatéralisme, qui met les êtres humains au centre pour qu'ils aient accès à ce dont ils ont besoin, et qui combat l'injustice et l'exclusion. Il a été aussi question de nouer des partenariats. Voilà les points qu'il retirera de la discussion.

Le Président de l'UIP prend la présidence de la séance.

Diffusion d'une courte vidéo sur la représentation des femmes au parlement.

Le Président rappelle, en introduction au débat principal, que les femmes et les jeunes ont subi de plein fouet les effets de la pandémie. Il va d'abord donner la parole aux présidentes nouvellement élues du Bureau des femmes parlementaires et du Conseil du Forum des jeunes parlementaires pour qu'elles fassent part de leurs réflexions sur le processus de relance.

Projection d'une courte vidéo sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes.

Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente entrante du Bureau des femmes parlementaires, dit que les conséquences de la COVID-19 ne sont pas les mêmes sur les hommes et sur les femmes. Avec ce constat en tête, le Bureau des femmes parlementaires a tenu récemment une série de dialogues interparlementaires en ligne sur une reprise post-COVID-19 sensible au genre. Le Forum a par la suite approfondi ces discussions.

Elle soulèvera quatre points principaux. Premièrement, il est urgent de parvenir à la parité dans le processus décisionnel. Le personnel de première ligne est constitué de femmes à 70 pour cent ; pourtant les femmes ne détiennent qu'un quart des sièges au parlement. Des leaders plus largement représentatifs de la société dans les secteurs public et privé sont gages d'une meilleure gouvernance et de meilleurs résultats. Ce serait aussi la clé de tout programme de relance ambitieux, sensible au genre et respectueux de l'environnement. L'objectif à atteindre devrait être 50/50 et pas moins.

Deuxièmement, la pandémie a creusé les inégalités économiques entre les sexes. Les femmes sont plus exposées aux licenciements et plus facilement touchées par l'accroissement des soins non rémunérés à prodiguer et par le manque de protection sociale. Aussi faut-il mettre en place des plans de protection sociale plus efficaces, des services abordables de garde d'enfants et soutenir résolument l'économie des soins pour faciliter l'autonomisation économique des femmes. Une reconstruction plus écologique et plus sensible au genre pourrait ouvrir de nombreux débouchés et aider les femmes à conquérir leur indépendance et leur émancipation économiques.

Troisièmement, en 2020, 245 millions de femmes et de filles ont subi des violences de la part de leur partenaire. Les parlements doivent redoubler d'efforts pour combattre la violence faite aux femmes, y compris en ligne.

Quatrièmement, les parlements doivent donner l'exemple en étant eux-mêmes particulièrement sensibles au genre. Ce sont des lieux où les femmes peuvent donner le maximum, pourvu que les politiques en place tiennent compte des contraintes familiales et les protègent du harcèlement. Ils doivent être affranchis des stéréotypes et s'employer à analyser chaque budget, chaque loi et chaque mesure sous l'angle du genre. Il est nécessaire de progresser sur la voie de la sensibilité au genre dans la législation, la définition des politiques et l'établissement du budget et d'abroger les lois discriminatoires. Pour cela, il faut une volonté politique, des ressources, un mandat clair et des mécanismes parlementaires adaptés à cette fin.

Aucun programme de relance ne peut atteindre son but s'il ne va pas de pair avec un programme pour l'égalité des sexes. Seule une perspective d'égalité entre hommes et femmes permettra de remettre le monde sur des rails plus solides, et le rendra plus résilient, plus vert et plus équitable.

Mme S. Albazar (Égypte), Présidente entrante du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, dit que la pandémie a pris le monde entier par surprise mais que c'est aussi l'occasion d'élaborer de nouvelles normes et de faire reculer l'exclusion. C'est aux jeunes qu'il appartient de préparer l'avenir. Malheureusement, seuls 2,6 pour cent des parlementaires dans le monde ont moins de 30 ans. Les jeunes doivent jouir d'une représentation suffisante dans les institutions et processus politiques tels que les parlements, les partis politiques, les élections et les administrations publiques.

Les membres du Forum des jeunes parlementaires disent souvent "Nous ne voulons plus de décisions nous concernant qui soient prises sans nous". Ce n'est pas seulement une question d'équité ; il s'agit aussi de mettre à profit les idées et les talents des jeunes, hommes et femmes, pour relever les défis collectifs. Les jeunes sont impatients d'apporter leur contribution et ont simplement besoin d'un moyen d'accès.

Le Forum s'est réuni récemment à l'occasion de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de 2021 pour examiner les ingrédients d'une reprise après la pandémie qui réponde aux besoins des jeunes. Le document final reprend nombre de recommandations. Premièrement, un enfant sur huit n'a pas pu poursuivre sa scolarité pendant la pandémie. Aussi est-il nécessaire d'investir davantage dans l'éducation, y compris en ligne. Deuxièmement, si les jeunes, lorsqu'ils sont infectés, ont tendance à contracter des formes moins sévères de COVID-19, ils sont beaucoup plus touchés dans leur santé mentale et souffrent d'un accès réduit à leurs droits en matière de santé sexuelle et génésique. Il est important d'être plus attentif aux services de santé qui leur sont destinés. Troisièmement, les jeunes subissent les conséquences économiques de la COVID-19. Aussi faut-il investir davantage dans l'emploi des jeunes, leur faciliter l'accès au crédit et resserrer pour eux les mailles des filets de sécurité sociale.

Elle engage les parlementaires à soutenir la nouvelle campagne de l'UIP, intitulée "OUI à plus de jeunes au parlement !".

Le Président souligne l'importance de la participation des jeunes. Lui-même est très engagé dans la campagne "OUI à plus de jeunes au parlement !". Elle ne concerne pas seulement les jeunes parlementaires mais tous les parlementaires qui croient à la participation des jeunes.

Diffusion d'une courte vidéo sur la campagne "OUI à plus de jeunes au parlement !".

Le Président donne la parole aux parlements membres, qui s'exprimeront d'abord par le truchement de leurs présidents.

Mme R. Suñé (Andorre) dit qu'il est vital de vacciner les citoyens de tous les pays si l'on ne veut pas que la pandémie traîne en longueur. Andorre a lancé une initiative tendant à organiser, avec le gouvernement et les communes, des espaces de réflexion collective où explorer différentes options pour l'avenir. Le multilatéralisme a aussi démontré son importance. Les pays doivent pouvoir confronter leurs expériences et apprendre au contact les uns des autres. La seule manière d'avancer, c'est ensemble.

M. T. Dorji (Bhoutan) dit que la COVID-19 a fait plus de trois millions de morts dans le monde et plongé les pays dans une grave crise socio-économique. Les parlements, partout dans le monde, doivent entreprendre des efforts collectifs et concertés pour venir à bout de la pandémie. Jusqu'à présent, l'incidence de la pandémie au Bhoutan est restée faible avec seulement 277 cas et un seul décès. Certaines régions du pays sont frappées de confinement pour empêcher le virus de se propager. Sa Majesté le Roi du Bhoutan est récemment revenu de régions à haut risque où il s'était rendu pour se rendre compte des mesures prises pour contenir le virus. Globalement, le Gouvernement a appliqué volontairement les meilleures pratiques et protocoles pour garantir la sécurité de tous. Le personnel de première ligne, soit le personnel médical, les forces armées et les volontaires, s'est dévoué sans compter. Les organismes religieux les ont accompagnés de leurs prières.

M. I. Dacic (Serbie) relève que le monde a profondément changé depuis que l'UIP a tenu sa 141^e Assemblée à Belgrade. C'est à Belgrade que l'UIP a adopté sa résolution sur la couverture sanitaire universelle, qui a encore gagné en importance à l'ère de la COVID-19. Les parlements étaient invités à accélérer leurs efforts pour mettre en place une couverture sanitaire universelle et à renforcer les systèmes de santé, sachant quel rôle ils jouent dans la sécurité sanitaire à l'échelle mondiale.

La Serbie s'était préparée à la pandémie, en agissant non seulement sur son système de santé mais aussi sur le plan économique, dans le domaine de la protection sociale et en veillant au bon déroulement des processus politiques. Elle a aussi mis en place une bonne stratégie de vaccination. Cependant, on ne vient pas à bout d'une pandémie en agissant uniquement à l'intérieur de ses frontières nationales. Il faut aussi se montrer solidaire du monde environnant et unir son action à celle des autres. Aussi la Serbie a-t-elle fait don de vaccins à des pays voisins et offert de vacciner les ressortissants étrangers vivant sur son territoire et pas seulement ses nationaux. La COVID-19 est l'ennemi public de tous, quelles que soient leur origine ethnique, leur nationalité, leur affiliation politique ou leur religion. Il constate avec satisfaction que le multilatéralisme et la coopération interparlementaire n'ont pas fait défaut en cette période éprouvante. Il est important de poursuivre et de renforcer la coopération parlementaire au sein de l'UIP.

Mme B. Argimón (Uruguay) dit que le Parlement uruguayen a pris diverses mesures pour contenir la pandémie. Il a été actif au sein de conseils d'administration de divers organismes de santé et a introduit des règles pour protéger la population. Le Parlement a aussi mis en place une commission sur la COVID-19, non seulement pour combattre le virus mais aussi pour réfléchir à l'après-pandémie. Avec la crise, c'est un nouveau défi qui est lancé à tous les pays. L'Uruguay considère que l'inégalité dans l'accès aux vaccins est un gros problème et juge très préoccupantes les répercussions économiques et sociales de la pandémie. La riposte à la COVID-19 devrait être aussi envisagée du point des femmes puisqu'elles sont le pilier de la plupart des systèmes de soins nationaux.

L'UIP devrait publier une déclaration pour manifester l'unité que la pandémie a créée entre les parlements et aborder aussi la question de l'accès aux vaccins.

M. A. Al-Odat (Jordanie) dit que la pandémie de COVID-19 a mis à l'épreuve les valeurs humaines. Il est important d'opter pour une démarche participative, de s'attaquer aux répercussions sociales et économiques et de veiller à la transparence et à l'équité dans la distribution des vaccins.

Israël commet actuellement des crimes contre la Palestine. Des endroits comme Gaza sont exclus du programme de vaccination. L'équité, le respect du droit international font complètement défaut, et les crises humanitaires sont totalement négligées. En Jordanie, en revanche, les réfugiés syriens ont été parmi les premiers à recevoir des vaccins. À un moment où la Jordanie avait besoin de tout son personnel médical et de tous ses équipements, elle a envoyé autant d'aide que possible à Gaza.

Ce n'est pas en éradiquant la COVID-19 que l'on préparera des lendemains meilleurs. C'est au contraire en éradiquant l'injustice et l'agression et en faisant mieux respecter le droit international, la démocratie et les droits de l'homme. L'UIP doit se prévaloir de sa position internationale pour s'employer à faire régner la paix et la prospérité pour l'ensemble de l'humanité.

M. O. Birla (Inde) rappelle que l'Inde est l'un des pays les plus touchés par la dernière vague de COVID-19. Il remercie la communauté internationale d'avoir tendu la main à son pays en cette période de crise grave.

Dans le monde entier, les gouvernements, les économies et les systèmes de santé ont été pénalisés par la pandémie. Il est temps de concevoir une stratégie mondiale complète et de se partager les ressources pour combattre la maladie. Le Gouvernement indien a lancé la plus vaste campagne de vaccination au monde. Il accélère le rythme des vaccinations en prenant rapidement des décisions de politique générale et en autorisant des vaccins importés d'autres pays. Le Parlement a assumé ses responsabilités pendant la pandémie. Il a longuement débattu des divers aspects de la gestion de la COVID-19. Il a adopté diverses propositions financières et législatives. Il a créé une salle de contrôle COVID-19 qui sert d'interface entre le peuple et ses représentants. Tous les pays doivent faire bloc pour résoudre les problèmes dont souffre le monde. Les parlements ont un rôle important à jouer en diffusant des informations sur la COVID-19, en venant en aide aux citoyens et en contrôlant l'action des gouvernements. La pandémie ne peut être maîtrisée que par les efforts collectifs des parlements, des gouvernements, du secteur privé et des institutions internationales.

M. C. Leekpai (Thaïlande) dit que, le virus de la COVID-19 ne connaissant pas les frontières, les habitants du monde entier y sont exposés. Les détenteurs du pouvoir législatif ne doivent pas seulement légiférer et délibérer mais s'employer aussi à régler les problèmes. Les parlementaires thaïlandais ont participé aux distributions de masques et de biens de consommation aux personnes vulnérables et en difficulté financière. De telles initiatives sont importantes. Vu le peu de vaccins disponibles, la pandémie de COVID-19 pourrait durer encore quelque temps. Cependant, les pays ne doivent pas laisser la crise les empêcher de s'acquitter de leurs obligations. La Thaïlande juge essentiel de coopérer avec les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de la communauté internationale en général, notamment par le biais de l'UIP, par exemple, en échangeant avec eux des connaissances, des données d'expérience et les solutions qui lui ont réussi. Les membres de la communauté internationale doivent travailler ensemble dans l'esprit du multilatéralisme et du partenariat et reconstruire les économies, les sociétés et les filets de sécurité sanitaires afin que le monde d'après COVID-19 soit plus équitable et plus viable.

M. S. Albarkani (Yémen) dit qu'avec la COVID-19 la situation est sombre. Les pertes subies dans le monde, tant humaines qu'économiques, sont inimaginables et le virus continue de se propager. Il espère cependant que les pays pourront mobiliser leurs forces pour venir à bout de la crise.

Si, avec la COVID-19, les puissants ont des difficultés économiques, le Yémen, ravagé en plus par la guerre, a peu de chances de bien s'en sortir. Des milices propagent de fausses informations, recrutent des enfants et détruisent les infrastructures essentielles de l'économie, de l'éducation et des services. Toutes les initiatives de paix et d'ordre humanitaire sont ignorées. Des gens meurent, pas seulement à cause de la COVID-19 mais aussi de la guerre.

Comme d'autres pays, le Yémen a été dépassé par la pandémie. Cependant, sa situation est différente parce qu'il manque des services de santé les plus élémentaires. Il n'y a pas de médicament, pas de vaccin, aucun moyen de respecter les quarantaines et aucun programme d'information. Les milices nient l'existence d'une pandémie ou font croire que le seul moyen d'en venir à bout est de faire confiance à leur chef. Il demande à la communauté internationale d'être plus attentive à la situation au Yémen.

M. R. Recto (Philippines) dit que la menace de la COVID-19 plane toujours sur le monde. Alors qu'on constate un retour à la normale aux États-Unis d'Amérique et en Europe, le virus continue de faire des ravages en Asie et en Amérique du Sud. Dans un monde interconnecté, il est vital de coopérer face au virus. Les parlementaires devraient se faire part de leurs bonnes pratiques, échanger des informations sur les mutations et les variants, organiser le partage des médicaments et des traitements efficaces et surtout des vaccins. Bien qu'il soit reconnaissant au COVAX, ce qu'il fait n'est pas suffisant.

Les Philippines sont prêtes à acheter en plus grandes quantités, notamment des vaccins, mais en ont été empêchées par des problèmes d'approvisionnement, des conditions d'indemnisation rigoureuses et des litiges avec les sociétés pharmaceutiques. En conséquence, le pays n'a pas pu ouvrir complètement son économie. La consommation reste atone, les services de transport ne peuvent pas fonctionner à pleine capacité, le commerce est morose et le tourisme au plus bas niveau. De plus, le ralentissement de l'économie mondiale a entraîné une récession, avec un chômage généralisé et une sous-alimentation chronique. Malgré tout, il est important de trouver le chemin de la reprise et de reconstruire. Le Congrès des Philippines travaille actuellement sur la troisième de ses lois de riposte à la situation d'urgence, qui va permettre de distribuer plus de fonds pour accélérer la reprise économique et renforcer la résilience, ainsi que de financer plus généreusement les programmes de vaccination et de réduction des effets de la COVID-19. Le Gouvernement a augmenté les aides destinées aux travailleurs et les allocations sociales versées aux ménages tombés dans la misère et offre des subventions au secteur de l'éducation. Il a également entrepris de renforcer les capacités des secteurs les plus touchés.

Comme le virus continue de muter, il faut que les méthodes employées pour le contenir évoluent elles aussi. Les parlementaires doivent jouer un rôle stratégique en s'employant à faire sortir le pays de la crise sanitaire et économique. Ils doivent imaginer des mesures novatrices, être plus audacieux en matière de financement pour relancer l'économie, et contrôler l'action du Gouvernement.

M. T. Xhaferi (Macédoine du Nord) constate que la COVID-19 a fauché des vies, entraîné l'effondrement de nombreux systèmes de santé, causé des difficultés économiques et des traumatismes psychologiques. Elle a aussi mis en évidence les défauts du monde d'avant la pandémie, tels que les inégalités, notamment de développement, les violations des droits de l'homme, la pauvreté et les violences faites aux femmes et aux enfants. Il semble, cependant, que les pays aient peu appris de la crise, vu le peu d'empathie qu'ils se témoignent les uns aux autres.

La coopération multilatérale est une nécessité si l'on veut prévenir les crises à l'avenir. L'UIP, en particulier, est une plateforme précieuse pour les parlements qui peuvent ainsi communiquer et se faire part de leurs expériences. Les parlements ont un rôle clé à jouer dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Il faut qu'ils gardent la confiance de leurs citoyens en luttant contre les inégalités et l'exclusion, en donnant l'exemple de la sollicitude et en faisant de la santé une priorité. L'accès aux soins médicaux est un droit de l'homme universel.

M. H. Sabbagh (République arabe syrienne) rappelle que, tout au long de son histoire, son pays a été un modèle exceptionnel de coexistence, de respect et d'ouverture. Des élections s'y dérouleront bientôt dans le respect de la diversité, de la transparence et de la liberté.

Le virus de la COVID-19 a provoqué une tragédie humaine sans précédent. Le système de gouvernance mondial s'est révélé inefficace, vulnérable et incapable de protéger individus et sociétés. L'équilibre actuel des forces a créé de vraies fractures entre les pays et entraîné une distribution inégalitaire des richesses et des ressources. Le système a eu un impact néfaste sur la riposte à la COVID-19 et les plans de relance.

La Syrie a pris toutes les mesures possibles face à la pandémie mais a vu ses efforts entravés par des sanctions coercitives et injustes. Il demande à la communauté internationale de lever immédiatement ces sanctions, qui privent le peuple syrien des médicaments essentiels et de vaccins, y compris contre la COVID-19. Il est essentiel que règnent la justice et l'égalité entre les pays. Il est important aussi de s'échanger informations et bonnes pratiques pour que personne ne soit laissé de côté. Aucun pays ne devrait avoir de monopole sur les vaccins.

Mme T.K. Narbaeva (Ouzbékistan) indique que son pays prend toute une panoplie de mesures pour lutter contre la pandémie. Il a renforcé, par exemple, le système national de santé, assuré une protection sociale à la population et apporté des aides aux PME. Il fournit aussi une assistance humanitaire à différents pays, y compris des pays voisins.

Il est nécessaire d'adopter des lois sans attendre, de relancer l'emploi et d'offrir un appui financier aux familles économiquement pauvres. L'autonomisation des femmes devrait retenir davantage l'attention. Il est important aussi de veiller à la pleine mise en œuvre des engagements et accords internationaux et de développer encore une coopération mutuellement avantageuse.

À l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Ouzbékistan a proposé l'élaboration d'un code international sur les engagements bénévoles des États en période de pandémie. Il va aussi tenir, en coopération avec l'OMS, une conférence de haut niveau sur la coopération internationale dans la lutte contre les pandémies.

M. J. Lazo Hernández (Cuba) salue les efforts déployés pour venir à bout de la pandémie et construire un meilleur avenir. Cuba s'est heurtée à un obstacle majeur dans ses efforts pour sauver des vies, à savoir la crise économique provoquée par le blocus des États-Unis. Celui-ci s'est durci au cours des quatre dernières années avec plus de 240 mesures coercitives prises contre Cuba qui, malgré le blocus, a réussi à maintenir ses services essentiels et à prendre soin de la population infectée. Elle a créé plus de 20 laboratoires de biologie moléculaire, conçu un certain nombre de prototypes de ventilateurs et d'équipements diagnostiques, et cinq vaccins candidats y sont actuellement en cours de mise au point. Tout cela prouve que Cuba est du bon côté de l'histoire. Il est clair que sa vision révolutionnaire et socialiste a un énorme potentiel. Même le plus grand empire n'a pas pu l'abattre.

M. P. Katjavivi (Namibie) juge important de traiter les vaccins contre la COVID-19 comme un bien public afin de mettre fin aux inégalités. Le virus ne fait pas la différence entre les riches et les pauvres. Il faut donc déployer des efforts collectifs pour garantir l'accessibilité des vaccins. La Namibie a fait des progrès dans le domaine de la sensibilité au genre et du leadership des femmes et est résolue à donner une voix aux jeunes. Le Parlement namibien compte actuellement cinq jeunes femmes, dont la benjamine a 22 ans. La Vice-Ministre des technologies de l'information et de la communication est une femme de 23 ans. La Namibie défend le principe des budgets sensibles au genre dans toutes ses institutions et les encourage à accorder une attention particulière aux besoins des fillettes. Globalement, le Parlement espère s'adapter à la situation et sortir plus fort et plus résistant des pandémies et chocs futurs.

M. J. Pizarro (Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes – PARLATINO) dit que le PARLATINO a fait de la santé une priorité depuis le début de la pandémie. Les États sont tenus de veiller à la santé de leur population. Il faut que les vaccins soient disponibles en temps utile et administrés gratuitement. Les brevets et les droits de propriété intellectuelle concernant les vaccins devraient être levés. On pourra alors produire des vaccins en masse et les administrer à tous. La pandémie ayant provoqué une crise politique, économique et sociale, il est important d'y faire face de manière concertée et intégrée. Il faut aussi faire porter les efforts sur l'emploi, en particulier des femmes, qui ont été les plus durement touchées. Les parlements devraient contrôler l'action de l'exécutif, en garantissant les droits et libertés des citoyens et le bon fonctionnement de la démocratie. Il est nécessaire de construire des économies plus inclusives qui donnent la priorité à l'éducation et permettent à chacun de se réaliser pleinement.

M. P. Casini (Italie) dit que tous les pays, sous la menace de la COVID-19, ont traversé des mois très difficiles. Ils ont lutté contre le sentiment d'impuissance qui les a envahis lorsqu'ils ont constaté que la modernité et la science n'étaient pas de grande utilité. Heureusement, après d'énormes efforts, ils sont nombreux aujourd'hui à entrevoir le bout du tunnel. À mesure qu'ils avancent, cependant, de nouvelles responsabilités apparaissent. Il importe de rester sensibles aux besoins des pays manquant encore de vaccins. Les pays doivent mettre toute leur science et tous leurs moyens dans la lutte contre le virus. Il est aussi nécessaire de relancer le multilatéralisme. Des organisations multilatérales comme l'OMS n'ont pas toujours bien fonctionné mais ce n'est pas le moment d'en faire le procès. Les pays doivent comprendre au contraire combien la coopération internationale est cruciale. Le multilatéralisme n'a pas de pire ennemi qu'une forme affaiblie et confuse de lui-même qui fait perdre du temps sans régler les problèmes. Le système multilatéral devrait défendre la culture de l'institution parlementaire, notamment la démocratie et le pluralisme, mais éviter d'exporter des modèles de démocratie prédéfinis, ce qui serait une manifestation inacceptable d'arrogance et pourrait même être taxé de néocolonialisme. Des pays dotés de régimes politiques très différents devraient être en mesure de trouver des points communs, des points de convergence, dans la défense de valeurs universellement reconnues comme la solidarité, la liberté et la paix.

Mme D. O'Neill (Australie) dit que, au cours de l'année passée, l'humanité a acquis une conscience nouvelle de sa vulnérabilité et des liens qui l'unissent. Il est important que les parlementaires donnent la priorité aux besoins des peuples premiers qui ont été très durement touchés par la COVID-19. Il faut aussi redoubler d'efforts et investir massivement dans l'éducation. Les parlements étant un produit de l'éducation, il incombe à tous les parlementaires de s'en faire les champions, en particulier d'un type d'éducation qui se nourrit de l'innovation et du multilatéralisme. L'éducation peut faire toute la différence dans la vie des êtres humains. Or, actuellement, elle est chamboulée à l'échelle planétaire puisque 250 millions d'enfants ne peuvent plus aller à l'école à cause de la COVID-19. C'est une très grave perte de potentiel humain qui se manifesterait par des possibilités réduites en matière de santé et d'acquisition des connaissances et par une diminution des années de vie et de la capacité de gain. Elle demande aux parlementaires de privilégier le retour à

l'école pour les 250 millions d'élèves qui n'ont plus pu y aller. Ils devraient aussi renforcer la sécurité dans les écoles et veiller à des distributions de nourriture dans les établissements pour lutter contre la malnutrition.

Mme C. Widegren (Suède) ne peut qu'acquiescer à l'importance de l'éducation. Les parlementaires ont de toute évidence un rôle de leaders à jouer dans la lutte contre la pandémie et la construction d'un meilleur avenir. La Charte des Nations Unies commence par ces mots "nous, peuples des Nations Unies". Les parlementaires sont les représentants du peuple. Le moment est venu pour eux d'avancer et d'agir. Ils doivent exercer leur leadership aux niveaux non seulement local et national, mais aussi mondial. La démocratie numérique est un bon point de départ. Quant au multilatéralisme, il est plus nécessaire que jamais. Il est important de se fixer des objectifs mais aussi d'élaborer des stratégies pour les atteindre. La coopération et le dialogue en font partie.

Mme H. Baldwin (Royaume-Uni) dit que la pandémie a fait des ravages partout dans le monde, y compris dans son propre pays, où elle a fait plus de 127 000 morts. Au moment où le Royaume-Uni s'apprête à accueillir le G7, elle espère que les dirigeants du monde iront plus loin dans la fourniture de vaccins par l'intermédiaire de COVAX. Elle reconnaît que l'éducation est vitale. Le Royaume-Uni va co-organiser avec le Kenya le financement du Partenariat mondial pour l'éducation et travailler avec l'Australie sur le Réseau parlementaire international sur l'éducation. Enfin, le Royaume-Uni va bientôt recevoir à Glasgow la 26^e session de la Conférence des Parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ce sera pour les pays l'occasion de se retrouver et de se montrer ambitieux dans leurs contributions nationales à la lutte contre les changements climatiques.

Mme I. Dimic (Slovénie) signale que la Slovénie a adopté des mesures législatives pour distribuer des encouragements financiers, préserver des emplois et garantir la sécurité sociale pendant la pandémie de COVID-19. Le pays commence à assouplir les restrictions et à préparer un retour à la normale. Cependant, une normalisation complète ne sera pas possible sans une couverture vaccinale suffisante. Tous les pays du monde doivent avoir également accès aux vaccins pour endiguer la propagation du virus. La Slovénie est très favorable au certificat COVID-19 numérique introduit par l'UE. Ce certificat va faciliter les passages aux frontières au sein de l'UE et permettre aux voyages et au tourisme de repartir sur une base non discriminatoire. C'est la solidarité qui devrait guider la communauté internationale dans la gestion de la pandémie, afin que nul ne soit laissé de côté. Les investissements après la pandémie devraient être verts et durables. Il importe aussi de réduire les inégalités, y compris dans le domaine des soins de santé.

M. D. McGuinty (Canada) constate que la COVID-19 a fait des ravages dans les populations partout dans le monde. Les millions de personnes touchées ne sont pas simplement des chiffres, elles ont aussi des visages et des moyens d'existence. C'est aussi un rappel brutal de l'état de la planète, poussée à la limite de sa capacité de charge. Le moment est venu d'agir collectivement.

La pandémie a fait ressortir l'interdépendance des pays et a montré que l'égalité était la clé d'un avenir durable. Les parlementaires doivent exiger le respect du principe d'égalité d'accès à la vaccination. Cette égalité doit être à la base du plan de relance mondial mais aussi des moyens employés pour mettre ce plan à exécution. Le plan de relance devrait chercher à rendre les économies plus efficaces, l'efficacité étant définie en termes de durabilité, de reconstitution et de renouvellement du capital naturel de la terre. La relance politique, économique et sociale après la pandémie doit aussi s'attacher à mettre fin à l'inégalité de traitement des femmes. Elle ne sera optimale que si les femmes occupent la place qui leur revient de droit comme partenaires et décideurs.

Les parlementaires ont un rôle unique à jouer, aux plans national et international, pour façonner le monde d'après la pandémie. Il les encourage à relever le défi qui leur est lancé.

M. F. Naek (Pakistan) dit que le Pakistan est l'un des rares pays en développement à avoir agi fermement et efficacement contre la COVID-19. Les parlements fédéral et provinciaux ont trouvé des solutions novatrices pour continuer à exercer leurs fonctions constitutionnelles. Ils ont continué à travailler par intermittence, ne traitant que les points prioritaires, en particulier ceux qui avaient trait à la COVID-19. Des procédures strictes et des confinements localisés ont été imposés dans les régions présentant des taux d'infection élevés. Les commerces qui enfreignaient les mesures de lutte contre la COVID-19 ont été sanctionnés par de lourdes amendes. Le Centre national de commandement des opérations a suivi la situation en permanence et publié périodiquement des directives à l'intention de toutes les composantes de la société. Il y a aussi sur Internet un site d'information consacré à la COVID-19. Un vaste programme national de vaccination est en place. Jusqu'à présent, près de

trois millions de personnes ont reçu une dose de vaccin et plus d'un million, les deux doses. Le Parlement s'emploie à reconstruire en mieux en organisant la transition vers une économie propre. Il ne sera pas possible d'améliorer la qualité de la vie de la population mondiale sans égalité de la représentation. En conséquence, le Pakistan a conseillé à l'UIP d'introduire par roulement au Secrétariat une représentation équilibrée de spécialistes du parlement venus du monde entier.

Mme S. Xayachack (République démocratique populaire lao) signale que la République démocratique populaire lao a agi rapidement contre la COVID-19, par exemple en imposant un confinement dans les grandes villes, en introduisant des restrictions de voyage et en fermant les établissements d'éducation et les lieux de divertissement. Le Gouvernement a créé un centre d'information et un site web officiel. Il s'est aussi doté d'un plan national de préparation et de riposte qui a été harmonisé avec les ODD. La vaccination en est l'un des axes prioritaires. Le Gouvernement entend vacciner 22 pour cent de la population avant la fin de 2021, 50 pour cent en 2022 et 70 pour cent en 2023. Un groupe de travail national a aussi été mis en place pour veiller à la bonne application des mesures de lutte contre la COVID-19. Les parlementaires ont joué un rôle crucial dans la mise en œuvre des lois relatives à la santé, en particulier de celles qui visent à assurer un accès utile et équitable aux structures et aux services de santé. Il appelle les Parlements membres de l'UIP à unir leurs efforts pour combattre la pandémie.

M. R. Lopatka (Autriche) dit que la pandémie de COVID-19 est un défi lancé au monde, qui bouleverse non seulement les systèmes de santé mais aussi les économies, les systèmes de sécurité sociale et la vie quotidienne. Institutions essentielles de la démocratie et de l'état de droit, les parlements ont un rôle clé à jouer pour venir à bout de la crise. En période de crise, les délibérations parlementaires peuvent rapprocher les partis, établir des relations de confiance et contribuer à trouver des solutions durables. L'UIP réunit les deux piliers du bien-être que sont le parlementarisme et le multilatéralisme. Il est donc important qu'elle poursuive son travail. Par la session extraordinaire de son Conseil directeur en novembre 2020, elle a montré qu'elle était capable de prendre des décisions importantes, même en période de crise. Les parlementaires devraient s'efforcer, cependant, de revenir à la vie normale dès que possible, y compris en se réunissant en présentiel. Il attire l'attention sur le deuxième volet de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement et sur le premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui se tiendront tous deux en présentiel à Vienne en septembre 2021. Le fait de se rencontrer en personne va faciliter la tâche des parlementaires.

M. S. Sitorus (Indonésie) dit que le monde entier a dû s'adapter à la même menace et a rencontré, ce faisant, bien des difficultés. Les pays doivent retrouver le sens du partage des charges, de la solidarité, du multilatéralisme et de la coopération s'ils veulent venir à bout de la pandémie. Les parlementaires devraient agir en messagers de l'espoir en veillant à faire passer les êtres humains d'abord.

L'Indonésie a lancé tôt son programme de vaccination et co-préside le Groupe d'engagement auprès de l'AMC COVAX. Elle est aussi d'avis que les ODD tiennent une place cruciale dans la reprise post-COVID-19. Elle a mis les questions de protection de l'environnement au cœur de son plan de relance et est résolument engagée sur la voie du développement à faible émission de carbone et d'une utilisation plus efficace des ressources. La relance devrait être au service des êtres humains et de leur bien-être et axée sur la lutte contre les discriminations, les inégalités et l'exclusion. Il prie instamment les délégués de plaider en faveur des dérogations aux dispositions de l'Accord ADPIC pour les médicaments et les vaccins contre la COVID-19.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) dit que la pandémie de COVID-19 a démontré à quel point les pays sont interconnectés. Il est évident que personne ne s'en sortira tant que la maladie sévira quelque part.

Le Parlement turc a poursuivi ses travaux pendant la pandémie. Il a adopté des lois pour apporter des aides économiques et assurer la gratuité des soins et des vaccinations. L'enseignement a été dispensé en ligne, tandis que les efforts pour combler la fracture numérique ont été encouragés. Des mesures ont été prises pour combattre la violence à l'égard des femmes. Le multilatéralisme est d'une importance extrême en ces temps difficiles. La Turquie est venue en aide à 155 pays dans le monde, leur apportant en particulier une assistance humanitaire.

Le peuple de Palestine subit la terreur de l'État israélien. Toute discrimination fondée sur l'origine ethnique est inadmissible. La communauté mondiale doit faire bloc pour que la pandémie ne fasse plus de mort, en particulier en Palestine.

M. S. Yang (Cambodge) dit que le monde a été attaqué sans sommation par un ennemi invisible. Les pays riches dotés de technologies avancées ont pu se défendre alors que d'autres se battent encore contre lui. Certains croient que la sécurité de leurs concitoyens passe par la vaccination. D'autres politisent la pandémie pour en retirer des avantages politiques. Il importe de se souvenir, cependant, que le monde se bat contre un ennemi commun. Il engage les parlementaires à déposer une proposition d'urgence au Conseil directeur de l'UIP pour déclarer la guerre à la pandémie et s'engager à la combattre ensemble.

Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) constate que la crise sans précédent provoquée par la COVID-19 a mis au jour les nombreuses faiblesses et inégalités inhérentes aux systèmes sociaux et aux structures dans le monde. L'inégalité la plus flagrante que l'on observe actuellement concerne l'accès aux vaccins. Les gouvernements devraient comprendre qu'individuellement, ils ne sont pas maîtres d'une bonne gestion de la pandémie ni d'une reprise économique rapide mais qu'il faut des efforts collectifs et donc une coopération, une coordination et une solidarité accrues au niveau international. La priorité absolue devrait être d'assurer l'accès de tous aux vaccins dans des conditions d'égalité.

Les parlements ont un rôle majeur à jouer dans la construction d'un avenir meilleur. Ils devraient, en premier lieu, donner des moyens à l'État providence, en accordant une attention spéciale au secteur de la santé. Deuxièmement, ils devraient adopter au niveau national des lois propres à autonomiser les femmes et les jeunes, à protéger l'environnement et à améliorer la qualité de la vie de tous, tout en respectant les dispositions des conventions et accords internationaux tels que l'Accord de Paris et la Convention d'Istanbul. Troisièmement, ils devraient encourager un développement économique respectueux de l'environnement, y compris par le biais de l'économie circulaire.

Dans leur lutte contre la pandémie, les parlements ne doivent pas perdre de vue les ODD. La reprise post-COVID-19 devrait jeter les bases d'une réorganisation du système social. Le nouveau système social devrait mettre les jeunes et les femmes au premier plan, assurer une distribution plus équitable des ressources mondiales et faire reculer au maximum le chômage et la pauvreté.

La pandémie de COVID-19 a créé des tensions dans les sociétés. Elle ne devrait cependant pas servir de prétexte au recours à des pratiques antidémocratiques. Il revient aux parlementaires de défendre les principes et les droits démocratiques en intervenant là où c'est nécessaire.

M. Man Tran Thanh (Viet Nam) souligne l'importance de continuer à renforcer les partenariats entre l'UIP, les organisations parlementaires régionales et les institutions internationales, en particulier lorsqu'il s'agit de sortir d'une crise telle que la pandémie de COVID-19. L'UIP doit inciter les pays producteurs de grandes quantités de vaccins à prêter davantage assistance aux pays en développement, surtout les plus touchés par le virus. Il est en effet vital de pouvoir accéder en temps utile aux vaccins et aux équipements médicaux de pointe dans des conditions d'égalité et à un prix abordable. Les Parlements membres doivent améliorer rapidement leur dispositif national de lutte contre la COVID-19, garantir que les budgets seront alloués en temps voulu, resserrer leur contrôle de l'action du gouvernement et l'obliger à rendre des comptes.

L'OMS devrait renforcer les partenariats et la coopération en vue du transfert des technologies de production de vaccin et accélérer le développement des capacités de gestion de la COVID-19.

M. J. Taiana (Argentine) dit que le monde entier subit le contrecoup de la pandémie de COVID-19, qui a fait de nombreux morts et compromis les perspectives économiques et sociales et qui, surtout, creuse les inégalités entre pays développés et pays en développement. En effet, 80 pour cent des vaccins sont livrés aux pays les plus riches et les plus développés. Il appuie l'Inde et l'Afrique du Sud qui s'efforcent d'obtenir que l'OMS proclame les vaccins bien public mondial et de faire lever certaines dispositions de l'Accord ADPIC. Les pays doivent unir leurs efforts pour venir à bout de la pandémie. Sans efforts collectifs, le virus deviendra endémique. Ils doivent coopérer non seulement dans le domaine de la santé mais aussi en matière économique. Pour reconstruire leurs économies, les pays doivent apporter des changements marquants aux institutions financières internationales et s'engager sur la voie du développement durable en se laissant guider par les ODD. Il plaide pour une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la relance économique. Il est important de montrer que la pandémie n'a pas paralysé le multilatéralisme et qu'il est au contraire à l'œuvre et efficace.

Mme M. Mularoni (Saint-Marin) dit que la pandémie a changé profondément le monde. Saint-Marin, comme beaucoup d'autres pays, a dû trouver des solutions en très peu de temps. Grâce au succès de la campagne de vaccination, le pays s'est presque affranchi de la COVID-19 et est prêt à reprendre ses activités économiques.

Il est vital de veiller à ce que les vaccins soient distribués dans le monde dans des conditions d'égalité, selon des principes démocratiques et sans discrimination fondée sur la race, la fortune ou la situation géographique. Tous les pays devraient conjuguer leurs efforts et parler d'une seule voix sur la question. La voix des petits pays a aussi son importance. La qualité de la coopération internationale se mesurera à l'égalité d'accès aux vaccins. C'est elle qui décidera de la vitesse à laquelle les pays pourront commencer à jouir de la reprise post-COVID-19. Les ODD devraient être le fondement des stratégies de relance. Les objectifs écologiques sont d'une importance particulière pour la relance.

Le Président dit qu'il a retenu un certain nombre de messages. La pandémie a mis en évidence l'interdépendance des pays. Il est nécessaire de diversifier le processus de vaccination et de faire des vaccins un bien public. Il faut aussi que tous les parlements soient déterminés à gagner la bataille contre la COVID-19. L'UIP devra rester attachée au multilatéralisme. Il est aussi important d'investir dans l'éducation.

Le Secrétaire général trouve très encourageants les messages qui se dégagent des discussions. Les parlements sont tournés vers l'avenir plutôt que vers le passé pour mieux relever les défis. Les discussions se poursuivront le lendemain.

La séance est levée à 17 h 30 (HAEC).

Séance du jeudi 27 mai

La séance est ouverte à 14 h 10 (HAEC) sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.

Point 1 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur le thème *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*

Reprise du débat

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) affirme que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des parlements dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. Les parlements doivent exercer leurs fonctions législatives, de contrôle et de représentation dans leurs travaux. Il est nécessaire de mieux faire connaître la pandémie dans le monde entier, de même que les solutions appropriées. Il est impératif de tester la population afin de disposer de données fiables sur la propagation du virus. Des efforts importants sont nécessaires pour accélérer les programmes de fabrication de vaccins et garantir la disponibilité de ceux-ci. L'accessibilité aux vaccins, notamment pour les personnes vivant dans les zones rurales, n'est pas négociable. La communauté internationale doit se prémunir contre le nationalisme en matière de vaccins, qui consiste pour les pays privilégiés à fabriquer des vaccins principalement pour leurs propres citoyens au lieu de les partager avec d'autres pays moins privilégiés. Il est inacceptable que 1,4 milliard de doses de vaccins aient été distribuées alors que l'Afrique n'en a bénéficié que de 1 pour cent. Les parlements doivent faire preuve de diligence raisonnable en ce qui concerne les vaccins, y compris dans le processus d'appel d'offres. Des politiques économiques robustes et des budgets nationaux solides sont nécessaires pour stimuler la reprise économique, en particulier pour les femmes et les jeunes vulnérables. Les parlements doivent adopter des lois et des règlements qui favorisent l'accès démocratique aux soins de santé pour tous et défendre l'expansion des économies numériques. L'humanité n'a d'autre choix que de vaincre la COVID-19 en faisant appel à la solidarité internationale et au multilatéralisme.

Mme F. Zainal (Bahreïn) dit que la pandémie a des répercussions non seulement sur la santé mais aussi sur de nombreux autres secteurs. Les parlements et les gouvernements doivent œuvrer main dans la main pour en réduire l'impact au minimum et promouvoir une reprise durable. Il est absolument nécessaire de s'assurer que les valeurs humaines l'emportent sur les intérêts étroits. L'UIP doit s'efforcer de créer de véritables partenariats pour la recherche scientifique et le développement de vaccins. Les vaccins doivent être distribués à tous les pays sans discrimination, sur la base de l'équité. Les principes démocratiques et les droits de l'homme doivent être au cœur des efforts de redressement et d'intervention.

Le Bahreïn prend des mesures pour protéger les citoyens et les résidents. Par exemple, le traitement et les vaccins contre la COVID-19 sont fournis gratuitement. Les mesures en place reposent sur une forte coopération entre les pouvoirs législatif et exécutif, et visent à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales. En outre, le Bahreïn a élaboré un cadre législatif qui tient compte des conditions de vie des citoyens fortement touchés par la pandémie, ce qui permet de réduire au minimum les contraintes socio-économiques.

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande) souligne que la pandémie de COVID-19 exacerbe les inégalités existantes et fait régresser l'avancée des pays sur la voie des Objectifs de développement durable (ODD). Cependant, elle offre également au monde une opportunité stratégique pour le changement, l'innovation et la coopération mondiale. En 2019, la Secrétaire générale adjointe de l'ONU a déclaré que les droits de l'homme étaient une partie intrinsèque du développement durable et que celui-ci était un puissant vecteur de la réalisation de tous les droits de l'homme. Les parlementaires doivent défendre les intérêts de tous les citoyens, mais en particulier de ceux qui sont vulnérables en raison de la COVID-19, des conflits, des changements climatiques et des désavantages économiques.

Le monde ne peut pas se permettre de perdre son élan dans la lutte contre les changements climatiques. Chaque pays doit agir. Le Parlement néo-zélandais a adopté à l'unanimité la loi portant modification de la loi sur la lutte contre les changements climatiques (zéro carbone) en 2019 et a créé la Commission indépendante sur les changements climatiques. L'un des principaux axes de l'aide au développement accordée par la Nouvelle-Zélande consiste à aider les pays du Pacifique à réduire leur vulnérabilité face aux effets des changements climatiques, à renforcer leur résilience climatique et à atteindre leurs objectifs en matière d'émissions.

La pandémie touche de manière disproportionnée les femmes, notamment les femmes handicapées, âgées et issues de minorités ethniques, ainsi que les migrantes, les femmes autochtones et les membres de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexe (LGBTI). Les droits de toutes les personnes doivent figurer à l'ordre du jour de l'UIP. Mme Wall exhorte les parlementaires à utiliser leur statut de pouvoir pour soutenir les défenseurs des droits de l'homme tels que Nasrin Sotoudeh. Il est extrêmement préoccupant de constater que des sanctions ont été imposées à des parlementaires qui ont attiré l'attention sur les violations des droits de l'homme dans d'autres pays, comme la Chine. L'UIP ne doit pas rester silencieuse au sujet des situations troublantes au Xinjiang et à Hong Kong, sinon elle serait complice.

M. J.I. Echániz (Espagne) fait observer que le monde est confronté à une très grave crise sanitaire qui a des répercussions socio-économiques considérables et fait des millions de morts. Les origines du virus et la raison pour laquelle il s'est propagé si rapidement ne sont toujours pas claires, mais le public a le droit de savoir pour éviter qu'un tel phénomène ne se reproduise. Si les détails sont connus, les pays pourront mettre en place des mesures de protection adéquates et renforcer leurs capacités scientifiques et logistiques. Il faut tirer des leçons de la pandémie, sinon toute cette souffrance n'aura servi à rien.

La pandémie a touché tous les pays et exacerbé les problèmes aux niveaux local et mondial. La riposte a été en grande partie inadéquate, insatisfaisante et inacceptable. Cependant, il y a aussi des exemples de grande solidarité. Ces exemples montrent que c'est en unissant nos efforts que nous pourrions nous en sortir.

La crise met en évidence les faiblesses des structures et des systèmes en place dans le monde, y compris dans le système multilatéral. Il s'agit donc d'une occasion de les repenser et de les reconstruire. M. Echániz encourage les parlementaires à innover ainsi qu'à élaborer des systèmes démocratiques fondés sur les droits de l'homme.

Mme M.I. De Oliveira Valente (Angola) remercie les partenaires internationaux tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de l'aide apportée à l'Angola. Cette aide a permis de limiter les cas de COVID-19.

Outre les impacts sur la santé, la pandémie aggrave la pauvreté et augmente le chômage, en particulier chez les femmes qui occupent des emplois informels. La violence à l'égard des femmes et des enfants augmente également. Dans le cadre du processus de reprise, les parlementaires doivent se pencher sur la santé et l'économie, mais aussi sur de nombreux autres domaines. Il est nécessaire de prendre des mesures immédiates, transversales et structurelles et de les coordonner au niveau multilatéral.

Les vaccins doivent être considérés comme un bien public de la plus haute priorité. Mme De Oliveira Valente se dit favorable à la rétention des droits de propriété intellectuelle sur les vaccins et les médicaments contre la COVID-19 afin de garantir l'égalité d'accès. L'OMS doit prendre l'initiative en matière de passeport universel pour les vaccins afin d'éviter toute discrimination.

Les défis mondiaux méritent des solutions tout aussi mondiales. C'est le rôle des parlementaires d'adopter des lois efficaces qui empêchent tout type de discrimination à l'égard des femmes, des jeunes et des autres personnes vulnérables. En outre, les parlementaires doivent approuver des budgets qui renforcent les systèmes de santé publique, luttent contre la pauvreté, encouragent l'éducation et soutiennent les politiques environnementales. Il est important de créer un nouvel ordre mondial post-COVID-19. Une action multilatérale est nécessaire pour que les pays puissent faire face à la crise ensemble.

M. U. Lechte (Allemagne) fait valoir que la seule façon de surmonter la pandémie de COVID-19 est de prendre des mesures au niveau mondial. Une coopération multilatérale accrue est donc nécessaire. De graves difficultés subsistent malgré la mise à disposition de plusieurs vaccins. L'un de ces défis est la distribution de ces vaccins.

Les populations de toutes les régions du monde, quelle que soit leur situation financière, doivent avoir accès aux vaccins dès qu'ils sont disponibles. C'est dans cette optique que l'OMS a créé le programme COVAX. L'objectif est de faire en sorte que chaque pays participant reçoive suffisamment de doses pour vacciner les 20 pour cent les plus vulnérables de sa population d'ici à la fin de 2021. Actuellement, le monde est loin d'atteindre cet objectif.

Il est important de renforcer le programme COVAX. Premièrement, la communauté internationale doit améliorer l'assise financière de l'initiative. Deuxièmement, elle doit accélérer la production, l'homologation et la distribution des vaccins. Troisièmement, les États qui ont commandé plusieurs fois les doses requises par habitant doivent en donner une partie rapidement et sans formalités administratives lourdes.

M. C. Lohr (Suisse) dit que la pandémie de COVID-19 constitue un défi important non seulement pour les décideurs politiques mais aussi pour la société dans son ensemble. Le monde n'y était pas préparé, ni au niveau mondial ni au niveau régional.

Lors de la 141^e Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue à Belgrade en 2019, l'UIP a adopté une résolution intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. La résolution abordait notamment la nécessité d'améliorer la coopération internationale face aux pandémies. Cependant, les résolutions de l'UIP ne doivent pas rester de simples mots, mais plutôt être utilisées comme des lignes directrices dans le travail quotidien des parlementaires.

La lutte contre la COVID-19 ne nécessite pas seulement des moyens financiers, mais aussi des valeurs telles que la solidarité et le respect, en plus de l'expertise médicale. Le principe consistant à traiter tout le monde sur un pied d'égalité et à ne laisser personne de côté doit être au premier plan de l'action de l'UIP. La solidarité internationale est un pilier de la société et un pilier de l'UIP.

M. J.A. Coloma (Chili) dit que les parlementaires ne peuvent pas résoudre les inégalités à court terme. Ils peuvent toutefois prendre d'autres mesures à court terme, par exemple agir de manière solidaire et garantir le libre-échange. Il attire l'attention sur les politiques protectionnistes introduites par l'Union européenne (UE) en vertu desquelles les vaccins ne peuvent pas être vendus en dehors de la région. En raison de cette politique, de nombreux laboratoires produisant des vaccins n'ont pas été en mesure d'honorer leurs contrats. De telles politiques génèrent de la méfiance et nuisent au développement. Les parlementaires doivent exiger de leurs gouvernements qu'ils soient solidaires avec les autres pays et qu'ils maintiennent le libre-échange. Il est important de créer des conditions favorables pour que les pays puissent agir conjointement. Les contrats doivent être remplis et les libertés doivent être respectées.

Mme O. Rudenko (Ukraine) affirme que la COVID-19 a changé le monde. Elle a mis à l'épreuve les infrastructures politiques, économiques et culturelles et a repoussé les limites des systèmes de santé, ne laissant aucun pays indemne. La science, les solutions et la solidarité sont les meilleurs moyens d'avancer. La seule façon de vaincre la pandémie est de rester soudés. L'Ukraine a pleinement soutenu les efforts de la communauté internationale pour garantir une distribution équitable des vaccins.

Depuis le début, le Parlement ukrainien a pris des mesures pour faire face à la pandémie. Par exemple, il a introduit des règlements législatifs pour simplifier les procédures d'achat de biens et de services en rapport avec la COVID-19. Il a transformé d'urgence son système de santé pour faire face aux nouveaux défis. Il a introduit des mesures de quarantaine. Les gens peuvent travailler à domicile, les enfants et les jeunes peuvent suivre des cours à distance. Des mesures ont également été prises pour soutenir les entreprises.

L'Ukraine se bat en fait sur deux fronts : la pandémie de COVID-19 et le conflit armé russo-ukrainien en cours. Les hostilités et la violence sur le terrain mettent en péril le fragile processus de paix et compromettent gravement la sûreté et la sécurité. Le Parlement a dû redoubler d'efforts pour protéger à la fois la population civile et l'armée.

M. H. Traoré (Mali) indique que le Mali a enregistré son premier cas de COVID-19 le 25 mars 2020. Depuis lors, le pays a compté environ 14 000 cas et près de 500 décès. Environ 1 000 personnes sont suivies et localisées quotidiennement. L'Assemblée nationale du Mali a recensé huit cas, trois décès et cinq guérisons. Le Conseil national de la transition a enregistré trois cas, aucun décès et trois guérisons. Au total, 62 personnes du Conseil ont été vaccinées avec le vaccin AstraZeneca, les premières doses ayant été administrées le 30 avril 2021. Le Conseil a également mis en place un certain nombre de mesures de protection, notamment la désinfection des bâtiments, la distanciation sociale, le port obligatoire de masques, la prise de température systématique, le lavage des mains et l'utilisation de gel hydroalcoolique.

M. K. Bayramov (Azerbaïdjan) dit que la COVID-19 submerge les systèmes de santé et provoque de vastes perturbations sociales et économiques. Il est clair que le droit international, les lois internes et les systèmes de soins de santé n'étaient pas prêts. La pandémie a également mis en évidence de nombreux autres défis.

L'Azerbaïdjan a versé des contributions volontaires à l'OMS et fourni une aide humanitaire et financière directe à plus de 30 pays. Il a organisé un sommet pour le mouvement des non-alignés en mai 2020 et a été à l'origine de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui s'est tenue en décembre 2020.

Il souhaite exprimer sa profonde préoccupation concernant la distribution inégale et injuste des vaccins entre les pays en développement et les pays développés. Certains pays détiennent une quantité de vaccins plusieurs fois supérieure à leurs besoins réels. Il est évident que dans de telles circonstances, d'autres pays seront confrontés à des pénuries. L'Azerbaïdjan a présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies un projet de résolution intitulé *Garantir à tous les pays un accès équitable, rapide et universel, à un coût abordable, aux vaccins mis au point pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)*, qui a été adopté le 23 mars 2021. Il a également été parmi les premiers pays à rejoindre et à soutenir le programme COVAX. M. Bayramov demande à toutes les délégations d'exprimer leur soutien à ce programme.

M. V. Bologan (République de Moldova) déclare que la République de Moldova n'a pas été moins touchée par la pandémie que les autres pays. Le Parlement a lancé de multiples initiatives législatives pour soutenir le système médical. Il a doublé les salaires, gelé les intérêts sur les prêts aux entreprises et offert des allocations de chômage et des compensations aux groupes vulnérables de la population. Des équipements médicaux et des médicaments ont également été achetés pour garantir l'accès aux traitements.

Tout au long de la pandémie, la République de Moldova s'est efforcée de mettre en place un système de gouvernance démocratique et fonctionnel, au service des citoyens et capable de relever les défis cruciaux. Malheureusement, au cours des derniers mois, une crise constitutionnelle a éclaté entre le Parlement et les institutions présidentielles. Cette situation a privé les citoyens d'un certain nombre de services et de compensations. Néanmoins, avec l'aide de partenaires internationaux, tels que l'OMS, la Banque mondiale et l'UE, la République de Moldova a réussi à faire baisser le nombre d'infections quotidiennes à la COVID-19 à moins de 100 et à revenir progressivement à une vie normale.

Mme A.P. Agudelo (Colombie) appuie les interventions faites jusqu'alors par les autres délégués. Il est particulièrement important de renforcer le dialogue social dans la lutte contre la COVID-19. Les organisations religieuses peuvent jouer un rôle fondamental en facilitant les échanges entre les pouvoirs publics et les communautés, contribuant ainsi à combler les fossés et à instaurer la paix. Le Parlement colombien a continué de délibérer et d'élaborer des propositions tout au long de la pandémie. De nombreuses démocraties ont pu s'adapter à la crise grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). À leur tour, les TIC ont eu un impact positif sur la démocratie participative. Il est essentiel de combler les disparités technologiques. L'accès à internet doit être considéré comme un droit fondamental au même titre que la santé, l'éducation ou le travail. Il est nécessaire d'introduire des politiques qui encouragent la croissance économique, protègent les finances des ménages et cherchent à "régulariser" le secteur informel. Les personnes travaillant dans ce secteur doivent avoir accès à la sécurité sociale et à des possibilités de formation et d'entrepreneuriat.

Mme L. Ramohlanka (Lesotho) dit que la COVID-19 a pris tout le monde au dépourvu en entraînant des effets catastrophiques. Le Lesotho peinait déjà à atteindre ses objectifs de développement et la COVID-19 a anéanti les maigres progrès réalisés. En mars 2020, le Premier Ministre du Lesotho a déclaré que la COVID-19 était une urgence nationale et a donc imposé un premier confinement. Le Parlement ayant été considéré comme un service essentiel, les parlementaires ont pu poursuivre leurs travaux normalement, en respectant la réglementation relative à la COVID-19 et les protocoles de l'OMS. Cependant, en janvier 2021, la situation liée à la COVID-19 ayant atteint des proportions sans précédent, des séances hybrides ont été imposées. Tous les membres du Parlement ont reçu des iPads. Des efforts ont également été faits pour améliorer le réseau wifi parlementaire et d'autres équipements technologiques.

Le Lesotho s'est efforcé de trouver un équilibre entre les mesures de lutte contre la COVID-19, le maintien des services essentiels et la création de bases solides pour l'avenir. Le Gouvernement élabore actuellement une politique de relance économique fondée sur la protection de la santé, le sauvetage de l'économie et la protection sociale. Les commissions parlementaires demandent au Gouvernement de rendre des comptes sur d'éventuelles omissions dans la planification et la fourniture de services, notamment en ce qui concerne l'octroi de prestations aux personnes vulnérables. La Commission sur le VIH/sida a récemment mené une étude sur la sûreté des vaccins contre la COVID-19 pour les personnes vivant avec le VIH/sida. Les parlementaires ont également présenté un bon nombre de motions demandant la création de commissions spécifiques qui seraient chargées de la COVID-19.

M. J.M. Kabund-A-Kabund (République démocratique du Congo) fait remarquer que la pandémie touche le monde entier, mais à des degrés divers. Jusqu'à présent, la République démocratique du Congo a enregistré plus de 31 000 cas et 780 décès, dont 32 parmi les parlementaires. Le monde commence à voir la courbe s'aplatir grâce notamment aux programmes de vaccination, ce qui est porteur d'espoir. La solidarité entre pays riches et pays pauvres est nécessaire dans l'élaboration des plans économiques. Le Parlement congolais déploie de grands efforts pour lutter contre la COVID-19. Il demande des comptes au Gouvernement et renforce le cadre juridique existant, notamment dans le domaine de la recherche scientifique.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) souligne que la Fédération de Russie a été le premier pays à mettre au point et à enregistrer un vaccin, à savoir le vaccin Sputnik V. Depuis lors, elle a enregistré deux autres vaccins et en sortira bientôt un quatrième. La Fédération de Russie partage ses vaccins ainsi que la technologie nécessaire à leur production. Le Sputnik V a été enregistré dans plus de 70 pays. En outre, la Fédération de Russie a lancé un programme de passeports COVID-19 permettant aux personnes vaccinées de se déplacer librement. Elle soutient également le programme COVAX.

La pandémie a mis en évidence la nécessité d'adopter une approche globale des ODD. Les pays doivent unir leurs forces sous l'égide de l'ONU et d'autres organisations multilatérales. Il convient de mettre fin à tous les différends et conflits entre pays. Comme l'a suggéré le Secrétaire général de l'ONU, il est important de créer un couloir permettant de fournir les biens les plus nécessaires aux plus vulnérables. M. Kosachev invite les délégués à la Conférence mondiale sur le dialogue interculturel et interconfessionnel qui se tiendra en mai 2022 à Saint-Pétersbourg.

M. M. Nazurally (Maurice) dit que son pays s'est montré dynamique dans la lutte contre la crise sanitaire mondiale. Premièrement, une commission de haut niveau a été mise en place pour surveiller et gérer la crise. Deuxièmement, le Parlement a introduit un protocole sanitaire ainsi que des mesures de visioconférence pour le bon fonctionnement de la démocratie. Troisièmement, des lois et des règlements liés à la COVID-19 ont été adoptés. Quatrièmement, les citoyens et les entreprises se sont vu proposer des prêts à faible taux d'intérêt, une aide à l'emploi salarié et indépendant, l'accès à un fonds de secours spécial et des tarifs préférentiels pour les factures de services publics. Cinquièmement, le Gouvernement a lancé une campagne de vaccination de masse. Les parlementaires doivent œuvrer ensemble pour trouver une solution durable à cette crise sans précédent. La pandémie exige que l'humanité fasse preuve de solidarité mondiale et d'unité.

Mme M. Espinales (Nicaragua) dit que le Nicaragua a adopté une stratégie proactive pour lutter contre la pandémie, sans pour autant instaurer un confinement. Il a cherché un équilibre entre les mesures de santé et l'économie. L'Assemblée nationale a adopté une législation visant à renforcer les soins de santé universels gratuits et cela faisait en fait quatorze ans qu'elle augmentait le budget de la santé. Elle a mis en place un modèle de santé communautaire et familiale avec un fort élément préventif. Des efforts ont été faits pour moderniser et développer les infrastructures hospitalières. Plus de 200 millions d'USD ont été consacrés aux programmes de services d'urgence, à la prévention et à

l'endiguement de la COVID-19. Un programme de vaccination a également été mis en place, prévoyant la distribution gratuite des vaccins Covishield et Spoutnik V. Le programme donne la priorité aux personnes âgées et aux personnes souffrant de maladies chroniques, notamment celles atteintes de cancer et d'insuffisance rénale. Le pays soutient tous les groupes vulnérables. Grâce à ces mesures, le Nicaragua compte le plus faible nombre de cas et de décès dus à la COVID-19 en Amérique centrale. Mme Espinales demande à l'UIP de garantir l'égalité d'accès aux vaccins.

Le Nicaragua a relancé son économie, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises (PME). Il soutient l'innovation et les économies familiales. Des fonds ont été alloués au secteur de l'énergie en vue de transformer la matrice énergétique. L'objectif est de produire 77 pour cent de l'énergie à partir de sources renouvelables. Le Parlement est déterminé à promouvoir l'égalité des sexes et a adopté des lois importantes à cet égard, notamment une réforme de la loi électorale. Toutes les mesures susmentionnées s'inscrivent dans les engagements pris par son pays dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le travail a été mené à bien malgré un coup d'État manqué, une pandémie et deux ouragans.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) déclare que des hommes, des femmes et des enfants innocents sont massacrés par l'État israélien à l'aide des armes les plus meurtrières et les plus sophistiquées. Il s'agit d'une violation flagrante des droits de l'homme et du droit international. La seule voie vers la paix en Palestine est l'organisation d'un référendum.

L'Iran a mis en place un réseau de santé efficace. Malgré les sanctions, il a réussi à augmenter sa capacité nationale à faire face au virus. Il a été en mesure de fournir des médicaments et des équipements médicaux, ainsi que de produire et de fournir des vaccins. Malheureusement, certains pays riches entravent l'accès juste et équitable aux vaccins. Il est essentiel de renforcer le multilatéralisme pour réparer les dommages causés par la pandémie de COVID-19.

Mme L.B. Malema (Mozambique) fait valoir que pour vaincre la pandémie, il faut déployer des efforts et des stratégies coordonnés. Les parlements jouent un rôle clé non seulement dans la défense de la santé publique mais aussi dans la gestion des conséquences économiques. Les législateurs doivent trouver un équilibre entre ces deux éléments.

Le Mozambique a pris plusieurs mesures pour faire face à la pandémie – il a notamment déclaré l'état d'urgence. Plus tard, une loi a toutefois été adoptée pour permettre de gérer les calamités publiques, y compris les pandémies, sans avoir à déclarer l'état d'urgence. Une autre loi a été adoptée pour soutenir les travailleurs qui ont perdu leur emploi. L'éducation doit rester une priorité, même en période difficile.

M. A. Alahmad (Palestine) explique que la Palestine est actuellement confrontée à de multiples pandémies. La première pandémie est l'occupation israélienne. La deuxième pandémie est celle de la COVID-19. La troisième pandémie est le nettoyage ethnique des populations à l'aide d'armes de destruction massive. En effet, Israël expulse les gens de leurs maisons et autorise les colons à pénétrer dans la mosquée Al-Aqsa, l'un des sites religieux les plus importants pour les musulmans. Il tente de piller des terres et d'établir des colonies en dépit de nombreuses résolutions et appels de l'ONU demandant à mettre fin à de tels agissements. Une grande partie de la communauté internationale souhaite que l'agression s'achève et que le processus de paix soit relancé. L'apartheid est devenu partie intégrante de la politique israélienne.

M. B. Llano (Paraguay) fait savoir que le Paraguay enregistre le plus grand nombre de décès dus à la COVID-19 dans la région, ce qui est une source de préoccupation majeure pour le pays. Il souhaite condamner sévèrement le programme COVAX. Ce dernier a été mis en place par l'OMS pour assurer l'égalité d'accès aux vaccins contre la COVID-19. En effet, la seule solution mondiale à la pandémie est de faire en sorte que tous les habitants des quatre coins du monde aient accès à ces vaccins, quelle que soit leur situation financière. Il est cependant clair que le programme COVAX est une supercherie. Le Paraguay était censé recevoir 4,2 millions de doses de vaccin par l'intermédiaire de COVAX, mais n'en a reçu que 170 000 jusqu'à présent. Il n'était pas possible de rester silencieux sur la situation étant donné le nombre considérable de personnes qui mouraient. COVAX a la responsabilité de faire parvenir les vaccins là où ils sont attendus.

Mme A.N. Reynoso Sánchez (Mexique) dit que la pandémie de COVID-19 a provoqué l'une des plus grandes crises socio-économiques de l'histoire et démontré la fragilité de l'humanité. Il est important de s'attaquer aux problèmes structurels de la société dans la phase de reprise. La crise a mis à l'épreuve tous les systèmes de santé et a montré qu'il n'existe pas de modèle parfait. Les pays doivent néanmoins chercher à transformer et à faire évoluer leurs systèmes de santé de la manière la plus positive possible.

La question de la vaccination reste un défi. Le Mexique n'a atteint qu'un taux de vaccination de 10 pour cent, ce qui pourrait être dû à des disparités entre le secteur de la santé et le secteur public. Il existe également de nombreux problèmes économiques, notamment un ralentissement de la création d'emplois et une insécurité financière. Plus que jamais, le monde fait appel à ses parlementaires. C'est un appel auquel les parlementaires doivent répondre dans un esprit de responsabilité, de compromis, de loyauté et de courage. Unis, les parlementaires peuvent promouvoir davantage la coopération et l'empathie. Ils doivent assumer leurs responsabilités au sein de l'UIP tout en encourageant leurs gouvernements à assumer leurs propres responsabilités objectives au-delà des idéologies et des idéaux de parti.

M. Z. Galadima (Nigéria) rappelle que le monde continue de subir les effets dévastateurs de la COVID-19. Les économies sont en difficulté, des emplois ont été perdus, des familles ont été déchirées et les services de santé ont été mis à rude épreuve. Les parlements ont un rôle important à jouer pour assurer le retour à une vie normale. Ils doivent équilibrer le pouvoir détenu par l'exécutif. Ils doivent renforcer leurs rôles de représentation, de législation et de contrôle pour garantir dans les faits les droits et libertés des citoyens. Ils doivent veiller à ce que le peuple soit entendu. Ils doivent sensibiliser le public au virus et protéger les citoyens, en particulier les migrants. Plus généralement, ils doivent tirer des leçons de la pandémie.

Mme F. Benbadis (Algérie) dit que, malgré les nombreuses répercussions négatives de la pandémie, il y a aussi des effets positifs sous forme de leçons. Le virus continue de se propager, même si c'est à un rythme plus lent. Il faut encourager la population à se montrer confiante à l'égard de la lutte contre le virus. En effet, certaines personnes se méfient des mesures prises, notamment en ce qui concerne les vaccins, en grande partie à cause des médias sociaux. Les parlementaires doivent sensibiliser les citoyens à la nature dévastatrice du virus, puis réagir. Réagir, c'est continuer de respecter les mesures sanitaires. C'est aussi convaincre les gens de se faire vacciner, même s'il est trop tôt pour évaluer l'efficacité des vaccins. L'idée qu'il n'est pas possible de lutter contre la pandémie est erronée.

Mme E. Nyirasafari (Rwanda) dit que son pays a pris toute une série de mesures pour contenir le virus, qui ont donné de bons résultats. Par exemple, le Fonds de relance économique a été mis en place pour soutenir les entreprises les plus touchées. Le télétravail a permis au Parlement rwandais de continuer à mener ses activités, les réunions physiques n'ayant lieu qu'à titre exceptionnel. Actuellement, le Rwanda connaît un assouplissement progressif des mesures. Les entreprises ont été autorisées à reprendre leurs activités tout en respectant les directives sanitaires. Au moins 450 000 Rwandais ont été vaccinés. Le pays espère couvrir au moins 60 pour cent de sa population d'ici 2022. La communauté mondiale doit s'unir pour faire en sorte que les vaccins soient accessibles à tous. Les parlements doivent se donner pour mission de faire en sorte que tous les pays unissent leurs efforts et partagent leur savoir-faire.

M. S. Cogolati (Belgique), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, affirme que la génération actuelle est la dernière à pouvoir sauver le climat, garantir la solidarité, protéger les droits de l'homme et parvenir à la paix. Le retour en arrière n'est pas envisageable. La pandémie a mis le monde à genoux et a accentué les inégalités. L'heure n'est pas aux divisions mais au rassemblement des nations et des générations pour construire un monde plus juste et plus durable. Les parlementaires peuvent être les architectes du changement. La Belgique est déjà à l'avant-garde en matière d'énergies renouvelables, de protection des civils contre les armes explosives et de participation des citoyens aux travaux parlementaires. Le monde de demain ne se construira pas en un claquement de doigts. Cependant, l'avenir commun doit être porteur d'espoir afin de sauvegarder la biodiversité, de créer des emplois pour le climat et de protéger les libertés fondamentales. Les parlementaires doivent devenir les porte-parole de ceux qui ne sont pas entendus.

M. Wan E'xiang (Chine), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, dit que la pandémie a fait entrer le monde dans une phase de fluidité et de transformation. L'instabilité et l'incertitude sont clairement en hausse. Toutefois, la tendance qui voit le statu quo évoluer vers un monde multipolaire reste inchangée. La mondialisation économique fait preuve d'une résilience renouvelée et l'appel au maintien du multilatéralisme s'est renforcé.

Il demande aux législateurs du monde entier de faire avancer ensemble la coopération mondiale en matière de lutte contre la COVID-19. Ils peuvent le faire de plusieurs manières. Tout d'abord, les parlementaires doivent défendre le multilatéralisme. Il est important de sauvegarder le système international axé autour de l'ONU et d'aider l'OMS à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la COVID-19. Il est nécessaire de faire progresser la coopération internationale en matière de vaccins et de rendre ceux-ci plus accessibles et plus abordables.

Deuxièmement, il faut s'efforcer de poursuivre un développement ouvert, axé sur l'innovation, dans le cadre de la reprise après la COVID-19. La communauté internationale doit défendre le système commercial multilatéral avec l'OMC en son cœur, rejeter les tentatives visant à imposer des barrières commerciales et technologiques, et garantir le fonctionnement sûr, stable et sans entrave de l'industrie mondiale et des chaînes d'approvisionnement. Il est du devoir des parlementaires de fournir des garanties juridiques opportunes aux nouvelles industries et formes d'entreprises qui ont émergé de la pandémie et de faciliter la création de nouveaux moteurs de croissance.

Troisièmement, les parlementaires doivent promouvoir la coopération entre leurs institutions. Ils doivent faire bon usage des plateformes parlementaires multilatérales, telles que l'UIP, pour renforcer les échanges et partager les expériences relatives à la lutte contre la pauvreté, au renforcement des systèmes de santé, à la protection de l'environnement et à d'autres questions de gouvernance sociale. L'objectif est d'améliorer la capacité de gouvernance de tous les pays et de promouvoir le dialogue et l'amitié.

La Chine contribue grandement à la lutte mondiale contre la pandémie. Elle a signalé les cas d'infection et rapidement publié le séquençage du génome du virus et d'autres informations. Elle a apporté son aide à l'OMS et à quelque 150 pays, et s'efforce de faire en sorte que les vaccins deviennent un bien public mondial. M. Wan E'xiang se dit convaincu qu'avec de la solidarité et de la persévérance, le monde finira par vaincre le virus, construire une communauté avec des valeurs communes et ouvrir la voie à un avenir meilleur pour tous.

M. H. Gebaly (Égypte), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, dit que la pandémie a submergé le monde et entraîné des effets très néfastes à tous les niveaux. Sur le plan économique, les chaînes d'approvisionnement ont été interrompues en raison des fermetures et des restrictions de circulation, ce qui a eu un impact négatif sur le commerce mondial. De nombreux marchés se sont effondrés et l'emploi a beaucoup souffert. Sur le plan social, les mesures de confinement ont fortement perturbé la vie quotidienne. Les problèmes sociaux, tels que les inégalités et la pauvreté, ont été exacerbés. Les parlementaires, en tant que représentants du peuple, doivent s'attaquer aux conséquences susmentionnées rapidement et de manière positive et sérieuse, en agissant avant tout sur le plan de la prévention et de l'anticipation.

Mme H. Makiyama (Japon), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, fait valoir que les problèmes causés par la pandémie ne sont pas des problèmes nouveaux. La pandémie a simplement rendu les problèmes existants plus visibles. Les parlementaires doivent saisir l'occasion de créer un changement proactif. Il est important de donner la priorité aux pays les plus pauvres dans la reprise économique. On peut observer une tendance qui consiste à ce que les pays donnent la priorité à leurs propres besoins s'agissant de la recherche de vaccins. Toutefois, en temps de crise, les pays et les parlements doivent œuvrer main dans la main dans un esprit de coopération internationale.

M. F. Etgen (Luxembourg), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, dit que la pandémie exerce une pression énorme sur les institutions, les économies et les valeurs. Le Parlement luxembourgeois a fait en sorte de rester pleinement opérationnel pour gérer la crise. La pandémie a montré la fragilité du monde et la rapidité avec laquelle les démocraties peuvent être mises à mal. C'est pour cette raison que les institutions nationales et internationales doivent être fortes. La solidarité, l'inclusion, la transparence, la participation des citoyens, la réduction des inégalités et la coopération sont nécessaires. Ce sont les clés d'un avenir commun.

M. Z. Gombojav (Mongolie), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, annonce que la Mongolie est en train de surmonter efficacement les défis causés par la pandémie grâce au soutien qu'elle a reçu de ses pays partenaires. À ce jour, elle a entièrement vacciné plus de 50 pour cent de sa population cible. Elle investira également 10 000 milliards de tugriks (MNT) dans un programme de protection contre les risques pour soutenir l'économie. Un parlement numérique est en cours de développement afin que les délibérations puissent avoir lieu en ligne. Un forum législatif électronique est également en place et contribue à promouvoir la participation du public aux affaires parlementaires, en particulier au processus législatif.

Les parlements doivent évaluer les leçons tirées de la pandémie et fixer des objectifs futurs. Il reste beaucoup à faire mais une question est particulièrement importante, à savoir la nécessité de construire des sociétés saines fondées sur l'égalité. Cet objectif peut être atteint en renforçant la justice politique, économique et sociale. Il est particulièrement important de réduire l'écart de revenus, de garantir des emplois et de créer un accès égal à la sécurité sociale et aux services de santé. Seuls les pays qui offrent l'égalité des chances et des droits à tous leurs citoyens parviendront à surmonter les difficultés. M. Gombojav demande aux parlements du monde entier d'unir leurs efforts dans le cadre de la mission de l'UIP et de créer un monde plus égalitaire.

M. H. El Malki (Maroc), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, déclare que la lutte contre la pandémie exige une coopération et une coordination internationales. Les événements de l'année écoulée établiront un précédent mondial, entraîneront des bouleversements stratégiques dans le monde et modifieront les relations internationales et les centres de pouvoir. L'une des conclusions les plus importantes devant être tirées de cette expérience est la nécessité de créer un nouveau modèle de développement abordant des questions telles que la santé, l'éducation, l'environnement, l'emploi et la sécurité alimentaire. Il est important d'adopter une démarche proactive reposant sur la solidarité mondiale.

L'instauration d'une politique économique mettant à profit les talents et les compétences des individus figure au nombre des mesures prises par le Maroc. Un projet de protection sociale universelle a également été lancé afin de lutter contre la pauvreté et les inégalités, ce qui crée des emplois, est propice au respect des droits de l'homme et stimule la reprise économique et sociale.

Les vaccins donnent de l'espoir au monde en offrant une porte de sortie de la pandémie. Il est néanmoins important de faire preuve de vigilance face au risque de nouvelles vagues et de mutations du virus. Le Maroc a adopté une stratégie de vaccination nationale qui a porté ses fruits.

M. G.P. Timilsina (Népal), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, déclare que les efforts consentis dans le monde entier pour protéger des vies et renforcer la démocratie sont louables. La coopération internationale est l'outil le plus important pour lutter contre la pandémie. Il remercie la communauté internationale pour l'aide offerte au Népal concernant l'équipement de protection personnelle, les médicaments et les vaccins.

Même pendant une pandémie, les parlementaires ne peuvent pas oublier leurs responsabilités. Le Parlement népalais a continué à tenir des réunions régulières tout en respectant les règles de distanciation physique et les mesures de précaution. Les réunions font partie intégrante d'une démocratie vivante et doivent se poursuivre. En temps de crise majeure, protéger les droits de l'homme constitue une priorité absolue. L'orateur plaide en faveur de la mise en place de programmes à l'échelon international pour aider les parlements et les autres institutions clés à s'acquitter efficacement de leur mission, y compris dans le contexte de situations d'urgence telles que la pandémie.

Mme E. García (Panama), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, annonce que l'Assemblée nationale panaméenne a créé un bureau chargé de superviser et de mettre en œuvre les ODD. Pour protéger l'environnement, elle a adopté des lois visant à diminuer l'utilisation du plastique et à promouvoir le recours à des sacs réutilisables. Elle étudie également un projet de mobilité électrique. Le Parlement dispose d'un service se consacrant à la participation citoyenne, d'une assemblée pour les jeunes, d'une plénière en ligne et d'une plateforme de vote électronique appelée Assemblée 507, qui visent à garantir la transparence de la procédure législative et à permettre à l'ensemble de la société, y compris les jeunes et les femmes, de participer à l'élaboration de la politique publique. Une loi sur le télétravail a été adoptée pour atténuer les effets de la COVID-19 et garantir une meilleure pérennité de l'emploi. Le Parlement s'efforce également de combler le fossé entre les hommes et les femmes, en encourageant par exemple les femmes parlementaires à intervenir sur la scène internationale. La loi sur la violence politique facilite la participation des femmes aux processus électoraux. Le parlement n'a jamais cessé de travailler pendant la pandémie. Le dialogue et l'entente politique constituent des outils fondamentaux pour la reprise post-COVID-19.

M. A. Al Mahmoud (Qatar), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, déplore que la pandémie continue à coûter des vies, à nuire à l'économie et à restreindre la libre circulation des individus. Toutefois, les découvertes scientifiques et les médicaments, dont les vaccins, donnent de l'espoir au monde. Au Qatar, la majeure partie des citoyens, qu'ils soient ressortissants ou non, ont été vaccinés. Le pays souhaite lever les restrictions en quatre phases, la première débutant en mai et la dernière en septembre. Le Qatar a accordé une aide financière à de nombreux pays et à des organisations humanitaires pour les aider à mettre un terme à la pandémie. Il croit à la nécessité de consentir des efforts sérieux en faveur du développement durable, fondement de la paix et de la sécurité.

L'orateur condamne fermement l'agression israélienne à l'encontre du peuple palestinien. Il appelle la communauté internationale à condamner la violence et à accorder aux Palestiniens leur droit légitime à créer un État indépendant fondé sur les frontières fixées le 4 juin 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Mme Nam In-soon (République de Corée), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, annonce qu'en République de Corée, le nombre de cas de COVID-19 pour 100 000 habitants est de 256. C'est l'un des chiffres les plus faibles des États membres de l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE). La République de Corée a été mondialement saluée pour la réponse qu'elle a apportée à la COVID-19. Dès que les premiers cas ont été détectés, l'Assemblée nationale a apporté les amendements requis à sa législation et désigné un second Vice-Ministre au Ministère de la santé et du bien-être afin de renforcer les capacités du Gouvernement.

L'Assemblée nationale et le Gouvernement ont pris un vaste éventail de mesures destinées à remédier aux conséquences tragiques de la COVID-19 en matière d'inégalités. Quatre séries de mesures de relance ont été adoptées et des efforts législatifs sont en cours pour indemniser les propriétaires de petites entreprises et les travailleurs indépendants. Le Gouvernement a également dévoilé une stratégie nationale de développement baptisée New Deal coréen, qui repose sur deux piliers, à savoir le New Deal numérique et le New Deal vert. La stratégie vise à créer un marché de l'emploi solide et des filets de sécurité sociale. Elle permettra d'absorber le choc économique à court terme provoqué par la COVID-19 et de créer 1,9 million d'emplois d'ici 2025. D'éventuels changements structurels du futur marché du travail seront également envisagés, par exemple en renforçant les investissements en ressources humaines et en instaurant un programme d'assurance-emploi universelle. De surcroît, des efforts sont consentis pour constituer une société à consommation énergétique nette zéro au moyen d'une infrastructure verte, de la transition énergétique et de l'innovation industrielle écologique. Il est également important de veiller à l'instauration d'une reprise sensible au genre. Le Gouvernement coréen espère voir s'instaurer à l'issue de la pandémie une société plus égalitaire et inclusive en réduisant les inégalités entre les sexes sur le marché du travail et en soulageant les citoyens de leurs responsabilités familiales.

La solidarité internationale est indispensable pour surmonter la crise mondiale. La vie ne reviendra pas à la normale à moins que les inégalités mondiales en matière de vaccins ne soient réglées. Il est indispensable d'augmenter de façon significative la production de vaccins et de garantir une distribution plus équitable.

Mme S.-M. Dinică (Roumanie), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, regrette que la pandémie de COVID-19 continue à menacer les efforts déployés pour instaurer un monde durable. Les gouvernements, les parlements, les organisations internationales, la société civile, les milieux universitaires, les entreprises et le secteur financier doivent tous collaborer pour surmonter cette crise et veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte. Les trois piliers d'une riposte réussie sont : le multilatéralisme, la coopération internationale et la solidarité. L'oratrice cite les propos de l'écrivain britannique Damian Barr, qui a déclaré : "Nous ne sommes pas tous dans le même bateau. Nous sommes dans la même tempête."

Les parlements doivent se concentrer sur la gouvernance démocratique, les droits de l'homme et les ODD. Jeter les bases d'un avenir meilleur signifie s'attaquer aux racines des inégalités, réaliser la parité entre les sexes, autonomiser les femmes et les jeunes, promouvoir l'accès universel aux soins médicaux, à l'assainissement et à une énergie propre et réduire la fracture numérique à l'intérieur des pays et entre eux. Toutefois, le fondement d'un avenir meilleur reste l'éducation. Il est indispensable de s'occuper de l'éducation étant donné les perturbations de l'apprentissage sans précédent provoquées par la COVID-19. Un engagement parlementaire partisan à long terme est requis pour mettre l'éducation au cœur de la reprise. Les parlementaires doivent mettre en place des lois appropriées, une infrastructure pédagogique, un processus de numérisation, le renouvellement des programmes, la formation des enseignants et un soutien ciblé pour toutes les personnes vulnérables. L'éducation devrait aussi faire partie de la nouvelle stratégie de l'UIP.

M. S. Ghobash (Émirats arabes unis), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, affirme que les pays ne pourront mettre un terme à la pandémie de COVID-19 que s'ils réussissent à mettre de côté leurs différences et se rassemblent en une grande famille mondiale. Il faut adopter une approche stratégique à tous les niveaux, y compris aux niveaux environnemental, sanitaire, social, économique et pédagogique. Il est important de créer de nouveaux rapports de travail entre les organisations parlementaires, d'une part, et les organisations intergouvernementales, de l'autre. Le partenariat entre l'UIP et l'ONU devrait être au cœur de ces efforts. Ensemble, l'UIP et l'ONU devraient aborder tous les facteurs entravant le développement durable et les problématiques urgentes telles que le chômage et la pauvreté, que la pandémie ne fait qu'empirer. Il est aussi important d'affecter des budgets plus importants à l'éducation, à la santé et à la protection sociale, ainsi que d'encourager les investissements en matière d'infrastructure, de connaissances et de technologie. La pandémie nous a montré qu'une bonne préparation préalable permettait d'assurer la sûreté et la sécurité.

M. A.R. Alasoomi (Parlement arabe), adressant ses remarques dans une vidéo pré-enregistrée, déclare que la pandémie a eu des conséquences catastrophiques sur les plans économique, social, sanitaire et environnemental. Les efforts requis pour la reprise ne dépendent pas seulement des gouvernements, mais aussi des parlements. Les parlements devraient mettre en œuvre des plans de développement durable et soutenir les secteurs les plus durement touchés.

Le Parlement arabe a œuvré pour atténuer les conséquences délétères de la COVID-19 sur le peuple arabe. Les commissions parlementaires ont par exemple préparé diverses lois visant à soutenir les efforts parlementaires et gouvernementaux en faveur de la reprise. Une loi a visé à soutenir les PME, dont un grand nombre connaissent des problèmes de trésorerie en raison des confinements. Une autre loi tente d'éradiquer la violence à l'encontre des femmes, qui a augmenté pendant la pandémie. Le Parlement arabe s'est aussi efforcé de coordonner les efforts consentis par les parlements à l'échelon international en faveur de la reprise post-pandémie.

Une photo de groupe est prise.

Le Président remercie les délégués de leur participation à l'Assemblée et, plus généralement, aux travaux de l'UIP. Il apparaît clairement que les parlements luttent de toutes leurs forces contre la pandémie.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) présente une motion d'ordre pour se plaindre que la vidéo du Président de l'Assemblée nationale turque n'ait pas été diffusée. La raison invoquée par l'UIP est que cette vidéo ne traite pas du thème retenu pour le débat général. Cette vidéo porte sur la lutte contre la COVID-19. Ceci étant, il est inacceptable que le Président du Parlement n'ait pas pu s'exprimer. Personne n'a le droit de réduire au silence un président de parlement ni d'évaluer son message. La liberté d'expression figure au nombre des valeurs de l'UIP. Il est essentiel que tout le monde puisse s'exprimer. L'oratrice prie l'UIP de présenter officiellement des excuses et de diffuser immédiatement la vidéo. Cet incident est un scandale diplomatique.

Le Président déclare que l'UIP est une organisation attachée à la liberté d'expression, qui n'imposerait jamais de censure. Il est normal que les collègues s'écartent parfois du sujet. L'incident qui s'est produit n'est pas un scandale diplomatique, mais un effort pour respecter la procédure. Chaque délégation n'a le droit qu'à une déclaration. La délégation turque a présenté une déclaration en temps réel le jour précédent. Il n'est donc pas possible de diffuser également la vidéo. Cette vidéo sera néanmoins mise sur YouTube pour que tout un chacun puisse la regarder.

M. Chen Guomin (Chine), exerçant son droit de réponse, qualifie de fausses les remarques formulées par la représentante de la Nouvelle-Zélande. Le Xinjiang est une région florissante, stable et sûre. Les peuples de toutes les ethnies jouissent des droits garantis par la Constitution et mènent des vies heureuses et enrichissantes. Toute tentative pour entraver le développement de la Chine, quel que soit le prétexte, échouera. L'orateur invite les parlementaires à collaborer pour construire un avenir meilleur.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Séance du lundi 26 avril

La séance est ouverte à 14 h 10 (HAEC) sous la conduite de M. J.I. Echániz (Espagne), Président de la Commission permanente.

Le Président, accueillant les participants, explique les modalités de la plateforme de réunion en ligne et déclare que la Commission permanente tiendra deux séances, la première pour débattre du thème général de la 142^e Assemblée, *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*, et la seconde pour aborder le projet de résolution, *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*. Outre les séances plénières de la Commission, un Comité de rédaction a été créé afin d'examiner les amendements proposés au projet de résolution. Ainsi que le prévoit le Règlement spécial relatif aux séances en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes, le projet sera soumis à une Procédure écrite d'approbation tacite selon laquelle, sauf réception d'objections écrites de la part d'au moins un tiers des Membres de l'UIP dans les 15 jours suivant l'envoi du projet de résolution révisé, le texte sera considéré adopté. Après son adoption, toutes les réserves soumises seront présentées dans une note de bas de page intégrée au texte de la résolution, conformément à la procédure habituelle de la Commission permanente. Une réunion du Bureau s'est également tenue pour examiner le futur programme de travail de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour (C-I/142/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 141^e Assemblée de l'UIP à Belgrade (octobre 2019)

Le compte rendu est approuvé.

Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements

Une vidéo est présentée pour montrer comment l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) aide les pays à répondre aux défis de la pandémie de COVID-19. L'Agence apporte, sur le plan mondial, une assistance scientifique dans la lutte contre le virus, notamment en offrant aux laboratoires une formation en ligne sur les tests de réaction en chaîne par polymérase (PCR) et en fournissant à plus de 120 pays du matériel pour effectuer ces tests. Dans le souci de se préparer à toute situation future, le projet Action intégrée contre les zoonoses (ZODIAC) a été lancé afin d'assurer un suivi des agents pathogènes se transmettant entre les animaux et les êtres humains. L'AIEA continuera d'accompagner ses États membres pendant la pandémie et dans le cadre de leur préparation à de futures pandémies, tout en gardant le cap sur la préservation de la sécurité nucléaire et l'utilisation des matières nucléaires à des fins purement pacifiques.

En dépit de la pandémie, les inspecteurs de l'AIEA ont poursuivi leurs importants travaux sur le terrain et toutes les activités urgentes de vérification ont été menées. Des systèmes de suivi à distance ont directement transmis des données au Siège de l'Agence depuis des installations nucléaires partout dans le monde. La disponibilité sans faille de l'électricité nucléaire s'est avérée cruciale pendant la pandémie et les réacteurs ont ainsi généré une énergie indispensable aux hôpitaux et aux industries clés. L'énergie nucléaire est un constituant essentiel du bouquet énergétique mondial et l'AIEA garantit, en toutes circonstances, le respect des normes de sécurité les plus strictes.

Présentation par un orateur invité

M. O. Fernandez-Taranco (Sous-Secrétaire général à l'ONU chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) estime que, pour reconstruire en mieux après la pandémie, il faut des idées et des actions créatives et novatrices. Si une reprise inclusive et durable après la pandémie de COVID-19 est le thème central du programme commun de l'ONU, c'est le développement de la résilience et le renforcement de la sécurité internationale qui se trouvent au cœur de ses efforts de consolidation de la paix. Pour reconstruire en mieux, il faut mettre en place des capacités permettant de mieux résister, s'adapter et se remettre des contraintes et des chocs. Ce type de résilience est crucial pour éviter de perdre ce que l'on a gagné en matière de consolidation de la paix et pour se préparer aux chocs futurs. La pandémie de COVID-19 a montré toute l'importance de la préparation aux scénarios de risques. La prévention des risques et le maintien de la paix, éléments essentiels aux progrès de la sécurité, impliquent le traitement des causes profondes des vulnérabilités, tout en mettant l'accent sur les risques émergents et les mesures d'action précoces, conformément au programme de prévention du Secrétaire général de l'ONU, et sur la prévention des souffrances humaines. La résilience suppose des investissements dans les capacités, les institutions et les populations locales. À cet égard, les parlements ont un rôle clé à jouer et représentent le premier espace de gestion non violente des conflits.

La résilience et la sécurité des populations sont fondées sur l'idée que la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement sont indissociables. C'est cette logique qui a guidé les travaux de l'ONU visant à assurer et maintenir la paix. La pandémie de COVID-19 a montré qu'une remise en perspective permanente des priorités est nécessaire. Pour renforcer la résilience, il convient d'examiner les rôles des divers instruments de paix, de sécurité et de développement existants : qui est le mieux placé pour répondre aux griefs exacerbant les conflits et quels outils sont les plus efficaces ? Il faut réfléchir à la manière de créer des capacités locales permettant une reprise après la crise.

Instance unique pour combiner les attributions des partenaires sur le volet paix, sécurité et développement, la Commission de consolidation de la paix de l'ONU permet de rassembler des acteurs capables d'assurer la cohérence politique, l'efficacité de l'aide et la prévention des conflits. Les travaux de la Commission ont concerné plus de 20 pays et cadres régionaux au cours de l'année 2020, malgré les limitations imposées par la pandémie de COVID-19. L'étroit partenariat entre les Nations Unies et la Banque mondiale, en particulier par le biais du programme Chemins pour la paix, a montré comment on pouvait conjointement s'appuyer sur les atouts propres des différentes organisations. Une action commune se poursuit dans une cinquantaine de situations de crise grâce à 30 initiatives de soutien des efforts nationaux de prévention.

Une gouvernance inclusive, réactive, efficace et responsable est essentielle pour renforcer la résilience et la sécurité des populations, en corrigeant les inégalités de structure, lesquelles représentent un facteur de risque majeur pour les conflits violents, et en étendant les compromis et les processus politiques au-delà des élites. Une gouvernance inclusive accélérera les progrès en matière d'Objectifs de développement durable (ODD) et renforcera la cohésion sociale. L'inclusion agit en effet au profit de toutes les parties prenantes, mais, pourtant, les progrès en la matière restent lents. Le pourcentage de femmes parlementaires s'accroît, mais à un rythme qui doit être supérieur. L'approche pansociétale doit être renforcée et les investissements visant à susciter la confiance et l'engagement de la société doivent être accrus. Une collaboration plus étroite avec les mouvements de femmes, qui jouent un rôle pivot dans la promotion de la paix sur les plans communautaire, local et national, est cruciale. La représentation des jeunes dans les parlements doit également être renforcée en mettant en adéquation la majorité électorale et l'âge minimum pour briguer un mandat, étant donné notamment que la pandémie de COVID-19 a accentué la défiance entre les générations. De meilleurs choix sont nécessaires pour cibler le soutien apporté, que ce soit sur les plans local, national, régional ou mondial, afin de répondre au mieux aux causes profondes des conflits par le biais d'une approche centrée sur l'humain.

L'urgence climatique, qui accroît les risques de conflits, doit être traitée mondialement, alors que certaines initiatives de consolidation de la paix nécessitent une approche locale pour tenir compte de la nature évolutive des conflits violents découlant de problèmes liés à la terre et à l'eau. Le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général de l'ONU axera donc son action de promotion du genre et des jeunes, en 2021, sur la consolidation de la paix au niveau des populations locales, afin d'œuvrer en faveur d'une démocratie participative, plutôt que représentative, et de renforcer l'engagement et le partage des responsabilités. Une approche fondée sur la collectivité permettra également d'accorder une plus grande attention aux régions marginalisées, en confortant leur autorité locale et en réduisant les inégalités horizontales et spatiales.

Pour privilégier les investissements axés sur la sécurité des populations, plutôt que sur la sécurité militaire, le Fonds pour la consolidation de la paix est orienté vers les investissements en faveur de la paix. Globalement, le financement reste toutefois trop lent. En 2018, seuls 4 pour cent de l'aide officielle au développement ont été dépensés pour la prévention, avec 13 pour cent consacrés à la consolidation de la paix. Les flux de financement seront soumis à une forte pression étant donné la crise de COVID-19. Par ailleurs, l'étude de viabilité sur le maintien de la paix et la prévention des conflits est bien connue. Des dispositifs d'action préventive transposés à plus grande échelle peuvent permettre d'économiser jusqu'à 70 milliards d'USD par an. La prévention est efficace, elle sauve des vies et a un bon rapport coût-efficacité. L'étude de viabilité sur la prévention impose un financement adéquat, prévisible et pérenne pour reconstruire en mieux. Dans cette perspective, les États membres de l'ONU ont demandé à l'Assemblée générale d'organiser une réunion de haut niveau, lors de sa 76^e session, afin d'examiner et de faire évoluer les recommandations du Secrétaire général en matière de consolidation de la paix. Le soutien des parlementaires est essentiel.

Avant même la pandémie de COVID-19, la nature des conflits avait changé pour devenir plus complexe et longue. La pandémie a aggravé cette situation et les clivages s'intensifient, alimentés par la désinformation effrénée des réseaux sociaux. Les discours de haine, et d'autres formes de provocation, sont de plus en plus marqués. Les rivalités entre grandes puissances et sur le plan international s'accroissent, ce qui sape la coopération internationale. En matière de résilience et de prévention des conflits, il faut adopter une approche tournée vers le 21^e siècle, accompagnée d'un financement pérenne pour la consolidation de la paix, dont l'inclusion est le principe fondamental, en donnant la priorité à la participation des femmes et des jeunes et à l'engagement de divers acteurs sur tout le volet paix, sécurité et développement. Le partenariat, le soutien et l'engagement de l'UIP sont essentiels.

Le Président remercie le Sous-Secrétaire général de ses remarques et donne la parole aux participants, en rappelant que deux points ont été soumis à la Commission permanente pour orienter les débats : d'une part, les approches de résilience pour répondre aux causes profondes des griefs et investir dans les particularités, les compétences et les capacités locales afin d'assurer une reprise après les crises, d'agir en faveur de la paix et de permettre à la société de se reconstruire en mieux, et, d'autre part, les méthodes et les opportunités pour privilégier les investissements axés sur la sécurité des populations plutôt que sur la sécurité militaire.

Débat

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) déclare que la réponse aux conséquences mondiales de la pandémie de COVID-19 représente un défi sans précédent, pour lequel les parlements ont un rôle clé à jouer en votant des lois et en prenant des décisions concernant la gestion des ressources médicales et humaines, et la réponse à la pandémie. Les Émirats arabes unis apportent une assistance médicale et pratique à d'autres États, et ils renforcent leur coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les efforts multilatéraux et la coopération internationale visant à répondre aux causes profondes des menaces à la paix et à la sécurité doivent être soutenus, en mettant l'accent sur les investissements à l'échelon local, afin d'assurer la reprise après la pandémie, et en répondant à d'autres défis mondiaux, notamment les changements climatiques et l'insécurité alimentaire.

M. Dai Lizhong (Chine) constate que, puisque les virus n'ont pas de frontières, la solidarité et la coopération sont les armes les plus puissantes pour vaincre la pandémie de COVID-19. Lors de l'ouverture de la 73^e Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2020, le Président chinois Xi Jinping a annoncé des mesures destinées à renforcer, sur le plan mondial, la lutte contre la COVID-19, notamment en fournissant une assistance internationale et en mettant à la disposition de tous les pays les vaccins contre la COVID-19 produits par la Chine. Jusqu'à présent, la Chine a apporté un soutien pratique à plus de 160 pays et organisations internationales, et a fourni des vaccins nécessaires de toute urgence à plus de 100 pays. Les tests de diagnostic développés en Chine ont été diffusés dans le monde entier et des experts ont été envoyés dans les pays gravement touchés par la COVID-19 afin d'accroître les capacités de test.

La Chine a réalisé de grandes avancées dans la lutte contre la pandémie : la propagation initiale de la COVID-19 a été maîtrisée en moins d'un mois, l'accroissement journalier des cas locaux a été jugulé en deux mois et, en moins de trois mois, les efforts de lutte à Wuhan ont été jugés concluants. Cette réussite a été possible grâce à la rapidité des actions de détection, de remontée des

informations, d'isolement et de traitement. La bonne santé est un facteur crucial pour le développement durable. La Chine se tient prête à poursuivre sa collaboration au niveau mondial, avec le soutien de l'UIP et en coopération avec ses Parlements membres, afin de vaincre la pandémie et de reconstruire en mieux.

M. R. Mavenyenga (Zimbabwe) estime que la COVID-19 a d'importantes conséquences sur la gouvernance, la paix et la sécurité, et qu'elle annule les avancées réalisées en Afrique en matière de développement. Les parlements doivent voter des lois pour soutenir la lutte contre la pandémie. L'accès aux vaccins et aux traitements doit être gratuit et apolitique. En ces temps de crise, il est essentiel que les organisations internationales et les partenaires pour le développement continuent d'œuvrer en faveur de la gouvernance, de la paix et de la sécurité en Afrique. L'assistance en matière de vaccins est particulièrement cruciale pour l'Afrique. Les parlements doivent encourager les gouvernements à renforcer leur contrat social avec la population. Les gouvernements peuvent se saisir de l'opportunité que représente la réponse à la pandémie de COVID-19 pour susciter une plus grande confiance de la population en proposant des soins médicaux et une protection sociale par le biais de mécanismes équitables, transparents et responsables.

La sécurité alimentaire pour les plus vulnérables est particulièrement importante pendant la pandémie. Les agences humanitaires mondiales et les institutions régionales doivent se hâter de mettre à disposition, là où cela est nécessaire, une assistance, ce qui est urgent en temps de pandémie. Le secteur de la sécurité doit être restructuré afin de l'axer sur la prévention de l'extrémisme violent grâce à une approche fondée sur le développement durable. L'action contre les menaces sur le climat et contre les catastrophes naturelles doit être amplifiée. Le gouvernement du Zimbabwe s'efforce de respecter ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris afin de réduire, d'ici 2030, ses émissions de gaz à effet de serre. La communauté internationale doit soutenir les transitions politiques sensibles en Afrique, en particulier en renforçant les processus électoraux démocratiques. La pandémie de COVID-19 a déjà retardé des élections et des processus politiques. Les organisations internationales doivent soutenir les négociations transpartisanes et œuvrer en faveur de la confiance entre tous les acteurs.

Mme H. McPherson (Canada) explique que les parlementaires sont en contact constant avec leurs électeurs et leurs collègues, et qu'ils acquièrent ainsi une bonne compréhension des conséquences sociales, économiques et autres de la pandémie de COVID-19. Cette pandémie érode de manière significative la paix et la sécurité, et elle nourrit les conflits dans le monde, avec une incidence disproportionnée sur les personnes déplacées et réfugiées, tout particulièrement ressentie par les femmes et les filles. La pandémie aura des conséquences durables et les engagements à long terme en faveur de la reprise seront essentiels. Le Parlement canadien a mené une étude sur les répercussions de la pandémie de COVID-19, qui a permis de proposer 10 recommandations au Gouvernement canadien, dont l'une préconise que le Canada joue un rôle central dans la réponse internationale à la pandémie. L'aide officielle au développement doit être accrue et des mesures doivent être prises pour que des fonds soient directement alloués à la reprise après la COVID-19, en vue notamment que des vaccins soient mis à la disposition de tous. Le Gouvernement canadien agira en faveur d'une levée de la propriété intellectuelle, par le biais de l'Organisation mondiale du commerce, pour garantir l'accès aux vaccins à toutes les personnes vulnérables dans le monde.

M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) constate que la crise de COVID-19 a refaçonné le concept des défis sécuritaires modernes. Depuis 20 ans, l'humanité fait face à des menaces non militaires qui ne connaissent pas de frontières et n'ont pas de solutions militaires, notamment les épidémies, les changements climatiques et les menaces de cybersécurité. La pandémie est bien plus qu'une crise sanitaire – il s'agit d'un choc mondial socio-économique, catastrophique et multiforme, qui menace chaque aspect de la vie des populations et leurs moyens de subsistance, et qui exacerbe des crises d'inégalité et d'exclusion. Cette crise agrandit les écarts socio-économiques existants et met en lumière des faiblesses fondamentales dans les systèmes de protection sociale et de soins médicaux des pays, s'attaquant en priorité aux personnes les plus pauvres et marginalisées.

Les menaces à la sécurité doivent être traitées selon une perspective humaine plutôt que militaire, par une approche holistique rassemblant toute la communauté internationale autour de mesures visant à donner des moyens aux personnes vulnérables. Les priorités en matière de budget doivent donc être repensées, en prenant en compte le fait que, dans le contexte d'une pandémie, la sécurité requiert des services médicaux dotés de ressources suffisantes et mis à la disposition de tous, avec des systèmes robustes de prévention des maladies, un accès équitable aux soins et aux vaccins, et des améliorations globales des conditions de vie. Il faut une combinaison de mesures de protection et d'autonomisation pour améliorer les capacités d'alerte rapide et la préparation, doter de

moyens l'infrastructure médicale, sensibiliser la population et protéger les plus vulnérables. Eu égard à la complexité des menaces mondiales, une coopération internationale inclusive et de grande ampleur, s'appuyant sur un sens accru de la solidarité et du partenariat entre tous les acteurs et les secteurs, sera cruciale.

Mme C. Roth (Allemagne) déclare que les parlements doivent s'impliquer dans l'organisation de débats publics inclusifs contre les théories complotistes, la haine et l'agressivité que l'on constate dans le monde entier. Il est de leur responsabilité d'assurer la transparence des décisions, qui doivent toujours se prendre au bénéfice de tous. La loi doit être définie dans les parlements, elle n'a pas à être externalisée. La pandémie de COVID-19 met en lumière une vague montante de nationalisme, mais elle ne finira pas tant qu'elle ne sera pas vaincue dans le monde entier. Le nationalisme en matière de vaccins est particulièrement inquiétant. Un vaccin ne peut pas être efficace s'il n'est pas mis à la disposition de tous. La pandémie de COVID-19 exacerbe les problèmes liés à la faim, la pauvreté, les inégalités et la violence contre les femmes. Elle accroît les écarts dans l'accès à l'éducation pour les filles et affaiblit des systèmes médicaux déjà fragiles. La réponse à ces problèmes et l'investissement dans des solutions sont essentiels pour la reprise. La pandémie de COVID-19 ne doit pas servir d'excuse pour négliger les efforts d'atténuation de la crise climatique. Les changements climatiques continuent de représenter une importante menace pour la paix et la sécurité, et y répondre doit rester une priorité.

M. J. Taiana (Argentine) estime que le rôle des parlementaires est essentiel en matière de réponse à la pandémie de COVID-19 : ils doivent renforcer les systèmes médicaux par la législation nationale, réglementer la distanciation sociale et définir d'autres mesures de prévention et d'encadrement, et doivent encourager l'adoption de solutions techniques pour soutenir ces efforts. La pandémie représente un défi mondial auquel doit répondre l'ensemble de la communauté internationale. Elle ne peut pas être vaincue par des actions isolées ou par de grandes entreprises pharmaceutiques et quelques pays riches ayant le monopole de l'accès aux vaccins. Coopérer internationalement, combler les écarts et garantir une distribution et un accès égaux aux vaccins sont des facteurs cruciaux. Seul un esprit de soutien mutuel et de solidarité permettra de vaincre la pandémie et de maîtriser ses conséquences.

Mme C. Widegren (Suède) fait valoir que, en ces temps imprévisibles, il incombe aux parlementaires d'œuvrer en faveur du multilatéralisme et de la coopération, véritables fondements de la paix et de la sécurité. Les parlementaires du monde entier doivent travailler main dans la main, côte à côte, s'appuyer sur le dialogue, pas sur la force militaire, pour répondre à la pandémie de COVID-19 et à ses conséquences, ainsi qu'à d'autres crises mondiales. Les parlementaires représentent la population et cette responsabilité doit être mise en œuvre par le dialogue et des efforts de promotion de la paix et de la sécurité, en vue d'assurer à tous un avenir meilleur. Une telle approche est cruciale pour garantir la paix et la sécurité, surtout quand le monde entier est en crise. Bien que les parlements agissent à l'échelon national, ils ne doivent jamais perdre de vue le plan international. Un avenir meilleur n'est possible que si les parlementaires du monde entier collaborent et intègrent le dialogue dans les stratégies de promotion de la paix et de la sécurité. Les parlementaires sont très bien placés pour pallier les insuffisances et faire en sorte que les espoirs des populations se transforment en avenir meilleur. La coopération par le dialogue représente la clé de la réussite.

M. M.A. Basorah (Yémen) constate que le Yémen subit des conflits armés, la pandémie de COVID-19 et les effets négatifs des changements climatiques. Il faut tenir compte des attaques organisées par le mouvement houthiste quand on analyse la réponse du Yémen à la pandémie. Avec l'aide de l'Arabie saoudite, une campagne de vaccination a été lancée au Yémen, malgré la guerre en cours, qui aggrave l'extrême pauvreté. Tous les efforts continuent d'être faits pour parvenir à une immunité collective. Les attaques du mouvement houthiste ont toutefois entraîné des déplacements massifs à l'intérieur du pays, ce qui aggrave les effets de la pandémie. L'État a peu de ressources et elles sont accaparées par la pandémie, la guerre civile et l'arrêt des incursions du mouvement houthiste, qui a délibérément attaqué les personnes déplacées et les sans-abri. Le Gouvernement yéménite s'engage à poursuivre ses efforts dans son travail avec les autorités locales afin d'aider autant que faire se peut la population du Yémen.

M. I. Almofleh (Arabie saoudite) estime que les parlementaires doivent relever le défi et se mettre au service de leur circonscription pendant la pandémie de COVID-19. L'Arabie saoudite, qui a assuré la présidence du G20 en 2020, a organisé une réunion extraordinaire sur la pandémie de COVID-19, qui a permis d'obtenir des résultats positifs, notamment des engagements en matière de soutien financier et de fourniture de vaccins. Le Parlement d'Arabie saoudite est un acteur important

dans la réponse nationale à la pandémie. Des lois ont été votées pour soutenir le programme de vaccination, et des campagnes de sensibilisation et d'information ont été lancées par le Ministère de la santé. Du fait de ces mesures, l'acceptation de la vaccination a été forte et la population du pays a fait preuve d'un grand respect de la distanciation sociale et des autres mesures de prévention et de limitation en place. Le Gouvernement d'Arabie saoudite a beaucoup aidé les pays voisins, en particulier le Yémen, et il a bénéficié du soutien d'autres pays, notamment avec des approvisionnements en oxygène venant d'Inde.

M. M. Yousefi (République islamique d'Iran) souhaite exprimer le soutien de son parlement à tous ceux qui ont été touchés par la COVID-19 et à tous les soignants qui, chaque jour, mettent leur vie en jeu dans la lutte contre la pandémie. Eu égard à l'application des mesures permettant d'éviter et de limiter les effets de la pandémie et, en particulier, de fournir des vaccins, la République islamique d'Iran coopère avec d'autres pays, notamment l'Inde.

La République islamique d'Iran privilégie le respect des droits civiques et s'efforce d'accroître la représentation des femmes et des jeunes au parlement. Des mesures sont prises pour renforcer la diplomatie parlementaire et accroître son influence sur les prises de décisions mondiales. Dans le contexte actuel de la pandémie, les sanctions économiques prises contre certains pays sont contraires aux principes de la diplomatie parlementaire et à l'esprit de solidarité requis entre les nations en temps de crise. La mise en œuvre de ces sanctions va à l'encontre du bien-être du commun des mortels. Les parlements doivent collaborer pour relever les défis posés par la pandémie, assurer la disponibilité des vaccins et en finir avec cette crise. La République islamique d'Iran est prête à coopérer avec d'autres pays pour créer des synergies en matière de développement de vaccins. Étant donné l'importance critique d'une coopération sur un pied d'égalité, la structure actuelle du système international est maintenant obsolète. Les privilèges spéciaux des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU sont particulièrement inacceptables et peuvent s'avérer préjudiciables aux efforts visant à vaincre la pandémie. Il faut s'appuyer sur le potentiel des parlements dans le monde pour créer des synergies et stimuler la coopération.

Mme P. Maadam (Inde) constate que la COVID-19 a touché le monde comme jamais auparavant. L'Inde, plus grande démocratie au monde, a su réagir en faisant preuve d'une grande confiance en elle dans cette période d'immense incertitude. En dépit des problèmes posés par la pandémie, le Parlement indien s'est réuni à deux reprises dans le respect de toutes les normes de sécurité relatives à la COVID-19. Les lois sur les maladies épidémiques ont été actualisées et d'autres lois ont été votées sur le renforcement de l'infrastructure médicale. La Loi sur la gestion des catastrophes a été invoquée afin d'optimiser la coordination des efforts de gestion de la pandémie. Les enveloppes budgétaires consacrées aux soins médicaux ont été accrues et un nouveau plan a été lancé par le Premier Ministre pour que les institutions soient en mesure de répondre aux problèmes émergents et aux menaces en matière de santé. L'Inde est aux avant-postes de l'aide humanitaire et de la solidarité, notamment en fournissant à d'autres pays des vaccins ainsi que des matériels et des médicaments essentiels. La deuxième vague de la pandémie est particulièrement problématique. Des mesures sont prises pour assurer la vaccination de tous, gratuitement, en Inde. Le Gouvernement a lancé divers programmes axés sur la relance et des allègements économiques. Des avancées technologiques ont été mises en œuvre pour stimuler la production de matériels de protection individuelle, de médicaments et de ventilateurs. La production d'oxygène à usage médical a également été accrue. La pandémie a montré qu'aucun pays ne pouvait rester isolé et que la situation sanitaire mondiale ne pouvait s'améliorer sans collaboration, partenariat et coopération entre les nations. L'UIP représente un important lieu d'échange pour stimuler cette coopération. Il convient de réfléchir à la création d'équipes mondiales de gestion de crise afin de coordonner les échanges d'information, les ressources et l'expérience de l'action législative.

Mme D. Ndadaye (Burundi) précise que le Burundi est résolu à collaborer avec le reste du monde pour œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité internationale. Le Burundi n'a pas été épargné par la pandémie. Le Parlement a contribué à sensibiliser l'opinion publique sur l'importance du dépistage, de la prévention et des mesures de protection concernant la COVID-19. Bien que d'importantes actions aient été entreprises pour renforcer le secteur médical, et que les guérisons après la COVID-19 soient nombreuses, la poursuite de la pandémie empêche la population du Burundi de retrouver une vie normale, ce qui représente une importante menace pour le développement économique. Sans stabilité économique, la paix devient fragile. La pandémie doit donc être vaincue car la santé et le bien-être de tous sont les fondements de la paix et de la sécurité internationale.

M. M. Almheri (Émirats arabes unis) estime que, dans le contexte de la pandémie, les parlements doivent envisager une législation souple, pouvant être adaptée aux évolutions journalières de la situation relative à la COVID-19 afin d'encourager la paix et la sécurité dans tous les pays du monde. Les Émirats arabes unis ont axé leur action sur l'amélioration de la campagne de vaccination, l'élargissement de la population vaccinée et la possibilité pour tous ceux qui se trouvent aux Émirats arabes unis, quelle que soit la nationalité, de bénéficier d'un accès équitable à la vaccination et aux soins médicaux. Des efforts sont faits pour apporter une aide aux autres pays afin d'atténuer efficacement les effets négatifs de la pandémie, notamment grâce à la fourniture de matériels, de médicaments et de vaccins. Une telle coopération de toute la communauté internationale est essentielle en temps de crise mondiale pour maintenir et consolider la paix et la sécurité internationale.

M. D. Chapman (Royaume-Uni) déclare que la pandémie de COVID-19 a braqué les projecteurs sur la sécurité des populations à tous les niveaux et a ébranlé les fondements de la sécurité et de la stabilité mondiales. Partout dans le monde, la pandémie frappe de manière disproportionnée les groupes vulnérables et ceux qui vivent dans la misère, qui sont également particulièrement touchés par les menaces des changements climatiques. La sécurité des populations et l'injustice climatique vont de pair, et les voix des personnes qui souffrent le plus doivent être entendues lorsqu'on prend des décisions et qu'on élabore des stratégies pour une reprise résiliente. Les parlementaires ont un rôle central à jouer pour insuffler de la démocratie dans des décisions politiques inclusives. L'Écosse, qui accueillera la 26^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), en novembre 2021, devra faire en sorte que la COP26 soit "la COP des peuples", celle qui entendra les voix des personnes vulnérables et marginalisées. La reprise après la pandémie représente une opportunité unique pour dépasser la rhétorique et enclencher une action ciblée, axée sur des objectifs, s'appuyant sur la coopération et la collaboration internationales en vue de renforcer la résilience et la sécurité des populations.

Mme I. Alwazir (Palestine) constate que le peuple palestinien subit non seulement la pandémie de COVID-19 mais également la violence et la répression israéliennes. La destruction des biens et le durcissement de l'embargo sur la bande de Gaza obligent les marins-pêcheurs à cesser le travail, menacent la sécurité des civils et entravent les processus électoraux à Jérusalem-Est. L'intervenante demande à l'UIP d'exhorter Israël à laisser voter la population de Jérusalem-Est afin de pouvoir organiser des élections légitimes. Une intervention est nécessaire pour protéger les droits démocratiques du peuple palestinien et instaurer la paix pour tous.

M. A.A. Alaradi (Bahreïn) estime que la pandémie de COVID-19 a des répercussions sociales et économiques qui exacerbent les inégalités et déstabilisent la paix et la sécurité. Les stratégies de reprise doivent être globales, traiter les disparités qui s'opposent au développement durable, à l'égalité et donc déstabilisent la paix et la sécurité dans le monde. Dans le monde post-pandémique, le travail des parlements est essentiel, qu'il s'agisse du vote des lois, du contrôle de l'action de l'exécutif ou de l'approbation des budgets. Les profondes inégalités qui se sont généralisées en ce qui concerne l'accès aux vaccins contre la COVID-19 ne peuvent être traitées qu'en éliminant toutes les formes de discrimination. Les principes du droit international humanitaire doivent être constamment défendus, notamment quand il s'agit de rendre accessible aux populations exposées aux conflits l'aide humanitaire, le personnel médical et les matériels médicaux. La reprise après la pandémie doit viser à en contrer les effets négatifs sur les pays dévastés par les conflits, en garantissant la mise en œuvre de la résolution 2565 du Conseil de sécurité de l'ONU portant sur la nécessité de développer des partenariats internationaux. Une coopération internationale fondée sur un esprit de solidarité, d'équité et d'efficacité est en effet essentielle. La coopération dans les secteurs de la science, de l'innovation et des technologies doit être renforcée pour assurer une reprise concertée et coordonnée après la pandémie, pour stimuler la résilience et se préparer aux crises futures.

Le Président, clôturant les débats, remercie tous les participants de leurs contributions, lesquelles ont souligné l'importance constante du rôle des parlementaires dans le débat public, qu'il s'agisse de lutter contre les théories complotistes, d'accroître la transparence ou de susciter une plus grande confiance des populations dans les mesures de lutte contre la pandémie. La pandémie a servi de prise de conscience, dans le monde entier, sur la nécessité de collaborer plus efficacement, grâce à une coopération permettant de réduire les écarts de développement et les divisions dans les systèmes multilatéraux. Le nationalisme entrave les progrès, la pandémie met en exergue la crise climatique et ralentit le développement durable. Il est temps de repenser la manière de répondre à ces questions du monde pré-pandémique : comment créer la résilience, accroître la créativité et

l'innovation, conforter la démocratie, encourager une économie circulaire et unifier la population mondiale, notamment les plus vulnérables ? La distribution des vaccins représente un test pour l'humanité. Le partage et la solidarité sont des facteurs essentiels.

Une vidéo est présentée, marquant le 20^e anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Avec l'accroissement important de la proportion de civils tués au cours des conflits ces dernières années, les femmes et les filles paient le plus lourd tribut. L'extrémisme violent est en augmentation alors que la violence contre les femmes et le viol servent d'armes de guerre. La crise climatique accroît la vulnérabilité aux conflits, les femmes et les enfants étant touchés de manière disproportionnée. Des études ont montré que l'inclusion des femmes dans les activités de prévention, de protection, de maintien et de consolidation de la paix permet des résultats bien meilleurs. Les dispositifs d'alerte rapide évitent les conflits. Quand les droits des femmes sont limités, les risques de conflits augmentent, alors qu'une inclusion constructive des femmes permet une plus grande réussite des efforts de maintien de la paix, de distribution de l'aide humanitaire et de conclusion d'accords de paix à long terme. Il a été demandé aux États membres de l'ONU d'adopter des plans d'inclusion des femmes dans les activités de paix et de sécurité. Les parlements doivent encourager l'adoption de tels plans, allouer des ressources budgétaires à leur mise en œuvre et assurer le suivi des activités entreprises.

La séance est levée à 16 h 10 (HAEC).

Séance du lundi 17 mai

La séance est ouverte à 14 h 20 (HAEC) sous la conduite de M. J.I. Echániz (Espagne), Président de la Commission permanente.

Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences

Le Président rappelle que la pandémie de COVID-19 a empêché la Commission de finaliser sa dernière résolution intitulée *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*, dont elle est saisie depuis mars 2019. La Commission siège actuellement en ligne suivant le nouveau règlement édicté par le Comité exécutif. Ce nouveau règlement stipule qu'au lieu d'être négocié en plénière, le projet de résolution sera examiné par un comité de rédaction. Celui-ci s'est réuni le 22 avril 2021, sous la direction de M. R. del Picchia (France), pour s'entendre sur le projet final. Le projet a alors été envoyé aux Membres pour adoption par la procédure écrite d'approbation tacite. Comme le Secrétariat n'a pas reçu d'objections écrites d'un tiers ou plus des Membres de l'UIP dans les 15 jours suivant l'envoi du projet de résolution, le texte est considéré comme adopté.

Cependant, plusieurs pays ont émis des réserves. La réserve de la Turquie concerne l'ensemble de la résolution. Celles de l'Inde ont trait au titre de la résolution, aux alinéas 3, 4, 5, 8, 13, 15, 16, 17, 18 et 19, et aux paragraphes 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14, 15, 17, 18, 20, 22, 23, 24, 25 et 26. Le Nicaragua a émis des réserves sur les paragraphes 3, 8, 11, 12, 13, 18, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 et la Hongrie, sur les alinéas 9, 14 et 20, et les paragraphes 17, 18, 19, 20 et 21. Les réserves de la Chine portent sur l'alinéa 5 et les paragraphes 9, 23 et 25. Celles de la République tchèque et de la Pologne ont trait aux paragraphes 19 et 21. Enfin, celles de la Thaïlande concernent les paragraphes 20 et 22. Ces réserves et objections seront dûment reproduites sous la forme d'une note à la fin du texte de la résolution.

Mme C. Roth (Allemagne), co-rapporteuse, explique que le comité de rédaction a finalisé le projet de résolution en avril 2021 après avoir étudié les amendements reçus de tous les groupes géopolitiques, 130 au total. La résolution porte sur les catastrophes liées au climat et sur les conséquences humanitaires du changement climatique comme facteur de multiplication des conflits et des problèmes à résoudre. La crise climatique est une question de vie ou de mort. Elle produit des famines, aggrave la pauvreté et les déplacements de population sur la terre alors que des millions de personnes sont déjà touchées, en particulier des femmes, des filles et des groupes autochtones. Pour beaucoup, la pandémie de COVID-19 est venue s'ajouter à la crise climatique.

Les pays doivent accélérer leurs préparatifs aux conséquences du changement climatique sur la paix et la sécurité internationales. On recense déjà de bonnes pratiques, comme les parlements régionaux pour le climat qui visent à éduquer et à équiper les parlementaires. La résolution va aider à relancer de telles initiatives.

Elle appelle à une action immédiate et multilatérale pour combattre les changements climatiques et en atténuer les effets sur la stabilité et la sécurité internationales. Elle demande aux parlements d'accélérer et de faciliter la ratification et la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'investir dans des programmes de développement résistant au climat.

Selon le Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, si la tendance actuelle se poursuit, plus d'un milliard de personnes seront déplacées par des catastrophes écologiques et des conflits d'ici à 2050, plus du tiers des pays manqueront cruellement d'eau et l'insécurité alimentaire atteindra un degré catastrophique dans un pays sur cinq. Les coûts humanitaires de la crise s'élèveront à 20 milliards d'USD d'ici à 2030. Cette évolution, pourtant, n'est pas inéluctable. On peut agir pour résister au changement climatique, désamorcer les tensions et arrêter les conflits.

C'est à la classe politique que revient la responsabilité de protéger les êtres humains et leurs moyens d'existence des dangers et de rechercher la paix et la sécurité pour tous. Par l'adoption de la résolution, tous les parlements du monde envoient un message fort sur l'urgence d'agir pour le climat.

Il est crucial d'adopter des mesures propres à stabiliser le climat et à prévenir de nouvelles dégradations. Il est nécessaire aussi de prévoir à long terme et de mener une action qui mette les êtres humains et leurs besoins au centre et contribue à instaurer dans les sociétés des structures durables, qui favorisent la paix et l'équité entre hommes et femmes. Ce n'est pas seulement une question de respect des droits de l'homme universels ou de justice climatique mais une nécessité si l'on veut récolter les dividendes de la paix.

Mme C. Widegren (Suède), rapporteure du comité de rédaction, expose la manière dont a travaillé le comité de rédaction et le résultat de ses délibérations. Comme il n'était pas possible de discuter du projet de résolution en plénière à cause de la pandémie de COVID-19, un comité de rédaction a été constitué à cette fin. Composé des membres suivants : M. R. del Picchia (France), M. S. Jaiswal (Inde), M. A. Naderi (Iran, République islamique d'), Mme R. El-Tabsh (Liban), Mme R. Raheerarijaona (Madagascar), Mme C. Widegren, (Suède) et Mme S. Kihika (Kenya, Forum des femmes parlementaires) et Mme C. Roth (Allemagne, co-rapporteure), il s'est réuni en ligne le 22 avril 2021. Tous les groupes géopolitiques ont été invités à proposer jusqu'à deux représentants. Cependant, le Groupe Eurasie n'a pas présenté de candidat et le représentant du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) n'a pas pu assister à la réunion. Le représentant du Forum des jeunes parlementaires et les deux autres co-rapporteurs n'ont pas pu y participer non plus. La première décision a été d'élire un(e) président(e) et M. R. del Picchia (France) a accepté de remplir cette fonction.

Le premier projet de résolution a été déposé début 2020 et devait être adopté en avril de la même année. Cependant, il ne l'a pas été au moment prévu puisqu'il n'y a pas eu d'Assemblée au printemps 2020. Les co-rapporteurs ont été invités à actualiser leur projet initial quelque temps avant la 142^e Assemblée et à y inclure les conséquences de la pandémie de COVID-19. À la date limite fixée, 130 amendements au total avaient été reçus de 16 parlements membres. Quatre séries d'amendements ont été rejetées car elles étaient arrivées trop tard.

Les co-rapporteurs ont été invités à étudier la liste des amendements et à indiquer lesquels ils approuvaient. Les amendements, clairement indiqués, ont été insérés dans un texte initial de compromis qui a servi de base aux discussions du comité de rédaction. Le texte avait été envoyé à l'avance. Les paragraphes ont été discutés l'un après l'autre, avec d'abord à chaque fois un mot des co-rapporteurs expliquant les raisons de leurs choix. Tous les membres ont eu la possibilité d'appuyer les propositions, de les contester ou d'en recommander d'autres. L'objectif était de parvenir à un consensus.

Conduite dans un esprit de transparence et de responsabilité, la discussion a été animée et de haut niveau. Les membres ont pu défendre oralement leurs différents points de vue tout en poursuivant le dialogue et la recherche d'un consensus. Ils ont fait de leur mieux pour accepter autant d'amendements que possible. Cela dit, les amendements qui visaient à minimiser les conséquences concrètes du changement climatique sur la paix et la sécurité ont été rejetés car ils auraient subverti le sens de la résolution. Le lien entre changement climatique et paix et sécurité est bien réel.

Le projet final qui est résulté de ces travaux a été envoyé aux Membres pour adoption dans le cadre de la procédure écrite d'approbation tacite. Pendant la réunion, le texte s'est allongé de 25 pour cent, passant de 43 à 54 paragraphes. Cela a été un exercice d'inclusivité, de négociation et de recherche de consensus, et il a abouti à un document qui intègre la dimension du genre et reflète les points de vue des groupes vulnérables, en particulier des populations les plus touchées par le changement climatique et le conflit. La résolution pourrait bien devenir une référence. La co-rapporteure engage instamment les délégués à suivre les recommandations qu'elle contient.

Le Président invite les délégués à débattre de la manière dont la résolution pourrait inspirer et guider les parlements dans leurs travaux sur les menaces que le climat fait peser sur la paix et la sécurité.

M. B. Mahtab (Inde) dit que toute discussion sur les changements climatiques doit reposer sur les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives. L'UIP ne doit pas ouvrir, sur le climat, de chantier parallèle qui laisserait de côté ces principes. Selon les meilleures connaissances scientifiques disponibles, les changements climatiques ne font qu'exacerber les conflits. Ce n'est pas une cause de conflit et il ne menace ni la paix ni la sécurité. De plus, il n'existe pas de méthodologie généralement acceptée pour analyser les liens entre changements climatiques, conflit et fragilité. En fait, la fragilité et l'impact du climat dépendent énormément du contexte. De même, les évaluations des conséquences du changement climatique sur la paix et le conflit et sur la vulnérabilité se heurtent à des problèmes de taille qui tiennent notamment aux données disponibles et à la façon de mesurer l'impact. En conséquence, le Parlement indien estime que la paix et la sécurité constituent un sujet en soi qui ne devrait pas être lié au climat et a proposé des amendements dans ce sens au projet de résolution.

La résolution appelle les gouvernements à adopter des mesures concrètes pour atténuer les risques climatiques et promouvoir la résilience aux changements climatiques, tout en adhérant au principe de responsabilités communes mais différenciées. S'ils le font, la réponse législative des parlements sera appropriée au niveau national et conforme aux objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les parlements sont aussi exhortés à contrôler plus étroitement les engagements nationaux et internationaux. Ces engagements devraient consister notamment à faire appliquer la législation nationale, à être plus transparent et responsable dans l'action menée pour le climat et la façon d'en rendre compte et à accroître les crédits budgétaires alloués aux mesures d'adaptation et d'atténuation.

Son Gouvernement a mis en place une commission pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, qui suit les progrès réalisés sur la contribution de l'Inde, déterminée au niveau national. Il a aussi lancé plusieurs initiatives au plan mondial telles que l'Alliance solaire internationale et la Coalition mondiale pour des infrastructures résistant aux catastrophes (*Coalition on Disaster Resilient Infrastructure*). Les parlementaires doivent sensibiliser les esprits aux méfaits du changement climatique et travailler collectivement au développement des capacités.

M. S. Suzuki (Japon) relève que l'atténuation de la crise climatique et la décarbonation sont des enjeux pressants qui ne peuvent pas attendre. Il est important que la communauté internationale agisse de concert, en mettant à profit la sagesse de toute l'humanité. Le Japon entend parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050 et espère réduire avant 2030 ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 46 pour cent par rapport aux niveaux de 2013. Le Parlement a adopté en 2020 une résolution proclamant l'état d'urgence en matière climatique.

Les prévisions annoncent des catastrophes météorologiques encore plus dévastatrices à l'avenir à cause des changements climatiques. Ces catastrophes vont générer des problèmes tels que des pénuries alimentaires et des mouvements de réfugiés, qui auront des incidences néfastes sur la paix et la sécurité. La communauté internationale devra non seulement endiguer la crise climatique mais aussi mettre en œuvre des mesures d'adaptation et réagir face aux risques pour la sécurité dans le sens indiqué dans la résolution. Le Japon a de grandes compétences en matière de décarbonation, de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résistance au changement climatique et souhaite mettre à profit ces compétences pour s'attaquer à la crise climatique. Les parlementaires devraient soutenir les efforts de leur gouvernement pour accroître la coopération internationale et la rendre plus efficace.

M. He Hong (Chine) insiste sur l'importance du multilatéralisme et de l'unité face à la fois aux changements climatiques et à la COVID-19. Au Sommet des dirigeants sur le climat auquel il a assisté récemment, le Président chinois Xi Jinping a prononcé un discours intitulé *Construire ensemble un avenir partagé pour l'homme et la nature*. Sa philosophie peut se résumer en six engagements : rechercher l'harmonie entre l'homme et la nature, poursuivre un développement vert, promouvoir une gouvernance systémique, mettre le bien-être du peuple au cœur des actions, défendre le multilatéralisme et rester attachés au principe des responsabilités communes mais différenciées.

La Chine s'est fixé pour but d'atteindre son pic carbone avant 2030 et de parvenir à la neutralité carbone avant 2060. Le dérèglement climatique est un problème de développement. Et la solution de ce problème passe par le développement durable. Les parlements devraient presser leurs gouvernements respectifs de renforcer les capacités des pays qui en manquent, en particulier des pays en guerre, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Ils devraient appuyer l'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans les plans nationaux de développement économique et social. Ils doivent garder en mémoire le lien entre développement économique, protection de l'environnement et dérèglement climatique.

Mme M. Gregorcic (Slovénie) dit qu'en multipliant les conséquences fâcheuses, politiques, économiques et sociales, des injustices existantes, les changements climatiques compromettent la paix et la stabilité mondiales. La dégradation de l'environnement et les changements climatiques sont des facteurs de migration, plus encore que l'instabilité politique et les conflits armés. D'autres facteurs incitent aux migrations, la pauvreté et le manque d'eau par exemple. Bien que les facteurs de migration soient nombreux et divers, ils sont généralement liés entre eux. Il faut donc adopter une approche complexe et globale. Il est important aussi de s'attaquer aux causes profondes. Le seul moyen de résoudre durablement le problème, c'est que toute la communauté internationale s'engage dans un esprit de solidarité et de responsabilités partagées. Il est de la responsabilité de chaque pays et de chaque personne d'agir.

La Slovénie plaide pour une approche ambitieuse sur le climat et pour des mesures immédiates tendant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour réussir la transition à l'économie verte et au numérique, il faut une application systématique et effective de l'Accord de Paris. La reprise économique après la COVID-19 est une occasion pour le monde d'investir dans de nouvelles technologies qui aident les pays à atteindre la neutralité carbone et à conserver leur biodiversité. La Slovénie va sous peu assumer la présidence du Conseil européen et a inscrit le passage à l'économie verte et au numérique parmi ses priorités. Les parlements ont un rôle important à jouer dans ces efforts. Elle se prononce en faveur de l'adoption de la résolution.

Mme A.P. Alonso Gómez (Nicaragua) estime elle aussi que les changements climatiques ont un lien direct avec la paix et la sécurité. Certains pays se détachent du lot par leurs efforts d'adaptation aux changements climatiques et le Nicaragua en fait partie. Il a adapté des lois, des décrets et des mesures qui visent à accroître son adaptabilité aux effets des changements climatiques et sa capacité à les atténuer. Sa politique environnementale, unique dans la région, expose les moyens d'intégrer les changements climatiques dans le processus législatif. Le Parlement, de son côté, met en place un système d'information doté d'indicateurs précis pour évaluer la mesure dans laquelle les questions environnementales ont été intégrées aux lois et s'assurer de la conformité des lois aux engagements nationaux et internationaux. Le Nicaragua a aussi un dispositif national de prévention des catastrophes. Bon nombre des lois et décrets en vigueur au Nicaragua sont conformes à la résolution. L'UIP devrait instituer des mécanismes de suivi pour déterminer si les parlements mettent en œuvre les engagements pris dans la résolution et s'ils obtiennent des résultats. La justice climatique est un enjeu important pour le Nicaragua, qui est extrêmement vulnérable aux effets du changement climatique. Il faut des mécanismes financiers pour dédommager des pertes et des dégâts subis.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) dit que les changements climatiques représentent un problème mondial qui touche tous les pays. Il s'agit d'une menace existentielle, en particulier pour les pays les plus vulnérables tels que les moins avancés et les petits États insulaires en développement. C'est aussi une menace pour la sécurité à différents égards. Il est urgent d'apporter une aide aux pays les plus touchés pour qu'ils puissent s'adapter et accroître leur résilience. Les transferts de technologie, de bonnes pratiques et de savoir-faire sont extrêmement importants en ce qu'ils contribuent à une meilleure résistance aux aléas climatiques.

Cela dit, elle estime que les changements climatiques doivent être considérés comme un multiplicateur de risques et non comme une cause directe de conflit. Ils empêchent la communauté internationale de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Elle est d'avis que toutes les questions relatives aux changements climatiques devraient être traitées dans le cadre de la CCNUCC. L'UIP devrait se garder de créer de nouvelles plateformes pour traiter des changements climatiques ou d'aborder les questions climatiques sous des angles nouveaux. Le monde est interconnecté et interdépendant. Tous les pays doivent agir sur le climat s'ils ne veulent pas que le monde entier souffre. Elle engage instamment les délégués à s'intéresser à la situation en Palestine et dans d'autres zones de conflit.

Mme Le Thu Ha (Viet Nam) reconnaît que les changements climatiques pèsent lourd sur la vie des populations et sur leurs moyens d'existence et menacent ainsi la paix, la sécurité et la stabilité. Elle souhaite faire plusieurs propositions à ce sujet.

Premièrement, il est important d'être attentif à la situation climatique globale et de prendre des mesures pour prévenir une aggravation de la crise. Deuxièmement, les parlements devraient tenir leurs engagements politiques et législatifs et prendre des mesures spécifiques sur le front du climat afin de maintenir la paix et la sécurité. Troisièmement, les parlements doivent faire de l'action climatique une priorité, par exemple en allouant suffisamment de fonds à l'atténuation et à l'adaptation et en proposant une aide financière aux pays en développement. Il importe aussi de mettre en place des mécanismes nationaux pour surveiller, réviser et améliorer la mise en œuvre des mesures

d'adaptation. Quatrièmement, les mesures prises pour le climat doivent être adaptées à la situation de chaque pays, intégrées dans les plans de développement nationaux et fondées sur les principes de l'égalité des chances, de l'inclusivité et du bien des populations. Il faut en particulier venir en aide aux populations les plus durement touchées par les changements climatiques, comme les femmes et les enfants. Cinquièmement, les parlements devraient concevoir des mesures pratiques et des lois suivant les orientations données par l'UIP. Elle évoque, à titre d'exemples, les initiatives pour une économie émettant peu de carbone, les échanges de données d'expérience, les projets de renforcement des capacités et les politiques encourageant le secteur privé à investir dans des entreprises produisant peu de carbone. Sixièmement, il est nécessaire, pour une reprise durable, d'adopter un modèle de développement à faible émission de CO₂. Les gouvernements, par exemple, devraient créer des emplois compatibles avec la protection du climat, en passant notamment par le numérique. Ils devraient promouvoir les énergies renouvelables, une agriculture raisonnée, des villes intelligentes, des transports intelligents et l'économie circulaire. Il est aussi essentiel de développer de nouvelles technologies, les énergies vertes et des infrastructures efficaces et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mme R. Saint-Germain (Canada) observe qu'il est indéniable que les conflits et les changements climatiques ont des répercussions énormes sur les plus vulnérables et les laissés-pour-compte de la société tels que les femmes, les enfants, les peuples autochtones et les personnes handicapées, de même que les réfugiés et les déplacés. Elle remercie le comité de rédaction d'avoir accepté les amendements du Parlement canadien, qui cherchait à attirer l'attention sur les peuples autochtones ainsi que sur les méfaits des changements climatiques sur les fragiles écosystèmes des régions polaires. Le savoir traditionnel détenu par les populations autochtones et locales sera très précieux pour parvenir à une compréhension commune des risques et des menaces liés au climat. Les parlementaires auront fort à faire pour mettre en œuvre les engagements collectifs énoncés dans la résolution. Comme Mme Roth, elle estime que la classe politique devra faire preuve de responsabilité pour donner suite à la résolution.

M. H. Naderi (République islamique d'Iran) dit que les parlementaires peuvent réussir à résoudre les problèmes environnementaux, en particulier ceux liés aux changements climatiques, en adoptant les lois et résolutions appropriées. Les changements climatiques et la paix et la sécurité internationale ne devraient pas être considérés comme deux phénomènes séparés, car ils sont naturellement liés. Les Membres de l'UIP doivent travailler ensemble au niveau multilatéral, dans le cadre des programmes de développement durable et de paix et de sécurité, pour endiguer la corruption, favoriser une bonne gouvernance et protéger l'environnement. La Commission permanente devrait faire des sujets suivants, entre autres, une priorité : la prévention du blanchiment d'argent, les moyens de tarir les sources de revenu des terroristes, de combattre les trafics de drogue et la traite des personnes, d'étendre l'usage des énergies vertes, renouvelables et durables et de restreindre la consommation de combustibles fossiles. La situation s'améliorerait si tous les pays agissaient de bonne foi lorsqu'ils mettent en œuvre leurs engagements.

M. F. Ahmad (République arabe syrienne) confirme que la crise climatique est une question de vie ou de mort puisqu'elle aboutit à la désertification, à la salinisation des sols, à la raréfaction de l'eau, provoque des inondations et, par là même, des maladies et des famines, et appauvrit les populations. Les parlements doivent renforcer les capacités et s'employer à régler les problèmes au niveau multilatéral. Les transferts de technologie, de compétences scientifiques et les échanges d'expériences ont aussi leur importance.

L'occupation turque prive d'eau certains villages syriens. Ces régions ont désespérément besoin d'eau du fait des températures élevées et la situation sanitaire est désastreuse à cause de la COVID-19. Il exhorte les organisations internationales à faire cesser de telles violations. Les civils souffrent du manque d'eau, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées.

Il renouvelle son engagement de mettre en œuvre l'Accord de Paris, de respecter les droits de l'homme et de venir à bout des crises et des guerres. Les parlements devraient investir dans des programmes pour les moins avancés, qui aient pour objectifs la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, la parité entre hommes et femmes, l'accès à une eau propre, à un travail décent et l'exercice du droit à l'autodétermination. La communauté internationale doit travailler de concert pour le bien de l'humanité.

Le Président attire l'attention sur le paragraphe 34 de la résolution qui invite les Parlements membres de l'UIP à communiquer au Secrétariat les mesures prises en vue de l'application de la présente résolution d'ici à la 146^e Assemblée.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie), exerçant son droit de réponse, dit que la Turquie n'est pas un occupant. La Syrie massacre son propre peuple et utilise des armes de destruction massive. La Turquie ne fait que protéger ses frontières. Elle est aussi terre d'accueil de quatre millions de réfugiés syriens.

Préparatifs pour les futures Assemblées

Le Président annonce que le Bureau de la Commission, qui s'est réuni le 13 avril 2021, a débattu de l'ordre du jour de la Commission pour les deux prochaines Assemblées, ainsi que des activités qu'il devrait entreprendre entre les Assemblées. Le Bureau a approuvé la tenue de deux réunions-débat à la 143^e Assemblée, portant, l'une, sur le rôle du parlement dans la lutte contre les risques de détournement dans les transferts d'armes, et l'autre, sur l'application des concepts de sécurité traditionnelle et de sécurité humaine dans l'évaluation des menaces sécuritaires afin de concevoir des solutions pour promouvoir la paix dans le monde.

Le Bureau a aussi discuté du thème de la prochaine résolution et a retenu à l'unanimité celui-ci : *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*. La proposition a été communiquée à tous les Membres de l'UIP pour adoption par la procédure d'approbation tacite. Le Secrétariat n'ayant pas reçu d'objection, le Président déclare la proposition adoptée. La Commission organisera aussi une audition d'experts sur le sujet à la 143^e Assemblée. L'audition sera suivie d'un débat pour que les co-rapporteurs puissent glaner les contributions des Membres de l'UIP avant de se mettre à établir le projet de résolution. La Commission passera la plus grande partie de son temps à la 144^e Assemblée à débattre de la résolution pour parvenir à un texte approuvé. Le Bureau a décidé à l'unanimité que la perspective du genre serait très présente dans les trois réunions qui seront organisées pendant la 143^e Assemblée.

Il a aussi décidé de tenir, entre les Assemblées, de brefs briefings en ligne sur les situations au Myanmar et entre l'Ukraine et la Fédération de Russie. Il rendra compte de ses conclusions à la prochaine session de la Commission.

Enfin, il est nécessaire de nommer les co-rapporteurs qui seront chargés d'établir le prochain projet de résolution. Mme Widegren a accepté d'être l'un d'eux. Selon le règlement, il incombera au Président de l'UIP de désigner les autres.

Mme C. Widegren (Suède) remercie les membres de l'occasion qu'ils lui offrent de préparer la prochaine résolution dont le sujet est très important, en particulier dans le monde de l'après-pandémie. Les parlementaires devraient avoir leur mot à dire dans la consolidation de la paix. Elle invite les délégués à lui envoyer leurs propositions.

Élections au Bureau de la Commission permanente

Le Président rappelle que le renouvellement des membres du Bureau a été retardé à cause de la COVID-19. La Commission doit maintenant pourvoir sept postes vacants et donner suite à certains changements intervenus dans la composition du Bureau. Plusieurs membres qui ont déjà siégé au Bureau pendant deux ans sont rééligibles.

Il a reçu plusieurs candidatures aux postes vacants. Le Groupe africain a proposé M. A. Kharchi (Algérie) et le Groupe arabe, M. D. El Idrissi (Maroc). Le Groupe Asie-Pacifique a proposé M. B. Mahtab (Inde) et M. A. Naderi (République islamique d'Iran) et laisse un poste vacant. Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) a proposé M. J. Taiana (Argentine) et laisse aussi un poste vacant.

Mme S. Falaknaz et M. S. Rachkov vont prendre la relève comme représentants des Émirats arabes unis et du Bélarus respectivement, pour un nouveau mandat de deux ans. Le Chili, ayant proposé la candidature de M. R. García García, va remplacer l'Uruguay. Enfin, Mme S. Grigoryan (Arménie), Mme P. Ikourou Yoka (Congo), M. J.I. Echániz (Espagne), M. P. Tolstoy (Fédération de Russie) et Mme A. Shkrum (Ukraine) sont candidats à leur réélection pour deux ans.

Il considère que la Commission souhaite approuver les propositions ci-dessus.

Il en est ainsi décidé.

Divers

Le Président souhaite attirer l'attention sur deux autres points. Premièrement, le Forum des jeunes parlementaires a lancé récemment la campagne intitulée "Oui à plus de jeunes au parlement !". C'est une campagne quinquennale et intergénérationnelle qui vise à inciter des parlementaires de tous âges à se mobiliser pour que les objectifs de représentation des jeunes soient atteints et, plus généralement, à dire OUI à la participation des jeunes à la vie parlementaire. Le site web de l'UIP fournit plus d'informations à ce sujet et les parlementaires pourront y souscrire un ou plusieurs des six engagements suivants : promouvoir des quotas pour les jeunes ; légiférer afin de faire correspondre l'âge pour briguer un mandat parlementaire à celui de la majorité électorale ; soutenir les canaux permettant de faire entendre le point de vue des jeunes au parlement ; autonomiser les jeunes parlementaires ; assurer le mentorat des jeunes candidats ; et promouvoir la campagne "Oui à plus de jeunes au parlement !". Dès qu'ils se seront engagés, les parlementaires recevront des informations et des outils de l'UIP qui les aideront à mener campagne.

Deuxièmement, la Stratégie de l'UIP énonce la vision, la mission et les objectifs de l'Organisation pour cinq ans. La Stratégie en vigueur (2017-2021), qui arrive bientôt à son terme, est en cours de révision. Une équipe de consultants indépendants a été engagée pour mener à bien cette révision. Ils examineront d'abord l'impact qu'a eu la Stratégie actuelle au cours des cinq dernières années, puis établiront des priorités pour les cinq prochaines années dans le but d'élaborer une nouvelle stratégie. Le processus d'examen étant conçu pour n'exclure personne, les parlementaires auront la possibilité d'apporter leur contribution. Les Membres seront consultés, ainsi que d'autres parties prenantes. Il invite la consultante en chef à exposer l'état actuel des travaux.

Mme F. Martonffy (consultante), accompagnant son intervention d'un diaporama numérique, explique qu'elle fait partie d'une équipe de quatre consultants indépendants chargés de réviser la Stratégie. Leur travail est axé sur le vécu des Membres, qui seront consultés et avec lesquels ils auront des entretiens. L'équipe va recueillir les expériences faites par les Membres au cours des cinq dernières années afin d'élaborer avec eux une nouvelle stratégie pour les cinq prochaines.

Jusqu'à présent, son équipe a procédé à une étude documentaire de l'impact de la Stratégie et s'entretient avec les Membres. Elle rendra compte des résultats de ces entretiens dans un rapport final. Elle a mis au point une méthodologie combinant diverses méthodes pour évaluer les résultats. Cette méthodologie repose sur une combinaison du système de classement selon quatre couleurs employé par la Commission indépendante pour l'impact de l'aide du Royaume-Uni et de trois des critères d'évaluation utilisés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la pertinence, la cohérence et la durabilité.

L'équipe a demandé entre autres aux Membres où l'UIP avait eu le plus d'utilité au cours des cinq dernières années. Selon les premiers résultats, c'est dans le domaine de la facilitation du dialogue, de la diplomatie et des échanges entre parlementaires que l'UIP s'est rendue le plus utile. Et c'est dans celui de la consolidation de la paix, malgré certaines réalisations telles que celles concernant le désarmement, qu'elle a été le moins utile. Il faut cependant apporter certaines réserves à ce jugement. D'abord, il se fonde sur un nombre limité de documents examinés. Ensuite, les outils utilisés d'ordinaire par l'UIP, comme les instruments de politique et l'assistance technique, conviennent peut-être mal à la consolidation de la paix, qui suppose souvent un travail en réaction à des événements qu'il est difficile de prévoir.

La prochaine stratégie de l'UIP couvrira les années 2022 à 2026. Au moment de l'élaborer, il est important de commencer par réfléchir au contexte, de se demander comment le monde risque d'évoluer au cours des cinq prochaines années. L'idée est d'anticiper les tendances, de fixer des priorités et de préparer l'avenir. Puis, il faudra se poser la question de l'utilité. Les Membres devront indiquer où l'UIP a eu, à leur avis, le plus d'utilité et où elle en a eu le moins. De plus, ils devront dire si son action fait défaut dans des domaines qu'ils jugent essentiels au regard de sa mission première. Enfin, il faudra s'interroger sur la pertinence et la durabilité. Les Membres devront se demander comment accroître l'utilité des activités de l'UIP et comment faire en sorte que les progrès soient durables et aillent dans les sens des objectifs fixés. Les contributions de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale devront porter essentiellement sur les questions de paix et de sécurité. Elle organisera personnellement deux discussions de groupe dans lesquelles les questions énoncées plus haut seront posées aux Membres. Il y a aussi un questionnaire que les Membres sont invités à remplir.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) demande à Mme Martonffy de préciser comment la stratégie traitera des questions impossibles à prévoir comme la crise de la COVID-19.

Mme F. Martonffy (consultante) répond qu'il n'est pas possible de tout prévoir. Cependant, l'UIP devrait se concentrer ce qui est essentiel pour qu'elle soit en position de force et capable de résister, quoi qu'il arrive. Il est important de pouvoir absorber, s'adapter et se transformer quand on est exposé à des chocs systémiques.

Le Président relève que l'UIP traite souvent de questions urgentes aux Assemblées mais qu'il est aussi vital de se pencher sur des problèmes de fond, qui, sans être urgents, n'en sont pas moins très importants à long terme. Chaque nouvelle période stratégique est porteuse d'immenses opportunités, offre l'occasion de suggérer des moyens de régler au long cours des problèmes de fond afin d'apporter au monde plus d'harmonie, de paix et de sécurité. Il encourage les délégués à participer activement au processus de révision. Cette chance ne se représentera pas avant cinq ans. Les délégués peuvent y participer de deux manières : en remplissant le questionnaire et en participant aux groupes de réflexion.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) tient à remercier l'UIP pour sa campagne "Oui à plus de jeunes au parlement !". La Turquie a récemment amendé sa Constitution pour ramener de 25 à 18 ans l'âge de l'éligibilité. Huit personnes de moins de 30 ans ont été élues à la suite de cet amendement. Elle exhorte les délégués à soutenir cette campagne parce que les jeunes insuffleraient une énergie nouvelle aux parlements.

Une vidéo sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique pendant la pandémie de COVID-19 est projetée.

La séance est levée à 16 h 35 (HAEC).

Commission permanente du développement durable et Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Séance conjointe du mardi 27 avril

La séance est ouverte à 14 h 05 (HAEC) sous la conduite de M. J.C. Romero (Argentine), Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, et de Mme V. Muzenda Tsitsi (Zimbabwe), Présidente de la Commission permanente du développement durable.

Le Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies accueille tous les participants à la séance conjointe de la Commission permanente du développement durable et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, qui traitera du thème général de la 142^e Assemblée de l'UIP, *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements.*

Adoption de l'ordre du jour de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies (C-IV/142/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 141^e Assemblée de l'UIP à Belgrade (octobre 2019)

Le compte rendu est approuvé.

Adoption de l'ordre du jour de la Commission permanente du développement durable (C-II/142/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

La Présidente de la Commission permanente du développement durable déclare que cette séance conjointe se déroulera en deux parties : la première pour aborder deux questions, la reprise post-pandémie et l'économie verte ainsi que la coopération multilatérale pour éviter de nouvelles crises, et la seconde pour traiter de l'accès aux vaccins en tant que biens publics.

La reprise post-pandémie et l'économie verte, la coopération multilatérale pour éviter de nouvelles crises

Le Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies présente les trois orateurs qui ont été invités pour des discours de présentation visant à enrichir les débats des Commissions. La sénatrice Sherry Rehman (Pakistan) est membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable et fait une brillante carrière politique. Le professeur Tim Jackson est économiste de l'environnement, professeur de développement durable et Directeur du Centre pour la compréhension de la prospérité durable, Université de Surrey (Royaume-Uni). Mme Agnes Kalibata, ancienne Ministre de l'agriculture et des ressources animales au Rwanda, est Présidente de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique et Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU au Sommet sur les systèmes alimentaires qui se tient en 2021.

Présentations par les orateurs invités

Mme S. Rehman (Pakistan) déplore que la pandémie de COVID-19 soit à son paroxysme en Asie du Sud, l'Inde étant tout particulièrement touchée par des taux importants de mortalité et de morbidité, qui ébranlent le système médical et l'économie. Le Pakistan se prépare à un choc multidimensionnel similaire. En dépit de ses conséquences catastrophiques, la pandémie représente une opportunité, un signe fort envoyé à la communauté internationale pour qu'elle repense ses politiques sans considération de frontière. La pandémie et la crise climatique ne connaissent pas les frontières, pourtant, le monde se replie sur une attitude de nationalisme économique, véritable "carcan politique" sur les plans multilatéral comme régional. Ce sont les pays en développement qui ont le

plus souffert du contexte politique créé par des prises de décisions sans coordination, dans lesquelles le multilatéralisme n'occupe plus le rang de premier agent de gouvernance mondiale. Le terme "gouvernance mondiale" est d'ailleurs trompeur, car il implique l'existence d'un système financé, estimé et respecté. Ce système a été abandonné en cours de route. L'Asie du Sud se trouve dans une situation particulièrement délicate, des pays comme le Pakistan n'ayant pas accès aux vaccins contre la COVID-19 et l'Inde manquant gravement d'oxygène alors que l'on recense jusque-là 16,9 millions de cas de COVID-19 et plus de 192 000 décès. L'échec de la coopération transfrontalière et la montée du nationalisme économique exacerbent la crise.

La pandémie de COVID-19 provoque également une crise du contrôle parlementaire, en éloignant les parlementaires des lieux de réunion et en limitant les débats aux questions politiques majeures. La pandémie a braqué les projecteurs sur la crise morale du capitalisme, notamment dans le système financier multilatéral. Les plans de relance du Fonds monétaire international sont associés à un lourd fardeau de taxes cachées. Le contrôle parlementaire portant sur les mesures de soutien médicales, économiques ou autres doit être assuré. Des groupes vulnérables, comme les personnes sans papiers d'identité validés par l'État, se trouvent dans des situations à risques, car on ne leur accorde pas l'accès aux vaccins. Ces obstacles administratifs à l'égalité doivent être éliminés, non seulement pour répondre à la crise actuelle de COVID-19, mais également pour renforcer la résilience aux crises futures. De nombreux gouvernements en Asie et en Afrique ne sont pas en mesure de protéger leur population. La mobilisation et le soutien multilatéraux sont essentiels, pas uniquement dans le contexte de la pandémie, mais aussi dans celui de la crise climatique et d'autres menaces imminentes.

M. T. Jackson (professeur de développement durable, Université de Surrey, Royaume-Uni) déclare que la pandémie de COVID-19 a entraîné l'arrêt de certains pans de l'économie afin de protéger la santé à tout prix. On peut tirer un enseignement clair de cette approche : la prospérité est en réalité une question d'équilibre et il convient, parfois, de donner la priorité à la santé plutôt qu'à la richesse. Bien entendu, certains pays se trouvent dans une situation économique fragile, dans laquelle la population n'a pas accès à une alimentation adéquate, à l'eau potable et à des installations sanitaires salubres, où elle connaît des conditions de vie précaires et doit faire face à une menace de conflit. Dans ces situations, la prospérité doit être considérée selon une perspective de croissance. Dans d'autres pays toutefois, la prospérité doit être envisagée sous l'angle de la modération : moins de matérialisme, moins de consumérisme, moins d'émissions de carbone, moins de dommages sur l'environnement. Le capitalisme vise une croissance constante qui, en réalité, sape la stabilité financière et rend les conditions des gens ordinaires très incertaines.

L'économie des soins doit être basée sur les soignants en première ligne, qui s'occupent des personnes vulnérables, car ce sont eux qui sont les plus précieux dans la société. Bien que la société se repose sur ces soignants dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ceux-ci restent sous-payés, avec des emplois précaires, des objectifs professionnels irréalistes et des conditions de travail éprouvantes. De manière systématique, sur plusieurs décennies, le secteur des soins est devenu le pan le plus fragile de l'économie capitaliste. La reprise après la pandémie doit être axée sur des stratégies économiques protégeant ces soignants afin qu'ils contribuent à l'aspect le plus essentiel de la prospérité. Il est temps de voir plus loin que le capitalisme et de vraiment se demander pourquoi les soignants ont été marginalisés dans la société, et pourquoi les investissements dans la santé et la protection sociale n'ont pas permis de nous protéger d'une pandémie mondiale.

Bien que les gains en productivité de la main-d'œuvre aient ouvert la voie à l'enrichissement et au progrès matériel, ce modèle est plutôt adapté à la fabrication de biens matériels vendus par des entreprises à but lucratif sur des marchés porteurs. Ce n'est pas un modèle efficace dans le cadre d'une économie des soins. Dans les services de soins, le facteur temps est essentiel et le temps passé avec les personnes dans le besoin donne toute sa valeur à ces services. Demander aux soignants de prendre en charge davantage de gens, aux enseignants de s'occuper de plus d'enfants et aux médecins de traiter plus de patients, dévalorise leur action. Généralement, dans ces circonstances, les soignants sont sous-payés et les systèmes médicaux sous-financés, ce qui ne leur permet pas de répondre à une pandémie.

Les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour promouvoir la santé en tant que socle fondamental de la prospérité et les soins comme mécanismes de protection de la santé. Des mesures doivent être prises pour accompagner les soignants, qui sont la cheville ouvrière du secteur économique des soins et lui permettront de s'épanouir à l'avenir. L'économie des soins est une économie verte et privilégier la santé est le meilleur moyen de s'assurer que l'économie reste dans les contraintes budgétaires afin de construire un monde meilleur pour les générations futures. Ce sera bien plus efficace qu'une économie basée sur la rentabilité maximale et les inégalités qui en découlent. L'économie des soins sera celle dans laquelle tout le monde pourra s'épanouir.

M. M. Frick (Envoyé spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU au Sommet sur les systèmes alimentaires qui se tient en 2021), s'exprimant pour le compte de Mme Kalibata, qui n'a pas pu se joindre à la réunion en ligne, explique que les systèmes alimentaires mondiaux sont défaillants et que les chiffres sur la faim et la malnutrition s'accroissent constamment. Pour plus d'un tiers, les émissions de carbone dans le monde sont liées aux systèmes alimentaires. La biodiversité, l'eau et les ressources de la terre sont soumises à d'énormes pressions en raison de la production alimentaire et, pourtant, plus d'un tiers des aliments produits dans le monde sont jetés, alors que les ressources de la terre et des océans se raréfient. La situation est critique.

Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 vise à changer l'image de ces systèmes dans le monde. Ce sommet bénéficie d'une structure innovante, des travaux se poursuivant à l'échelon national dans 105 pays afin que le dialogue instauré lors du Sommet passe par une approche pansociétale. Les parlementaires doivent prendre part à ce dialogue, au développement de plans d'action nationaux en faveur des systèmes alimentaires et à la création de plate-formes multipartites pour traiter les questions liées à ces systèmes alimentaires. Un dialogue indépendant est également prévu dans la préparation du Sommet sur les systèmes alimentaires et a été entrepris par plusieurs organisations dans le monde.

L'autonomisation des femmes jouera un rôle central pour apporter les changements nécessaires aux systèmes alimentaires. Il faut une action nationale et, à cet égard, les parlements occupent une position clé. Outre le dialogue sur le plan national, un dialogue international se tient en préparation du Sommet en vue de débattre de points importants conditionnant la mise en place d'une communauté mondiale pour la transformation des systèmes alimentaires, notamment en matière d'innovation, d'eau et de participation des femmes. L'intervenant exhorte les parlementaires à participer à ces dialogues par le biais des nombreux canaux disponibles.

Mme P. Torsney (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU) ajoute qu'une réunion parlementaire sur les systèmes alimentaires doit se tenir, le 23 juin 2021, avec l'équipe du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Elle encourage tous les parlementaires à participer.

Débat

Mme R.A. Abunayan (Arabie saoudite) explique que la pandémie de COVID-19 est une crise sanitaire mondiale accroissant les souffrances humaines et menaçant les économies. La protection de l'environnement est un facteur clé pour éviter les futures pandémies. La solidarité et la collaboration par des transferts de connaissances et le partage des expériences sont essentielles. L'Arabie saoudite s'est efforcée de trouver un juste équilibre entre la croissance économique, le développement durable et l'innovation. Une opération de grande envergure de plantation d'arbres est en cours, afin de réduire les émissions de carbone de 60 pour cent, et diverses mesures sont prises pour promouvoir l'économie circulaire grâce à la réduction, la réutilisation, le recyclage et la rénovation. Le recours aux énergies renouvelables s'accroît avec un objectif de 50 pour cent dans la consommation énergétique de l'Arabie saoudite d'ici 2030. De nouvelles technologies sont en train d'être évaluées, notamment l'utilisation de l'hydrogène comme source d'énergie. Les techniques de captage, d'utilisation et de stockage du carbone sont également analysées et des financements sont accordés à des start-ups pour développer des technologies innovantes permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces efforts ne doivent pas rester isolés, et tous les pays doivent œuvrer de concert par la solidarité et la coopération pour répondre à la crise climatique et vaincre la pandémie.

Mme V. Riotton (France) explique que le Gouvernement français a lancé un ambitieux plan de reprise économique après la pandémie, prévoyant une transition vers une nouvelle économie décarbonée et efficace en ressources, plus vertueuse et durable que les modèles précédents. Dans la situation actuelle de crise économique et sociale majeure, l'occasion de reconstruire de manière plus respectueuse de l'environnement constitue, pour tous, un motif d'espoir. Ce plan bénéficie d'un budget de 100 milliards d'EUR, dont 30 milliards d'EUR exclusivement alloués aux investissements verts en soutien de la décarbonation de tous les secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre, et il ciblera tous les pans de l'économie, des grandes entreprises aux ménages. Le but est de réduire les émissions de carbone de 40 pour cent d'ici 2030 et d'encourager la transition vers l'utilisation de technologies et pratiques vertes, par exemple le recyclage ou l'utilisation de l'hydrogène et des biocarburants pour la production d'énergie. Ces activités seront favorisées dans la mesure où elles dégagent une forte valeur ajoutée : si elles sont créatrices d'emplois, si elles stimulent les

compétences locales et nationales, et rendent l'économie française plus compétitive. Le Parlement français, qui a voté en faveur de ces mesures, évaluera le soutien budgétaire dans deux ans. Le Premier Ministre rend compte de son action devant le Parlement tous les deux mois en ce qui concerne la mise en œuvre du plan de reprise.

M. K. Shindo (Japon) constate que la pandémie de COVID-19 a profondément touché l'agriculture, la sylviculture et l'industrie alimentaire au Japon. Les restrictions en matière d'importation et la morosité dans le commerce et la logistique ont de graves conséquences. Chaque pays doit agir calmement et mettre en œuvre des initiatives pour assurer la stabilité des approvisionnements alimentaires. La malnutrition risque d'exacerber la propagation de la maladie et l'insécurité alimentaire est l'une des causes profondes de problèmes de santé majeurs. La viabilité des chaînes d'approvisionnement alimentaire, de l'agriculture et de la production alimentaire doit donc être renforcée.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) déclare que l'importance de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) est particulièrement évidente dans le contexte de la réponse à la pandémie de COVID-19 et à ses conséquences économiques. Les parlements doivent exhorter les gouvernements à s'attaquer plus efficacement à la COVID-19, en réformant les systèmes de soins médicaux, et à garantir, pour tous, une distribution équitable des approvisionnements médicaux et pharmaceutiques. Bien que l'apparition de la COVID-19 ait placé des obstacles sur la voie des ODD, elle a également créé des opportunités. Les confinements imposés dans le monde ont permis une réduction importante des émissions carbonées. Il faut toutefois signaler que les conséquences à long terme de la COVID-19 sur les objectifs environnementaux et la biodiversité restent floues. Les pays développés doivent renforcer leurs investissements et leur assistance en matière de développement par le biais des financements internationaux et de la coopération multilatérale afin de limiter les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur l'économie mondiale.

Mme A. Mulder (Pays-Bas) demande à M. Jackson de présenter trois exemples de politiques permettant de prendre les premières mesures vers une société plus équilibrée, ayant retrouvé ses repères.

Mme M. McPhedran (Canada) constate que les jeunes dans le monde se sont exprimés pour souligner les liens entre les menaces climatiques et la pandémie de COVID-19. Elle demande ce que pensent les orateurs invités quant aux conséquences de la COVID-19 sur les femmes et les jeunes, et sur la crise climatique.

M. T. Jackson (professeur de développement durable, Université de Surrey, Royaume-Uni) explique que le personnel du secteur des soins est surtout constitué de femmes. La protection des soignants et la prise en compte de leurs conditions de vie permettront une correction des inégalités de genre. Les conséquences de la pandémie sur les jeunes seront profondes. En raison de la crise économique et financière mondiale, les taux de chômage des jeunes dans le Sud de l'Europe, par exemple, sont montés jusqu'à 50 pour cent, ce qui représente une importante perte de talents. Avec un chômage aussi important, de nombreux jeunes se retrouvent sans moyens de subsistance, sans revenus ou motivations. Il est donc primordial, lorsqu'on réfléchit à la relance après la pandémie de COVID-19, que des mécanismes soient mis en place pour protéger les jeunes et les femmes, surtout ceux ayant les revenus les plus modestes. Les investissements du gouvernement en matière de création d'emplois et de garantie de l'emploi, par exemple le chômage technique et la protection des moyens de subsistance, surtout pour les plus vulnérables, sont particulièrement importants. Protéger l'emploi des jeunes leur permettra d'avoir un sentiment d'utilité essentiel et évitera la perte d'une génération, ce qui est crucial pour la stabilité de toute la société.

Mme S. Rehman (Pakistan) fait remarquer qu'en Asie du Sud, l'immense majorité des professionnels de santé en première ligne, des soignants et du personnel assurant la vaccination est constituée de femmes, qui sont nombreuses à être en situation irrégulière. Au Pakistan, en temps de crise, les transferts en espèces dans le cadre de la protection sociale sont envoyés aux femmes chefs de famille. Ce système a changé la vie de nombreuses femmes car il les a encouragées à demander à l'État des papiers d'identité, ce qui leur a permis de prétendre à d'autres types de protection, comme les soins médicaux. En Asie du Sud, beaucoup de femmes vulnérables sont chefs de famille, soutiens de famille ou soignantes. Les programmes d'assistance doivent bénéficier à ces femmes. Les femmes transmettent automatiquement leurs avantages à leurs enfants.

M. I. Serreewatthanawut (Thaïlande) déclare que la pandémie de COVID-19 a mis en lumière et exacerbé les inégalités systémiques, et creusé les écarts en ce qui concerne la réalisation des ODD. Cette crise représente toutefois une occasion de repenser l'interdépendance mondiale. Aucun pays ne peut, seul, vaincre la crise de COVID-19. Les politiques de reprise durable nécessitent des investissements pour construire une société plus résiliente. Le soutien aux économies locales, le développement des technologies numériques et l'accompagnement du secteur de l'agriculture afin de promouvoir la sécurité alimentaire, ainsi que les efforts pour renforcer les entreprises locales et stimuler la viabilité des économies de proximité, représentent tous des facteurs essentiels du processus de reprise. La Thaïlande applique des modèles économiques circulaires afin de promouvoir une croissance inclusive, durable et respectueuse de l'environnement.

La pandémie de COVID-19 a montré que l'architecture mondiale de la santé et les systèmes de protection sociale souffrent de graves sous-investissements. Les soins médicaux à l'échelon national doivent être renforcés pour protéger toute la population, surtout les plus vulnérables. La capacité de la Thaïlande à répondre à la crise repose largement sur son propre système de santé, sans appui externe. La Thaïlande se tient prête à partager son expérience avec le reste de la communauté internationale.

Mme F. Abbas (Bahreïn) signale que la pandémie de COVID-19 et ses conséquences socio-économiques et humanitaires catastrophiques ont compliqué la réalisation des ODD, mais l'ont aussi rendu plus urgente que jamais. La communauté internationale doit collaborer et mobiliser ses efforts en faveur du développement durable. Les parlements sont bien placés pour encadrer le processus de reprise et s'assurer qu'il s'accompagne d'une législation et de politiques appropriées. Tous les pays ont connu un déclin sans précédent en matière de développement, l'insécurité alimentaire et les inégalités étant en forte augmentation. Les actions de reprise doivent d'abord contrer les pertes sociales et économiques endurées, en accordant une attention particulière à la protection des plus vulnérables et des plus démunis.

Mme S. Rehman (Pakistan) estime que la capacité de gestion des ressources est un facteur critique pour la reprise post-COVID-19, en particulier en mobilisant l'infrastructure pour le bien des plus vulnérables. Les Nations Unies ont un rôle crucial à jouer en montrant la voie de la collaboration en vue de vaincre la pandémie, en laissant derrière nous le nationalisme économique et celui des vaccins. Les organisations multilatérales doivent s'adapter aux évolutions mondiales. Des réformes sont nécessaires.

M. T. Jackson (professeur de développement durable, Université de Surrey, Royaume-Uni) constate que, quand on réfléchit à la crise climatique et au besoin de réduire les émissions de carbone, on voit qu'une grande importance a été accordée à l'architecture financière, en particulier à un système financier accompagnant la transition vers une économie neutre en carbone. Il est temps de créer une initiative similaire pour la santé et l'économie des soins. Les institutions financières s'opposent actuellement à la mise en place de cette économie. Un ensemble remanié d'institutions, de politiques et de réglementations est nécessaire pour garantir le bon financement des soins. Une telle initiative au niveau international sera particulièrement bénéfique.

L'accès aux vaccins en tant que biens publics

Mme S. Dinică (Roumanie), membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable, prend la présidence.

La Présidente estime que la question de l'accès aux vaccins en tant que biens publics est particulièrement urgente. Des mesures sont nécessaires pour garantir que les vaccins contre la COVID-19 sont mis à disposition de tous, suffisamment vite pour arrêter toute propagation de la pandémie. Bien que certains pays développés aient dû affronter des problèmes de disponibilité des vaccins, ils restent très en avance par rapport aux pays en développement en ce qui concerne le taux de couverture vaccinale. Aux niveaux actuels de couverture, les populations de certains pays vont devoir attendre jusqu'à la fin 2023 pour être vaccinées. De tels retards doivent être dénoncés. La Présidente présente Mme M. Aubry, jeune membre du Parlement européen qui défend la mise à disposition des vaccins.

Présentation par une oratrice invitée

Mme M. Aubry (France, membre du Parlement européen) précise que le Parlement européen a soulevé la question de la disponibilité des vaccins auprès de la Commission européenne depuis le début de la pandémie, préoccupé en particulier par la fixation des prix et la régulation du marché, qui

limiteront beaucoup l'accès aux vaccins. Depuis le début des discussions sur la production et la distribution des vaccins, le Parlement européen défend, pour diverses raisons, la levée des brevets. Tout d'abord, les États membres de l'Union européenne, et de nombreux pays dans le monde, ont injecté des fonds publics dans la recherche sur les vaccins, le développement de ces derniers et les précommandes. Les investissements publics doivent impliquer une propriété publique et les brevets doivent être dans le domaine public. Ensuite, pour en finir avec la pandémie, toute la population mondiale doit être vaccinée. Personne n'est à l'abri tant que tout le monde n'est pas protégé. Les retards de vaccination entraînent la mutation du virus et la circulation de nouveaux variants potentiellement résistants aux vaccins.

Les laboratoires pharmaceutiques ne sont actuellement pas utilisés à pleine capacité et cela peut être corrigé par la levée des brevets. Les laboratoires qui n'ont pas développé leur propre vaccin doivent servir à en produire d'autres. Jusqu'à présent, plus de 80 pour cent des doses vaccinales contre la COVID-19 ont été distribuées dans les pays développés, ce qui montre que ce sont les inégalités qui font peser la plus lourde menace sur la société mondiale. Le droit de protection d'une personne dans une situation de pandémie mondiale ne doit pas dépendre de son lieu de résidence ou de son statut socio-économique. Si une pleine capacité de production est atteinte, les approvisionnements en vaccins suffiront à toute la population mondiale. La levée des brevets est donc une nécessité politique. Il est scandaleux que certains pays et groupes de pays, notamment l'Union européenne, entravent les négociations à cet égard à l'Organisation mondiale du commerce, permettant ainsi à un petit nombre de sociétés pharmaceutiques de réaliser d'énormes profits. La logique du marché est poussée à l'extrême et des entreprises comme Pfizer peuvent faire monter le prix des doses vaccinales. Les vaccins doivent être des biens publics au service de la protection du public afin d'en finir avec la pandémie.

Débat

Mme D. Urunbolor (Mongolie) constate que l'accès aux vaccins est un problème crucial dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19. Des questions se posent pour savoir si les vaccins seront efficaces pour contrôler la pandémie, comment assurer une reprise économique et si la volonté de répondre aux changements climatiques est suffisante. Sans certitude sur ces points, le développement durable ne peut être réalisé. Les réponses ne peuvent être trouvées que par une action commune, une coopération et un esprit de solidarité. Environ 30 pour cent de la population cible en Mongolie a été vaccinée, largement grâce au mécanisme COVAX encadré par l'OMS. La Mongolie accueillera le prochain Forum parlementaire Asie-Pacifique sur la santé dans le monde.

Mme Cai Ling (Chine) fait valoir que les vaccins sont la seule manière de vaincre la COVID-19 et que toute l'humanité doit en bénéficier. Le Gouvernement chinois est favorable au principe des vaccins comme biens publics dans le monde et il s'efforce de garantir qu'ils soient accessibles et aient un coût abordable dans les pays en développement. La Chine a apporté une aide matérielle à plus de 160 pays et souhaite proposer un accès aux vaccins à 100 pays, afin d'assurer une distribution juste et équitable des vaccins dans le monde. La communauté internationale doit collaborer pour en finir avec la politisation des vaccins et le nationalisme en la matière. Les vaccins doivent servir à sauver des vies de manière équitable, pas à générer d'énormes profits pour une poignée d'entreprises ou à aggraver les écarts en matière d'immunité en vue de prendre l'avantage les uns sur les autres. Tous les efforts doivent être faits pour faciliter l'accès aux vaccins, apporter une assistance humanitaire à ceux qui en ont besoin et soutenir la reprise dans les pays en développement. Seule la coopération pourra permettre de réellement vaincre la pandémie.

Mme M. Alsuwaidi (Émirats arabes unis) estime que l'injustice dans l'accès aux vaccins et leur distribution représente une menace pour l'humanité. Jusqu'à présent, 78 pour cent des approvisionnements en vaccins dans le monde ont été envoyés dans seulement 10 pays et, aux rythmes actuels de production et de distribution, 25 pour cent de la population mondiale ne sera toujours pas vaccinée avant la fin 2022. Aux Émirats arabes unis, les vaccins sont gratuits pour tous les résidents, quelle que soit leur nationalité. Le Gouvernement espère envoyer 6 milliards de doses à d'autres pays, voire jusqu'à 18 milliards d'ici fin 2021. Environ 80 pour cent de l'aide de l'OMS ont été expédiés par le biais du centre logistique de *International Humanitarian City* à Dubaï, en coopération avec le Programme alimentaire mondial, afin d'apporter une assistance matérielle et médicale aux pays partout dans le monde. Il incombe aux parlementaires d'œuvrer en faveur de la coopération sur le plan international afin d'encourager une distribution équitable des vaccins contre la COVID-19, selon une approche centrée sur l'humain.

M. T. Mansmann (Allemagne) précise que c'est le secteur privé, et non des innovations de l'État, qui a développé des vaccins en moins d'un an. Les mécanismes du marché sont très performants pour stimuler le développement et la production des vaccins. La levée des brevets réduira cette efficacité. La logique efficace des marchés doit servir à vaincre la pandémie, plutôt qu'à procéder à des acquisitions qui ne seront pas efficaces.

Mme M. Aubry (France, membre du Parlement européen) estime que les observations formulées soulignent les préoccupations communes en matière d'accès aux vaccins. Si aucune règle stricte n'est mise en place pour les laboratoires pharmaceutiques, les capacités de production resteront sous-utilisées. Le développement des vaccins n'a pas été seulement financé par le secteur privé. Des parts importantes de financement proviennent d'investissements publics, sans lesquels les laboratoires pharmaceutiques n'auraient pas pu travailler si vite. La levée des brevets ne privera pas les entreprises pharmaceutiques de leurs revenus, et il semble inacceptable que, dans le pur but de réaliser des profits, certains laboratoires ne puissent pas produire des vaccins qui représentent la seule manière de sortir de la présente crise sanitaire mondiale. Comment expliquer aux générations futures que, pendant une crise sanitaire mondiale, alors que l'antidote à la maladie existe, on laisse mourir des millions de gens pour qu'une poignée d'autres réalise d'énormes profits ? La santé prime sur tout. Des mesures exceptionnelles sont nécessaires. Certains ont comparé la pandémie à une guerre, auquel cas le vaccin doit représenter l'arme de prédilection. Sans approvisionnements en vaccins et un accès à ceux-ci suffisants, le virus mutera dans le monde et la situation échappera encore plus à tout contrôle. La seule façon d'arrêter cette crise est de vacciner toute la planète, quels que soient le statut socio-économique et le lieu géographique.

M. S. Patra (Inde) explique que le budget national de l'Inde pour 2021-2022 prévoit une augmentation importante des dépenses de santé, un montant conséquent étant consacré à la vaccination. L'Inde a fourni plus de 66 millions de doses vaccinales fabriquées sur son territoire à plus de 90 pays dans le monde, et plus de 25 millions de doses à 40 pays par le biais du mécanisme COVAX organisé par l'OMS. Les prises de décisions ont été accélérées pour répondre à la deuxième vague de pandémie en Inde, notamment en proposant des vaccins à tous les adultes de 18 ans et plus, et en utilisant l'infrastructure ferroviaire nationale pour le transport rapide de l'oxygène liquide à usage médical. Des efforts ont également été faits pour assurer la protection des travailleurs migrants contre la COVID-19. L'UIP a un rôle clé à jouer pour encourager la coopération en vue de vaincre la pandémie. L'Inde se tient prête à collaborer avec le reste du monde pour que toute l'humanité bénéficie de vaccins.

M. C. Nshimirimana (Burundi) constate que les cas de COVID-19 au Burundi sont en augmentation. Des mesures sont prises pour renforcer la résilience, accélérer la détection et maîtriser la propagation de la maladie. Des actions visant à mieux sensibiliser la population sont entreprises afin d'encourager tout le monde à se faire tester. Les tests et les soins pour les patients atteints de la COVID-19 sont gratuits. Jusqu'à présent, à peine plus de 3 000 cas de COVID-19 ont été confirmés au Burundi et la mortalité reste faible. Bien que la situation soit actuellement sous contrôle, la résilience doit être renforcée et une vigilance particulière exercée sur les échanges commerciaux entrants et le tourisme. À cet égard, des mesures sont prises pour s'assurer que le Burundi est auto-suffisant en ce qui concerne la production et la sécurité alimentaires. Des efforts sont faits en faveur d'une transition vers une économie verte, axée sur l'agriculture bio, l'utilisation de produits à haut rendement et faible impact sur la dégradation des sols. La reprise après la pandémie doit prendre en compte la nécessité de compenser le temps perdu en matière de développement. Aucun programme de vaccination contre la COVID-19 n'a encore été lancé au Burundi. Un vaccin approuvé par l'OMS doit être mis à la disposition de tous, quel que soit l'âge et le statut socio-économique.

Mme Jang Hye-Young (République de Corée) estime que la patience est de mise pour essayer différentes approches de lutte contre la crise de COVID-19. Le manque d'approvisionnements en vaccins dans un monde si riche est le signe d'un manque de gouvernance mondiale et d'un échec de la coopération multilatérale, ce qui équivaut à une défaillance catastrophique de la politique internationale. Avant la mise sur le marché des vaccins, des discussions ont porté sur le rôle des organisations internationales dans la mise à disposition des vaccins sous forme de biens publics. Les pays développés et les grandes entreprises pharmaceutiques n'ont pas tenu compte de ces discussions. Bien que la République de Corée dispose d'un centre de production de vaccins, elle a des problèmes d'approvisionnement. Ces problèmes ne résultent pas d'un manque de centres de production ou de ressources humaines qualifiées mais de droits de propriété intellectuelle réducteurs. En ce qui concerne la distribution des vaccins, la République de Corée a présenté un projet de

résolution, lors de l'Assemblée mondiale de la Santé, sur la levée de certaines restrictions de propriété intellectuelle, conformément à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Les gouvernements et les parlements doivent activement s'exprimer pour ouvrir la voie à des changements substantiels et répondre aux inégalités en matière de vaccins, personne n'étant à l'abri tant que tout le monde n'est pas protégé.

Le Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies remercie tous les participants de leurs contributions et déclare que les principales idées exprimées au cours des débats permettront d'enrichir le document final de la 142^e Assemblée de l'UIP.

La séance est levée à 16 h 10 (HAEC).

Commission permanente du développement durable

Séance du mardi 18 mai

La séance est ouverte à 14 h 05 (HAEC) sous la conduite de Mme T.V. Muzenda (Zimbabwe), Présidente de la Commission permanente.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 141^e Assemblée de l'UIP à Belgrade (octobre 2019)

Le compte rendu est approuvé.

Adoption de la résolution

Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables

La Présidente rappelle qu'en raison du format électronique de l'Assemblée, le Comité exécutif a décidé que la résolution devait être finalisée par le comité de rédaction et adoptée par une procédure d'approbation tacite. Le comité de rédaction s'est réuni le 22 avril pour examiner les amendements au projet de texte.

M. A. Gryffroy (Belgique), co-rapporteur, affirme que la numérisation peut renforcer l'économie circulaire, tandis que celle-ci doit être au cœur de la numérisation. En outre, toutes deux tirent profit des technologies de transition, telles que l'internet des objets, et peuvent contribuer à une croissance économique équitable et durable.

Le projet de résolution met en évidence le rôle de l'économie circulaire dans la réalisation de l'ODD 12 (consommation et production responsables). En restaurant, régénérant et réutilisant les matériaux, l'économie circulaire favorise une gestion efficace des ressources naturelles limitées. Elle est essentielle pour stimuler les collaborations, favoriser l'innovation et repenser la façon dont les produits sont fabriqués et utilisés, ce qui réduira la quantité de matériaux employés, les déchets industriels et les émissions de gaz à effet de serre.

Les recommandations formulées dans la résolution encouragent les parlements à donner la priorité à l'économie circulaire dans leurs activités législatives, de contrôle et budgétaires, et ont été révisées pour tenir compte des défis et des opportunités apparus avec la pandémie. Il est notamment recommandé d'adopter des mesures telles que la mise en place d'incitations financières et économiques, la limitation du gaspillage alimentaire et la promotion du recyclage des ressources, et de privilégier les marchés publics durables.

La pandémie ayant anéanti des progrès durement acquis en matière d'égalité des sexes, la résolution souligne que l'économie circulaire et la numérisation sont des catalyseurs essentiels de l'autonomisation économique des femmes. Chaque recommandation peut être mise en œuvre en tenant compte de la perspective de genre, afin d'autonomiser les femmes et de réduire les inégalités entre les sexes. Tout particulièrement, les parlements sont invités à s'attaquer à la fracture numérique entre les sexes en encourageant l'enseignement des STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) aux femmes et à adopter une législation et des politiques tenant compte du genre qui augmenteront les possibilités offertes aux femmes et aux filles de développer leurs compétences dans le domaine du numérique.

La généralisation de la numérisation et de l'économie circulaire requiert de l'ambition, une volonté politique et un changement de perspective à tous les niveaux, allant au-delà des programmes politiques numériques et environnementaux standard. Cette ambition doit reposer sur une approche nationale systémique impliquant tous les secteurs de la société et une coopération internationale renforcée. Tout changement comporte des risques, mais dans le cas présent, les avantages l'emportent.

Le comité de rédaction était composé de représentants du Canada, de l'Équateur, du Guyana, de l'Inde, de l'Iran, du Rwanda et de la Suisse, désignés par les groupes géopolitiques. Une représentante du Forum des femmes parlementaires et deux co-rapporteurs en ont également fait partie. Le comité a examiné 88 amendements soumis par 12 pays, ainsi qu'un projet de résolution de compromis. Dans le cadre du processus de rédaction, Mme S. Dinică (co-rapporteuse) et Mme H. Al-Helaissi ont également présenté le texte au Forum des femmes parlementaires.

L'intégration d'un nombre d'amendements aussi grand que possible a augmenté la longueur de la résolution. Toutefois, celle-ci s'en est également trouvée enrichie, à la fois en termes de dimension que d'équilibre et d'inclusion, particulièrement en ce qui concerne les questions liées à l'égalité des sexes et aux groupes vulnérables. L'attention spéciale accordée aux questions relatives à la vie privée a abouti à des formulations qui ont satisfait tous les groupes géopolitiques sans diluer indûment les principaux arguments de la résolution.

Le comité de rédaction a travaillé de manière coopérative et flexible, réglant toutes les différences de manière constructive et par consensus, en grande partie grâce à sa présidente, Mme Dinică.

La Présidente remercie les co-rapporteurs. Elle rappelle qu'après les travaux du comité de rédaction, le projet de résolution révisé a été soumis à tous les Parlements membres de l'UIP pour adoption selon la procédure d'approbation tacite. Cela signifie que si des objections écrites d'un tiers ou plus des Membres de l'UIP n'étaient pas reçues avant le 14 mai 2021, la résolution devait être considérée comme ayant été valablement adoptée.

Deux parlements avaient émis des réserves au 14 mai 2021 : l'Inde sur les alinéas 7 et 29 et le Nicaragua sur les paragraphes 3, 8, 20 et 28. Les réserves seront mentionnées dans des notes de bas de page jointes au texte de la résolution.

Elle annonce que la résolution a été dûment adoptée et qu'elle sera présentée à la session plénière de l'Assemblée plus tard en mai 2021. Il s'agit d'un instrument opportun qui fournit des orientations précieuses à tous les parlements. Elle propose de présenter les travaux du comité sur la résolution dans le cadre de son rapport à la plénière.

Il en est ainsi décidé.

Mme M. McPhedran (Canada) estime que la résolution renforce le rôle que les parlementaires peuvent jouer pour faire progresser les ODD et relever les nombreux défis auxquels sont confrontés leurs électeurs. Un excellent leadership conjoint a mené à l'adoption d'amendements qui ont amélioré la résolution. Les amendements canadiens ont renforcé le caractère inclusif de la résolution en insistant sur l'accès inégal des groupes vulnérables et marginalisés aux avantages de la numérisation et de l'économie circulaire. Cette inégalité est amplifiée par la pandémie, notamment en termes d'accès à Internet en général et d'apprentissage et de travail à distance en particulier. Des décennies de progrès pour les femmes et les personnes en situation de pauvreté ont été perdues. En mettant en œuvre les dispositions de la résolution et en élaborant des politiques publiques, les parlementaires doivent également tenir compte de questions telles que la vie privée, les droits de l'homme et la cybersécurité. En outre, des améliorations de l'infrastructure sont nécessaires pour combler le fossé numérique et fournir un meilleur accès à Internet aux communautés éloignées et rurales.

M. V.D. Ram (Inde) se félicite du fait que la plupart des amendements du Groupe indien de l'UIP aient été retenus. Une approche unique de l'économie circulaire n'amènera pas forcément à réaliser les aspirations exprimées dans la résolution. Un consensus sur un ensemble de principes doit donc être recherché pour permettre à l'économie circulaire d'être définie de manière flexible dans un cadre d'idées fondamentales. Ces principes devront être adoptés dans le monde entier afin de garantir des conditions de concurrence équitables et une coopération renforcée entre tous les pays, notamment en termes de transfert de technologies et de ressources financières. En l'absence de consensus, des désavantages concurrentiels pourraient s'ensuivre. Des normes de circularité doivent être développées progressivement et mûrir à mesure que les pays adoptent les principes en matière de circularité. Un plaidoyer et un débat sectoriel favoriseront également une compréhension commune des bénéfices à long terme que l'économie circulaire peut apporter.

Les modèles commerciaux alternatifs et circulaires doivent être encouragés à court terme, car ils peuvent être plus rentables que les stratégies traditionnelles basées sur la technologie. Les capacités des micro, petites et moyennes entreprises doivent être renforcées grâce à la création de réseaux locaux et de groupes de soutien chargés de promouvoir les avantages de l'économie circulaire.

Mme H. Martins (Portugal) dit que la résolution est un outil grâce auquel les gouvernements peuvent atteindre leurs objectifs. En effet, elle indique clairement la voie à suivre pour éviter une catastrophe. Par le passé, il a été dit qu'il fallait réduire la consommation et transformer l'économie linéaire si l'on ne voulait pas épuiser les ressources de la planète. Le temps est venu pour les gouvernements de rendre des comptes et de concrétiser leurs intentions. La seule façon dont les parlementaires peuvent protéger leurs électeurs consiste à adopter des lois qui garantissent aux

générations futures un monde sain et une vie en bonne santé. Il faut également sensibiliser le public aux nouvelles technologies. La pandémie donne l'occasion d'expérimenter, de travailler ensemble et de partager les bonnes pratiques.

M. J. Fakhro (Bahreïn) fait observer qu'il est crucial de faire en sorte que les pays en développement aient accès aux avantages de la numérisation. Les parlementaires doivent trouver le meilleur moyen de faciliter cet accès. La pandémie met en lumière l'importance que revêt le monde numérique, de l'éducation aux affaires en passant par la prestation de services. Un avantage particulier d'une plus grande prévalence du travail à domicile est que les femmes peuvent participer plus largement au monde du travail. Il est également important de veiller à ce que les coûts de la prestation de services suivent une tendance à la baisse au fil du temps. En outre, les parlementaires doivent appuyer leur gouvernement en garantissant un financement adéquat de la cybersécurité puisqu'elle est liée à la sécurité nationale et à d'autres domaines.

M. Cao Renxian (Chine) fait savoir qu'il est honoré, en tant que parlementaire et homme d'affaires, de participer au débat. La résolution a le potentiel d'améliorer la coopération mondiale en matière de développement durable, qui est perturbée par la pandémie, la crise climatique et d'autres problèmes environnementaux. Un consensus semble se développer autour de la nécessité d'élargir la coopération mondiale et de promouvoir un système économique vert. La Chine soutient ce consensus, notamment l'objectif d'atteindre la neutralité carbone dans le monde. Il dit que son entreprise vise à élargir l'accès à l'énergie verte et s'est engagée à devenir elle-même neutre en carbone avant 2028. En outre, elle participe directement au mouvement environnemental mondial depuis de nombreuses années en fournissant à un grand nombre de pays des produits et services liés aux énergies renouvelables. C'est un honneur de pouvoir contribuer de cette manière à l'évolution vers l'énergie verte et à la mise en œuvre des ODD. Tous les pays ont la responsabilité partagée d'œuvrer main dans la main et l'Assemblée populaire nationale continuera de collaborer avec toutes les parties pour promouvoir le développement écologique mondial.

Mme H. Antoni (Suède) dit qu'une crise a éclaté parce que l'humanité a toujours pris des ressources à la nature sans rien lui rendre. Autrefois, on ne comprenait pas suffisamment les conséquences de cette approche, mais ce n'est plus le cas. Les parlementaires ont la responsabilité d'appeler à l'action face à l'évolution considérable du marché. Une nouvelle génération de consommateurs soutient cette action et exige des produits d'origine responsable, pour lesquels ils sont prêts à payer davantage. Même si le passage à ces dispositions durables est trop lent, les entreprises qui n'avancent pas dans cette direction mettent en jeu leur survie.

Le renforcement des connaissances des consommateurs contribuera à un système économique plus durable. Par exemple, le recyclage a créé de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités. L'utilisation de matériaux recyclés doit être accrue pour préserver les actifs mondiaux et stimuler la croissance économique. Les responsabilités à cet égard doivent dépasser les clivages entre partis et les frontières nationales si l'on veut remodeler comme il se doit la réflexion sur l'offre, la demande et la croissance.

Mme A. Mulder (Pays-Bas) estime que, pour concrétiser la volonté de l'Union européenne d'instaurer une économie entièrement circulaire d'ici 2050, il faut agir immédiatement. La totalité des éléments des chaînes de valeur qui sont nécessaires pour opérer un tel changement ne se trouvant pas dans l'UE, elle dit espérer que le monde entier œuvrera de concert pour parvenir à une plus grande circularité de l'économie. Le partage d'un plus grand nombre de données, d'informations en libre accès et de connaissances permettra de servir plus efficacement les communautés dans un environnement plus sain qui transformera l'humanité pour le mieux. Toutefois, il est important que les algorithmes utilisés à cet égard ne désavantagent pas les femmes. Le monde a une opportunité importante à saisir, tandis que les modèles économiques commencent à changer.

Préparatifs en vue des futures Assemblées

La Présidente indique que le Bureau de la Commission s'est réuni le 13 avril 2021 pour examiner les propositions relatives au thème de la prochaine résolution. Après discussion, le Bureau a adopté une proposition de l'Inde : *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*. La proposition a été communiquée à tous les Membres de l'UIP pour adoption selon la procédure d'approbation tacite, puis dûment adoptée.

Des co-rapporteurs ont été nommés : Mme H. Järvinen (Finlande) et M. S. Patra (Inde).

Ces nominations sont approuvées.

Après avoir discuté du plan de travail de la Commission pour la 143^e Assemblée de l'UIP, le Bureau a proposé de consacrer une séance au débat sur le thème de la prochaine résolution et une séance sur le thème *L'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles : comment les parlements peuvent-ils veiller à ce que l'eau soit accessible et disponible pour tous ?*

Le plan de travail est approuvé.

Élections au Bureau de la Commission permanente

La Présidente précise que le Bureau doit être composé de trois représentants de chaque groupe géopolitique et que chaque membre du Bureau devrait servir un mandat de quatre ans. Conformément au Règlement des Commissions permanentes, les membres du Bureau sont élus ou réélus à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les nominations suivantes ont été reçues des groupes géopolitiques :

Groupe africain

Mme J.N. Lesuuda (Kenya)
M. P.G. Assirvaden (Maurice)
M. W. William (Seychelles)

Groupe arabe

Mme I. Ezzeddine (Liban)

Groupe Asie-Pacifique

M. V.D. Ram (Inde)

Groupe Eurasie

Mme M. Baratova (Ouzbékistan)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

M. C.P. Muñoz López (Équateur)
Mme S. Parag (Guyana)

Groupe des Douze Plus

Mme M. McPhedran (Canada)
Mme F. Notari (Monaco)

Les nominations sont approuvées.

Certains membres du Bureau terminent leur premier mandat et sont éligibles pour un second. Les membres du Bureau représentant l'Arménie, le Pakistan, les Pays-Bas et la Thaïlande ont exprimé leur intérêt pour un second mandat.

Il est décidé d'accorder un second mandat aux membres du Bureau représentant l'Arménie, le Pakistan, les Pays-Bas et la Thaïlande.

La Présidente annonce que cette Assemblée de l'UIP est sa dernière en tant que Présidente de la Commission. Elle remercie tous les membres de leur coopération et dit que ce fut un grand plaisir de travailler ensemble, par l'intermédiaire de l'UIP, pour promouvoir l'engagement parlementaire mondial sur les questions de développement durable.

Divers

La Présidente explique que, tous les cinq ans, l'UIP réexamine sa stratégie pour s'assurer qu'elle reste pertinente et qu'elle réponde aux besoins des Membres. La Stratégie actuelle de l'UIP devant prendre fin en 2021, un examen supervisé par le Comité exécutif de l'UIP est en cours. Il s'agit d'un processus consultatif qui permettra d'abord d'évaluer l'impact de l'UIP au cours des cinq dernières années, puis de définir les priorités pour les cinq prochaines.

Mme F. Martonffy (Consultante pour la stratégie de l'UIP) dit que l'un des principaux atouts de l'UIP est la relation entre ses Membres et entre les Membres et le Secrétariat. En conséquence, l'équipe chargée de l'examen a procédé à une certaine analyse d'impact, mais s'est principalement concentrée sur les expériences des parlementaires au cours des cinq dernières années.

La première phase de l'examen s'est déroulée en trois étapes. Premièrement, 20 documents d'impact ont été analysés selon des approches quantitatives et qualitatives s'inspirant des parties pertinentes des cadres d'évaluation utilisés par l'OCDE et la Commission indépendante pour l'impact de l'aide du Royaume-Uni. Cette étape n'était pas une évaluation d'impact complète et n'a donné lieu qu'à des conclusions préliminaires. Deuxièmement, les résultats de la première étape feront l'objet de discussions et de consultations en groupes, ainsi que d'un sondage. Troisièmement, les résultats des consultations seront calibrés, publiés et transmis aux Membres pour des observations complémentaires.

Les conclusions préliminaires concernant l'Objectif stratégique 7 de l'UIP (développement durable) ont placé le travail des cinq dernières années dans la catégorie orange-rouge. Les conclusions initiales notent que la période d'examen a vu le déploiement d'outils tels que les modules d'auto-évaluation, que le développement durable a un fort potentiel d'impact et que l'UIP a une capacité unique de susciter une action au sein des parlements nationaux. Dans l'ensemble, il y a également un fort besoin d'une approche plus stratégique. Jusqu'à présent, les résultats de sondages montrent que les travaux de l'UIP en faveur des Objectifs de développement durable sont perçus par les Membres comme une performance de niveau intermédiaire. Mme Martonffy invite tous les membres de la Commission à participer au sondage et au groupe de discussion à venir.

La Présidente dit espérer que de nombreux Membres prendront part aux consultations et contribueront à la prochaine stratégie quinquennale de l'UIP. Le monde entre dans une période cruciale, tandis qu'il commence à se remettre des répercussions de la pandémie et à créer un environnement meilleur et plus durable.

La séance est levée à 15 heures (HAEC).

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Séance du mercredi 28 avril

La séance est ouverte à 14 heures (HAEC) sur la plateforme de visioconférence Interprefy, sous la conduite de Mme A. Gerkens (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour (C-III/142/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 141^e Assemblée de l'UIP à Belgrade (octobre 2019)

Le compte rendu est approuvé.

Débat sur le thème général de la 142^e Assemblée : *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*

La Présidente présente le débat sur le thème général de la 142^e Assemblée, intitulé *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*, en précisant que la démocratie a été confrontée à de multiples défis depuis le début de la pandémie de COVID-19 et que le débat offre aux Membres la possibilité de parler de leur expérience concernant la façon dont le parlement aborde ces difficultés et de tirer des enseignements dont s'inspirera le document qui sera soumis à l'Assemblée pour adoption.

Le débat sera divisé en deux volets, le premier consacré à l'impact de la pandémie sur la démocratie et les droits de l'homme. Deux invités spéciaux prononceront une allocution dans ce contexte, à savoir Mme L. Thornton, Directrice des Programmes mondiaux de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) et M. N. Bako-Arifari, membre de l'Assemblée nationale du Bénin. Le second volet portera sur les répercussions de la pandémie sur les parlements. Deux invités spéciaux, à savoir M. A. Williamson, Chercheur principal au Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP, et Mme C. López Castro, membre de la Chambre des députés du Mexique, prononceront des remarques liminaires à cette occasion.

Mme L. Thornton (IDEA, invitée spéciale), dont les remarques liminaires concernant le premier volet du débat sont accompagnées d'une présentation numérique, commente les données recueillies par l'IDEA auprès de 162 pays dans le cadre du *Global Monitor of COVID-19's impact on Democracy and Human Rights* (Outil de suivi mondial de l'impact de la COVID-19 sur la démocratie et les droits de l'homme), qui visait à déterminer si les mesures de lutte contre la COVID-19 prises dans ces pays posaient problème (ne serait-ce que potentiellement) du point de vue de la démocratie et des droits de l'homme. Ces données, mises à jour deux fois par mois, ont révélé que les gouvernements ont restreint les libertés (souvent pour de bonnes raisons) pour faire face à la pandémie. L'état d'urgence a été déclaré, par exemple, dans presque 60 pour cent des pays suivis, même si cette mesure avait été levée dans plus de la moitié d'entre eux en décembre 2020. Ces déclarations ont été plus fréquentes dans les démocraties qui, à la différence des régimes autoritaires, sont principalement liées par des dispositions constitutionnelles et des cadres libéraux protégeant les libertés civiles.

Les critères appliqués par le *Global Monitor* visaient à déterminer si les mesures de lutte contre la COVID-19 avaient été adoptées démocratiquement et étaient proportionnelles, nécessaires, temporaires et légales. Dans 62 pour cent des pays faisant l'objet du suivi, des évolutions perturbantes ont malheureusement été décelées. Bien que ce chiffre soit principalement à mettre sur le compte des régimes autoritaires et hybrides, les normes démocratiques ont également été transgressées dans deux démocraties sur cinq. Quel que soit le cas, les domaines suscitant le plus d'inquiétude sont la liberté d'expression, l'intégrité des médias et l'intégrité personnelle.

Plus de 70 pays ont décidé de limiter la liberté d'expression, en général au prétexte de lutter contre la désinformation relative à la COVID-19 y compris, dans la moitié des cas environ, en adoptant des lois et des mesures telles que l'interruption d'Internet, par exemple. Certains

gouvernements ont aussi dissimulé ou truqué les données liées à la COVID-19. Dans plus de la moitié des pays faisant l'objet du suivi, des restrictions ont été imposées aux médias et les journalistes, les médias et leurs propriétaires ont souvent été en butte à des amendes, des arrestations et des poursuites. C'est dans la région Asie-Pacifique que le nombre de violations de la liberté d'expression et de l'intégrité des médias ont été les plus nombreuses.

En ce qui concerne l'intégrité et la sécurité personnelles, les violations ont, là encore, été plus courantes dans les régimes autoritaires, dans lesquels l'armée a été appelée à jouer un rôle de maintien de l'ordre et où la police a fait usage d'une force excessive, la criminalisation a été disproportionnée, et les applications de traçage des contacts ont été utilisées à des fins politiques. Des mesures de même nature ont toutefois été relevées dans 20 pour cent environ des démocraties faisant l'objet du suivi. Plus de la moitié des pays, de surcroît, ont procédé à des arrestations arbitraires pour imposer les restrictions liées à la COVID-19 et 32 pays ont fait appel à l'armée pour gérer la pandémie.

Les élections se sont bien sûr fortement ressenties de la pandémie. Presque la moitié de tous les processus électoraux qui auraient dû avoir lieu en 2020 ont été repoussés, plus de 50 pour cent s'étant entre-temps tenus conformément au calendrier prévu. La majeure partie de ces reports ont été mis en place dans les démocraties, ce qui n'est guère surprenant étant donné le nombre plus élevé d'élections caractérisant ces pays. C'est en Afrique que le nombre de reports à une date non précisée a été le plus élevé. Enfin mais surtout, les femmes ont particulièrement souffert de la pandémie. Dans 57 des pays faisant l'objet du suivi, une hausse des violences sexistes a par exemple été enregistrée.

En résumé, la pandémie a intensifié les tensions auxquelles était antérieurement soumise la démocratie et accéléré les processus de détérioration démocratique. Certaines évolutions positives se sont par contre fait sentir, notamment l'introduction de dispositions novatrices de vote, le recours à la numérisation pour rapprocher les responsables politiques de leurs administrés et l'intensification des aspirations démocratiques.

Pour de plus amples informations concernant le *Global Monitor* et les données recueillies dans le cadre de ce travail, toujours en cours, veuillez consulter : www.idea.int/gsod-indices/covid19globalmonitor. Les questions et les demandes peuvent également être adressées au service d'assistance du *Global Monitor* à l'adresse : globalmonitor@idea.int.

Mme J. Salman (Bahreïn) déclare que la réponse énergique de son pays à la pandémie mondiale de COVID-19 a de toute évidence contribué à atténuer les effets de la COVID-19 sur la population. En outre, les mesures prises au Bahreïn pour endiguer la diffusion du virus respectaient les droits de l'homme et étaient conformes aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé. Ces mesures, dont aucune n'a par ailleurs été imposée par la force, ont aussi été largement soutenues par la population, consciente qu'elles reposaient sur le souhait de protéger sa santé et sa sécurité. Tout au long de la pandémie, le gouvernement a étroitement collaboré avec le parlement, qui a adopté des lois visant à remédier aux conséquences socio-économiques de la COVID-19, notamment en prévoyant des trains de mesures incitatives et en consentant des dépenses exceptionnelles en matière de santé.

Mme M. Alameri (Émirats arabes unis) considère l'accès aux soins de santé comme un droit de l'homme universel, plus indispensable que jamais dans le contexte de la lutte contre la pandémie. Les parlementaires doivent par conséquent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir l'accès à des soins de santé abordables, notamment les vaccins contre la COVID-19, facilement accessibles dans les pays développés, mais quasiment inexistantes par comparaison dans les pays en développement. Les parlementaires doivent également lutter pour que les tests de détection du coronavirus soient peu coûteux et pour que les terribles conséquences de l'absence d'accès à des soins médicaux, cruellement mise en évidence par la pandémie, soient évitées. Les Émirats arabes unis contribuent à atténuer ces conséquences dans de nombreux pays en fournissant une aide humanitaire.

M. M.R. Dashti Ardakani (République islamique d'Iran) estime que la pandémie a déjà permis de tirer des enseignements en matière de démocratie et de droits de l'homme. Certains pays, par exemple, gardent les vaccins pour eux, empêchant d'autres populations durement touchées par le virus d'avoir accès à des traitements et du matériel médical et ne respectant pas des principes aussi fondamentaux que le droit à la vie et à la répartition équitable des produits en temps de crise. La santé des Iraniens s'est fortement ressentie des pénuries médicales provoquées par les sanctions illégales qui continuent à être imposées à l'Iran par les États-Unis, qui ont fait pression sur la communauté internationale pour qu'elle fasse de même en se mettant au service de leur politique égocentrique. La situation est compliquée par les difficultés économiques, également provoquées par les sanctions, qui rendent difficiles de lutter efficacement contre la COVID-19.

Mme S. Ntakarutimana (Burundi) déclare qu'en mai 2020, le Burundi a organisé avec succès des élections au cours desquelles des mesures de protection contre la COVID-19 ont été prises, notamment des mesures de test et de mise en quarantaine destinées à éviter la propagation du virus, qui tiennent toutes compte de l'impératif de protéger les droits de l'homme. Les patients souffrant de COVID-19 sont pris en charge gratuitement et un nouveau plan de lutte contre la COVID-19 a été élaboré après la révision du premier plan. Le parlement, qui s'assure d'être au fait des plans gouvernementaux de lutte contre le virus, s'est mobilisé pour sensibiliser le public à l'importance de respecter les mesures de prévention recommandées et à se faire tester dès l'apparition de symptômes de la COVID-19. La solidarité nationale constitue un élément fondamental pour surmonter la pandémie et permettre au pays de continuer à se développer.

M. Zhuo Xiping (Chine) annonce que son gouvernement a respecté, tout au long de la lutte contre la pandémie de COVID-19, la notion des droits de l'homme axée sur le peuple, qui donne la priorité à la santé et à la sécurité des individus et applique le principe de la santé pour tous par le biais d'une aide humanitaire d'urgence offerte dans le monde entier. En dépit de la hausse des inégalités mondiales, des défis se posant au développement et des maux sociaux alimentés par la désinformation, certains exploitent la pandémie pour politiser des questions sans lien avec cette dernière et stigmatiser les autres alors que les besoins légitimes de la majorité des pays en développement en matière de vaccins ne sont pas pris en considération ni satisfaits. La Chine appelle au renforcement d'une coopération et d'un partage de l'information inclusifs, novateurs, multidimensionnels et multilatéraux, en particulier en ce qui concerne les vaccins, ainsi qu'à la promotion du développement durable, de la réduction de la pauvreté et des droits de l'homme et à la collaboration pour lutter contre la pandémie et construire un avenir commun à l'humanité.

Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse) déclare que la pandémie a mis en lumière, non seulement les inégalités sociales entre les pays et à l'intérieur de ces derniers, mais aussi le rôle important joué par l'État dans la réglementation, la redistribution et la mise à disposition d'aide aux individus et aux entreprises contraints d'interrompre leur activité économique. Elle a également mis en évidence le rôle fondamental des travailleurs qui sont en première ligne, notamment les professionnels de la santé, les soignants et le personnel de vente, dont les emplois sont indispensables mais souvent mal rémunérés. Certains régimes dictatoriaux semblant s'être servis de la pandémie comme prétexte pour exercer une répression, la Commission devra souligner à quel point la démocratie est un atout précieux à préserver, notamment pour défendre les droits de l'homme des parlementaires et du grand public en général.

M. M.A. Basorah (Yémen) déplore l'effet négatif de la pandémie sur la démocratie, ainsi que les erreurs commises dans les démocraties avancées tout comme dans les démocraties balbutiantes. Certains gouvernements se sont servis de la pandémie pour restreindre les droits et les libertés et lancer des manœuvres politiques visant à arriver à leurs fins. L'UIP et les parlements du monde entier doivent protéger la démocratie en s'élevant contre des pratiques aussi inacceptables, qui incluent la mise en place d'embargos, l'interdiction de l'activité des partis politiques, et la manipulation des chiffres de la COVID-19 en s'en servant comme prétexte pour restreindre les libertés sociales, politiques et autres.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) souligne l'importance cruciale de la démocratie et des droits de l'homme tout en estimant que la première priorité de la lutte contre la pandémie est de sauver des vies. La pandémie a révélé que l'humanité est interconnectée et interdépendante, ce qui signifie que personne ne peut aller bien tant que ce n'est pas le cas de tout le monde. Le multilatéralisme et la coopération sont en outre essentiels pour lutter contre la pandémie en tant que telle, mais aussi relever les autres défis, qui vont des questions économiques et de vaccination à la recrudescence de la violence, du racisme et de l'oppression. Pour survivre à la pandémie, la communauté mondiale (en particulier les pays les plus riches) doit s'efforcer de partager les ressources, d'accorder un soutien économique s'il y a lieu, de lever les embargos et de satisfaire tous les besoins médicaux.

M. J. Taiana (Argentine) regrette que la pandémie n'ait pas révélé le meilleur du monde, en braquant plutôt les projecteurs sur les inégalités croissantes entre les pays. De toute évidence, certains pays se servent des accords passés avec l'industrie pharmaceutique pour se concentrer uniquement sur les besoins médicaux et la vaccination de leur propre population tout en privant presque intégralement les autres de ces avantages. La coopération à cet égard est cruciale et le pays de l'orateur est reconnaissant aux Gouvernements chinois et russe de lui avoir fourni des vaccins. Les parlementaires doivent inviter la communauté internationale à répondre au besoin de vaccins gratuits ou abordables, faute de quoi aucune garantie ne pourra être donnée que la démocratie ou les droits de l'homme seront préservés.

Mme H. McPherson (Canada) déclare que la COVID-19 a intensifié les inégalités existantes, en révélant les lignes de faille sociales et en mettant en danger les plus vulnérables. Au Canada, les travailleurs essentiels et les travailleurs clés ont été durement touchés par la pandémie et les études menées par les commissions parlementaires ont conclu que les populations autochtones étaient plus vulnérables à ses effets que les autres Canadiens, en partie en raison d'inégalités socio-économiques et sanitaires de longue date. Les femmes et les enfants appartenant aux populations autochtones et les personnes intersexuées ont également dénoncé une hausse des cas de violation des droits de l'homme depuis le début de la pandémie. Le parlement a donc pesé en faveur de mesures destinées à protéger les droits des femmes et des filles, dont la santé et le bien-être sont menacés par la pandémie, tout comme leur sécurité économique, leur sûreté et leur sécurité physiques.

M. N. Bako-Arifari (Bénin, invité spécial) déplore que les restrictions imposées pendant la pandémie aient augmenté la fragilité économique et eu des répercussions, entre autres, sur les revenus des ménages, l'emploi et l'accès aux services de base, tout particulièrement dans les pays en développement. Les mesures exceptionnelles prises dans certains pays ont remis en cause l'exercice des droits de l'homme fondamentaux et plus la pandémie durera et plus difficiles à atteindre seront les Objectifs de développement durable (ODD), surtout l'Objectif 1 (élimination de la pauvreté). La pandémie a aussi accentué le déclin démocratique en provoquant des restrictions des libertés, le report, parfois indéfini, des élections, ainsi qu'une diminution de la participation aux élections, même dans les plus grandes démocraties, délégitimant potentiellement les résultats des urnes. Les parlements doivent, pour renforcer la coopération visant à lutter contre la pandémie, mettre leurs fonctions législative et de contrôle au service de la protection des droits de l'homme et des avancées démocratiques, tout en s'assurant en permanence que toutes les mesures exceptionnelles sont constitutionnelles et respectent les normes internationales et l'état de droit.

Mme F. Benbadis (Algérie) déclare qu'aucun pays n'a été épargné par la pandémie et que la tentative de sauver des vies humaines et la restriction des libertés individuelles constituent des contradictions à concilier dans le cadre de cette lutte. Aucune stratégie d'éradication de la pandémie ne pourra jamais être parfaite et des décisions doivent inévitablement être prises pour limiter ces libertés, car il est irréaliste de compter sur le respect strict des directives de la part des citoyens. Les états d'urgence imposés conformément à la constitution nationale sont donc possibles, tout comme les restrictions de liberté adoptées dans l'intérêt public qui, dans le cas d'espèce, concerne la santé publique et un retour éventuel à la normalité.

Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) déclare que la pandémie, associée aux états d'urgence, a constitué une occasion rêvée pour ceux qui tentent depuis longtemps de déréglementer les relations de travail, de réduire les coûts du travail et d'introduire de nouveaux types d'emploi plus souples. Elle a par ailleurs intensifié les contraintes et les exigences auxquelles doit faire face la démocratie, tout en suscitant une crise politique et socio-économique. Consciente que ces crises ne sont jamais neutres du point de vue du genre, l'UIP a organisé une série de réunions en ligne sur une reprise post-COVID-19 tenant compte des besoins des deux sexes, qui a notamment mis l'accent sur l'autonomisation des femmes, la violence à l'encontre des femmes et des filles, et les parlements sensibles au genre. Dans le cadre de la lutte en cours contre la COVID-19, le dialogue social reste extrêmement important pour préserver les acquis sociaux des travailleurs et les droits politiques. La reprise doit être axée sur l'humain et avoir pour but de protéger les droits des citoyens.

La Présidente, résumant les avis exprimés au cours du premier volet de la discussion, relève l'accent mis sur le droit universel aux soins de santé et sur la garantie de l'accès universel aux vaccins contre la COVID-19. Plusieurs orateurs ont souligné la hausse des inégalités, les violations des droits de l'homme et la pression à laquelle est soumise la démocratie. Dans ce contexte, il est réjouissant d'entendre que certains pays ont réussi à organiser des élections dans un environnement préservant les électeurs de la COVID-19. La Présidente propose aux invités spéciaux du second volet du débat de prendre la parole.

M. A. Williamson (UIP, invité spécial), qui accompagne son introduction d'une présentation numérique, donne un aperçu des conclusions de la recherche menée par le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP concernant l'impact de la COVID-19 sur les parlements. Au cours de l'année écoulée, une part très importante des 116 Parlements membres de l'UIP faisant l'objet de l'étude ont commencé à travailler en ligne. Ils ont été 33 pour cent à tenir des réunions plénières en ligne ou hybrides et 65 pour cent à organiser des réunions de commission en ligne, ce qui leur a offert une solution à la crise provoquée par la pandémie, tout en étant bénéfique à la participation de la société

civile et du public. L'innovation s'est donc rapidement mise en place cette année dans les parlements, dont les trois quarts ont manifesté l'intention de conserver au moins une partie de leur nouvelle infrastructure et pratiques numériques, qu'il s'agisse d'outils offrant une interface avec le public ou d'outils facilitant les activités législatives ou la gestion.

La pandémie a donc changé les parlements, tout particulièrement grâce à l'accélération de la modernisation, qui vise à adopter des processus et procédures numériques offrant, outre une amélioration de la transparence et de la reddition de comptes, des avantages démocratiques et administratifs significatifs. Grâce aux efforts consentis par les équipes techniques pour comprendre les besoins des parlementaires et du personnel parlementaire travaillant à distance et les aider, les parlements ont réussi à surmonter la méfiance entourant le télétravail et la technologie. Leur expérience de la pandémie leur a aussi fait acquérir davantage de souplesse et d'agilité en leur permettant de devenir des acteurs du changement du système plutôt que de travailler sur la base de grands projets de planification et de passage de marchés. La réduction des frais d'impression et de déplacement, la hausse de l'efficacité et le renforcement de la résilience à l'égard de crises futures figurent parmi les autres avantages du télétravail. Le Rapport mondial sur l'e-parlement qui sera présenté à la Conférence mondiale sur l'e-parlement de juin 2021 contiendra le détail des conclusions et des données de ces recherches.

Mme C. López Castro (Mexique, invitée spéciale) relate son expérience de la pandémie en tant que membre de la Chambre des députés du Mexique, en précisant que la Chambre a suspendu ses plénières jusqu'à nouvel ordre lorsque la pandémie de COVID-19 a éclaté, en mars 2020, et qu'elle poursuit aujourd'hui ses travaux dans un format hybride. À l'époque, le règlement de la Chambre prévoyait que les parlementaires votent en personne, ce qui signifie que les commissions parlementaires qui travaillaient en visioconférence n'ont pas pu mettre au vote les questions dont elles débattaient. La Chambre a parfois organisé, en respectant les mesures de distanciation sociale, des sessions extraordinaires qui lui ont permis de débattre de lois secondaires cruciales, telles que la loi relative à l'Accord entre les États-Unis, le Mexique et le Canada, et de les approuver.

Le nouveau règlement depuis lors adopté pour limiter le nombre de parlementaires présents à la Chambre simultanément autorise les parlementaires restants à suivre les réunions en ligne et à voter à distance grâce à des appareils mobiles spéciaux. La Chambre est par conséquent devenue plus agile et elle pourrait peut-être envisager que ses commissions continuent à travailler en ligne à l'issue de la pandémie, alors qu'il vaut mieux mener en personne d'autres aspects du travail parlementaire exigeant, par exemple, des activités de lobbying et des négociations, y compris en coulisses. Il en va de même pour les plénières et les occasions de dialogue avec les électeurs, tout particulièrement ceux qui vivent dans les quartiers les plus touchés par le coronavirus, dont un grand nombre sont sortis du filet social après avoir perdu leur emploi dans le secteur informel. Le bilan humain de la pandémie est élevé, y compris parmi les parlementaires mexicains et leur personnel, dont presque 30 pour cent ont été victimes de la maladie.

Sur une note plus positive, le travail à domicile a amélioré l'équilibre entre le travail et le reste de l'existence pour les parlementaires, tout particulièrement les femmes. Malheureusement toutefois, le premier tiers du mandat de trois ans des plus récemment élus d'entre eux s'est déjà écoulé sans l'expérience et l'apprentissage du métier que permet le contact en personne. Les commissions parlementaires pourront continuer à travailler à distance après la pandémie, mais il sera important de définir un programme clair pour la réalisation des autres activités parlementaires.

M. R. Mavenyengwa (Zimbabwe) affirme que la pandémie a déclenché une crise sans précédent, qui a eu des conséquences délétères sur tous les secteurs de la vie en société, exacerbant des inégalités existantes et remettant en cause l'exercice des droits de l'homme. Nombreux sont les individus qui n'ont pas pu accéder aux structures de prise en charge médicale. Les travailleurs du secteur informel ont été laissés pour compte et les ressources publiques n'ont pas suffi pour faire face à la situation. Bien que considéré dès le début comme un service essentiel, le Parlement zimbabwéen s'est vu empêché par le confinement de s'acquitter de ses fonctions législative et de contrôle normales. Il est désireux de reprendre ses activités normales le plus rapidement possible afin de garantir, entre autres, que les fonds sont bien utilisés pour faire face à l'urgence de la COVID-19 et que les milliers de jeunes écolières qui sont tombées enceintes pendant la pandémie ne se voient pas privées de leur droit à l'éducation.

M. M.A. Basorah (Yémen) regrette que la pandémie ait fait cesser une large part de l'activité parlementaire dans le monde entier. Le Parlement yéménite n'est pas le seul à avoir modifié son règlement pour permettre la tenue de réunions en ligne et d'autres formes de télétravail, qui sont toutes des nouveautés pour la plupart des parlements. Le Parlement a donc réussi à mener à bien ses activités budgétaires et de planification à l'échelon des commissions, mais s'est vu entravé par

l'absence persistante d'un système de vote en ligne. Il fait néanmoins de son mieux pour s'adapter à la pandémie en adoptant la législation requise et en supervisant sa mise en œuvre. Il reste toutefois difficile de prévoir quand la crise se terminera et il est probable qu'elle entravera la procédure d'approbation du budget.

M. M.R. Dashti Ardakani (République islamique d'Iran) explique que la nouvelle session de son parlement a coïncidé avec le pic le plus dévastateur de la pandémie et que le décès de plusieurs parlementaires de la COVID-19 est malheureusement à déplorer. Certaines réunions parlementaires ont pu avoir lieu grâce aux technologies de l'information et les parlementaires se sont efforcés d'offrir un soutien moral et pratique à leurs électeurs tout en veillant à respecter les mesures de distanciation sociale. Les souffrances endurées par le pays de l'orateur sont toutefois intensifiées par les sanctions cruelles imposées par les États-Unis. Il appelle donc à l'action pour garantir un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 pour son pays, qui est reconnaissant pour les doses qu'il a déjà reçues.

M. A.K. Althawadi (Bahreïn) déclare que la pandémie a paralysé tous les aspects de la vie mais que son parlement a néanmoins réussi à tenir toutes ses réunions habituelles sur les plateformes en ligne. Il a également soutenu les mesures de précaution prises pour lutter contre la COVID-19 et préserver la santé publique, et veillé à leur application. Individuellement, les parlementaires se sont servis des réseaux sociaux pour maintenir le contact avec leurs électeurs et prendre en considération leur avis et leurs propositions dans une démarche qui a évolué de réactive à proactive au fil de la pandémie. Le traitement de la COVID-19 et les vaccins contre cette maladie sont mis gratuitement à la disposition de tous les citoyens et les résidents du Bahreïn, qui ont toute confiance dans l'aptitude du gouvernement et du parlement à faire face à la pandémie sans restreindre leurs droits.

M. S. Spengemann (Canada) affirme que les parlementaires, outre le rôle qu'il leur revient de jouer en matière d'équité vaccinale, question à la fois nationale et internationale, doivent axer le dialogue politique sur les connaissances scientifiques les plus crédibles, fiables et mondialement acceptées pour aborder des questions aussi importantes que la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques. Ils doivent également réfuter les sources de désinformation délibérée et les arguments dont il apparaît clairement qu'ils vont à l'encontre des opérations scientifiques dans le but explicite de nuire dans le contexte de la santé publique. La solution pour faire face à la pandémie, atteindre les ODD d'ici 2030 et ramener les émissions nettes à zéro d'ici 2050 consiste à diffuser la connaissance scientifique à l'échelle mondiale et à aider les pays qui ne produisent pas leur propre recherche scientifique à puiser à des sources reconnues comme fiables.

Mme S. Sapag (Argentine) se félicite que les technologies de la communication aient permis aux parlements de continuer à mener à bien leurs activités pendant la pandémie. Ils en sont toutefois sortis isolés et doivent réfléchir sérieusement aux solutions permettant de surmonter la situation actuelle. L'oratrice souhaite veiller à ce que les parlements continuent à œuvrer pour le public et lui servir de relais.

M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) déclare que, dans le contexte fragile de l'actuelle crise de la COVID-19, les parlements offrent une lueur d'espoir en aidant à améliorer la transparence et en demandant des comptes au gouvernement pour toute introduction de mesures d'urgence ayant des conséquences sanitaires et socio-économiques de vaste portée susceptibles de s'inscrire dans une durée dépassant celle de la pandémie. Les parlements devraient s'efforcer de garantir la participation significative de tous les secteurs de la société à la prise de décision concernant la lutte contre la COVID-19, protéger les valeurs fondamentales de la démocratie et des droits de l'homme, notamment la liberté de diffuser des informations sans ingérence et contrer la désinformation en s'appuyant sur des données claires fondées sur des preuves. Enfin, les parlements doivent veiller à ce que les pouvoirs d'urgence ne soient pas mis à profit pour réprimer la dissidence, faire taire les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes ou prendre des mesures superflues pour faire face à la pandémie.

La Présidente, résumant les avis exprimés dans le second volet du débat, déclare que des observations intéressantes ont été formulées concernant l'aspect collaboratif des activités des parlementaires, leurs efforts pour rester en contact avec leur électorat, notamment sur les réseaux sociaux, et les défis associés au vote en ligne et aux restrictions budgétaires. Les collègues parlementaires qui ont malheureusement péri à cause de la COVID-19 resteront dans le souvenir de la Commission.

La Présidente espère que le débat a été riche d'enseignements pour les participants et qu'il les incitera à proposer des idées nouvelles et des solutions audacieuses pour lutter contre la pandémie. Comme indiqué précédemment, les avis exprimés serviront de base au document final qui sera soumis à l'Assemblée pour adoption. La Présidente appelle de ses vœux l'inclusion des questions d'égalité des sexes dans ce document, tout particulièrement à la lumière des informations choquantes en provenance du Zimbabwe, où des adolescentes enceintes pourraient se voir refuser de fréquenter l'école, ce qui est une illustration frappante de l'incidence de la pandémie sur les droits de l'homme. Elle remercie toutes les personnes ayant contribué au débat et adresse à tous les participants ses vœux de bonne santé et de vie sereine.

La séance est levée à 15 h 50 (HAEC).

Séance du mardi 18 mai 2021

La séance est ouverte à 14 h 05 (HAEC) sous la conduite de M. A. Desai (Inde), Président de la Commission permanente.

Prochaine résolution de la Commission permanente : La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne

Le Président déclare que la Commission permanente a retenu le thème suivant pour la prochaine résolution : *La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*. Ce thème a été choisi lors de la 141^e Assemblée de l'UIP à Belgrade, en octobre 2019, mais les travaux à cet égard ont été repoussés en raison de la pandémie de COVID-19. L'urgence de cette question s'est même accrue pendant la pandémie. En 2019, la Commission a nommé Mme A. Gerken (Pays-Bas) et Mme J. Oduol (Kenya) co-rapporteuses et a décidé de désigner un parlementaire troisième co-rapporteur. C'est M. P. Limjaroenrat (Thaïlande) qui a été nommé. Le Président considère que la Commission souhaite approuver cette nomination.

Cette désignation est approuvée.

Le Président précise que, lors de la présente réunion, la Commission permanente organisera un débat préparatoire sur le thème de la prochaine résolution, avec une allocution d'ouverture de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants. Les parlementaires pourront ensuite prendre la parole, en commençant par les trois co-rapporteurs. Enfin, une audition d'expert sera organisée, avec la possibilité de poser des questions.

Mme M. Singhatheh (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants), experte, constate que la croissance et le développement continus des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont créé de nouvelles opportunités pour communiquer, interagir, travailler et apprendre. Toutefois, elles ont également exposé les enfants à différentes formes d'exploitation et d'abus sexuels. Les abus sexuels sur des enfants en ligne ne sont pas un phénomène nouveau mais ils se sont accrus ces dernières décennies. Parmi les infractions constatées, on peut citer : l'utilisation d'images et de vidéos mettant des enfants en scène sur un plan sexuel, encourageant leur prostitution et leur manipulation psychologique à des fins sexuelles. Les auteurs de ces infractions recourent à des technologies comme les services de diffusion en direct, les communications cryptées, les plateformes pair-à-pair et les applications de paiement anonyme pour partager des contenus relevant des abus sexuels sur des enfants et pour communiquer entre eux, et avec des enfants, sous couvert d'anonymat. L'évolution rapide de ces technologies représente un défi pour les services de police, les chercheurs et les militants, qui sont souvent dépassés.

La pandémie de COVID-19 et les confinements ont déclenché une vague de cas d'abus en ligne visant les enfants, car ces derniers passent plus de temps connectés. L'intervenante vient d'achever un rapport intitulé *Effets de la maladie à coronavirus sur les différentes formes de vente et d'exploitation sexuelle d'enfants*. Ce rapport montre que la pandémie a modifié la forme de l'exploitation et des abus sexuels, les auteurs opérant moins à l'extérieur, plus à l'intérieur et en ligne. On a également assisté à un accroissement du nombre de personnes à la recherche de contenus relevant des abus sexuels sur les enfants et à une augmentation des cas d'exploitation et d'abus sexuels facilités par les TIC.

Traiter les problèmes liés à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne sur les enfants, nécessite une approche holistique et un engagement de tous les acteurs, notamment des parents, des législateurs, des gouvernements, des organismes de réglementation, du secteur privé, de la société civile, du système des Nations Unies et des enfants eux-mêmes. Toutefois, on ne pourra pas aller bien loin sans l'adoption de lois nationales protégeant les enfants dans l'espace numérique et pénalisant les abus sexuels en ligne sur les enfants. La législation ne doit pas uniquement protéger les enfants et punir les coupables. Elle doit définir des enveloppes budgétaires permettant l'application de la loi, prévoir une formation et du matériel pour les services de police ainsi que des conseils, des soins de réadaptation et des indemnités pour les victimes. En outre, il doit être possible de formuler des politiques protégeant les enfants des contenus préjudiciables en ligne et de prendre des mesures prévoyant que les plateformes des réseaux sociaux et des TIC assurent le suivi, l'analyse et la suppression des contenus inappropriés et le partage avec les services de police des preuves numériques légales.

Un modèle mondial, incluant les considérations qui précèdent et tenant compte des contributions de tous les acteurs, sera particulièrement efficace s'il est adopté par les États et intégré dans les législations nationales. Les lois formulées doivent être basées sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, qu'il s'agisse de vente d'enfants, de leur prostitution ou de pornographie les mettant en scène, et être conformes aux quatre principes suivants : non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant, droit de l'enfant à la vie, à la survie et à l'épanouissement, et respect des opinions de l'enfant. Le commentaire général n° 25 (2021) du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, qui porte sur les droits de l'enfant en matière d'environnement numérique, ainsi que les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, seront très utiles pour formuler une législation sur l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants en ligne. L'intervenante souhaite que des avancées soient réalisées non seulement dans la formulation d'une résolution de l'UIP, mais également envers l'élaboration d'une loi type devant être adoptée par tous les Membres de l'UIP. Elle soutiendra ce processus par tous les moyens possibles.

Mme A. Gerkens (Pays-Bas), co-rapporteuse, déplore que les abus sexuels sur des enfants en ligne prennent de l'ampleur. Les jeunes sont de plus en plus souvent en ligne, ce qui les rend vulnérables aux prédateurs. Un nombre croissant d'images sont faites par les victimes elles-mêmes et sont partagées par des gens qui ne pensent pas aux terribles conséquences de leurs actes. Ce sujet génère également beaucoup de honte en raison du rejet du blâme sur les victimes. Ces dernières ne cherchent donc pas toujours à se faire aider et peuvent être incitées à créer davantage d'images. Il faut collaborer en vue de surmonter ce problème. Le débat est toutefois difficile car tous les pays n'ont pas les mêmes valeurs à l'égard de la sexualité ou bien les mêmes réseaux ou compétences numériques. Ces différences doivent être prises en compte dans la formulation d'une législation. L'intervenante demande aux parlementaires de décrire les obstacles existant dans leur pays ainsi que les meilleures pratiques mises en œuvre pour les surmonter.

M. P. Limjaroenrat (Thaïlande), co-rapporteur, accompagnant ses remarques d'une présentation par diapositives, explique que, après s'être rapproché de divers acteurs en Thaïlande, il a constaté trois tendances liées à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Tout d'abord, les incitations financières passent des espèces à la crypto-monnaie. Ces incitations sont intégrées à des applications et des plateformes, ce qui rend la tâche de traçage des services de police extrêmement difficile. Deuxièmement, l'exploitation forcée devient de l'exploitation volontaire, ce qui complique également les opérations policières. Pour ces cas, la prévention est essentielle. La réadaptation en cas d'exploitation volontaire est différente de celle faisant suite à une exploitation forcée. Troisièmement, les enquêtes dans le domaine public deviennent des enquêtes dans le domaine privé. Les preuves sont difficiles d'accès car elles sont stockées dans les domaines d'entreprises technologiques privées et détruites au bout d'un certain temps.

L'exploitation sexuelle des enfants en ligne est un problème international qui requiert des efforts coordonnés, ciblés sur trois volets : la prévention (avant les faits), la répression (au moment des faits) et la réadaptation (après les faits). Chacun de ces volets peut également être examiné sur les plans national, régional et mondial. Le cadre mentionné permettra d'évaluer les lacunes dans chacun de ces volets, notamment en matière de moyens, d'aspects juridiques ou de budgets. Dans ses propres recherches, l'intervenante a mis en évidence de nombreuses lacunes empêchant les services de police, les organisations internationales et les gouvernements de répondre efficacement à ce problème.

L'exploitation sexuelle des enfants en ligne est un phénomène évolutif et les infrastructures ne sont pas adaptées au rythme des changements. Certaines actions immédiates peuvent être réalisées par les parlementaires pour traiter le problème. Tout d'abord, ces derniers doivent se mobiliser, par

exemple en assumant un rôle de sensibilisation et en servant de contre-pouvoir vis-à-vis de la politique du gouvernement. Il est essentiel de développer une approche centrée sur l'enfant, qui ne conduise pas à une plus grande victimisation des enfants. Deuxièmement, les parlementaires doivent accorder une attention particulière à la législation, l'analyser et la faire évoluer régulièrement, et harmoniser les cadres juridiques entre les pays. Troisièmement, une action immédiate est nécessaire en matière de processus budgétaire national. Tous les acteurs doivent disposer de suffisamment de ressources, de personnel, de technologies et de moyens pour faire face au problème d'une manière holistique et efficace dans le temps.

Mme J. Oduol (Kenya), co-rapporteuse, constate que l'exploitation sexuelle des enfants en ligne est un gros problème en raison de l'expansion rapide des technologies numériques. Les enfants, particulièrement les jeunes filles, sont devenus encore plus vulnérables pendant la pandémie de COVID-19 car un grand nombre d'entre eux restent chez eux plus longtemps. Le Kenya dispose déjà d'une législation nationale. Il existe également certaines lois régionales, notamment l'article 27 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui requiert la protection des enfants contre toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels. En outre, le Kenya a mis en place un régulateur des TIC, l'Autorité des communications du Kenya, dont le mandat est de protéger les consommateurs en ligne, en particulier les enfants. Cette autorité a développé un guide sur la protection des enfants en ligne et elle poursuit son action de sensibilisation sur les manières d'assurer leur sécurité en ligne. Toutefois, les services de police rencontrent de grandes difficultés car les fournisseurs d'accès à Internet ne sont pas en mesure de signaler les délits. Il est essentiel de créer des lois et des politiques permettant aux fournisseurs d'accès de travailler avec les services de police, par exemple en identifiant les auteurs d'infractions. Le problème est mondial et il nécessite des efforts concertés de tous les pays.

M. J. Galla (Inde) estime que l'Inde a toujours fait respecter les conventions internationales, les traités et les instruments relatifs aux droits de l'enfant et qu'elle s'efforce en permanence de renforcer ses politiques et lois nationales afin de respecter ses engagements internationaux. Parmi les lois votées par le Parlement indien, on peut citer la Loi sur les technologies de l'information (2000), qui comporte des dispositions traitant des abus sexuels sur des enfants en ligne, notamment de la pornographie mettant en scène des enfants, et la Loi sur la protection des enfants contre les infractions à caractère sexuel (2012), qui accroît leur protection. Il reste toutefois de nombreux problèmes, notamment des difficultés pour localiser les fournisseurs de contenus, un manque de coopération de certaines plateformes et quelques services de police, et une utilisation accrue du dark web. Le Gouvernement indien tente de relever ces défis.

La solution est de développer des technologies basées sur un dispositif de suivi proactif capable d'identifier les plateformes hébergeant des contenus liés aux abus sexuels des enfants. Ces plateformes pourront ensuite être bloquées et supprimées. Il est également essentiel d'encourager des cybervolontaires à signaler les contenus obscènes et de renforcer les moyens cyberjuridiques. En outre, le mouvement de sensibilisation du public à la cybersécurité doit être accompagné par le secteur industriel, le milieu universitaire et les organisations non gouvernementales. Les parlementaires, que ce soit sur les plans national, régional et mondial, doivent unir leurs efforts pour créer un environnement paisible et productif en faveur des enfants.

Mme Le Thu Ha (Viet Nam) fait valoir que le Viet Nam a voté des lois pour protéger les enfants contre les abus de toutes sortes, par exemple la Loi sur la protection, les soins et l'éducation des enfants (2004), la Loi sur les enfants (2016) et la Loi sur la cybersécurité (2018). La législation doit rester en phase avec l'évolution rapide de l'environnement en ligne. Au Viet Nam, la Commission de la culture, de l'éducation, de la jeunesse, de l'adolescence et de l'enfance est chargée de cette question mais elle coopère également avec d'autres commissions. Des débats et des réunions se tiennent au niveau des commissions, dans lesquelles les parlementaires peuvent exprimer leurs préoccupations pour ensuite les communiquer à l'Assemblée nationale.

Diverses mesures doivent être prises pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne : 1) voter des lois pour protéger tous les enfants, dans les zones reculées comme urbaines, et assurer ainsi une coordination d'ensemble entre les ministères, 2) promouvoir la coopération internationale pour mobiliser les ressources et les compétences techniques, 3) demander aux principales organisations d'éviter l'apparition en ligne de contenus préjudiciables, 4) permettre aux enfants d'accéder à des systèmes d'accompagnement où ils pourront exprimer leurs préoccupations, 5) améliorer les moyens de lutte et sensibiliser les gens à la manière de protéger les enfants de l'exploitation sexuelle en ligne, nationalement et localement.

M. S. Al Salloum (République arabe syrienne) estime qu'il est essentiel que tous les pays adoptent des lois de protection des enfants et de suivi des activités sur Internet. C'est crucial en période de pandémie puisque les enfants sont contraints de rester à la maison sur de longues périodes. Les parents doivent être sensibilisés à la manière de suivre les activités en ligne de leurs enfants. La technologie peut les aider à cet égard. La Syrie a voté une loi pénalisant l'utilisation d'Internet pour abuser des enfants et elle s'efforce de l'appliquer d'une manière adéquate. Elle a également adopté une loi spécifique à la protection des enfants.

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande) précise que la Nouvelle-Zélande dispose d'un ensemble de Principes volontaires pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants en ligne. Ces Principes ont été formulés en juillet 2019, lors de la rencontre ministérielle qui s'est tenue à Londres sous l'égide de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Le Parlement néo-zélandais est en train d'amender la Loi sur les communications numériques préjudiciables (2015) en ce qui concerne la question des messages non autorisés contenant un document de type visuel intime. Actuellement, cette loi comporte une obligation de preuve du caractère "intentionnel" et "préjudiciable", mais, dans le cadre de l'amendement, on insistera plutôt sur la notion de "consentement". La victime doit en effet au préalable démontrer qu'elle a subi un préjudice grave des suites du document visualisé. Avec l'amendement, une infraction à caractère sexuel existe si le consentement n'a pas été donné, avec pour conséquence trois ans d'emprisonnement ou une amende de 50 000 NZD.

Le Parlement de l'intervenante examine également une soumission provenant de Facebook. Facebook applique une politique sur le partage sans consentement d'images intimes et s'est engagé à supprimer les images à caractère sexuel entraînant une exploitation sexuelle. Facebook supprime les images n'ayant pas fait l'objet d'un consentement et peut désactiver les comptes ne respectant pas les règles. En travaillant avec les fournisseurs de plateformes et en passant à la question du consentement, ces problèmes peuvent être traités.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) déclare qu'il est essentiel de protéger les enfants contre tous les types de délits et d'assurer leur bien-être physique et spirituel. La Turquie a harmonisé sa législation nationale sur la Convention relative aux droits de l'enfant et a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2007). Les enfants sont protégés par la Constitution turque. Le pays dispose d'une loi sur la protection des mineurs contre les publications préjudiciables, d'une loi sur la protection de l'enfant, d'une autre sur la régulation des programmes diffusés sur Internet et d'une autre encore sur la diffusion de contenus préjudiciables à la télévision et à la radio. Il faut toutefois aller beaucoup plus loin. En outre, le Parlement vient de créer la Commission sur les plateformes numériques, grâce à laquelle une loi a été votée exigeant que tous les réseaux sociaux et toutes les plateformes de communication aient un représentant en Turquie, si cela n'est pas encore le cas. Ce représentant est chargé de tous les contenus préjudiciables, et le Parlement peut lui soumettre des questions et lui demander des comptes.

Mme S. Koutra Koukouma (Chypre) constate que l'exploitation sexuelle des enfants en ligne est un phénomène qui prend de l'ampleur. Ce fléau ne peut être efficacement combattu que par la coopération entre différents fournisseurs et plateformes. Il est essentiel d'élaborer une législation globale tenant les États, les entreprises et les plateformes des réseaux sociaux pour responsables. Cette législation doit inclure une définition précise et appropriée du terme "exploitation sexuelle des enfants en ligne" et définir des mécanismes de suivi empêchant les auteurs d'infractions d'approcher les enfants. Toutefois, il est encore plus important de donner aux enfants les moyens de résister et de s'assurer qu'ils peuvent demander de l'aide en toute confiance. La seule manière de procéder est de responsabiliser, d'informer les enfants et d'assurer leur éducation sexuelle. C'est pour cette raison que l'éducation sexuelle doit être intégrée aux cursus scolaires d'une manière scientifique afin de répondre aux besoins de tous les âges. Les approches dogmatiques, dissuasives et conservatrices n'aideront en rien. Les enfants doivent comprendre que leur corps leur appartient et qu'ils ont le droit de dire non.

Mme M. Alameri (Émirats arabes unis) précise que les cybercriminels ont tendance à sévir dans des pays n'ayant pas de législation sur le cyberspace ou dont cette législation est faible. C'est pour cela que les Émirats arabes unis ont adopté leurs propres lois, notamment une loi sur la cybercriminalité et de nombreuses lois sur la protection de l'enfant. En 2016, le Parlement de l'intervenante a également voté la Loi Wadeema, qui comporte de nombreuses dispositions sur la cyberprotection des enfants. Des lignes directes sont disponibles dans tout le pays pour que les

enfants, les éducateurs ou les parents appellent et signalent des abus. D'autres initiatives importantes existent également pour encourager le signalement des abus sexuels sur des enfants en ligne. Il faut faire davantage, mais les progrès réalisés aux Émirats arabes unis sont bons par rapport à d'autres pays.

Mme Fang Yan (Chine) fait valoir que la Chine a pleinement conscience de la gravité des crimes commis contre les enfants sur les réseaux sociaux et a pris plusieurs mesures de lutte contre ce fléau. En 2015 et 2020, le Parlement a amendé le Code pénal chinois afin de requalifier en viol le fait d'avoir des relations sexuelles avec un enfant de moins de 14 ans. Il existe également un chapitre consacré à la sécurité et à la vie privée sur Internet dans la loi sur la protection des mineurs.

La Chine a fait des progrès sur le plan national, mais certaines difficultés persistent car les abus sexuels sur des enfants en ligne sont un crime qui dépasse les frontières. Les criminels et les fournisseurs d'accès à Internet opèrent souvent dans divers pays régis par des lois différentes. On déplore également une coopération internationale insuffisante et un manque de partage des informations. Les enquêtes et les poursuites exercées contre les criminels doivent être prioritaires. L'intervenante exhorte les délégués à améliorer le partage des informations entre les pays, par exemple en créant un tableau d'information en ligne, une plateforme en réseau ou un serveur. Le développement des relations transfrontalières en vue de faciliter les poursuites des auteurs d'infractions et l'extradition des criminels sera également important. Enfin, il faut définir un mécanisme de coopération judiciaire internationale. La justice sera rendue grâce à une détermination collective, à l'effort et à la collaboration.

Mme M. Espinales (Nicaragua) déclare que le Nicaragua s'est engagé en faveur des enfants et des adolescents, et qu'il soutiendra une résolution de l'UIP sur ce sujet. Le parlement de l'intervenante a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif, et adapte actuellement son cadre juridique national. La Loi spéciale sur la cybercriminalité (2020) est en cours d'amendement afin d'intégrer un chapitre spécifique sur l'exploitation sexuelle des enfants. Une coalition nationale a été créée pour mettre en œuvre la Loi contre la traite des personnes (2015) avec le soutien de deux commissions parlementaires. Le Code pénal a également été actualisé pour inclure des sanctions contre les crimes commis sur Internet et par le biais des TIC. Il est essentiel que les pays échangent des idées en vue de renforcer leur cadre légal.

Parmi les autres mesures prises par le Parlement de l'intervenante, on peut citer les travaux avec l'Organisation internationale du Travail et *Save the Children* en vue de renforcer les moyens des enseignants. Une politique publique existe également pour protéger les enfants.

M. M.R. Dashti Ardakani (République islamique d'Iran) déclare que l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants s'intensifient et que les coupables lancent leurs propres sites web ou sévissent sur les réseaux sociaux, par exemple Facebook ou Twitter. D'après certaines recherches, de nombreux enfants ont appris à se servir des outils liés aux TIC avant l'âge de cinq ans. Huit adolescents sur dix risquent donc d'être confrontés aux abus sexuels en ligne. Dans leur majorité, les enfants qui en sont victimes n'ont reçu aucune information sur les abus sexuels ou sur la manière de gérer ces situations. On estime que 60 à 80 pour cent des victimes n'ont pas cherché à se faire aider ou à contacter des services spécialisés. Il convient d'adopter des politiques globales permettant d'empêcher les abus sexuels sur les enfants, de former les adultes travaillant à la protection de l'enfance et d'éduquer les enfants de manière à ce qu'ils puissent se prendre eux-mêmes en charge.

L'Iran a pris des mesures d'ordre juridique pour lutter contre les abus sur les enfants. Sa loi sur les enfants et les adolescents qualifie ces abus de crimes. Un système d'urgence sociale a également été mis en place pour apporter un soutien dans les grandes villes. Des efforts doivent surtout être faits en matière de prévention.

Les abus sur les enfants ne peuvent pas être éradiqués, mais on peut les réduire et en limiter les conséquences. Une résolution de l'UIP sur ce sujet facilitera les travaux des parlementaires et sensibilisera mondialement à ce fléau.

M. J. Carr (ECPAT International), expert, souligne que ECPAT International lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sous toutes ses formes. Il est encourageant de constater que des mesures juridiques sont adoptées dans différents pays. La législation constitue un socle essentiel mais cela ne suffit pas. Il est urgent d'améliorer les mécanismes internationaux permettant à tous les acteurs de coopérer en matière de protection des enfants.

De nombreuses plateformes mondiales sur lesquelles des délits sont constatés sont la propriété d'entreprises américaines et sont donc régies par la législation fédérale des États-Unis. D'après cette législation, chaque cas d'exploitation sexuelle d'enfants porté à l'attention d'une plateforme en ligne doit être signalé au *National Centre for Missing and Exploited Children* (NCMEC). Selon les données

publiées par le NCMEC, 21,7 millions de signalements d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne ont été indiqués à des entreprises américaines comme Facebook ou Google en 2020. Ces rapports ont représenté un accroissement de 25 pour cent par rapport à l'année précédente. Toutefois, ils concernaient souvent plusieurs faits. On estime en réalité qu'il s'agit de 65 millions de cas uniques, avec notamment 31 650 000 vidéos et 33 690 000 images. Ce sont 93 pour cent des contenus au total qui proviennent de Facebook Messenger ou d'Instagram Direct. Dans 99 pour cent des cas, les plateformes elles-mêmes avaient fait le nécessaire pour trouver les images, les supprimer et les signaler à la police. Elles utilisent pour ce faire des outils intelligents comme Photo DNA, qui a été développé en 2009 par Microsoft. Photo DNA est un gros système évolutif qui examine chaque image publiée sur une plateforme particulière et la compare à une base de données d'images illégales déjà connues. Le NCMEC produit également des données indiquant les pays dans lesquels ces images sont copiées vers et depuis le serveur. Tous les pays du monde apparaissent dans ces données.

En décembre 2020, une nouvelle loi est entrée en vigueur en Union européenne, qui interdit à Facebook et aux autres plateformes de recourir à des outils comme Photo DNA. Il s'agit d'une conséquence involontaire de cette loi. Par chance, l'Union européenne a maintenant retiré cet obstacle, mais Facebook n'a pas encore mis à jour ses procédures. Pendant la période d'application de la nouvelle loi, on a constaté une réduction de 58 pour cent du nombre de signalements d'exploitation sexuelle d'enfants reçus par le NCMEC, pour les 27 pays de l'Union européenne. C'est un exemple très parlant de l'importance des outils de protection des enfants sur Internet. L'ampleur avec laquelle ces outils sont utilisés sur les plateformes non implantées aux États-Unis est difficile à cerner. Ce qui est clair, toutefois, c'est que l'échelle des infractions à l'encontre des enfants est trop grande pour que l'intervention humaine seule suffise. De meilleures solutions techniques doivent être mises en œuvre sur un plan beaucoup plus large dans le monde.

Mme M.F. Singhateh (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants), experte, constate que, d'après les interventions, il est clair que de nombreuses lois pertinentes s'appliquent déjà dans le monde. Toutefois, elle encourage l'adoption d'une loi universelle harmonisée. Il sera utile que chaque pays dispose d'une loi type, portant spécifiquement sur le sujet et répondant à tous les problèmes afférents.

La collaboration et la coopération représentent également des facteurs importants. L'exploitation sexuelle en ligne des enfants est un crime transnational et les auteurs, les enfants et les utilisateurs se trouvent souvent dans des pays différents. Une collaboration doit exister entre tous les services de police afin que les pays puissent partager leurs informations. Les pays doivent ouvrir des permanences téléphoniques pour la protection des enfants afin d'accompagner ces derniers et d'autres acteurs. Les enfants doivent participer au développement des mécanismes, des lois et des politiques car leur point de vue est essentiel pour la mise en place des bonnes solutions. Il faut également éduquer tous les acteurs sur les méthodes de protection en ligne, notamment les parents, les parlementaires, le secteur privé et les enfants eux-mêmes. L'intervenante a constaté que, pour la plupart, les contenus sont générés par les enfants eux-mêmes. Ces derniers doivent comprendre comment ne pas partager des images.

Mme S. Sapag (Argentine) précise que l'Argentine a fait de la manipulation psychologique d'un enfant à des fins sexuelles un crime en 2013 et a créé une unité spécialisée chargée des abus sexuels sur des enfants en ligne. Il faut toutefois en faire davantage. L'Argentine forme actuellement les acteurs concernés dans la société afin de lutter plus efficacement contre ce problème.

M. J. Carr (ECPAT International) fait siennes les opinions de Mme Sapag. Des ressources et des unités spécialisées sont essentielles pour avancer. De nombreux pays disposent de bonnes lois. Le problème ne vient pas de la législation, mais de la capacité à l'appliquer. Pour mettre en œuvre la loi, la police doit être suffisamment financée et disposer des cyberoutils, du matériel, des connaissances et de la formation pour enquêter sur ces crimes et arrêter les coupables. Cela dépend également d'Interpol et d'autres organismes internationaux de police qui doivent pouvoir s'appuyer sur des outils et des ressources adéquats pour assurer une coopération mondiale.

M. S. Spengemann (Canada) estime qu'il est crucial de montrer que les parlements du monde sont unis sur cette question et œuvrent de concert. Les mécanismes législatifs nationaux et des services de police bénéficieront alors de la confiance et du soutien permettant de prendre des décisions en matière politique et d'investissement qui sont nécessaires de toute urgence. Les pays doivent réfléchir à la manière de réaliser une union mondiale aussi vite que possible et montrer que l'UIP s'est mobilisée sur cette question.

Mme J. Salman (Bahreïn) fait valoir que les abus sexuels sur des enfants en ligne sont l'une des questions les plus dangereuses découlant de la pandémie. Les enfants sont souvent à la maison où ils se servent d'outils virtuels qui les rendent plus vulnérables aux abus. Le Bahreïn dispose d'une institution nationale chargée des droits de l'enfant, d'une loi protégeant ces derniers et condamnant les coupables. Le pays fait également partie d'une coalition internationale luttant contre la criminalité en ligne. L'intervenante est d'accord avec M. Carr que la législation ne suffit pas. Elle estime également, à l'instar de Mme Singhateh, qu'il faut éduquer les enfants et les faire participer avec d'autres acteurs. Les parents ont un rôle à jouer en faveur d'une meilleure prise de conscience et d'une plus grande sécurité. Les écoles apportent également leur concours ainsi que les médias. Ces derniers peuvent susciter une meilleure sensibilisation, auprès des parents et des universités, à la gravité de ces crimes et à la manière d'y répondre. Une coordination internationale est nécessaire afin que les pays puissent développer des structures de lutte contre ce phénomène. Celui-ci évolue, les enfants étant actuellement victimes d'abus non seulement par le biais de la pornographie mais également des jeux. C'est pour cela que toutes les structures doivent rester en phase avec les technologies les plus récentes.

M. G. Binzagr (Arabie saoudite) approuve les commentaires de Mme Singhateh sur la nécessité de traiter le problème de manière holistique. Il est essentiel de tenir compte de trois facteurs. Tout d'abord, des mécanismes doivent être mis en place pour que cette question passe au rang de priorité nationale et ne reste pas secondaire. L'Arabie saoudite a lancé une initiative de protection des enfants dans le cyberspace, mais d'autres pays peuvent avoir des approches différentes. Ensuite, il faut un mécanisme pour analyser la question selon un mode multidimensionnel et proposer des solutions répondant à toutes les complexités que cela implique. Enfin, des structures sont nécessaires pour coordonner l'action entre les diverses entités chargées de s'attaquer au problème dans un pays. L'Arabie saoudite dispose d'un Conseil des affaires familiales comprenant différentes commissions spécialisées, dont l'une est la Commission de l'enfance. C'est grâce à ce Conseil que la coordination sur la prévention, l'application de la loi et la réadaptation est possible.

Mme M. Singhateh (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants) fait valoir que la résolution de l'UIP constituera un bon point de départ en vue de créer une unité mondiale. Cela montrera que les parlementaires dans le monde sont conscients du problème et recherchent une solution stratégique. Il est également essentiel d'examiner cette question selon une perspective holistique. Le problème est de type transnational, chaque pays ayant un rôle à jouer. C'est pour cela qu'une loi harmonisée, que les États pourront intégrer à leurs structures nationales, est également une bonne idée. Ainsi, toutes les parties sont sur le même plan. L'intervenante reconnaît que les pays disposent de lois pertinentes, mais celles-ci sont toutes différentes. Un modèle permettra de montrer qu'il existe une volonté politique pour répondre au problème. Il précisera également des dispositions relatives aux affectations budgétaires ainsi qu'à la formation et au matériel des services de police.

Que les enfants subissent ces abus est déjà suffisamment grave. Ils sont toutefois replacés dans un rôle de victime chaque fois que ces types de contenus sont visualisés en ligne. Le partage de technologies permettant d'analyser Internet, de détecter le problème et de supprimer les contenus est donc crucial. La coopération internationale est impérative à cet égard. Tous les services de police du monde doivent parler d'une seule voix. Pour la plupart, les pays disposent de structures, mais ils ne forment et n'équipent pas toujours les organismes en charge. L'intervenante souligne à nouveau la nécessité d'une volonté politique, mais aussi d'un cadre légal, d'affectations budgétaires et d'une coopération entre tous les acteurs. Le plus important est que les enfants soient impliqués et éduqués.

M. J. Carr (ECPAT International) pense également que les environnements des jeux représentent une source de risque majeure. Pour la plupart, les parlements n'ont pas assez réfléchi aux environnements des jeux. Le problème n'est pas lié à la nature des lois en place, mais à la manière dont les éléments de preuve sont traités et présentés devant un tribunal. Ce serait beaucoup demander que d'unifier les règles de procédure de chaque pays. Toutefois, il est utile de convenir d'une base sur laquelle les preuves peuvent être échangées entre les pays. L'intervenant connaît des cas qui ont été rejetés par les tribunaux anglais en raison de la manière avec laquelle les éléments de preuve ont été collectés ou traités. Il félicite le Bahreïn sur l'excellent travail en cours, en particulier en ce qui concerne les jeunes femmes et les filles, et approuve les commentaires de M. Binzagr. Le problème est déjà prioritaire dans la plupart des pays. Les choses se passent de manière très différente en fonction du pays, de sa politique et de son histoire. Il n'existe pas de formule simple sur la manière d'avancer. Il s'agit surtout de lancer des campagnes sur le terrain et d'encourager les parlementaires à les rendre efficaces.

Mme S. Rezaie (Afghanistan) se déclare très favorable à la proposition d'une loi universelle. Une unité mondiale doit se faire sur la protection des enfants, leur harcèlement étant reconnu comme un crime international. L'Afghanistan dispose déjà de lois, mais rencontre des problèmes dans leur mise en œuvre. Souvent, il n'est pas possible de repérer les groupes responsables. L'intervenante demande aux experts de proposer des mécanismes potentiels pour un pays comme l'Afghanistan.

Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) signale que son pays a un médiateur et une Maison des enfants offrant tous les services utiles aux victimes. L'idée est que les enfants n'aient à décrire qu'une seule fois les faits au lieu d'avoir à les répéter devant différents intervenants officiels, par exemple des enseignants, la police, des fonctionnaires et des travailleurs sociaux. Il incombe aux spécialistes entourant les enfants de porter la parole de ces derniers. En 2014, Chypre a mis en conformité sa législation avec la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et a, depuis, fait d'énormes progrès. Un enfant sur quatre dans le monde est victime d'abus, mais c'est un sur cinq à Chypre. Les chiffres sont meilleurs à Chypre car un environnement a été créé dans lequel les enfants peuvent s'exprimer.

Mme A. Gerken (Pays-Bas), co-rapporteuse, estime que l'idée de disposer d'une loi type pouvant être intégrée à la législation nationale est intéressante. Elle demande quels éléments doivent être précisés dans la loi. Il est difficile d'édicter des lois pour les parlements nationaux, mais une loi type permettra d'écartier bien des obstacles. De nombreux parlements rencontrent des problèmes pour mettre en œuvre leurs lois. L'intervenante demande à Mme Singhateh de clarifier son rôle en tant que Rapporteuse spéciale des Nations Unies pour aider les parlements dans le monde à redoubler d'effort sur ce sujet.

Mme J. Oduol (Kenya), co-rapporteuse, demande aux experts de clarifier le rôle des parents, des tuteurs et d'autres garants des droits. Au Kenya, on accorde beaucoup d'importance aux garants des droits. Toutefois, beaucoup n'ont pas les moyens de s'engager ou de demander des comptes aux services de police.

M. P. Limjaroenrat (Thaïlande), co-rapporteur, constate que les contenus autogénérés, la textopornographie, le chantage à la webcam, la manipulation psychologique d'un enfant à des fins sexuelles et la cyberprédation sont des questions émergentes qui posent problème à la police en Thaïlande. La distinction entre comportement volontaire et exploitation par la contrainte ainsi qu'entre conversation et manipulation est parfois floue. Plusieurs étapes sont nécessaires pour déterminer si un acte est légitime ou illégitime. L'intervenant demande s'il existe un système de législation ou des meilleures pratiques qui soient aussi en pointe que les agissements de ceux qui abusent des enfants.

M. S. Al Salloum (République arabe syrienne) demande à la communauté internationale de lever les sanctions imposées à la Syrie.

Mme M. Singhateh (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants) fait valoir que la loi type doit pénaliser les abus et l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Elle doit chercher à intégrer toutes les dispositions du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment celles sur la sanction des coupables, l'entraide juridique et la saisie des propriétés concernées. L'intervenante ne s'attend pas à ce que chaque État incorpore les dispositions précises d'une loi type. Toutefois, une loi type servira de guide pouvant être adapté par les pays à leur propre système judiciaire. Il est essentiel de s'appuyer sur une législation unifiée de sorte que chaque pays ait des dispositions similaires.

Le rôle de l'intervenante en tant que Rapporteuse spéciale des Nations Unies implique des visites dans les pays, la préparation de rapports et la publication de communications à l'attention des pays et des entreprises. Elle peut aider à la mise en œuvre et à la promotion d'une loi type en communiquant avec les gouvernements. Elle peut également participer à des efforts de défense, des groupes de pression en faveur de l'adoption de la loi et de son adaptation dans les pays respectifs.

Tout le monde a un rôle à jouer en matière de protection en ligne des enfants, notamment les garants des droits. En tant que représentants du peuple, les parlementaires ont la charge de s'assurer que les États travaillent à la sensibilisation à ce problème, qu'ils éduquent les populations sur la manière de protéger les enfants et qu'ils mettent en place des dispositifs permettant aux enfants de trouver de l'aide, par exemple des permanences téléphoniques.

M. J. Carr (ECPAT International) estime que les images autogénérées, le chantage à la webcam, la manipulation psychologique d'enfants à des fins sexuelles sont des facteurs très importants qui viennent récemment de se rajouter au problème. Il est toutefois assez méfiant par rapport au terme "autogénéré". Il ne fait aucun doute que certains enfants créent des images entièrement volontairement, sans y être encouragés ou forcés. Toutefois, pour une grande part, ces images qualifiées d'autogénérées résultent en fait de la manipulation psychologique et de la contrainte, par exemple, par un frère, une sœur ou quelqu'un sur Internet. Il faut donc faire attention, lorsqu'on parle d'images autogénérées, de ne pas blâmer la victime.

Au Royaume-Uni, la police applique une politique selon laquelle les enfants ne sont pas poursuivis pour création et échange d'images illégales sur une base consensuelle, sauf dans le cas de facteurs aggravants. Dans d'autres pays, en particulier aux États-Unis, les enfants qui produisent ou échangent des images font l'objet de poursuites. Cette dernière approche est terrible car elle détruit la vie de l'enfant.

Les garants des droits, notamment les parents, doivent être beaucoup aidés. Ils doivent être davantage éduqués et soutenus afin d'aider leurs propres enfants à se protéger en ligne. La Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe comportent de bons cadres juridiques. Il existe certes de nombreux exemples d'excellentes lois. Il manque toutefois une bonne coopération. Le Parlement d'Afghanistan peut chercher à se faire aider auprès d'Interpol, qui dispose d'un grand savoir-faire en matière de poursuites criminelles, notamment d'une base de données détaillées. De nombreuses structures sont en place, mais on ne les connaît pas toujours.

Le Président déclare que les co-rapporteurs vont préparer le projet de résolution sur la base des présents débats et des meilleures connaissances internationales. Ce projet sera communiqué à tous les Membres de l'UIP en août 2021, qui pourront alors soumettre des propositions d'amendements. La résolution sera finalisée lors de la 143^e Assemblée de l'UIP, en novembre 2021.

Élections au Bureau de la Commission permanente

Le Président précise que huit postes vacants doivent être pourvus au Bureau. Le Groupe africain a désigné M. E. Uwizeyimana (Rwanda). Le Groupe Asie-Pacifique a désigné M. F. Zon (Indonésie) et Mme J. Mahmood (Maldives). Le Groupe Eurasie a désigné M. N. Tilavoldiev (Ouzbékistan). Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes a désigné Mme S. Nane (Uruguay). Le Groupe des Douze Plus a désigné M. D. Larsson (Suède). Les membres seront élus pour un premier mandat de deux ans s'achevant en mars 2023.

Des changements ont également été apportés à la composition du Bureau. Pour le Groupe arabe, M. D. Al Hamad (Qatar) remplacera M. Y. Al-Khater (Qatar) pour achever le mandat jusqu'en mars 2022. Pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, M. G. Boric (Chili) remplacera M. M. Texeira (République bolivarienne du Venezuela) pour achever le mandat jusqu'en mars 2022, et Mme S. Sapag (Argentine) remplacera Mme L. Crexell (Argentine) pour achever le mandat jusqu'en avril 2023.

Les nominations sont approuvées.

Divers

Le Président déclare qu'il s'agit de sa dernière Assemblée en tant que Président de la Commission permanente. L'élection du président et du vice-président suivants se tiendra lors de la 143^e Assemblée de l'UIP.

Tous les cinq ans, l'UIP examine sa stratégie pour s'assurer qu'elle reste pertinente et en adéquation avec les buts poursuivis. La Stratégie 2017-2021 de l'UIP s'achèvera à la fin de l'année. Un processus inclusif d'examen de la Stratégie actuelle a été mis en place. Le Président invite les délégués à y participer.

La séance est levée à 16 h 25 (HAEC).

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Séance du jeudi 29 avril

La séance est ouverte à 14 heures (HAEC) sous la conduite de M. J.C. Romero (Argentine), Président de la Commission.

Débat sur la Déclaration ONU75 et le processus de suivi

Le Président déclare qu'avant même le déclenchement de la pandémie de COVID-19, la confiance à l'égard du multilatéralisme s'érodait. Le monde luttait pour relever des défis tels que l'accroissement des inégalités et de la pauvreté, les changements climatiques galopants, la perte de biodiversité et la surexploitation des ressources, ainsi que la menace croissante de la prolifération nucléaire et des conflits armés. Le 21 septembre 2020, un sommet mondial a été organisé à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour faire le point sur le rôle de cette organisation en tant que principale entité de gouvernance mondiale. Le Sommet a débouché sur l'adoption de la Déclaration ONU75, qui contient douze engagements pris par les États membres pour relever les défis de la gouvernance mondiale au moyen d'un cadre multilatéral solide, appelé programme commun. Ce programme commun consiste à réorienter les efforts mondiaux vers un monde plus durable, plus juste et plus pacifique, sous la direction de l'ONU. La présente séance de la Commission permanente engagera les parlementaires dans une discussion mondiale sur le programme commun, grâce au lancement d'une consultation interactive visant à mettre en lumière les priorités parlementaires. Les résultats de cette consultation interactive seront partagés avec l'ONU en vue d'alimenter le rapport attendu du Secrétaire général sur le programme commun, qui sera soumis à l'Assemblée générale. Trois orateurs invités s'adresseront à la Commission permanente : Mme M. Joyini, Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'ONU, M. B. Rae, Représentant permanent du Canada auprès de l'ONU et Mme E. Cousens, Présidente de la Fondation pour les Nations Unies.

Déclarations des orateurs principaux

Mme M. Joyini (Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'ONU) affirme que l'Afrique du Sud est une fervente partisane du multilatéralisme. Les problèmes complexes auxquels la société doit faire face ne sont pas des problèmes nationaux ; ils dépassent les frontières et exigent une coopération et une action collective robustes à l'échelle mondiale. Des leçons difficiles ont été tirées de la pandémie de COVID-19, elle a démontré que l'humanité est plus forte dans son ensemble, lorsqu'elle réagit, réfléchit et trouve des solutions de concert. Aujourd'hui plus que jamais, il convient de renforcer l'action collective. L'absence d'équité et la montée du nationalisme en matière vaccinale suscitent de graves problèmes. À l'heure actuelle, la majeure partie de l'Afrique n'a accès à aucun vaccin contre la COVID-19. Il ne peut y avoir de reprise post-pandémie si certains pays sont laissés de côté. Il est plus important que jamais auparavant de veiller à ce que la reprise collective et la préparation à de futures pandémies relèvent d'efforts conjoints.

Tous les États membres de l'ONU doivent s'engager à respecter le programme commun. L'Afrique du Sud s'engage à contribuer au dialogue mondial et à l'action collective dans le cadre de l'ONU. Elle s'est associée à des pays de même sensibilité en vue d'analyser l'architecture financière nécessaire pour assurer la préparation à de futures pandémies. L'Afrique du Sud est également impliquée dans le réseau des dirigeants qui collaborent avec le Secrétaire général de l'ONU dans l'optique de garantir la mise en œuvre de la Déclaration ONU75. À l'échelle nationale, l'Afrique du Sud s'efforce d'appliquer le programme commun, de respecter les Objectifs de développement durable (ODD) et, au cours de sa présidence de l'Union africaine en 2020-2021, de veiller à ce qu'aucun pays d'Afrique ne soit laissé de côté. L'Afrique du Sud reste attachée au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

M. R. Rae (Représentant permanent du Canada auprès de l'ONU) déclare que les conséquences de la pandémie de COVID-19 se sont avérées bien plus importantes que ce que le monde avait anticipé. La pandémie n'a pas seulement représenté un événement tragique sur le plan sanitaire, mais également sur le plan économique et social, en conséquence duquel les pays se sont encore plus refermés sur eux-mêmes. La montée du repli sur soi et l'absence de vision globale dans

le cadre de la réponse à la crise suscitent une profonde inquiétude au sein de l'ONU. S'il est vrai que la pandémie a infligé d'importants revers aux progrès en matière de développement, dans de nombreux pays, les ODD ne sont pas toujours bien connus et les peuples ne les perçoivent pas comme un ensemble d'objectifs communs. Il n'en reste pas moins que la pandémie constitue un événement mondial ; personne ne sera en sécurité tant que tout le monde ne sera pas en sécurité. Il est donc indispensable que les gouvernements nationaux fassent preuve d'un dynamisme extraordinaire. Les parlementaires ont un rôle significatif à jouer à cet égard, corroborant le message selon lequel les crises auxquelles le monde se heurte, qu'il s'agisse de la crise de la COVID-19 ou de la crise climatique, sont mondiales. Dans ce contexte, si les actions des gouvernements nationaux sont essentielles, une coopération et une action conjointe sont absolument indispensables.

Mme E. Cousens (Présidente-Directrice générale de la Fondation pour les Nations Unies) affirme que les plus grandes menaces pour la société, à l'instar de la pandémie de COVID-19, de la crise climatique, des questions de développement et des menaces technologiques, sont mondiales et exigent des solutions multilatérales poussées. Néanmoins, les systèmes et les politiques ne sont pas en mesure de répondre à ces menaces. L'ONU et d'autres institutions multilatérales clés sont exposées à de multiples pressions qui entravent sérieusement leur capacité de fonctionnement, notamment le déclin des budgets, le scepticisme populaire à l'égard de leur utilité et des dynamiques politiques plus larges qui réduisent leur marge d'innovation, d'engagement et d'action.

Le monde se heurte actuellement de plein fouet à la pandémie de COVID-19. Pour l'heure, seule une poignée de pays s'est taillé la part du lion en matière de vaccins. Le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 manque de ressources. Le monde fait non seulement face à la menace continue de la maladie et de pertes dévastatrices, mais aussi à l'éventuelle émergence de nouveaux variants du virus qui menaceraient des parties du monde qui se sentent actuellement en sécurité. Des décennies de progrès en matière de développement ont déjà été perdues, l'effondrement des revenus le plus important depuis 1870 a été observé et les inégalités ont connu une croissance exponentielle. La pandémie est un test. Si nous ne parvenons pas à la surmonter partout et pour tout le monde au moyen d'une action conjointe, la conviction selon laquelle les pays peuvent surmonter leurs différences pour faire face aux difficultés serait remise en cause.

Un effort plus concerté est nécessaire pour faire valoir le bien-fondé de la coopération internationale. La coopération n'a rien de sentimental ; ce n'est pas seulement une question de solidarité, mais aussi d'intérêt individuel. Il est possible de mobiliser l'expertise d'autres parties prenantes, notamment de chefs religieux, d'entreprises, de municipalités et d'organisations de jeunes. Les ODD peuvent être à l'origine de véritables occasions de collaboration. Les gouvernements doivent laisser aux institutions internationales la marge dont elles ont besoin pour fonctionner, au moyen notamment d'une marge fiscale, de ressources plus adaptées et plus prévisibles et d'une marge politique. Ces institutions doivent être tenues d'innover et d'adhérer au changement, mais il convient également de leur donner les moyens de le faire. Les parlements ont un rôle crucial à jouer à cet égard, de par leurs fonctions en matière budgétaire et législative, mais également au moyen de l'élaboration de politiques et de règlements. Les parlementaires représentent le lien avec "Nous, peuples" des Nations Unies. Il convient d'exploiter davantage cet atout.

Débat

Mme M. Tserenjamts (Mongolie) déclare que la pandémie de COVID-19 n'est pas seulement une crise sanitaire, mais aussi sociale et économique. La pandémie augmente les inégalités, en particulier en matière d'emploi. Les travailleurs de l'économie informelle ne disposent d'aucun soutien et la fracture numérique accentue d'autres inégalités sociales ; 40 pour cent de la population mondiale n'a toujours pas accès à Internet et ne peut donc pas travailler à domicile. L'écart entre les sexes se creuse également davantage, dans la mesure où les femmes sont plus susceptibles de travailler dans le commerce et l'accueil, qui sont les secteurs qui ont été les plus durement touchés par les restrictions liées à la pandémie. Les inégalités en matière d'accès aux vaccins contre la COVID-19 illustrent la fracture profonde entre les pays à faible revenu et les pays à revenu élevé. La couverture sanitaire universelle exige une volonté politique. Il convient de tirer les leçons de la pandémie.

M. P. Katjavivi (Namibie), dans l'impossibilité de se joindre à la réunion, a présenté une déclaration écrite dans laquelle il fait savoir que la Namibie se félicite de la Déclaration ONU75. La communauté mondiale fait face à des défis sans précédent, en particulier en ce qui concerne les inégalités d'accès aux vaccins contre la COVID-19. Les pays développés ont la lourde responsabilité

de prendre des mesures visant à combler ces carences et à veiller à ce que les plus défavorisés puissent être immunisés. Le Gouvernement et le Parlement namubiens s'engagent à coopérer aux échelles régionale et internationale pour défendre le bien-être du continent africain et du reste du monde.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) précise que la pandémie de COVID-19 représente un moment essentiel pour le multilatéralisme et une occasion pour les organisations internationales de travailler de concert. On ne peut pas reporter la réponse à la pandémie. Si la communauté mondiale n'agit pas à l'unisson, le monde entier en pâtira. Les vaccins doivent être partagés et les pays qui ont plus de chance doivent partager leurs richesses et leurs ressources avec le reste du monde. L'UIP représente la quasi-totalité de la population mondiale, englobant l'ensemble des tendances politiques et se trouve donc dans une position privilégiée pour encourager une action et une prise de décision coordonnées en vue de mettre un terme à la pandémie. Personne ne sera en sécurité tant que tout le monde ne sera pas en sécurité et plus la situation perdure, plus les risques de mutation du virus et de prolongation de la souffrance sont importants.

M. S. Patra (Inde) rappelle que depuis la création de l'ONU en 1945, le paysage politique a profondément changé. Au fil du temps, l'ONU a perdu sa capacité à gérer la gouvernance mondiale, en particulier en ce qui concerne la prévention et le règlement de conflits intra-étatiques, ainsi que la mise en place d'une réponse unifiée à la pandémie de COVID-19. Malgré des défis nouveaux et sans précédent, comme le terrorisme, les pandémies, les changements climatiques et les migrations de masse, la composition du Conseil de sécurité de l'ONU reste une création des années 1940. Dans un ordre mondial en pleine évolution, il conviendrait de modifier cette structure de sorte à garantir les intérêts de tous les pays. L'Inde soutient tous les efforts visant à remédier aux inégalités et à réaliser les ODD et se tient prête à s'instruire au contact du reste du monde et à partager ses propres expériences. La stabilité au sein de l'ONU est indispensable au bien-être du monde.

M. Dong Chuanjie (Chine) fait savoir qu'à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, la communauté internationale a réitéré son soutien en faveur du multilatéralisme, de l'ordre international et du système de gouvernance mondial au cœur duquel se trouve l'ONU. Le monde est entré dans une période de turbulences et de changements où le sentiment d'unilatéralisme prévaut. Les disparités en matière de gouvernance, de confiance, de développement et de paix se creusent et il y a encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de la sécurité à l'échelle mondiale. La mondialisation économique a, néanmoins, gagné en puissance et il ressort de plus en plus clairement que dans une ère pleine de défis, la communication multilatérale est source d'espoir. La Chine attend beaucoup du rapport sur le programme commun qui sera publié par le Secrétaire général de l'ONU et espère qu'il répondra aux attentes de l'époque, s'intéressera à la coopération internationale et au développement durable au sortir de la pandémie et stimulera la confiance dans un système international au cœur duquel se trouve l'ONU. La Chine sera toujours prête à accorder son amitié et à apporter sa coopération à d'autres pays, sur le fondement des cinq principes de coexistence pacifique.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) indique que la Thaïlande a soutenu sans réserve les travaux de l'ONU au cours des 75 dernières années. D'importantes leçons ont été tirées de la pandémie de COVID-19 : la communauté mondiale doit collaborer pour mettre fin à la pandémie et réaliser les ODD. Si le système des Nations Unies doit agir à l'unisson, la communauté parlementaire internationale, par l'intermédiaire de l'UIP, doit également unir ses forces en vue de sensibiliser le public et de susciter la volonté politique et l'engagement nécessaires pour s'attaquer à des problèmes complexes. Le monde est en proie à des défis récurrents et la préparation est primordiale. Diverses stratégies sont nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Des efforts doivent être déployés à tous les échelons, de la coopération internationale à l'action communautaire. L'éducation, la communication et l'information sont indispensables à l'implication du public. Une logique multipartite est également essentielle pour encourager une démarche coordonnée en vue de résoudre des problèmes complexes.

M. A. Al-Hamad (Koweït) affirme que la coopération internationale est cruciale pour relever des défis mondiaux. La pandémie de COVID-19 constitue une période extraordinaire dans l'histoire du monde, qui ne pourra être résolue intégralement qu'au moyen d'efforts globaux de tous les protagonistes internationaux, sous la direction de l'ONU. Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer en matière de supervision et de suivi des actions gouvernementales visant à réaliser les ODD. Le Koweït est déterminé à continuer à promouvoir la paix et la sécurité internationales, ayant toujours été attaché au dialogue et prêt à agir comme médiateur de la coexistence pacifique.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) estime que le multilatéralisme est la seule manière de mettre un terme aux difficultés mondiales, y compris à la pandémie de COVID-19. Pour répondre aux menaces qui ne connaissent pas de frontières, des démarches intégrées sont nécessaires, impliquant tous les pays sous la direction de l'ONU. L'incapacité des pays à gérer la crise mondiale de la COVID-19 fait ressortir la fragilité de l'ordre mondial actuel et met en exergue la nécessité de réformer. Seule une démarche collective permettra de surmonter les défis émergents. Il est dès lors regrettable que certains pays, s'efforçant de mener des politiques égocentriques, affaiblissent le multilatéralisme et traitent injustement les autres. L'ONU doit donc s'employer à créer un monde post-pandémie mû par un esprit d'égalité et de coopération pour le bien-être et la prospérité de tous ainsi que la protection de la planète. Le multilatéralisme est indispensable à la paix et à la stabilité mondiales.

Mme E. Cousens (PDG de la Fondation pour les Nations Unies) indique qu'il n'y a en effet aucune alternative au multilatéralisme dans un monde interconnecté, comptant une population de sept milliards et demi d'individus dont la santé et le bien-être futurs dépendent les uns des autres. La reconstruction post-pandémie offre une bonne occasion de réinventer les formes et les objectifs du multilatéralisme ainsi que de mobiliser d'autres secteurs et protagonistes forts de capacités stratégiques à résoudre des problèmes et s'intéressant au fonctionnement des institutions multilatérales. Les parlements ont un rôle décisif à jouer en tant qu'élément essentiel du gouvernement, dirigeants proches de leurs électeurs, décideurs en matière de ressources et personnalités ayant la capacité de façonner le fond et le ton du débat public en matière de coopération internationale. Les efforts visant à susciter des divisions entre les pays et les communautés et à se retirer des systèmes de coopération ne peuvent être bénéfiques à personne. La société mondiale, si elle œuvre à l'unisson, dispose d'un pouvoir extraordinaire pour susciter le changement.

M. R. Rae (Représentant permanent du Canada auprès de l'ONU) déclare que les travaux des parlements nationaux doivent être intégrés aux travaux de l'ONU, grâce à un dialogue visant à envisager des mesures susceptibles d'être prises conjointement pour surmonter les difficultés auxquelles le monde doit faire face. La COVID-19 a exacerbé les différences et les inégalités dans la société mondiale. Il espère que les technologies pourront être mises à profit en faveur de plus de possibilités de discussion et de partage d'idées, d'expériences et de raisonnements visant à combler ces lacunes. L'UIP est le parlement du monde, rassemblant l'intégralité de la société.

Mme M. Joyini (Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'ONU) estime que les discussions ont fait ressortir de nombreux points de convergence. Il est clair qu'il existe toujours un intérêt significatif pour les travaux de l'ONU, ainsi qu'une volonté de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de réaliser les ODD. Les parlementaires jouent un rôle indispensable en matière de communication avec les citoyens, d'éducation et d'information à l'égard du public et des communautés. Un consensus clair se dégage par ailleurs quant à l'importance du multilatéralisme et à la nécessité de résoudre ensemble des problèmes communs au profit de tous et du développement durable.

Le Programme commun de l'ONU

Mme M. Griffin (Conseillère principale, Bureau du Secrétaire général de l'ONU) fait savoir que si l'intention était d'utiliser l'année du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU comme occasion d'évoquer le multilatéralisme, le monde se heurte maintenant à la crise la plus importante depuis la création de l'Organisation. La pandémie de COVID-19 a offert la possibilité d'envisager la manière de remettre à plat le multilatéralisme et la gouvernance mondiale, ainsi que la gouvernance nationale.

Un exercice mondial a été lancé en janvier 2020, avant le début de la crise de la COVID-19, dans le cadre duquel il était demandé aux peuples de tous les États membres de formuler leurs priorités pour l'avenir et leurs idées en matière de mesures à prendre. Il en ressort que les peuples attendent de l'ONU et des autres institutions internationales qu'elles soutiennent les gouvernements nationaux dans le cadre de la résolution des problèmes. La pandémie de COVID-19 a par la suite renforcé cette volonté de résolution des problèmes à l'échelle mondiale et mis en exergue le fait que les organisations mondiales, dans leur forme actuelle, ne sont pas à la hauteur du défi.

En septembre 2020, les États membres de l'ONU ont adopté la Déclaration ONU75, qui recense douze domaines d'action au moyen desquels les États membres ont renouvelé leur engagement en faveur d'une résolution collective des problèmes et de la coopération internationale. Ces domaines incluent les changements climatiques, la coopération numérique, la confiance et

l'égalité, l'état de droit, les droits humains, les femmes et les filles, les jeunes et les générations futures, ainsi que la paix et la sécurité. Par la voie de cette déclaration, les États membres prient le Secrétaire général de présenter, à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2021, un rapport sur la manière d'œuvrer ensemble à un avenir commun. Pour le Secrétaire général, ce mandat représente une occasion de réfléchir sérieusement à l'avenir du multilatéralisme et nous espérons que la présentation de ce rapport sur les mesures à prendre à l'avenir coïncidera avec la sortie de la pandémie. Un large consensus se dégage quant à la nécessité de remettre à plat les principaux fondements et valeurs qui sous-tendent l'action collective de sorte à garantir une reprise post-pandémie de COVID-19 juste, équitable et durable, à accélérer les efforts visant à réaliser les ODD, ainsi qu'à remettre l'action en faveur du climat sur les rails et à atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le climat. Le renouveau du système mondial s'impose : celui-ci pourrait fournir des biens publics mondiaux, soutenir la résolution de problèmes internationaux et respecter les promesses faites aux générations actuelles et futures.

Le rapport du Secrétaire général est en cours de préparation. Ses principaux éléments, qui se fédèrent autour de l'idée de la solidarité au sein des sociétés et entre les peuples, de la réinvention des contrats sociaux qui existent entre les peuples et les institutions qui les gouvernent, ainsi que de la solidarité à l'échelle mondiale entre les pays, sont à l'étude en vue de travailler collectivement à la résolution des problèmes mondiaux. Le fait que la campagne de vaccination contre la COVID-19 n'est pas été imprégnée d'une telle solidarité a mis en exergue la nécessité absolue de changement à cet égard. Enfin, il convient de veiller à la solidarité avec les jeunes et les générations futures. La Charte des Nations Unies s'ouvre sur la résolution suivante : "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Cette résolution doit aller au-delà du fléau de la guerre et inclure les fléaux des changements climatiques et d'un modèle économique non durable, des pratiques politiques et sociales qui dépouillent les générations futures de leur droit à un monde sain et viable.

Débat interactif

Le Président déclare qu'en vue de contribuer à la consultation mondiale actuellement menée par l'ONU, une consultation sous forme de questions à choix multiples a été mise au point pour les parlementaires. Tous les parlements sont invités à prendre part à cette consultation, dans un délai de deux semaines, via un lien qui sera transmis à tous les Parlements membres de l'UIP. Afin de susciter une discussion préliminaire, l'UIP a créé son propre questionnaire à choix multiples.

Une série de neuf questions à choix multiples est présentée via la plateforme de réunion en ligne et les membres de la Commission permanente sont invités à choisir leurs deux réponses préférées pour chaque question. Après chaque question, les résultats sont présentés sur un écran, suivie d'une brève discussion.

Question 1 : Comment la prise de décisions peut-elle mieux tenir compte de l'avenir ?

1. Renforcer la capacité de collecte des données pour analyser les tendances et les projections **(7 voix)**
2. Impliquer la jeunesse dans les consultations sur les plans et budgets nationaux de développement **(5 voix)**
3. Créer des parlements de jeunes dans tous les pays **(1 voix)**
4. Faire de l'empreinte écologique mondiale une mesure officielle de la durabilité **(4 voix)**
5. Autre **(1 voix)**

M. I.R. Ratsiraka (Madagascar) indique avoir choisi la réponse 4 portant sur l'empreinte écologique mondiale. En tant que grande île porteuse de biodiversité, Madagascar s'intéresse particulièrement aux questions environnementales et il est profondément convaincu qu'il convient de tenir compte de la politique environnementale dans le cadre du développement futur. Le respect de l'environnement et de l'habitat naturel de l'homme est essentiel. Les jeunes conjurent les dirigeants du monde entier de prendre des mesures environnementales. Les décisions prises aujourd'hui auront une incidence significative sur les générations futures.

Question 2 : Quels changements institutionnels peuvent aider à assurer la paix et la sécurité ?

1. Réduire de moitié les budgets militaires nationaux dans les quatre prochaines années **(7 voix)**
2. Fixer, au moyen du droit international, un montant maximal des dépenses militaires pour les pays **(2 voix)**
3. Impliquer plus de femmes dans la consolidation de la paix et dans le commandement militaire **(2 voix)**

4. *Élargir la participation au Conseil de sécurité de l'ONU pour s'adapter à la géopolitique actuelle (5 voix)*
5. *Introduire une culture de paix dans les programmes scolaires (11 voix)*
6. *Autre (4 voix)*

Question 3 : Quelles actions immédiates exige l'action collective en matière de changements climatiques ?

1. *Retirer progressivement toute subvention aux combustibles fossiles dans les quatre prochaines années (4 voix)*
2. *Permettre aux communautés de produire localement ce qu'elles consomment (1 voix)*
3. *Investir massivement dans les énergies renouvelables et les industries vertes (11 voix)*
4. *Mettre en œuvre d'importants projets de reforestation à l'échelle mondiale (4 voix)*
5. *Accroître les transports publics et adapter les villes aux piétons et aux cyclistes (3 voix)*
6. *Investir dans l'économie des services à la personne pour améliorer le bien-être humain (3 voix)*
7. *Modifier les normes pour garantir la durée de vie de produits à composants variées (électronique) (4 voix)*
8. *Durcir les règles sur les pratiques commerciales dans l'optique d'enrayer le consumérisme (4 voix)*
9. *Introduire l'éducation à l'environnement dans les programmes scolaires (4 voix)*
10. *Autre (2 voix)*

M. I.R. Ratsiraka (Madagascar) indique que Madagascar subit de plein fouet les difficultés liées aux changements climatiques et à la déforestation, avec 500 000 hectares de forêt détruite chaque année. Les gouvernements successifs n'ont pas réussi à résoudre le problème. Il est indispensable d'inclure l'environnement et les changements climatiques dans l'éducation, et ce dès le plus jeune âge. Lorsque les gens gagnent leur vie grâce à l'abattage des arbres, ils ne sont pas disposés à arrêter. Les gouvernements doivent donc offrir d'autres sources de revenus. L'utilisation d'énergies renouvelables doit être une priorité pour le gouvernement, tout comme la fourniture d'électricité dans les communautés rurales en tant qu'outil du développement. Il a donc choisi les réponses 3 et 9.

Question 4 : Comment définir et gérer les biens publics mondiaux ?

1. *Les biens publics sont des atouts et des services qui doivent être accessibles à tous (17 voix)*
2. *Les biens publics doivent être financés par le budget de l'État (ou de la région) (5 voix)*
3. *Les biens publics ne doivent pas être vendus ou concédés à des entreprises privées (3 voix)*
4. *Les biens publics englobent la connaissance scientifique qui sert l'intérêt public (7 voix)*
5. *Autre (3 voix)*

Le Président affirme qu'il sera difficile de veiller à ce qu'aucun bien public ne soit vendu ou concédé à des entreprises privées. Il conviendrait plutôt de soumettre la vente de biens publics et l'implication d'entreprises privées à un contrôle réglementaire.

Question 5 : Comment établir la confiance entre les populations et les institutions ?

1. *Ouvrir toutes les institutions à plus de contrôle et de participation publics (8 voix)*
2. *Veiller à ce que les parlementaires organisent des discussions locales sur des sujets essentiels (0 voix)*
3. *Limiter les monopoles des médias afin de promouvoir la diversité des points de vue (6 voix)*
4. *Veiller à ce que tous les parlements disposent de ressources indépendantes (4 voix)*
5. *Déléguer les responsabilités nationales aux autorités locales plus proches du peuple (7 voix)*
6. *Veiller à ce que tous les documents gouvernementaux soient accessibles au public (9 voix)*
7. *Autre (3 voix)*

M. I.R. Ratsiraka (Madagascar) précise que l'un des plus gros problèmes pour de nombreux pays d'Afrique en particulier est que les individus qui prennent le pouvoir ne respectent pas les libertés et les valeurs démocratiques. À cet égard, le respect de la liberté des médias est essentiel. Il a donc choisi la réponse 3.

Question 6 : Comment garantir le caractère plus inclusif des processus de prise de décisions ?

1. *Sensibiliser le public aux procédures dans les meilleurs délais (12 voix)*
2. *Mobiliser les électeurs les plus directement touchés par les décisions (3 voix)*
3. *Rendre le vote obligatoire pour tous les citoyens (1 voix)*
4. *Structurer un recours pour les électeurs exclus sans fondement de la prise de décisions (1 voix)*

5. *Permettre les référendums d'initiative populaire (8 voix)*
6. *Veiller à ce que l'ensemble des lois et budgets soient faciles à lire et à comprendre (6 voix)*
7. *Autre (1 voix)*

Question 7 : Comment rendre les sociétés plus égalitaires ?

1. *Établir un revenu minimum national supérieur au seuil de pauvreté dans chaque pays (3 voix)*
2. *Taxer les profits des investissements financiers au moins autant que les revenus du travail (1 voix)*
3. *Mettre en place un impôt sur la fortune pour soutenir les dépenses sociales (4 voix)*
4. *Imposer l'égalité de genre dans les instances dirigeantes des organisations publiques et privées (3 voix)*
5. *Renforcer les syndicats et le pouvoir de négociation collective des travailleurs (3 voix)*
6. *Garantir l'accès à l'éducation pour tous (8 voix)*
7. *Garantir l'accès aux soins de santé pour tous (8 voix)*
8. *Autre (2 voix)*

Le Président fait savoir que la promotion de l'éducation et de la santé représente une priorité pour les pays en développement. De la même manière que l'égalité d'accès à la santé et à l'éducation, l'accès à l'emploi est indispensable au développement économique.

M. R. Peña Flores (Costa Rica), participant au moyen de la fonction messagerie ("chat") de la plateforme de réunion en ligne, indique que des investissements privés supplémentaires sont également essentiels pour réduire le chômage.

M. I.R. Ratsiraka (Madagascar) déclare que la pauvreté est évaluée au moyen de l'indice de développement humain, qui fixe un niveau minimum requis en matière d'éducation, de revenu et de santé. L'éducation est bien entendu essentielle ; sans éducation, il ne pourrait y avoir de développement, peu importent les ressources naturelles disponibles. La santé est toutefois l'élément le plus important. La pandémie de COVID-19 a clairement démontré que rien dans la société ne peut fonctionner si les gens ne sont pas en bonne santé. Dans le cadre d'une crise sanitaire, les gens ne peuvent pas aller au travail et les enfants ne peuvent pas aller à l'école. La santé ne doit pas être mise de côté ; il doit s'agir de la priorité absolue en matière d'investissement public.

Mme H. Alhelaissi (Arabie saoudite) affirme que l'Arabie saoudite offre déjà un accès aux soins de santé et à l'éducation pour tous, elle a donc choisi la réponse 1, à savoir établir un revenu minimum supérieur au seuil de pauvreté.

Question 8 : Comment construire un réseau de dispositifs de gouvernance mondiale ?

1. *Permettre aux gens de contribuer directement aux négociations de l'ONU (2 voix)*
2. *Nouer un dialogue plus étroit entre le parlement et le représentant de l'ONU dans le pays (10 voix)*
3. *Favoriser un dialogue parlementaire plus important sur les questions mondiales grâce à l'UIP (16 voix)*
4. *Autre (1 voix)*

Question 9 : Comment rendre les organisations mondiales, dont l'ONU, plus inclusives et plus représentatives ?

1. *Exiger la présence de parlementaires dans les délégations nationales aux grandes réunions de l'ONU (10 voix)*
2. *Exiger des Ambassadeurs de l'ONU qu'ils rendent compte au parlement des principales négociations (9 voix)*
3. *Reconnaître, dans la Charte de l'ONU, le rôle essentiel des parlements dans la gouvernance mondiale (11 voix)*
4. *Uniformiser les règles de la Banque mondiale et du FMI afin que chaque pays dispose d'un seul vote (4 voix)*
5. *Ouvrir toutes les procédures de l'OMC aux parlementaires et aux représentants de la société civile (5 voix)*
6. *Faire en sorte que le G20 et le G7 rendent directement compte aux parlements des États membres (2 voix)*
7. *Autre (2 voix)*

M. I.R. Ratsiraka (Madagascar) et **M. C. Nshimirimana** (Burundi), participant tous les deux grâce à la fonction messagerie ("chat") de la plateforme de réunion en ligne, estiment que les pays les moins développés devraient bénéficier d'une représentation permanente au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

Mme P. Torsney (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU) remercie tous les participants et déclare que la consultation sera publiée en ligne pour les deux semaines à venir. Elle encourage autant de parlementaires que possible à faire connaître leur point de vue. Les résultats seront compilés et soumis dans le cadre de la consultation mondiale de l'ONU.

Le Président remercie les membres de la Commission permanente pour leur participation et clôt la séance.

Élections au Bureau de la Commission permanente

Les groupes géopolitiques ont nommé les membres suivants pour un mandat de deux ans (renouvelable) se terminant en avril 2023.

Groupe africain

- Mme S. Abdi Noor (Kenya)

Groupe arabe

- Mme E. Al Maksossi (Iraq)
- M. M.T. Bani Yassin (Jordanie)
- M. A. Al-Hamad (Koweït)

Groupe Asie-Pacifique

- Mme D. Kumari (Inde)

Groupe Eurasie

- M. A. Savinykh (Biélorus)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

- M. A. Lins (Brésil)
- Mme K.M. González Villanueva (Paraguay)

Les nominations sont approuvées.

La séance est levée à 16 h 15 (HAEC).

Forum des femmes parlementaires

Séance du lundi 10 mai

La séance est ouverte à 14 h 10 (HAEC) sous la conduite de Mme S. Kihika (Kenya), Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Allocution de bienvenue

M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, dit que la question de l'égalité des sexes est au premier rang des préoccupations de l'UIP. Le Forum des femmes parlementaires est un organe important de l'UIP qui met en lumière le point de vue des femmes.

La crise liée à la COVID-19 n'est pas neutre du point de vue de l'égalité des sexes. Les effets du confinement et la récession économique en résultant ont eu une incidence plus importante sur les femmes et les filles. Des décennies de progrès en matière d'égalité des sexes risquent d'être réduites à néant. Les mesures de relèvement doivent donc intégrer les questions de genre. Il est inacceptable que les femmes qui constituent la majorité de travailleurs de première ligne soient sous-représentées dans les organes décisionnels chargés de la lutte contre la COVID-19.

Deux projets de résolution seront examinés à la 142^eAssemblée de l'UIP. L'intégration d'une perspective de genre dans ces résolutions permettrait d'obtenir des résultats plus marquants. La première résolution est intitulée *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*. Les changements climatiques ont des répercussions particulières sur la sécurité des femmes. Par exemple, les femmes déplacées pour des raisons environnementales sont exposées à la violence sexiste. Il importe d'englober les femmes dans les activités liées au climat pour que leurs besoins soient pris en considération. La seconde résolution est intitulée *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*. Les pays en développement ont du mal à s'adapter à la transition numérique. Cependant, avec les bonnes mesures, le passage au numérique et l'économie circulaire peuvent être des éléments clés de l'autonomisation des femmes.

Dans les prochains jours, les parlementaires devront prendre des engagements concrets envers le Forum Génération Égalité. Cette instance est une plateforme multipartite ayant pour objet de présenter des mesures en faveur de l'égalité des sexes dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD). S'ils veulent parvenir à l'égalité des sexes, les parlements doivent former des coalitions solides avec la société civile et le secteur privé. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance d'œuvrer ensemble pour atteindre les objectifs.

En 2020, la communauté internationale a célébré le cinquième anniversaire de l'adoption des ODD, le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Cependant, du fait de la pandémie, l'année 2020 n'a pas marqué un tournant pour l'égalité des sexes. Il est nécessaire de reconstruire une société meilleure, plus forte et plus résiliente.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Activités récentes visant à faire avancer l'égalité des sexes

La Présidente déclare que le Bureau des femmes parlementaires s'est réuni en ligne en mars 2021 pour assurer la continuité des travaux pendant la pandémie.

Dans le cadre des célébrations marquant le 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ONU Femmes a organisé le Forum Génération Égalité coprésidé par les Gouvernements du Mexique et de la France et en partenariat avec la société civile. L'UIP est devenue l'un des chefs de file d'une coalition d'action, établie dans le cadre du Forum Génération Égalité, qui a pour objet de promouvoir la participation des femmes à la vie politique et le leadership politique des femmes ainsi que l'autonomisation des jeunes femmes sur le plan politique.

En mars et avril 2021, le Bureau a organisé une série de dialogues interparlementaires stratégiques sur la reprise post-COVID-19 sensible au genre. Ces dialogues ont pour but d'apporter un éclairage aux contributions du Forum des femmes parlementaires à la 142^e Assemblée de l'UIP, en particulier au débat général intitulé *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*. Il ne fait aucun doute que les répercussions des crises ne sont jamais neutres du point de vue de l'égalité des sexes. Une stratégie de riposte à la COVID-19 ne sera pas viable si elle ne tient pas compte de l'égalité des sexes.

Enfin, le Bureau a contribué aux projets de résolution en cours d'examen à l'Assemblée actuelle, des membres ayant participé aux réunions pertinentes pour s'assurer que la distinction homme-femme était prise en compte.

Mme Z. Hilal (UIP), Secrétaire du Forum, accompagnant ses commentaires de diapositives, ajoute que l'UIP a fait paraître plusieurs publications récemment, notamment un rapport intitulé [Les femmes au parlement en 2020](#) et la [Carte sur les Femmes en politique : 2021](#). Une [note d'orientation Genre et COVID-19](#) a en outre été établie à l'intention des parlements.

La situation des femmes en politique s'est quelque peu améliorée au cours de l'année écoulée. Les femmes sont plus nombreuses que jamais à évoluer aux plus hauts niveaux du pouvoir politique. Par exemple, les femmes représentent actuellement 25,5 pour cent des parlementaires, 20,9 pour cent des présidents de parlements et 5,9 pour cent des chefs d'État dans le monde. Toutefois, les progrès sont beaucoup trop lents et des reculs ont aussi été enregistrés. Seuls, 3 parlements dans le monde ont atteint un niveau où les femmes représentaient plus de 50 pour cent des parlementaires ou plus (Rwanda, Cuba et Émirats arabes unis). Trois pays dans le monde ne comptent aucune femme au parlement (Micronésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu). Le nombre de pays où les femmes occupent au moins 50 pour cent des postes ministériels a été ramené de 14 à 13 entre 2020 et 2021. Le nombre de pays ne comptant aucune femme ministre a augmenté, passant de 9 à 12 pendant la même période.

Dans toutes les régions du monde, des progrès ont été enregistrés en faveur de la représentation des femmes, mais les avancées sont inégales. Les dix premiers parlements monocaméraux et chambres basses où la représentation des hommes et des femmes est la plus équilibrée sont les mêmes qu'en 2020 : il y a lieu d'y ajouter la Nouvelle-Zélande. La représentation des femmes a atteint 40 pour cent ou plus dans les chambres basses ou uniques de 23 parlements, soit 1 parlement de moins que l'année précédente. Au total, 11 pays ont augmenté sensiblement la proportion de femmes parlementaires qui est de 25 à 30 pour cent.

La COVID-19 a eu des conséquences importantes pour les femmes en politique. Bon nombre d'obstacles que devaient déjà surmonter les femmes ont été aggravés en 2020 avec l'apparition de nouveaux obstacles, notamment des coups durs dans les campagnes, un accroissement des violences faites aux femmes, en particulier en ligne, et une réduction de l'accès aux financements. D'une façon plus générale, 20 pays ont reporté les élections parlementaires en 2020, principalement en raison de la COVID-19. Une inégalité d'accès aux plateformes en ligne est en outre observée.

Les quotas de femmes se sont avérés déterminants pour éviter tout retour en arrière. Pas moins de 25 parlements, sur les 57 qui ont tenu des élections en 2020, ont utilisé des quotas. Les parlements ayant instauré des quotas ont élu 11,8 pour cent de femmes en plus dans les chambres uniques ou basses et 7,4 pour cent de femmes en plus dans les chambres hautes.

L'UIP a lancé un appel plus vibrant en faveur de la parité hommes-femmes en politique. L'élimination des obstacles à l'égalité des sexes passe nécessairement par la parité hommes-femmes dans l'exercice des responsabilités politiques et le leadership. Cette parité aidera à ouvrir la voie de la politique à des femmes d'horizons différents, à transformer la sphère politique en un environnement plus propice aux femmes, à répondre aux exigences de la société en matière d'égalité et, en fin de compte, à mettre en place des institutions politiques plus efficaces, plus efficaces et plus légitimes.

La parité hommes-femmes en politique pourrait être atteinte de plusieurs façons à l'horizon 2030. Les parlements doivent élaborer, adopter et mettre en œuvre des plans d'action nationaux sur la parité hommes-femmes, adopter des dispositions législatives imposant des quotas de femmes, avec un objectif fixé à 50-50, réformer les lois discriminatoires et plafonner les dépenses consacrées aux campagnes électorales. Il importe en outre d'adopter des lois empêchant la violence sexiste en politique et ailleurs, de viser la parité dans tous les aspects de la vie publique, non seulement au parlement, mais aussi au gouvernement et dans le système judiciaire, ainsi que de rendre obligatoires et de financer des mécanismes d'intégration d'une dimension de genre. L'UIP et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) ont récemment lancé un appel conjoint en faveur de la parité dans la participation à la vie politique et le leadership politique.

Le Forum des femmes parlementaires prépare actuellement de nouvelles publications, dont une étude sur le sexisme, le harcèlement et la violence faite aux femmes en Afrique. Une étude similaire sur la situation dans le monde ainsi que sur la situation en Europe a été réalisée et il est prévu à l'avenir de couvrir toutes les régions. Il importe de comprendre les spécificités de chaque région et de prendre les mesures nécessaires.

Mme F. Martonffy (consultante) déclare qu'elle fait partie d'une équipe composée de quatre consultantes qui sont impliquées dans l'examen de la stratégie de l'UIP. Son équipe a conçu une méthode qui place les Membres de l'UIP au centre de l'examen. La première étape a consisté à effectuer un premier examen préliminaire s'appuyant sur l'étude de tous les documents pertinents afin de comprendre les incidences. L'intervenante précise que l'équipe en est actuellement à la deuxième étape qui comprend des débats de groupes de réflexion, notamment avec des parlementaires, en vue de recueillir des informations sur des expériences vécues. La dernière étape consistera à calibrer les résultats et les présenter aux membres.

Les résultats préliminaires montrent que des progrès marquants ont été enregistrés en matière d'égalité des sexes au cours de la dernière période stratégique, notamment en ce qui concerne la participation active des parlements nationaux aux activités de sensibilisation à l'échelle mondiale. L'intervenante attire particulièrement l'attention sur les travaux qui ont permis de promouvoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), de sensibiliser les médias à la question des femmes parlementaires, d'atteindre l'objectif fixé de 50-50 et d'instituer des parlements sensibles au genre, entre autres choses. Il existe toutefois des perspectives d'amélioration de la pertinence et de la durabilité. Il importe tout particulièrement d'assurer l'adoption plus large de mesures, de mieux cibler le renforcement des capacités et de mieux aligner tous les objectifs stratégiques.

Contribution aux travaux de la 142^e Assemblée dans une perspective de genre

a) Conséquences sexospécifiques de la pandémie de COVID-19 et priorité à l'action parlementaire pour une reprise tenant compte des besoins des deux sexes

La Présidente dit qu'en mars et avril 2021, l'UIP a organisé la série de dialogues interparlementaires en ligne sur la reprise post-COVID-19 sensible au genre. Les dialogues étaient axés sur la participation des femmes à la vie politique, l'autonomisation économique des femmes, la violence faite aux femmes et aux filles, les parlements sensibles au genre et les réformes législatives tenant compte des besoins des deux sexes. Les dialogues ont été organisés en partenariat avec ONU Femmes. Le premier dialogue a mis l'accent sur la parité hommes-femmes dans la participation à la vie politique et s'est tenu à l'occasion de la 65^e séance de la Commission de la condition de la femme, qui avait pour thème principal *La participation pleine et efficace des femmes à la vie publique et à la prise de décisions, ainsi que l'élimination de la violence, pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles*. Il a réuni 164 parlementaires du monde entier et donné aux parlementaires la possibilité de contribuer aux travaux de la commission dans une perspective parlementaire.

Lors de la réunion, les parlementaires ont débattu de la voie menant à la parité hommes-femmes. Il est apparu clairement que, même si des progrès ont été faits, ils étaient lents. Il est aussi clair qu'aucun programme de reprise post-COVID-19 ne peut aboutir sans l'égalité des sexes. L'un des éléments clés d'un programme de ce type est de garantir la parité hommes-femmes dans la participation à la vie politique et le leadership politique. Les parlementaires ont présenté l'expérience acquise à l'échelle nationale dans l'adoption de dispositions législatives visant à atteindre la parité hommes-femmes, y compris pendant la pandémie. L'adoption de quotas de femmes et la mise en place de mécanismes visant à garantir la parité aux postes clés et de cadres juridiques sensibles au genre, y compris des textes de loi réprimant la violence sexiste, comptent au nombre des bonnes pratiques. La voie menant à la parité nécessite en outre des interventions globales qui dépassent le cadre législatif, comme la conclusion de solides alliances avec la société civile. Cela permettra de mobiliser des candidates potentielles et d'inciter les partis politiques à jouer leur rôle. Les participants ont en outre examiné les effets genrés de la COVID-19, tels que l'incidence négative sur la capacité des femmes à faire campagne ou à se présenter à des élections. Les plateformes en ligne sont des outils efficaces pour l'inclusivité, mais seulement si les pays s'attaquent au fossé numérique entre les hommes et les femmes et réduisent la violence en ligne dont sont victimes les femmes politiques. Enfin, les participants ont souligné le rôle important que doivent jouer les femmes aux avant-postes de la lutte contre la COVID-19.

L'intervenante invite ses collègues du Bureau des femmes parlementaires à faire connaître les résultats des dialogues interparlementaires.

Mme H. Alhelaissi (Arabie saoudite) déclare que le dialogue interparlementaire sur l'autonomisation économique des femmes a eu lieu le 7 avril 2021. Il a rassemblé 65 parlementaires et bénéficié des contributions d'experts d'Oxfam, du Fonds monétaire international et de l'Organisation internationale du Travail.

Les femmes ont été le plus durement touchées par les répercussions économiques de la COVID-19. En 2020, le pourcentage des femmes ayant perdu leur emploi était de 5 pour cent, contre 3,9 pour cent pour les hommes. Les femmes sont plus nombreuses à travailler dans les secteurs les plus frappés par les mesures de confinement (hôtellerie, restauration, commerce de gros et de détail, etc.). De nombreuses femmes ont aussi perdu leur emploi en raison de leurs responsabilités domestiques croissantes. Il semble même établi que la pandémie a creusé l'écart salarial entre les femmes et les hommes. Les travailleuses du secteur informel, les employées de maison, les travailleuses migrantes et les femmes qui n'ont pas accès à Internet ou ne savent pas lire ni écrire sont les principales victimes de l'effondrement économique. Non seulement, elles ne sont pas protégées par le droit du travail, sont exclues des régimes de protection sociale et n'ont pas accès au crédit, mais elles n'ont pas été prises en considération par les programmes d'aide et de relance liés à la pandémie. De ce fait, 47 millions de femmes et de filles sont tombées dans la pauvreté.

Il a été convenu au cours des délibérations que l'économie ne se relèvera pas de la pandémie si elle ne réintègre pas les femmes dans la main-d'œuvre et n'élimine pas la forte disparité entre les femmes et les hommes pour ce qui est de l'emploi. Il importe d'adopter des mesures qui aident les femmes les plus durement touchées par les restrictions liées à la COVID-19. Les mesures retenues par les participantes étaient les suivantes : apporter une aide financière aux femmes qui ont perdu leur source de revenus, aider les familles et les femmes qui exercent un travail non rémunéré et permettre l'accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité. Certes, ces mesures sont essentielles à court terme, mais elles ne sont pas suffisantes. Il est plus nécessaire que jamais d'investir à long terme dans des systèmes de protection sociale sensibles au genre. Les plans de relance post-COVID-19 doivent en outre s'attaquer aux inégalités de longue date, notamment la répartition inégale du travail à la maison et la sous-évaluation généralisée des tâches domestiques non rémunérées effectuées la plupart du temps par les femmes.

Les participants ont présenté certaines mesures prises dans leur pays. Certains pays ont déjà élaboré des politiques salariales transparentes et mis en place un congé pour s'occuper d'un membre de la famille. D'autres ont investi dans les services à la personne ainsi que dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Il importe tout particulièrement de rémunérer à sa juste valeur les tâches familiales et de mettre en place un filet de sécurité adéquat, y compris des prestations liées à l'emploi.

Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) fait savoir que le dialogue interparlementaire sur la violence faite aux femmes et aux filles s'est tenu le 14 avril 2021. Il a rassemblé 56 parlementaires et a bénéficié des contributions d'experts de l'Organisation des Nations Unies et de Promundo.

La violence sexiste a augmenté pendant la pandémie, 245 millions de femmes ayant subi des violences sexuelles ou physiques de la part de leur conjoint en 2020. Les risques sont plus élevés pour les femmes issues de communautés vulnérables ou marginalisées, notamment les adolescentes et les femmes en situation de handicap. La COVID-19 a également exacerbé les insuffisances observées dans la protection et dans la fourniture des services essentiels.

Les participants ont considéré qu'il est nécessaire d'améliorer les services mis à la disposition des survivantes de violence sexiste qui sont considérés comme une composante essentielle de la lutte menée par les pays contre la COVID-19. Certains pays ont pris des mesures à cet égard, par exemple, en garantissant l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive, en mettant en place des services d'assistance téléphonique et des services de soutien psychologique, y compris en ligne, et en améliorant l'efficacité et la rapidité des mesures de protection. Ces initiatives répondent en priorité aux besoins des survivantes et permettent que leurs droits et leur dignité soient respectés. Il importe en outre de veiller à ce que les organisations de défense des droits des femmes et les primo-intervenants disposent de moyens suffisants et bénéficient d'une formation adéquate.

Compte tenu de l'utilisation accrue d'Internet, le nombre de femmes et de filles victimes de violence en ligne, comme les menaces et le harcèlement, est de plus en plus élevé. Il reste encore beaucoup à faire, mais certains parlements ont déjà adopté des lois efficaces pour combattre le phénomène. Les participants ont convenu du fait que les plateformes en ligne avaient une obligation de diligence envers les femmes et les filles. Ces plateformes doivent améliorer leurs cadres réglementaires, garantir l'application du principe de responsabilité et la transparence en ligne, créer des garde-fous et mettre en place des dispositifs de signalement.

La récession économique et la fermeture des écoles ont conduit un grand nombre de filles à abandonner leur scolarité. Cette situation a entraîné une augmentation du nombre de mariages d'enfants, de cas de violence contre les filles et du nombre de grossesses précoces. Il est primordial de faire en sorte que les filles poursuivent leurs études, par exemple en investissant dans des programmes d'enseignement à distance. Il est aussi nécessaire d'investir à long terme dans la prévention de la violence envers les femmes et les filles. Les solutions présentées pendant la réunion visaient notamment à promouvoir l'autonomisation économique des femmes, à briser la transmission intergénérationnelle de la violence en œuvrant avec les garçons et les hommes et à établir des partenariats avec la société civile pour changer les normes sexistes préjudiciables.

Mme S. Sirivejchapun (Thaïlande) ajoute que le dernier dialogue interparlementaire s'est tenu le 21 avril 2021 et qu'il a porté essentiellement sur les parlements sensibles au genre et les réformes juridiques tenant compte des besoins des deux sexes. Il a rassemblé 61 parlementaires et représentants de l'UIP, d'ONU Femmes et du Comité CEDEF.

Un parlement sensible au genre est un parlement qui favorise l'égalité des sexes dans tous les aspects de ses travaux et qui crée un environnement dans lequel les hommes participent de la même façon que les femmes. Il est essentiel de promouvoir des parlements sensibles au genre pour garantir la bonne exécution des mesures de riposte et de relance liées à la COVID-19. Il est nécessaire d'abroger toutes les dispositions légales qui freinent la progression des femmes et de promouvoir des lois et des budgets qui autonomisent les femmes et les filles. Les parlements ont un rôle primordial à jouer à cet égard et doivent être adaptés à la situation. Il est inacceptable que 2,5 millions de femmes et de filles fassent encore l'objet de discrimination dans la loi.

Les participants ont conclu que le processus de mise en place de parlements tenant compte des besoins des deux sexes devait prévoir un certain nombre d'étapes. Premièrement, tous les processus d'élaboration des lois et processus de contrôle, y compris dans les processus liés à la COVID-19, doivent garantir la participation des femmes à la vie politique et le leadership des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes. Deuxièmement, il est nécessaire de créer des forums multipartites de femmes parlementaires et d'établir des synergies avec des groupes de femmes de la société civile. Troisièmement, toutes les commissions permanentes et les commissions et tous les comités ad hoc doivent avoir pour mandat de promouvoir l'égalité des sexes. Quatrièmement, l'établissement d'un budget tenant compte du genre est aussi nécessaire. Les pouvoirs publics doivent fournir toutes les données nécessaires pour permettre aux parlements de suivre comme il convient l'incidence des lois, des budgets et des politiques.

La réforme des processus parlementaires exige une forte volonté politique et le soutien des différentes parties prenantes. Plusieurs leaders parlementaires se sont déjà prononcés en faveur d'examen internes conformes au Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre et à l'outil d'auto-évaluation qui l'accompagne. L'intervenante encourage d'autres parlements à faire de même.

La Présidente ouvre les débats au reste du Forum.

Mme A. Kamei (Japon) explique que le Japon est à la traîne en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique, les femmes ne représentant que 10 pour cent des sièges à la Chambre des représentants. En outre, la pandémie de COVID-19 a de graves répercussions sur les femmes socialement et économiquement vulnérables. Les pertes d'emploi sont monnaie courante, en particulier chez les femmes qui travaillent à temps partiel ou occupent un emploi temporaire avec une sécurité de l'emploi moindre. Les femmes effectuent en outre la majorité des tâches dans les secteurs de la santé et de la protection sociale et subissent donc une charge excessive. Le Gouvernement du Japon prend des mesures en vue de résoudre les problèmes mentionnés ci-dessus, mais il reste encore un long chemin à parcourir. Les progrès sont particulièrement lents pour ce qui est de la participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques, ce qui rend difficile la mise en œuvre de mesures tenant compte des besoins des deux sexes. Il est essentiel d'inclure le point de vue des femmes dans les stratégies d'aide et de relance dans le contexte de la COVID-19.

La représentante de la Mongolie ajoute que la vaccination suit son cours en Mongolie. Le pays a déjà vacciné 94 pour cent de la population d'Oulan-Bator et 63 pour cent de la population rurale. Toutes les vaccinations sont gratuites. Le Parlement compte 13 femmes qui s'occupent des questions relatives aux femmes. Pendant la pandémie, l'État a réduit le coût des services de santé publique de 30 à 70 pour cent et versé 100 000 tugriks (MNT) par mois pour chaque enfant âgé de 0 à 18 ans. Il s'efforce également de résoudre le problème lié aux pertes d'emploi.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) appelle l'attention sur l'augmentation de la violence et de la discrimination durant la pandémie (discours de haine, xénophobie, racisme, etc.), dont les femmes sont les principales victimes. La communauté internationale ne doit pas passer sous silence la situation en Palestine où de nombreuses femmes et filles sont victimes de violence. Il est préoccupant que l'Allemagne et la France aient voté des lois empêchant les femmes qui portent un foulard d'être fonctionnaires. En effet, les femmes doivent avoir les mêmes chances et ne pas faire l'objet de discrimination. Les migrantes et les femmes déplacées sont particulièrement vulnérables face à la violence, qu'elle soit du fait de l'État ou d'un individu.

Mme M. Alameri (Émirats arabes unis) annonce que les Émirats arabes unis ont pris un grand nombre de mesures positives pour aider les femmes. Ils ont par exemple fait en sorte que les emplois soient sûrs et aidé les familles à faible revenu avec le soutien d'organisations caritatives. Une loi a en outre été votée pour garantir l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes dans le secteur privé. Les femmes prennent part à tous les processus de décision dans le contexte de la pandémie.

Mme J. Ndirahisha (Burundi) déclare que le Gouvernement de son pays a tout d'abord fermé les frontières, ce qui a eu des répercussions sur les femmes qui jouent un rôle dans le commerce transfrontalier. Les conséquences financières sont importantes, de nombreux enfants ayant dû abandonner leur scolarité. En collaboration avec d'autres associations, les parlementaires ont fini par persuader le Gouvernement de rouvrir les frontières pour que les femmes puissent continuer à exercer leur activité.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) ajoute que les femmes et les filles des pays à faible revenu ont été frappées de plein fouet par la crise liée à la COVID-19. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir perdu leur emploi. On a noté une augmentation de la violence domestique. La dépression et l'anxiété sont plus fréquentes chez les femmes. On a également noté un recul de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Il est essentiel de prendre en compte les conséquences de la pandémie pour les femmes lors de l'élaboration des plans de relance et de concevoir des programmes socio-économiques mettant l'accent sur les femmes et les filles. Les femmes doivent être considérées comme des acteurs productifs et responsables dans la société, y compris sur le marché du travail. Aucun pays ne peut libérer pleinement son potentiel sans une participation équilibrée des hommes et des femmes. La communauté internationale doit unir ses efforts pour promouvoir les initiatives en faveur des femmes et des filles, y compris par la discrimination positive, avec la participation des pouvoirs publics, de la société civile et des organisations internationales. Les réformes juridiques et réglementaires serviront de catalyseur pour améliorer la vie des femmes. L'égalité hommes-femmes est un droit fondamental, mais aussi un moyen efficace de promouvoir la sécurité, la croissance économique et le développement durable.

Mme L. Vasylenko (Ukraine) dit que la COVID-19 a contraint de nombreuses femmes à quitter leur emploi, beaucoup devant rester à la maison pour s'occuper des enfants et des parents âgés. Les parlementaires doivent trouver des moyens de réintégrer les femmes dans l'économie. L'un des moyens d'y parvenir est de veiller à ce que les femmes puissent concilier travail et vie de famille. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe examinera bientôt une résolution visant à fournir de meilleurs services aux mères qui travaillent au parlement, dans les instances gouvernementales ou dans la fonction publique. Les femmes se demandent souvent s'il est judicieux d'entrer en politique compte tenu de leurs obligations familiales. Elles seront plus enclines à mener une carrière politique si les conditions existantes leur permettent de faire les deux. Il pourrait y avoir une solution simple : mettre à disposition au parlement des salles où les mères pourraient allaiter leur enfant ou prévoir des crèches où les enfants pourraient rester pendant que les femmes travaillent. L'aménagement de tels espaces ne coûte pas cher, et pourtant, cela montrerait clairement que les femmes peuvent effectivement combiner maternité et travail en politique. Souvent, le problème n'est pas compris par les collègues masculins. Toutefois, eux aussi pourraient bénéficier de cette initiative leur donnant la possibilité d'emmener leur enfant au travail. L'intervenante encourage le Forum des femmes parlementaires et l'UIP dans son ensemble à appuyer de telles initiatives.

Mme M. Espinales (Nicaragua) affirme que le Gouvernement de son pays a pris de nombreuses mesures visant à lutter contre la pandémie de COVID-19, notamment des mesures visant à protéger les femmes. Par exemple, le programme de vaccination donne la priorité aux patients souffrant de maladies chroniques ainsi qu'aux patients atteints de cancer, dont beaucoup sont des femmes. Des efforts ont été faits pour actualiser les programmes de santé reproductive destinés aux femmes.

Des réformes électorales ont été récemment adoptées pour promouvoir l'égalité hommes-femmes. La loi électorale impose désormais aux partis politiques de faire en sorte que les femmes représentent 50 pour cent des candidats (tant les candidats principaux que les candidats de réserve). Les femmes doivent aussi représenter 50 pour cent des personnes chargées d'organiser les élections, comme les avocats et les conseils d'administration.

L'État encourage l'agriculture familiale et biologique, notamment grâce à des politiques de crédit, ce qui favorise l'autonomisation des femmes. Les écoles continuent les cours en présentiel et en ligne pour le bien des filles qui représentent 58 pour cent des élèves. Les femmes représentent 50 pour cent des personnes travaillant dans des structures ministérielles et 50 pour cent des maires et des maires adjoints. Dans l'ensemble, le Nicaragua est un exemple pour le monde en ce qui concerne la participation et l'autonomisation des femmes. Les pouvoirs publics font preuve d'une très forte volonté politique pour renforcer l'influence des femmes dans les processus de prise de décision politique, sociale et économique.

Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) précise que les crises ne sont jamais neutres du point de vue de l'égalité des sexes. Cela étant, la dimension de genre de la crise liée à la COVID-19 n'est pas prise en considération par les gouvernements ou les organisations internationales, comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Pour les femmes, les conséquences de la pandémie, telles que la perte de revenus et le stress lié aux responsabilités familiales, sont dramatiques. Les parlements doivent s'évertuer à adopter des dispositions législatives efficaces qui s'attaquent aux conséquences économiques et sociales de la pandémie. Il est essentiel de faire en sorte de préserver les acquis de la lutte pour l'égalité hommes-femmes. Si elle est gérée correctement, la crise sanitaire actuelle pourrait être l'occasion de redéfinir les objectifs et de remodeler la société en se fondant sur un modèle plus juste, sans discrimination ni exploitation. C'est pour toutes ces raisons que les parlements du monde entier doivent légiférer, sachant que les lois peuvent influencer les comportements, changer les mentalités et amorcer des discussions.

Mme W. Andrade Muñoz (Équateur) annonce que le monde vit une époque dramatique. Maintenant, plus que jamais, il est crucial de disposer de bonnes infrastructures, et notamment de services d'éducation et de santé, et d'avoir accès à l'eau potable et à Internet. Les femmes ont particulièrement souffert de la pandémie de COVID-19. Un grand nombre de femmes a été victimes de violences domestiques, gagne moins que les hommes et doit se consacrer très largement aux tâches domestiques. Il est donc nécessaire de mettre en place des politiques et des systèmes de protection sociale sensibles au genre.

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande) rappelle que pendant la pandémie, les femmes ont été frappées de plein fouet par le chômage en Nouvelle-Zélande, 70 pour cent des personnes qui ont été les plus durement touchées étant des femmes. Les secteurs dans lesquels les femmes travaillent (services, secteur manufacturier, tourisme, etc.) y sont pour quelque chose. Toutefois, la situation n'est pas la même pour toutes. Une charge disproportionnée a été imposée aux femmes en situation de handicap, aux femmes autochtones, aux femmes issues de groupes ethniques et aux migrantes, et aux femmes issues de la communauté LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres).

Le Parlement de la Nouvelle-Zélande va bientôt approuver son prochain budget. L'intervenante espère que la reprise économique et l'emploi des femmes seront pris en considération dans ledit budget. En outre, la Ministre adjointe de la santé vient d'annoncer une aide supplémentaire pour rattraper le retard en matière de dépistage, notamment le dépistage du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein. L'accent a été par ailleurs mis sur la parité salariale hommes-femmes.

Le pourcentage de femmes au parlement de son pays a atteint 48,3 pour cent lors de la toute dernière élection grâce aux quotas au sein des partis politiques. La législation électorale ne prévoit pas de quotas à proprement parler, mais les partis politiques ont pris la responsabilité d'en appliquer. Son pays s'est en outre engagé à avoir 50 pour cent de femmes dans les organes publics. Cet objectif a récemment été atteint. L'intervenante est prête à travailler avec les parlements du Pacifique qui ne compte aucune femme parlementaire.

Les femmes parlementaires doivent soutenir les défenseuses des droits des femmes dans le monde entier. L'intervenante appelle particulièrement l'attention sur Nasrin Sotoudeh, une défenseuse iranienne des droits des femmes.

Mme S. Karokhail (Afghanistan) déclare que les femmes afghanes ont vécu une expérience unique pendant la pandémie. C'est en effet pendant cette période que les négociations de paix avec les talibans ont débuté. Cependant, les autorités afghanes ont été tellement absorbées par la pandémie qu'elles n'ont pas accordé suffisamment d'attention au processus de paix, notamment en ce qui concerne les droits des femmes. Actuellement, la communauté internationale commence à se

retirer d'Afghanistan, mais sans mettre en place les garanties adéquates. En conséquence, il y a eu une recrudescence d'attaques terroristes dont les femmes ont été les premières victimes. La violence faite aux femmes a augmenté. Des écoles fréquentées par les filles ont été bombardées. C'est une période barbare pour les femmes en Afghanistan.

Les femmes n'ont pas participé de manière significative aux négociations de paix, seules quatre d'entre elles y ont pris part. La communauté internationale n'a pas fait preuve de générosité envers les femmes, refusant par exemple de leur accorder un visa pour leur permettre de participer aux pourparlers à l'étranger. Le monde doit accorder plus d'attention à la question des droits des femmes en Afghanistan. L'intervenante exhorte les participantes à faire part de ses préoccupations au parlement de leur pays et à appuyer un processus qui ne transige ni avec les droits des femmes ni avec la participation des femmes à la vie politique en Afghanistan.

Les talibans souhaitent établir un émirat islamique en Afghanistan, ce qui est inacceptable pour le peuple afghan. Seules des élections en bonne et due forme pourront garantir la participation des femmes.

Mme C. Mix (Chili) signale que les femmes ont particulièrement souffert de la pandémie. Le Chili a enregistré une augmentation de 43,8 pour cent des appels d'urgence émanant de femmes victimes de violence domestique. Les femmes sont également celles qui sont le plus frappées de plein fouet par les pertes d'emploi et les réductions de salaire. L'intervenante souhaite cependant attirer particulièrement l'attention sur un groupe de femmes considérablement pénalisé par la pandémie, à savoir les travailleuses domestiques. En octobre 2020, plus de 150 000 travailleuses domestiques avaient perdu leur emploi. D'autres avaient été contraintes de travailler pendant la quarantaine, alors que les cas de COVID-19 se propageaient. Beaucoup ne bénéficient pas non plus des prestations de l'État, parce qu'elles n'ont pas de contrat de travail ou d'assurance chômage ou parce qu'elles sont migrantes. C'est pour cette raison que le parlement de son pays a proposé des mesures législatives visant à protéger ces femmes, notamment en leur offrant un revenu familial d'urgence. L'intervenante invite les parlementaires à se conformer aux dispositions de la Convention sur les travailleurs domestiques, 2011 (n° 189) de l'Organisation internationale du Travail pour mettre fin à la discrimination à l'égard des travailleuses domestiques.

b) Intégrer l'égalité des sexes dans les projets de résolution examinés aux 142^e et 143^e Assemblées

La Présidente dit que la 142^e Assemblée de l'UIP est saisie de deux résolutions. Les Commissions permanentes se sont réunies afin d'examiner les résolutions et les approuveront par une procédure d'approbation tacite. Les membres du Bureau des femmes parlementaires ont participé à ces réunions pour attirer l'attention sur la problématique du genre. L'intervenante invite les co-rapporteurs à présenter leurs résolutions.

Mme S. Dinică (Roumanie), co-rapporteuse, explique que les co-rapporteurs ont commencé à rédiger la résolution intitulée *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables* en 2019. En 2021, le texte initial a été actualisé pour refléter l'incidence de la COVID-19. En tout, 88 amendements de 12 pays ont été examinés et un grand nombre d'entre eux a été intégré dans le texte. Le comité de rédaction a ensuite complété la résolution pour élaborer le projet actuel.

Le texte souligne que l'économie circulaire et la numérisation peuvent être les moteurs d'une reprise post-pandémie solide ainsi que du développement durable. Il insiste sur le fait que la pandémie a réduit à néant les avancées obtenues de haute lutte sur le plan du développement, en particulier en ce qui concerne l'égalité des sexes, et creusé les inégalités sociales et économiques. Le texte reconnaît en outre le potentiel de l'économie circulaire et de la numérisation pour l'autonomisation des femmes, préconisant un accès accru aux plateformes numériques pour les femmes. Les pouvoirs publics et les parlements sont invités à allouer des ressources financières appropriées pour la mise au point de modèles d'entreprise fondés sur la numérisation et l'économie circulaire, tout en donnant plus particulièrement aux femmes entrepreneures les moyens de se prendre en charge. Un appel a en outre été lancé en faveur de cadres et politiques qui tiennent compte des questions de genre afin d'accroître les possibilités d'accès à l'éducation pour les femmes, y compris dans les disciplines STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), et de développer les compétences numériques des femmes et des filles.

Dans l'ensemble, la résolution fournit une orientation générale sur les principaux objectifs que les gouvernements et les parlements doivent poursuivre pour promouvoir la numérisation et l'économie circulaire. L'intervenante invite le Forum des femmes parlementaires à considérer le texte en prenant en compte les questions de genre.

Mme H. Alhelaissi (Arabie saoudite) ajoute qu'elle a participé aux réunions du comité de rédaction de la résolution ci-dessus. La numérisation et l'économie circulaire ont un immense potentiel pour réduire les inégalités, y compris les inégalités entre hommes et femmes. Certaines dimensions de genre ont déjà été incluses dans le projet initial, qui a fait l'objet d'amendements ultérieurs.

Premièrement, la résolution souligne qu'il est urgent d'inverser le recul dû à la COVID-19, en particulier en matière d'égalité des sexes. En effet, ce sont les femmes qui ont été touchées de manière disproportionnée par la récession économique, car elles occupent généralement les emplois les moins protégés et les moins bien rémunérés et effectuent la plus grande partie des tâches domestiques non rémunérées. Les niveaux de violence à l'égard des femmes et des filles, de mariages d'enfants, de grossesses précoces et de décrochage scolaire chez les filles ont également augmenté en raison de la COVID-19. En conséquence, les inégalités préexistantes entre les hommes et les femmes se creusent dans l'emploi, l'éducation, la santé et dans d'autres domaines.

Deuxièmement, la résolution reconnaît que l'économie circulaire et la numérisation peuvent favoriser l'autonomisation des femmes. Elle invite les parlements et les gouvernements à allouer des ressources financières suffisantes à la mise au point de modèles économiques numériques ou fondés sur l'économie circulaire, tout en mobilisant particulièrement les jeunes et les femmes entrepreneures.

Troisièmement, la résolution souligne qu'il est nécessaire de régler le problème des inégalités de genre dues à la fracture numérique en encourageant la mise en place de cadres éducatifs et de politiques éducatives, y compris dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Les femmes et les filles doivent aussi acquérir des compétences numériques. L'intervenante prie instamment le Forum d'approuver la résolution et de prendre des mesures adéquates à l'échelon national.

Mme C. Roth (Allemagne), co-rapporteuse, fait savoir qu'elle a contribué à l'élaboration du projet de résolution intitulé *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*. Le comité de rédaction de la résolution a achevé ses travaux en avril 2021. La résolution fait une large place à l'effet des changements climatiques sur l'action humanitaire qui démultiplie les conflits et problèmes existants. Des millions de personnes subissent déjà les effets des changements climatiques, qui ont été encore exacerbés par la COVID-19. Il est essentiel d'accélérer les préparatifs en vue d'une aggravation potentielle des problèmes liés à la paix et la sécurité en raison de la crise climatique. Les femmes et les filles sont particulièrement touchées. Elles constituent 80 pour cent des personnes déplacées en raison des changements climatiques. Cependant, les femmes sont également des acteurs importants de la lutte contre la crise climatique. En adoptant le projet de résolution, l'UIP montrera clairement au monde entier qu'il est urgent d'agir. Il est nécessaire d'instituer une politique étrangère préventive et stabilisatrice, axée sur le climat et intégrant une perspective féministe. Il y a aussi lieu d'adopter des mesures avisées qui donnent la priorité aux populations et à leurs besoins afin d'aider à mettre en place des structures durables, pacifiques et équitables pour les hommes et les femmes dans la société. Il ne s'agit pas seulement d'une question de justice climatique, mais aussi d'une question de droits universels de l'homme.

La Présidente annonce qu'elle a participé aux réunions du comité de rédaction de la résolution ci-dessus. La résolution porte principalement sur les conséquences des changements climatiques pour la paix et la sécurité et sur les stratégies parlementaires devant être mises en place pour les prévenir et y faire face. La résolution initiale, qui contenait déjà une perspective de genre importante, a fait l'objet d'amendements ultérieurs.

La question du genre a été intégrée dans la résolution de plusieurs façons. Premièrement, la résolution reconnaît la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres résolutions connexes, qui soulignent l'impact des guerres, des conflits et des déplacements sur les femmes et les filles, ainsi que le rôle crucial joué par les femmes dans la résolution des problèmes liés à la paix et la sécurité. Deuxièmement, la résolution met en lumière les effets des changements climatiques sur les groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap, les réfugiés et les personnes déplacées. Elle note avec préoccupation que les tensions et les catastrophes liées au climat peuvent entraîner une marginalisation, une discrimination et des violences accrues, notamment une augmentation de la violence sexuelle. Elle relève en outre que l'accès aux ressources nécessaires pour faire face à la crise climatique est structurellement freiné par des formes de discrimination existantes, notamment la discrimination fondée sur le sexe. Troisièmement, la résolution souligne que la participation inclusive et significative du public, en particulier la participation des femmes, aux processus décisionnels à tous les niveaux est essentielle dans le cadre d'une gestion équitable et pacifique des ressources naturelles. Quatrièmement, la résolution précise que des solutions doivent être élaborées pour tenir compte du lien entre le climat et

la sécurité avec le concours à la fois d'hommes et de femmes, ainsi que de groupes marginalisés et vulnérables. Les solutions doivent se fonder sur des indicateurs des droits de l'homme tels que l'incidence de la violence sexuelle et sexiste. Le texte exhorte les parlements à adopter des dispositions législatives favorables au climat et sensibles au genre et aux conflits, notamment des lois de finances de première importance visant à promouvoir les programmes liés aux ODD et à la pérennisation de la paix. Il souligne en outre la nécessité d'élaborer des mécanismes nationaux de résilience et globaux et sensibles au genre pour améliorer la préparation aux catastrophes en associant pleinement les femmes à la conception et à la mise en œuvre de ces mécanismes.

Mme J. Oduol (Kenya), co-rapporteuse, déclare qu'une nouvelle résolution intitulée *La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*, sera soumise à examen lors de la 143^e Assemblée de l'UIP. La numérisation croissante à l'échelle mondiale modifie le mode de fonctionnement des démocraties, des sociétés et des économies, apportant d'innombrables possibilités, mais elle est aussi source de nombreuses difficultés. La COVID-19 a fait courir aux enfants et aux adolescents un plus grand risque d'être victimes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle en ligne, compte tenu de l'utilisation croissante des outils virtuels pour la communication, l'apprentissage et les loisirs. Internet ne connaît pas de frontières, ce qui rend indispensable la coopération internationale dans ce domaine. Les parlementaires ont un rôle déterminant à jouer, tant à l'échelle nationale qu'internationale. La résolution mettra l'accent sur l'adoption d'une législation visant à protéger les enfants des abus sexuels en ligne. Elle proposera en outre des meilleures pratiques pour mieux faire appliquer la loi et utiliser la technologie et les mégadonnées aux fins d'identification des auteurs. Il importe de tirer parti des normes internationales et des meilleures pratiques existantes. L'intervenante invite les participantes à assister au débat préparatoire sur la résolution et à apporter leurs contributions.

Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) dit que l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet est un phénomène croissant auquel il n'est pas possible de s'attaquer efficacement sans s'assurer de la coopération des fournisseurs d'accès et des plateformes. Les auteurs d'infractions trouveront toujours de nouveaux moyens d'entrer en contact avec un enfant, quels que soient les obstacles qu'ils rencontrent. C'est la raison pour laquelle les mineurs eux-mêmes doivent être dotés des moyens nécessaires pour résister et demander de l'aide. Il est nécessaire de donner des cours d'éducation sexuelle à l'école en respectant un rythme scientifiquement établi de manière à répondre aux besoins de tous les âges. Les pays doivent abandonner les stéréotypes et les idées conservatrices et doter les enfants des ressources dont ils ont besoin pour comprendre leurs droits et se défendre. Une législation complète doit être adoptée pour responsabiliser les gouvernements et les plateformes en ligne.

Mme H. Alhelaissi (Arabie saoudite) ajoute que les efforts consacrés à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants ne porteront leurs fruits que s'ils sont concertés à l'échelle de la planète. La législation ne suffira pas à elle seule. Le soutien de toutes les entités possibles (communautés, familles et entreprises) est une nécessité.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) pense que les personnes qui ne sont pas pénalisées par la fracture numérique sont en ligne sans interruption. Certes, la numérisation a apporté de nombreux avantages, mais elle présente aussi de nombreux inconvénients, comme le harcèlement en ligne et l'exploitation sexuelle des enfants. Les parlementaires, et plus particulièrement les femmes parlementaires, ont la responsabilité de protéger les enfants physiquement et psychologiquement.

Mme H. Favez (Bahreïn) fait siennes les observations formulées par Mme Al-Helaissi. Les enfants passent des heures et des heures en ligne. Il est essentiel de sensibiliser les adultes et les enfants eux-mêmes aux risques encourus.

Mme F. Robes (Philippines) rappelle que la pandémie a provoqué de graves troubles anxieux chez les femmes et les enfants. Il importe de donner des cours sur la santé mentale, mais aussi d'ouvrir des centres de santé mentale, ce qui permettra de prévenir les suicides. Les Ministères de l'éducation doivent donner aux enfants des explications sur les activités en ligne et engager des professionnels chargés de l'accompagnement psychologique dans les écoles.

Mme S. Sirivejchapun (Thaïlande) signale que la Thaïlande est signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant et qu'elle a récemment modifié son Code pénal de manière à sanctionner plus sévèrement la possession et la diffusion de matériel pédopornographique. Les parlements doivent voter des lois exigeant que le public soit informé lorsque des délinquants sexuels sortent de prison. Certains peuvent faire valoir que cela constitue une violation du droit à la vie privée. Il est cependant plus important de protéger la société.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

La Présidente précise que le Forum est tenu de renouveler la moitié des membres de son Bureau. Deux représentantes régionales doivent être élues dans chaque groupe géopolitique pour un mandat de quatre ans afin de remplacer les représentantes régionales dont le mandat a expiré. Le Forum doit également pourvoir les sièges vacants des représentantes qui ne sont plus parlementaires.

Mme Z. Hilal (UIP), Secrétaire du Forum, déclare que les nominations pour le Groupe africain sont : Mme M. Baba Moussa Soumanou (Bénin), Mme N. Bujela (Eswatini) et Mme O. Sanogo (Mali)et. Les nominations pour le Groupe arabe sont : Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn), Mme A. Ayyoub (Égypte) et Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis). Les nominations pour le Groupe Asie-Pacifique sont : Mme P. Komarudin (Indonésie) et Mme E. Azad (République islamique d'Iran). Un siège demeurera vacant jusqu'à la 143^e Assemblée de l'UIP. Les nominations pour le Groupe Eurasie sont : Mme M. Vasilevich (Biélorus) et Mme E. Afanasieva (Fédération de Russie). Les nominations pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) sont : Mme A. Sagasti (Argentine), Mme C. Mix (Chili), Mme W. Andrade Muñoz (Équateur) et Mme V. Persaud (Guyana). Enfin, les nominations pour le Groupe des Douze plus sont : Mme V. Riotton (France), Mme M. Grande (Italie) et Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande).

Ces nominations sont approuvées.

Mme Z. Hilal (UIP), Secrétaire du Forum, ajoute que le Forum élira la nouvelle Présidente et les nouvelles Vice-Présidentes du Bureau à la réunion suivante.

La séance est levée à 17 heures (HAEC).

Séance du mercredi 12 mai

La séance est ouverte à 14 h 10 (HAEC) sous la conduite de Mme S. Kihika (Kenya), Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Réunion-débat — l'égalité intergénérationnelle dans les parlements et grâce à ceux-ci

La Présidente annonce qu'ONU Femmes a récemment lancé le Forum Génération Égalité en partenariat avec les Gouvernements de la France et du Mexique et des groupes de la société civile. Le Forum est une plateforme unique en son genre axée sur le dialogue intergénérationnel et la collaboration multipartite en vue de parvenir à l'égalité des sexes. Ses travaux porteront sur la violence sexiste, la justice et les droits économiques, l'autonomie corporelle et les droits en matière de santé reproductive et sexuelle, l'action féministe pour la justice climatique, les technologies et innovations pour l'égalité des sexes et les mouvements et le leadership féministes. Une coalition d'action a été créée pour chacun de ces thèmes pour favoriser le changement collectivement et individuellement. L'UIP codirige la coalition d'action portant sur les mouvements et le leadership féministes. Il est temps pour les parlementaires de montrer leur engagement en faveur de ces enjeux prioritaires. En mars 2021, des projets de domaines prioritaires au titre de chaque coalition d'action ont été dévoilés. À la présente réunion-débat, le Forum des femmes parlementaires doit présenter divers engagements et diverses mesures. Les mesures doivent mettre particulièrement l'accent sur l'autonomisation et le leadership des jeunes et des adolescentes. L'intervenante présente les participants au débat.

Mme L. Banerjee (ONU Femmes), intervenante, dit que les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes ont été lents depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, en particulier en ce qui concerne la présence des femmes à des postes de pouvoir. Par exemple, les violences faites aux femmes leaders, plus particulièrement les femmes sollicitant un mandat, sont en augmentation. La représentation des femmes dans les parlements ne dépasse pas 25 pour cent à l'échelle mondiale et seul 1 pour cent des ressources affectées à la coopération dans le monde est consacré à l'égalité des sexes. C'est pour ces raisons que le Forum Génération Égalité a été créé.

La coalition d'action sur les mouvements et le leadership féministes, codirigée par l'UIP, portera sur quatre actions clés. Premièrement, elle veut doubler, d'ici 2026, le taux de croissance annuel des ressources affectées aux mouvements dirigés par des femmes ou par des féministes, dans toute leur diversité, y compris ceux qui sont dirigés par des personnes transsexuelles, intersexes et d'autres personnes de genre non binaire. Deuxièmement, elle a pour objet de promouvoir, d'élargir et de protéger l'espace civique dans tous les domaines, y compris les espaces en ligne, ainsi que d'appuyer l'action menée par les défenseuses des droits de l'homme et les bâtisseuses de paix. Troisièmement, elle espère accroître, d'ici 2026, la participation, le leadership et le pouvoir de décision effectifs des leaders féministes, filles et femmes, afin de promouvoir la parité des sexes dans tous les aspects de la prise de décision, notamment dans le secteur privé, la société civile, les organisations internationales et les organismes publics. Ce faisant, la coalition d'action contribuera à la promotion et à la généralisation de lois et politiques féministes propres à faire évoluer les rapports entre les sexes. Quatrièmement, elle allouera des ressources spécifiques, mais flexibles, et notamment des ressources financières et techniques, aux adolescentes et aux jeunes leaders féministes et créera des espaces sûrs et inclusifs pour leur permettre de participer véritablement aux processus décisionnels. Les actions ci-dessus mettront particulièrement l'accent sur trois points : le financement, les lois et politiques, et les données et la responsabilité. Les financements octroyés aux organisations de femmes doivent être accessibles et transparents. Le point de départ des activités ci-dessus est un changement de norme. Il est primordial d'approfondir la solidarité au sein des mouvements féministes et entre tous les mouvements de justice sociale pour instaurer une culture propice au leadership des femmes.

Des engagements porteurs de changement ont été pris à la première rencontre du Forum Génération Égalité au Mexique en mars 2021. Par exemple, la Fondation Women Moving Millions, conjointement avec la Fondation Ford et le Gouvernement canadien, a annoncé le versement d'un montant total de 15 millions d'USD destiné au lancement d'une alliance mondiale multipartite de mouvements féministes durables. En outre, *Women Moving Millions* s'est engagée à lever 100 millions d'USD supplémentaires d'ici la deuxième rencontre du Forum à Paris en juin 2021 afin de contribuer au financement de toutes les coalitions d'action. Ces engagements étaient à la fois financiers et liés aux lois et politiques. Les travaux des parlementaires et de l'UIP, en particulier le Forum des femmes parlementaires de l'UIP, seront déterminants pour dynamiser les engagements du Forum Génération Égalité.

M. H. Vasconcelos (Mexique), intervenant, précise qu'il est extrêmement important d'examiner les progrès accomplis dans l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans tous les domaines. La première Conférence mondiale sur les femmes s'est tenue à Mexico en 1975. Depuis lors, de nombreux efforts ont été déployés pour assurer la pleine égalité des femmes et des filles. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont constitué une feuille de route très importante à cet égard. S'il ne fait aucun doute que la situation s'est sensiblement améliorée, il est néanmoins nécessaire de réaffirmer les engagements et de s'atteler à de nouveaux problèmes, comme ceux qui sont dus à la pandémie. C'est justement ce que permet de faire le Forum Génération Égalité. Le Forum dont le coup d'envoi a été donné en mars 2021 au Mexique organisera une ultime rencontre en juin et juillet 2021 à Paris.

La lutte pour l'égalité des sexes revêt une importance primordiale pour le Gouvernement mexicain. Pour la première fois dans l'histoire, la parité hommes-femmes est respectée au Sénat et au sein du Cabinet de la présidence. Le Mexique prend également des mesures concrètes pour garantir l'égalité des sexes dans les organismes gouvernementaux, lutter contre toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, donner la priorité à la santé reproductive, parvenir à l'égalité de rémunération, offrir l'accès à la justice, promouvoir les droits de paternité et les droits de maternité, consolider les droits de propriété et les droits fonciers des femmes et mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes autochtones et des femmes d'ascendance africaine. Le Mexique est en passe d'atteindre ses objectifs et continuera à soutenir les préoccupations féministes. Il n'est pas possible de transformer la société si les filles et les femmes ne peuvent pas jouir pleinement de leurs droits.

Mme C. Lopez Castro (Mexique), intervenante, accompagnant ses commentaires de diapositives, souligne qu'elle a participé, au nom de l'UIP, au Forum Génération Égalité au Mexique en mars 2021. Au cours de la réunion, des projets de plans d'action ont été établis pour chacune des six coalitions d'action, avec des contributions de gouvernements, d'organisations internationales, de la société civile, d'organisations dirigées par des jeunes et du secteur privé. Ces projets sont en cours de finalisation. L'intervenante a eu elle-même le plaisir de présenter la vision de la coalition d'action sur les mouvements et le leadership féministes, à savoir mettre en place des mouvements féministes solides dirigés par des femmes et par des filles et garantir le leadership des femmes et des filles, dans toute leur diversité. Les femmes et les filles ont beaucoup à apporter aux processus décisionnels.

Toutefois, il n'est pas facile d'avoir voix au chapitre, en particulier pour les jeunes femmes, qui représentent moins de 1 pour cent des parlementaires. Par conséquent, l'UIP a lancé un appel à l'action visant à soutenir les aspirations politiques des jeunes femmes, à appuyer les jeunes femmes candidates à une fonction politique et à investir dans le leadership des jeunes femmes occupant actuellement une fonction politique. La coalition d'action veut aussi créer des conditions favorables permettant aux femmes de participer pleinement à la prise de décision sans craindre la violence et s'assurer que les institutions sont dotées des moyens nécessaires pour promouvoir les politiques féministes, y compris des lois et budgets sensibles au genre.

La phase de prise des engagements se déroule actuellement et toutes les parties prenantes sont encouragées à annoncer des promesses de dons, dans la mesure de leurs moyens, en faveur de la transition vers l'égalité des sexes. Cette phase atteindra son point culminant au Forum de Paris en juin 2021 où les plans d'action finaux et les engagements seront annoncés. Les parlements sont les mieux placés pour accélérer les progrès en matière d'égalité hommes-femmes, par exemple en abrogeant les lois discriminatoires ou en adoptant de nouvelles dispositions législatives sensibles au genre.

Le Parlement mexicain a voté de nombreuses lois promouvant l'égalité des sexes à tous les échelons de l'administration. Il a fixé des objectifs en matière de parité hommes-femmes et fait en sorte que divers groupes de femmes soient présents à tous les niveaux de la prise de décision. Il a été doté des mécanismes nécessaires pour prendre en compte les questions de genre et a pris des mesures visant à lutter contre le sexisme et les violences faites aux femmes. Il tient également beaucoup à associer des groupes de la société civile et des adolescentes aux processus décisionnels.

Khesavi (porte-parole adolescente de Maurice), intervenante, indique qu'il ne peut y avoir de réels progrès en matière d'égalité hommes-femmes si la voix des adolescentes et des jeunes continue d'être absente des principaux débats. Il est incontestable que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour donner aux filles et aux jeunes femmes les moyens de prendre part en tant que militantes, leaders et participantes à l'élaboration des politiques publiques. Lorsqu'ils disposent de la marge de manœuvre, des possibilités et du soutien nécessaires, les jeunes porte-parole peuvent transformer leur communauté et prendre des mesures pour parvenir à l'égalité des sexes.

Plus tôt dans l'année, des leaders adolescentes et des représentantes d'adolescentes se sont réunies à l'occasion de la coalition d'action sur les mouvements et le leadership féministes dans le cadre d'un dialogue intergénérationnel sur les mesures concrètes à prendre pour soutenir les mouvements et le leadership des adolescentes. Ce dialogue a débouché sur trois recommandations principales. Premièrement, il importe de créer des espaces où les filles et les jeunes femmes peuvent se faire entendre. Ces espaces doivent être accessibles et adaptés aux besoins des adolescentes. Les jeunes femmes et les filles doivent avoir accès aux espaces de prise de décision et avoir un contact direct avec ceux qui détiennent le pouvoir afin qu'elles puissent faire part de leurs préoccupations et proposer des solutions centrées sur les filles. Des espaces sont également nécessaires pour permettre aux jeunes porte-parole de se rencontrer, de constituer des réseaux et de renforcer leurs mouvements. Permettre l'accès aux financements et aux ressources est un autre moyen essentiel de renforcer les mouvements dirigés par des filles dans le monde entier. Deuxièmement, il faut absolument promouvoir un environnement sûr et propice pour que les filles et les jeunes femmes puissent exprimer leur opinion librement en ligne et en public. Parmi les mesures qui pourraient être prises, citons la mise en œuvre de campagnes et l'accessibilité à la participation citoyenne pour les filles de tous les horizons. Troisièmement, il est impératif d'investir dans les filles dès le début. Les écoles doivent introduire l'instruction civique et inscrire les droits de l'homme dans leurs programmes plus tôt et faire en sorte que les filles acquièrent un sens politique, ainsi que la confiance, l'expérience et la formation dont elles ont besoin pour participer à la vie publique en tant que leaders. L'intervenante encourage les parlementaires à s'engager à suivre les trois recommandations ci-dessus.

En général, les parlementaires doivent demander des comptes à leur gouvernement en ce qui concerne le leadership des femmes en veillant à ce que les financements et les politiques en place soient adéquats. Les femmes parlementaires, en particulier, doivent proposer aux filles leur soutien et leur servir de mentor et prendre fait et cause pour les politiques qui appuient les mouvements dirigés par des filles. Les porte-parole des jeunes dans le monde entier font un travail incroyable en luttant pour un monde plus égalitaire entre les sexes. Le moment est venu de les aider.

Mme C. Lopez Castro (Mexique) prend la présidence.

Mme V. Riotton (France) déclare que le Parlement de son pays a beaucoup investi dans l'égalité des sexes. Il a doublé la durée du congé de paternité, augmenté les allocations pour garde d'enfants pour les familles monoparentales, proposé une augmentation de 200 EUR par mois aux prestataires de soins non professionnels et au personnel infirmier et mis les produits d'hygiène intime à la disposition des femmes gratuitement. Le parlement a été saisi de deux projets de loi intéressant particulièrement l'égalité des sexes, le premier visant à lutter contre la violence domestique. Ce projet de loi a permis au parlement de son pays de mieux lutter contre le harcèlement de rue, de mettre en place des bracelets de protection pour les femmes, d'accélérer la prise d'ordonnances de protection et de permettre aux médecins de lever le secret médical en cas de danger immédiat. Le second projet de loi a pour but d'améliorer l'égalité des sexes sur le lieu de travail. Les entreprises seront tenues de mesurer le nombre d'hommes et de femmes et de créer une feuille de route obligatoire afin de parvenir à la parité hommes-femmes.

Mme H. Makiyama (Japon) précise que le Japon a connu des difficultés durant la pandémie, les niveaux d'emploi ayant été durement touchés. Les travailleurs à temps partiel, qui bien souvent sont des femmes, ont été particulièrement concernés. Un grand nombre de parents isolés et de femmes célibataires se sont en outre retrouvés sans revenu. Le nombre de cas de violence domestique a augmenté de 1,5 pour cent l'an dernier. Le taux de suicide chez les femmes est également en augmentation, alors qu'il diminue chez les hommes. Il est donc indéniable que le Japon n'a pas fait assez pour aider les femmes. À l'heure actuelle, la représentation des femmes à la chambre basse de la Diète japonaise est la plus faible des pays du G7 (9,9 pour cent). La première étape pour améliorer la situation est de mieux refléter la diversité de la société dans les institutions politiques. La diversité est une source de résilience.

Mme L. Gumerova (Fédération de Russie) annonce que le Conseil de la Fédération du Parlement russe a mis en place un parlement des jeunes. L'objectif est de faire participer les jeunes à la prise de décision politique et de les former. Il existe aussi d'autres parlements des jeunes en Russie, à la fois à l'échelon régional et l'échelon fédéral. Les pays doivent ouvrir la voie de la politique aux jeunes, en leur offrant la possibilité de renforcer leurs capacités professionnelles. Au fil des ans, les jeunes parlementaires ont prouvé qu'ils pouvaient traiter de questions très sérieuses. L'intervenante invite les participants au troisième Forum des femmes eurasiennes en octobre 2021.

Mme M. McPhedran (Canada) explique que le Canada a récemment nommé pour la première fois une femme au poste de Ministre des finances, et que son tout dernier budget est axé sur un plan de relance économique féministe mettant l'accent sur la garde d'enfants et la participation des jeunes. Outre le plan de relance économique, deux autres plans d'action féministes ont été mis en place. L'un porte sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, et l'autre sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. Le nouveau budget a prévu près de 6 milliards de CAD pour aider les jeunes à payer leurs frais de scolarité et à trouver un emploi, entre autres. L'intervenante demande aux participants au débat de préciser la façon dont la réunion de Paris du Forum Génération Égalité aidera les parlementaires à tisser des liens avec les jeunes leaders.

Mme S. Sirivejchapun (Thaïlande) dit que la Thaïlande a récemment modifié sa loi sur l'avortement, autorisant l'interruption de grossesse pendant les 12 premières semaines. Auparavant, les femmes encouraient des poursuites pénales pour s'être fait avorter. Dans certaines circonstances, la nouvelle loi autorise les femmes à interrompre une grossesse après 12 semaines, par exemple à la suite d'une agression sexuelle.

En vertu de la Constitution thaïlandaise, le Gouvernement est tenu de veiller à ce que les budgets soient sensibles au genre. Le Parlement est chargé de superviser l'exécution de ce budget. Cependant, l'établissement d'un budget sensible au genre est un nouveau concept en Thaïlande. Il reste au pays un long chemin à parcourir avant de pouvoir comprendre pleinement ce concept et l'appliquer.

Le Parlement thaïlandais a récemment publié un code de déontologie à l'intention des membres de la Chambre des représentants, du Sénat et des commissions, qui contient des dispositions interdisant le harcèlement sexuel. Une commission de déontologie chargée d'examiner les plaintes de manière confidentielle a été créée. Cette commission n'est pas une simple formalité, elle est un véritable organe qui a déjà commencé à examiner des cas.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) ajoute qu'en 2017, la Turquie a modifié sa constitution abaissant l'âge d'éligibilité pour se présenter aux élections de 25 à 18 ans. Par conséquent, le pays compte actuellement huit élus de moins de 30 ans. Il est extrêmement utile que les jeunes soient représentés au parlement. Non seulement cela permet de combler le fossé entre les générations, mais aussi de redynamiser le parlement et d'ouvrir des perspectives nouvelles.

L'intervenante s'inquiète de la discrimination exercée par certains parlements à l'égard des femmes qui portent le foulard. L'Allemagne et la France ont voté une loi interdisant aux femmes qui portent le foulard d'occuper une fonction publique. On ne doit pas dire aux femmes ce qu'elles doivent porter ou ne pas porter.

La Turquie a mis au point une application visant à aider les femmes qui peut être téléchargée sur un smartphone. En appuyant sur une touche, n'importe quelle femme en danger peut immédiatement appeler à l'aide. L'application a pour but de lutter contre les violences faites aux femmes. Toutefois, elle ne servira pas aux femmes qui ne sont pas concernées par la fracture numérique.

L'UIP doit se pencher sur la situation en Palestine où des civils innocents sont attaqués par l'État israélien. Cette situation concerne des femmes, des hommes et des enfants.

Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) fait observer que Chypre a réussi à donner la priorité aux questions relatives aux femmes malgré les difficultés engendrées par la pandémie. Le Parlement a examiné des problèmes tels que les violences faites aux femmes et le manque de personnel dans les organes compétents. Il a modernisé les dispositions du Code pénal relatives au viol conformément aux dispositions de la Convention d'Istanbul et a légiféré sur toute une série de questions liées au genre, comme la pénalisation des discours et des comportements sexistes. Parallèlement à la campagne #PasDanMonParlement lancée par le Conseil de l'Europe, deux thèmes de débat sur le sexisme ont été soumis au parlement. Un certain nombre de partenaires sociaux et d'organisations non gouvernementales ainsi que de représentants de la communauté des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres, des queers et des personnes intersexes, et de la communauté des immigrants ont été invités à prendre part à ces débats. Bien qu'il existe un mécanisme national pour les droits des femmes, il n'y a pas de processus pour examiner le budget selon des critères de sexe. L'intervenante continuera d'insister auprès du parlement de son pays pour qu'il mette en place un tel processus. Les principaux moteurs de la lutte contre l'inégalité entre les sexes sont notamment l'adoption de politiques de prévention et la mise en place d'un mécanisme efficace visant à mettre en œuvre des lois et à les faire respecter.

Mme L.B. Malema (Mozambique) précise que l'égalité des sexes est un droit fondamental et une condition préalable à la réduction de la pauvreté. L'égalité des sexes et l'égalité entre les générations doivent aller de pair pour garantir l'inclusion sociale. Les parlements ont un rôle de premier plan à jouer dans l'égalité des sexes tout comme dans l'égalité entre les générations.

En 2019, le Parlement a approuvé deux lois importantes pour la vie des femmes et des filles. La première était une loi pénalisant le mariage d'enfants et les mariages précoces. Le Mozambique avait l'un des taux de mariage d'enfants les plus élevés au monde (une fille sur deux). La seconde est une loi sur les successions, qui donne aux femmes les mêmes droits que les hommes pour hériter après le décès de leur conjoint.

Mme L. Ramohlanka (Lesotho) annonce qu'en vertu des dispositions de la loi électorale de l'Assemblée nationale (2011), les hommes et les femmes participent aux élections à l'Assemblée nationale dans des conditions d'égalité. La loi prévoit un modèle dit "du zèbre" selon lequel une candidature masculine doit toujours être suivie d'une candidature féminine sur les listes des partis politiques. En 2006, le Parlement de son pays a voté la loi sur la capacité juridique des personnes mariées, qui supprime le statut de minorité juridique des femmes. Les femmes mariées ont ainsi obtenu un statut à part entière leur permettant de représenter leur famille sur le plan financier et devant les tribunaux. En 2011, le Parlement a voté la loi sur les entreprises, qui autorise les femmes mariées à diriger une entreprise sans le consentement de leur mari. En mars 2021, un projet de loi sur la lutte contre la violence domestique a été soumis en première lecture. Ce projet de loi vise à abolir les pratiques abusives dégradantes pour les femmes et les enfants, telles que les mariages forcés d'enfants, et accorde une protection aux victimes. Le Lesotho a en outre élaboré la politique de développement et d'égalité de genre 2018-2030 alignée sur les objectifs de développement durable, qui promeut un accès équitable aux services et aux ressources pour les femmes et les groupes vulnérables. La politique sur les marchés publics 2018-2030 a pour but de garantir une répartition équitable des ressources publiques et prône la discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes dans l'attribution des marchés publics.

Mme L. Ramazonova (Kazakhstan) indique que le Kazakhstan a adopté de nombreuses mesures législatives visant à autonomiser les femmes et promouvoir l'égalité des sexes. En 2020, son parlement a modifié la loi sur les élections et sa loi sur les partis politiques. Les partis politiques sont tenus de respecter un quota de femmes de 30 pour cent lorsqu'ils présentent des candidats aux élections. En conséquence, les femmes représentent désormais 27 pour cent des parlementaires à la

Chambre basse et 30 à 35 pour cent dans les parlements régionaux. Fait alarmant, la violence à l'égard des femmes a été multipliée par 2,5 pendant la pandémie. Toutefois, le Kazakhstan est l'un des premiers États post-soviétiques à adopter des lois établissant une tolérance zéro pour la violence domestique.

L'élaboration des budgets prenant en compte les questions de genre est un outil très efficace pour améliorer l'autonomisation des femmes. Le Kazakhstan travaille en collaboration avec ONU Femmes et d'autres organismes en vue d'améliorer la budgétisation sensible au genre. Le Gouvernement est tenu de rendre des comptes sur ces questions au Parlement. Il existe en outre 13 centres d'information et de conseil à travers le pays qui travaillent à l'autonomisation des femmes ainsi qu'un certain nombre de centres d'appui à la famille qui offrent une protection aux familles se trouvant dans une situation difficile.

Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse) explique que les violences faites aux femmes posent un grave problème en Suisse. La Suisse a ratifié la Convention d'Istanbul et devra mettre en conformité sa législation pour remplir les obligations qui lui incombent. La violence domestique existe depuis des décennies, mais elle n'a pas toujours été aussi visible. Elle touche non seulement les femmes, mais aussi d'autres membres de la famille, et notamment les enfants. Avec l'augmentation du nombre de femmes au parlement, la Suisse a pu s'attaquer à ce problème en collaboration avec la société civile. Le Parlement a en outre revu la définition du viol établie par le Code pénal. La définition est actuellement trop restrictive et sera modifiée pour faire une place au consentement. Il importe au plus haut point d'avoir plus de femmes au parlement. L'intervenante encourage les parlementaires à prendre des mesures volontaires pour accroître la représentation des femmes. En Suisse, par exemple, les partis politiques ont inscrit volontairement davantage de femmes sur leurs listes, ce qui a permis à un plus grand nombre de femmes d'être élues. Les quotas ont été parfois critiqués, mais ils constituent une mesure temporaire efficace pour atteindre la parité hommes-femmes au parlement. Il importe aussi de lutter pour l'égalité salariale. Malgré ces efforts, il reste encore beaucoup à faire en Suisse.

Mme H. Alhelaissi (Arabie saoudite) affirme qu'il est de la plus haute importance de mettre en œuvre des mécanismes, des politiques et des lois pour faire avancer les causes des femmes et promouvoir les droits des femmes. L'inclusion des jeunes et des femmes doit être une priorité pour tous les gouvernements. L'Arabie saoudite a donné la priorité à ces questions dans sa vision pour 2030 et injecté des fonds considérables dans le budget pour ces causes. Il ne sera pas possible de faire avancer les droits des femmes sans inclure les hommes. Les hommes doivent donc être invités à prendre part aux conversations sur l'égalité des sexes.

Mme C. Mix (Chili) confirme que le peuple chilien va bientôt élire les membres de la Convention constitutionnelle, un organe chargé de rédiger une nouvelle Constitution pour le pays. Des mesures ont été mises en place pour garantir la parité hommes-femmes au sein de la Convention. Il s'agira du tout premier organe de ce type au monde à avoir une représentation paritaire des hommes et des femmes. La Constitution sera donc rédigée par un nombre égal d'hommes et de femmes.

M. G. Binzagr (Arabie saoudite) souligne l'importance du partenariat entre les hommes et les femmes pour intégrer pleinement les femmes dans la société. L'Arabie saoudite a une vision à long terme à cet égard. Il est important de prendre en considération quatre étapes en particulier : le rôle de pionnier, l'alignement, l'autonomisation et l'établissement de modèles. Le rôle de pionnier nécessite de fixer des objectifs clairs pour l'inclusion et la participation des femmes. En Arabie saoudite, les femmes jouent un rôle dans l'éducation depuis longtemps, mais la difficulté est de les insérer dans la société dans son ensemble, en particulier à des postes de responsabilité. L'alignement est une situation dans laquelle les hommes et les femmes travaillent ensemble pour peaufiner les lois si nécessaire. En Arabie saoudite, l'autonomisation consiste notamment à encourager les femmes à obtenir des bourses à l'étranger et à avoir accès à des postes de responsabilité en tant qu'étudiantes. Ces jeunes femmes commencent maintenant à s'insérer dans la société. Montrer l'exemple est également de la plus haute importance. Les femmes leaders doivent être un exemple pour les générations suivantes en leur montrant la voie à suivre. Les hommes et les femmes doivent être une source d'inspiration réciproque montrant qu'ils peuvent être des partenaires dans le leadership.

Mme H. Favez (Bahreïn) rappelle que le Bahreïn s'est doté de plusieurs organes œuvrant en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il s'agit notamment du Conseil suprême pour les femmes, du Ministère du travail et du développement social et du Bureau de la fonction publique. Il a en outre mis en place des lois et réglementations en faveur des femmes. Un ensemble de projets a été récemment adopté afin de mieux intégrer les femmes sur le marché du

travail. Ce dispositif incite les employeurs des secteurs public et privé à employer davantage de femmes. Le Conseil suprême pour les femmes est composé de 16 personnalités publiques féminines et a pour but d'accroître les efforts déployés pour promouvoir l'autonomisation des femmes. L'une des initiatives du Conseil suprême pour les femmes a été d'encourager les organismes publics et les entreprises privées à créer des comités pour l'égalité des chances. Ces comités ont pour objet de garantir l'égalité de traitement des hommes et des femmes sur le lieu de travail. Il existe actuellement 45 comités pour l'égalité des chances dans les organismes publics. Le Bahreïn a en outre adopté un plan national pour la promotion de la femme qui vise à garantir la stabilité familiale et à permettre aux femmes de contribuer de façon compétitive au développement en se fondant sur le principe de l'égalité des chances. Le Bahreïn passe actuellement de l'autonomisation des femmes au développement des femmes. Les femmes doivent être présentes dans tous les secteurs de l'économie.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) précise que l'autonomisation des femmes s'améliore en Iran. On dénombre actuellement 3 200 fonds de microcrédit accessibles aux femmes rurales dans tout le pays. En tout, il existe 4 000 femmes chefs d'entreprise et 20 pour cent des entreprises fondées sur le savoir sont dirigées par des femmes. Sur le plan politique, les femmes doivent occuper 30 pour cent des postes d'encadrement dans le domaine de l'élaboration des politiques. De même, le recrutement de femmes juges est en augmentation et le nombre de femmes candidates au parlement a augmenté de 21 pour cent au cours des quarante dernières années. En ce qui concerne l'éducation, le taux de décrochage scolaire pour les filles a diminué. Les femmes diplômées de l'enseignement supérieur représentent 30 pour cent des salariés. Les femmes et les filles représentent également la moitié des étudiants en Iran. La participation des femmes aux sports est en augmentation, et elles sont nombreuses à participer aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques. L'Iran a par ailleurs adopté un certain nombre de mesures législatives et notamment une loi qui réduit le temps de travail des femmes. Les femmes ont été accompagnées tout au long de la pandémie de COVID-19 en bénéficiant notamment de prêts et de subventions.

Mme S. Kihika (Kenya) reprend la présidence.

Élections à la présidence du Bureau des femmes parlementaires

Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) indique que le mandat de Mme Kihika, Présidente du Bureau, arrive à échéance. Elle tient à la remercier pour l'ensemble de son travail.

La Présidente déclare que ce fut un grand honneur de présider le Bureau et remercie les membres pour leur soutien tout au long de son mandat. Le Forum a élu un certain nombre de nouveaux membres au Bureau le 10 mai 2021. Le Bureau nouvellement constitué s'est réuni pour la première fois en ligne le 11 mai 2021 et a examiné les mandats des représentantes régionales actuelles. Le mandat de certaines d'entre elles doit prendre fin en 2022 sur la base des élections tenues en 2018. Pour d'autres, le mandat prendra fin en 2025 sur la base des dernières élections. Les prochains cycles de renouvellement de ces postes sont donc d'un an et de trois ans, au lieu de deux ans comme le prévoit le règlement, en raison du retard d'un an dans la tenue des élections à la suite du déclenchement de la pandémie. Si le Forum en convient, l'intervenante propose de prolonger d'un an le mandat des représentantes régionales dont le mandat arrive à expiration en 2022 afin de maintenir la rotation applicable au renouvellement de la moitié des sièges tous les deux ans.

Il en est ainsi convenu.

La Présidente ajoute qu'à sa réunion du 11 mai 2021, le Bureau nouvellement constitué a examiné les nominations pour la nouvelle Présidente, la première Vice-Présidente et la deuxième Vice-Présidente. Il a nommé Mme L. Vasylenko (Ukraine) Présidente et Mme H. Fayez (Bahreïn) première Vice-Présidente. Le poste de deuxième Vice-Présidente restera vacant jusqu'à la prochaine Assemblée de l'UIP. L'intervenante considère que le Forum souhaite approuver les nominations.

Les nominations sont approuvées.

Mme L. Vasylenko (Ukraine) estime que c'est un honneur d'être élue à la présidence du Bureau des femmes parlementaires. Elle espère porter l'égalité des sexes à un nouveau niveau. Il importe d'œuvrer de concert pour faire du monde un endroit plus respectueux de l'équilibre et plus égalitaire entre les sexes. Elle a l'intention de s'entretenir avec les membres séparément et dans le cadre de leurs groupes régionaux pour connaître leurs objectifs. Il sera alors possible d'intégrer les choses dans un programme cohérent et de le promouvoir au niveau général de l'UIP.

Mme H. Fayez (Bahreïn) précise que le Bureau est un organe important pour aborder les questions relatives aux femmes. Elle est enthousiaste à l'idée de travailler avec la nouvelle présidente ainsi qu'avec chacune des membres du Forum. Elle travaille depuis longtemps sur les questions relatives aux femmes au Bahreïn, y compris sur différents textes de loi, et peut donc être un atout précieux pour l'UIP. Elle espère que certains des objectifs du Forum, sinon tous, seront atteints au cours des prochaines années.

Lieu et date de la 32^e session du Forum des femmes parlementaires

La Présidente annonce que la prochaine session du Forum des femmes parlementaires se tiendra lors de la 143^e Assemblée de l'UIP en novembre 2021.

La séance est levée à 16 h 15 (HAEC).

Forum des jeunes parlementaires

Séance du jeudi 13 mai 2021

Allocution de bienvenue

La séance est ouverte à 14 heures (HAEC) sous la conduite de M. Bouva (Suriname), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Le Président, dans ses observations liminaires, présente les sujets qui seront abordés par le Forum au cours de la présente séance, notamment l'impact de la pandémie sur la jeunesse, les approches stratégiques visant à "reconstruire en mieux" et les principales conclusions tirées de la septième Conférence mondiale des jeunes parlementaires organisée récemment. En s'employant à mettre en œuvre ces conclusions, les membres du Forum pourront faire ressortir des mesures de reprise adaptées aux besoins des jeunes qu'il conviendra de promouvoir dans le cadre de la présente Assemblée et au sein des parlements nationaux. Il a le plaisir d'accueillir à la présente séance le Secrétaire général, qui est le plus fervent partisan de la représentation et de l'autonomisation des jeunes.

Le Secrétaire général, remerciant le Président pour ses mots bienveillants, déclare qu'il restera inlassablement résolu à interagir avec la jeunesse représentée par le Forum. Il est fier que la résolution de l'UIP sur la participation des jeunes au processus démocratique, adoptée en 2010, ait favorisé l'essor du mouvement de la jeunesse observé depuis lors au sein de l'UIP. Il se dit ravi de prendre part au lancement officiel de la réunion, remarquant que la participation d'autant de jeunes parlementaires témoigne de leur engagement indéfectible en faveur d'une participation accrue de la jeunesse aux travaux parlementaires.

La question qui se pose est la suivante : comment traduire les voix, les besoins et les intérêts des jeunes dans la prise de décision politique, leur participation à cet égard étant un droit, dans un monde où seuls 2,6 pour cent des parlementaires sont âgés de moins de 30 ans et où, dans 69 pour cent des pays, les jeunes sont en âge de voter, mais pas de se présenter à des élections. La jeunesse constitue une composante essentielle de toute démocratie ; ses perspectives, idées et talents sont indispensables pour s'attaquer aux sujets de préoccupation de toutes les générations.

Il n'en reste pas moins que la jeune génération reste à la marge de la politique, sa capacité à susciter le changement étant entravée par le caractère inaccessible des systèmes de gouvernance. Dans ce contexte, la résilience dont font preuve les jeunes est particulièrement encourageante. Il convient de prendre acte du rôle essentiel qu'ils ont joué pour ce qui est d'atténuer les répercussions de la COVID-19, au moyen d'un ensemble d'activités communautaires et autres, tout comme de leur leadership dans les efforts de lutte pour la démocratie, les droits de l'homme et l'action climatique. Il importe donc de soutenir les jeunes afin qu'ils jouent un rôle similaire dans le cadre des efforts de reprise post-pandémie.

Il a constaté avec plaisir la portée des réflexions sur ces questions lors de la septième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, dont les temps forts comprenaient le lancement de la campagne intitulée "*Oui à plus de jeunes au parlement !*", campagne ayant vocation à mettre un terme à la sous-représentation des jeunes, et la publication du nouveau rapport de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux. Compte tenu des bonnes pratiques et des recommandations supplémentaires formulées pour une reprise post-pandémie adaptée aux jeunes, tous les ingrédients sont réunis pour assurer une bonne prise en considération du point de vue de ces derniers dans les Parlements membres et lors de l'Assemblée à venir.

Les jeunes parlementaires endossent une grande responsabilité pour ce qui est de garantir que la jeunesse n'est pas laissée de côté en matière d'élaboration de politiques, de prise de décisions et d'allocation des ressources. L'UIP est prête à continuer à fournir une plateforme mondiale permettant aux jeunes responsables politiques d'œuvrer en faveur d'avancées justes, résilientes et durables. Il convient de renforcer et de régénérer les démocraties en faisant en sorte qu'elles représentent et intègrent mieux toutes les générations et qu'elles répondent mieux aux besoins et aux intérêts spécifiques de chacun. À cette fin, il convient, par conséquent, de saisir les possibilités offertes par les prochaines activités de l'UIP en 2021, qui aideront également l'Organisation à rester pertinente et adaptée, en particulier dans un monde post-pandémie de COVID-19.

Outre son action en faveur de la résolution susmentionnée visant à asseoir le Forum en tant que plateforme d'influence pour les jeunes parlementaires du monde entier, en 2018, l'UIP est devenue la première organisation internationale à mettre en place des quotas de jeunes en matière de participation à ses réunions.

Le mouvement de la jeunesse de l'UIP aidera à ouvrir la voie politique à la jeune génération et à redéfinir un modèle de développement tourné vers un avenir meilleur, grâce à des changements profonds attendus par ceux qui ont accordé leur confiance aux parlementaires. La participation et la contribution actives des membres du Forum constituent un élément déterminant du mouvement de l'UIP en faveur de l'autonomisation des jeunes et de la défense de la place qui leur revient de droit dans la construction d'un monde meilleur aujourd'hui et à l'avenir. Il attend donc avec impatience les résultats des délibérations du Forum.

Le Président, rendant hommage au Secrétaire général en tant que fer de lance des activités de l'UIP en matière de représentation et d'autonomisation des jeunes, déclare que le Forum représente l'aboutissement des efforts déployés depuis 2010 pour stimuler le leadership et l'engagement politiques des jeunes.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Contribution aux travaux de la 142^e Assemblée du point de vue des jeunes : parlements, jeunesse et COVID-19

Le Président déclare que les chocs sanitaires et socio-économiques engendrés par la pandémie de COVID-19 ont eu une incidence significative sur les jeunes hommes et femmes du monde entier. Le Forum évoquera donc la contribution des jeunes aux travaux de la 142^e Assemblée dans l'optique de garantir que les parlements répondent à leurs besoins et leur donnent la place qui leur revient de droit, pendant et après la pandémie. Afin de nourrir les débats, il présentera aux participants les principales recommandations formulées par la septième Conférence mondiale des jeunes parlementaires consacrée à une approche de la reprise post-COVID-19 adaptée aux besoins des jeunes, qui s'est tenue récemment.

Accompagnant sa présentation de diapositives, il fait savoir que les recommandations concernant la représentation et l'autonomisation des jeunes insistent sur la nécessité de créer des espaces sécurisés dans lesquels les jeunes peuvent être moteurs du changement et repousser les limites du rôle assigné aux responsables politiques. À cette fin, les parlements doivent faire preuve d'ouverture et inviter plus de voix venant de la base autour de la table en mobilisant le pouvoir de transformation des gadgets et des réseaux sociaux pour une meilleure sensibilisation sur le rôle du parlement.

Pour ce qui est de l'éducation, la première recommandation consiste à investir dans le domaine et à appeler les gouvernements à atteindre l'objectif de dépense de 6 pour cent du produit intérieur brut en la matière dans les budgets nationaux. La législation doit également intégrer une dimension de genre, d'âge et de diversité, en tenant compte des besoins spécifiques des filles et des garçons. Des modèles hybrides de systèmes éducatifs doivent également être mis au point pour combler la fracture numérique.

En matière sanitaire, une législation et un contrôle robustes sont recommandés pour répondre à la désorganisation actuelle de l'accès aux services de soins essentiels et éliminer la violence sexiste s'exerçant contre les jeunes femmes et les filles. La couverture sanitaire universelle doit répondre aux besoins des jeunes, dans le cadre de la résolution de l'UIP visant à réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030. Plus de ressources doivent être accordées à la santé psychique des jeunes, grâce à des gouvernements qui investissent massivement dans les services concernés.

En vue de promouvoir l'autonomisation économique, il convient de soutenir des réformes structurelles, notamment pour répondre au chômage des jeunes. Les jeunes parlementaires ont un rôle déterminant à jouer en matière d'amélioration des cadres législatifs spécialement conçus pour les jeunes entrepreneurs. En particulier, une législation plus robuste permettra d'encourager le secteur privé, par le biais d'incitations fiscales, à embaucher des jeunes. Le revenu de base doit également être envisagé comme un moyen de rendre les jeunes économiquement autonomes. Pour résumer, des investissements tournés vers les personnes, les institutions et les emplois décentes sont nécessaires.

Quant au rôle des parlements à l'égard de la mise en œuvre de ces recommandations, il convient de s'appuyer sur leur volonté politique, ainsi que sur le soutien de divers acteurs, pour redynamiser les systèmes d'éducation, ouvrir les portes de l'emploi et de l'entrepreneuriat aux jeunes, permettre aux idées et aux actes des jeunes de changer l'essence de l'engagement politique et protéger les générations futures en préservant leur santé et leur bien-être.

Dans la mesure où les jeunes parlementaires sont prêts à jouer un rôle fondamental en faveur de ce programme, il encourage les participants au présent débat interactif à partager des informations relatives aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes, à décrire les bonnes pratiques mises en œuvre en vue de préserver et de renforcer l'autonomisation des jeunes pendant la pandémie, et à proposer des moyens visant à s'assurer que les politiques, législations et allocations des ressources sont appropriées pour soutenir l'autonomisation des jeunes dans le cadre des efforts de reprise post-COVID-19.

M. U. Lechte (Allemagne) indique que les jeunes sont effectivement les grands perdants de la pandémie. Ils ne sont pas en mesure de se faire vacciner, passent de longues heures sur des appareils numériques pour étudier et sont privés de leur jeunesse, dans l'impossibilité de profiter de ce que la vie aurait normalement à leur offrir. Les places dans l'enseignement supérieur restent fermées, les emplois disparaissent et l'économie mondiale est en souffrance. Le temps passe très lentement pour les jeunes, qui ont déjà subi de nombreux mois de confinement. En Allemagne, les cliniques de santé psychique sont dépassées et l'on constate une pénurie des services de conseils et de thérapie destinés aux jeunes en raison de la forte demande. En conclusion, dans l'ensemble, les jeunes ont été les plus durement touchés par la pandémie.

Mme R.N. Khadse (Inde), citant une enquête mondiale sur les jeunes et la COVID-19 publiée en 2020, indique qu'une majorité de jeunes touchés par la fermeture des structures d'éducation et de formation n'ont pas été en mesure de s'adapter à la formation en ligne et à distance. Par ailleurs, de nombreux jeunes travailleurs ont signalé des pertes d'emploi ou une baisse de revenus. Les restrictions de libertés s'ajoutant aux mesures de confinement, on constate une crise de la santé psychique chez les jeunes. En dépit de telles difficultés, ces derniers restent déterminés à s'associer aux parties prenantes pour reconstruire en mieux, notamment, grâce au bénévolat et à des dons en faveur de la lutte contre la COVID-19.

L'Inde investit dans sa population de jeunes conformément à une politique nationale globale axée sur les domaines prioritaires en faveur du développement des jeunes. Parmi les initiatives engagées axées sur les jeunes, on recense des programmes qualifiants, d'autonomisation numérique, en matière de prêts en faveur de start-up ou de microentreprises, ainsi qu'un dispositif offrant aux travailleurs migrants revenus des moyens d'assurer leur subsistance. Les institutions et organisations nationales pour le développement des jeunes ont fait participer des jeunes aux efforts de lutte contre la pandémie sur tous les fronts, y compris par la sensibilisation à la désinformation et aux problèmes sanitaires. Ces actions concertées sont les moyens d'assurer la reprise post-pandémie de COVID-19.

M. G. Giam Yean Song (Singapour) déclare que les mesures socio-économiques mises en place dans son pays pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 à l'égard de nombreux jeunes Singapouriens au cours d'années charnières pour eux comprenaient des outils numériques pour la formation et l'apprentissage à distance des jeunes diplômées et un soutien financier au profit des jeunes couples avec enfants. Outre leur intérêt pour l'acquisition de compétences et l'obtention de bons emplois, les jeunes Singapouriens font preuve d'un vif sens des responsabilités et s'inquiètent pour l'environnement. Son parlement a appelé à déployer des efforts plus importants pour lutter contre l'urgence suscitée par les changements climatiques à l'échelle mondiale et adhérer au développement durable.

En tant que pays tributaire des échanges commerciaux pour sa survie, Singapour se dit favorable à un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles comme fondement d'une reprise mondiale post-pandémie durable. Considérant que personne ne sera en sécurité tant que tout le monde ne sera pas en sécurité, Singapour soutient résolument le mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 comme moyen de garantir un accès juste et équitable au vaccin pour tous les pays. Il appelle tous les parlementaires à s'unir pour lutter contre l'ennemi commun que représente la COVID-19, de sorte à marquer le début d'un avenir plus sûr et plus lumineux pour la jeunesse et l'humanité dans son ensemble.

M. I. Dodangoda (Sri Lanka) fait savoir que, pendant la pandémie, les jeunes ont été durement touchés par les pertes et les pénuries d'emplois ainsi que par les réductions de salaire. Les pays doivent donc se concentrer sur l'emploi des jeunes, mettre en évidence et créer des opportunités d'emploi, et guider la jeunesse vers celles-ci. Comme les autres, son gouvernement a mis en place

des programmes d'aides, de prêts et de soutien financier visant à permettre aux jeunes entrepreneurs, aux start-up et autres de surmonter les difficultés générées par la crise de la COVID-19. Des efforts supplémentaires sont néanmoins requis pour faire entrer les jeunes sur le marché du travail en ces temps difficiles, ce qui implique de les aider à faire les bons choix de carrière pour leur permettre d'améliorer leurs vies et de contribuer à l'économie nationale. Il est essentiel que les parlementaires travaillent ensemble pour atteindre cet objectif commun consistant à garantir que les jeunes bénéficient du soutien nécessaire pour bien se lancer dans la vie.

M. A. Bakr (République arabe syrienne) précise que le Parlement de la République arabe syrienne compte un grand nombre de jeunes parlementaires ainsi qu'une commission permanente pour la jeunesse compte tenu du rôle important joué par les jeunes dans tous les aspects de la vie. Son pays et sa société composée de nombreux jeunes se heurtent à des difficultés exceptionnelles liées au terrorisme, aux sanctions et aux mesures unilatérales, tout en devant en parallèle faire face à la COVID-19. Le Gouvernement s'évertue à atténuer les effets du virus sur la population, qui soutient son action à cet égard au moyen de la coopération. Il convient néanmoins de faire attention à préserver les moyens de subsistance et, pour leur part, les jeunes parlementaires doivent s'associer aux efforts de vaccination mondiaux. Ses concitoyens et lui-même sont d'ores et déjà prêts à s'engager en faveur de toute proposition qui aurait une incidence positive sur la vie des jeunes.

Le Président remercie tous les intervenants pour leur contribution au débat.

Élections au Conseil du Forum des jeunes parlementaires

Le Président rappelle que le mandat des membres actuels du Conseil arrivera à échéance à l'issue de la présente Assemblée et qu'il convient donc d'élire de nouveaux membres, à savoir un homme et une femme de chaque groupe géopolitique, pour un mandat de deux ans, qui prendra fin au printemps 2023.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires) présente les candidats désignés par leur groupe géopolitique respectif en vue de leur élection en qualité de membres du Conseil : pour le Groupe africain, M. R. Miarintsoa Andriantsitonta (Madagascar) et Mme T. Jutton (Maurice) ; pour le Groupe arabe, Mme S. Albazar (Égypte) et M. A. Al-Kattan (Koweït) ; pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme R.N. Khadse (Inde) et M. I. Sereewatthanawut (Thaïlande) ; pour le Groupe Eurasie, Mme M. Vasilevich (Biélorus) et M. A.U. Aslonov (Ouzbékistan) ; pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, Mme S. Browne (Guyana) et M. P. Kemper (Paraguay) ; et pour le Groupe des Douze Plus, M. U. Lechte (Allemagne) et Mme O. Rudenko (Ukraine).

Le Président considère que le Forum souhaite élire ces candidats en tant que membres du Conseil pour la période 2021-2023.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 15 (HAEC).

Séance du lundi 17 mai

La séance est ouverte à 14 h 15 (HAEC) sous la conduite de M. M. Bouva (Suriname), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Le Président rappelle qu'au cours de sa première séance, le Forum a fait part de ses observations quant à une reprise post-COVID-19 (thème de la 142^e Assemblée) adaptée aux besoins des jeunes et a élu de nouveaux membres au Conseil du Forum des jeunes parlementaires. Au cours de la présente séance, le Forum sera invité à se pencher sur les récentes avancées réalisées en matière de participation des jeunes à la vie politique et sur d'éventuelles nouvelles solutions à mettre en place à cet égard dans la décennie à venir. La séance inclura aussi un débat consacré à la campagne "*je dis oui*" et à la manière de donner la priorité aux problématiques des jeunes dans la prochaine Stratégie quinquennale de l'UIP.

Réunion-débat
***Une nouvelle décennie d'action pour l'UIP et les parlements
en matière de représentation des jeunes***

Le Président précise que l'année dernière, le Forum a célébré le dixième anniversaire de la résolution de l'UIP sur la participation des jeunes au processus démocratique en demandant aux parlements de quelle manière ils la mettaient en œuvre. Certains parlements ont abaissé l'âge minimum requis pour se présenter à des fonctions électives, tandis que d'autres ont adopté des quotas et créé des forums de jeunes. Cela dit, il reste encore beaucoup à faire : seuls 2,6 pour cent des parlementaires du monde ont moins de 30 ans et, dans 69 pour cent des pays, l'âge minimum requis pour se présenter à des fonctions électives est plus élevé que l'âge minimum requis pour l'octroi du droit de vote.

Il remercie le Conseil sortant pour ses travaux.

Une vidéo est diffusée pour commémorer le mandat du Conseil du Forum des jeunes parlementaires sortant.

M. D. Pacheco (Président de l'UIP) estime que le mois d'avril 2021 a marqué le début d'une nouvelle décennie de travail importante sur les problématiques des jeunes, avec la tenue de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires et la publication d'un rapport sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux. Grâce aux nouvelles données et aux recommandations du rapport, ainsi qu'aux engagements pris lors de la Conférence mondiale, au cours de laquelle les jeunes parlementaires ont partagé leurs expériences de la pandémie et fait part de leur vision du rôle de la jeunesse en vue de reconstruire en mieux, les travaux en faveur de l'autonomisation des jeunes prendront une autre dimension. Ces réflexions enrichissantes seront intégrées dans les documents finaux de la 142^e Assemblée.

Les travaux conjoints depuis le lancement de la campagne "*Je dis oui*" se sont poursuivis. Cette campagne représente une passerelle entre le fait de parler de l'autonomisation des jeunes et d'agir. Elle table sur le fait que tout le monde prenne ses responsabilités pour travailler ensemble. Une centaine d'acteurs du changement s'est déjà inscrite pour participer à la campagne. Dans la mesure où une autonomisation des jeunes réussie s'appuie sur le concours de personnes de tous âges, la nature intergénérationnelle de la campagne est indispensable à son succès. Le Président de l'UIP s'engage dès lors à convaincre des dirigeants de tous âges à soutenir la campagne.

La participation des jeunes à la vie politique est importante dans la mesure où les parlements doivent refléter les populations qu'ils représentent. Cependant, pour l'heure, plus de 40 pour cent des parlements du monde entier ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans, alors que cette tranche d'âge représente plus de 50 pour cent de la population mondiale. Les parlements ont besoin du talent et de l'enthousiasme des jeunes de moins de 30 ans pour résoudre les problèmes fondamentaux de la planète, des changements climatiques à la pandémie. Le besoin de changement se fait cruellement sentir ; la campagne "*Je dis oui*" représente une opportunité à laquelle tout le monde peut contribuer.

L'UIP discute actuellement de sa Stratégie quinquennale pour la période 2022-2026. Le Président invite les membres du Forum à prendre activement part à ce processus, étant entendu que le point de vue des jeunes sur la future direction stratégique de l'UIP est fondamental. Il réaffirme au Forum son engagement personnel en faveur des jeunes parlementaires et le soutien plus large de l'UIP à cet égard. Leurs travaux, notamment en faveur d'une UIP plus solide, s'inscrivent dans un effort conjoint de personnes de tous âges.

Le Président remercie le Président de l'UIP pour son engagement visant à rendre l'UIP et ses Parlements membres plus forts. Les jeunes parlementaires comptent sur le Président de l'UIP pour plaider en faveur de l'importance du programme pour la jeunesse dans la prochaine Stratégie de l'UIP, notamment pour une augmentation de la quantité et de la qualité des contributions des jeunes à la vie parlementaire.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires) fait savoir qu'elle informera le Forum quant à l'état de la représentation des jeunes au parlement, sur la base du rapport bisannuel de l'UIP (publié en avril 2021). Ce rapport répertorie les avancées enregistrées et les contretemps accusés quant au nombre de jeunes parlementaires élus au sein des parlements nationaux. Il s'appuie sur des données relatives à la représentation des jeunes provenant de 148 parlements et

d'autres données provenant de 248 chambres de parlement. Il s'agit également du premier rapport à s'appuyer sur des entretiens avec des jeunes parlementaires et des experts de la représentation des jeunes.

L'UIP fixe des objectifs d'égalité entre les sexes en matière de représentation des jeunes au parlement, compte tenu de la proportion de jeunes dans le monde entier répartie entre différentes catégories d'âges et de l'âge minimum requis pour pouvoir prétendre à des fonctions électives dans leur pays. Les progrès à cet égard sont lents. Pour le moment, nous en sommes à 2,6 pour cent de parlementaires âgés de moins de 30 ans, par rapport à un objectif de 15 pour cent, 17,5 pour cent de parlementaires âgés de moins de 40 ans, contre un objectif de 35 pour cent et juste un peu au-dessous de 30 pour cent de parlementaires âgés de moins de 45 ans, contre un objectif fixé à 45 pour cent. Un tiers des parlements et les trois quarts des chambres hautes du monde entier ne comptent aucun parlementaire âgé de moins de 30 ans. De même, à l'échelle régionale, nous sommes loin d'atteindre les objectifs fixés.

Le rapport conclut également que dans 69 pour cent des pays, l'âge minimum requis pour se présenter à des fonctions électives est plus élevé que l'âge minimum requis pour voter. L'uniformisation de ces âges minimums requis est une priorité absolue. Le Nigéria et la Turquie ont récemment résolu cette question.

Seules 39 pour cent des chambres disposent d'une commission qui traite des problématiques des jeunes, malgré l'idée selon laquelle toutes les chambres devraient en disposer. Les Parlements de l'Espagne, de l'Indonésie et de la Lettonie ont récemment mis en place des forums de jeunes. L'UIP se tient prête à faciliter les échanges entre pairs pour les parlements qui souhaitent faire de même, de sorte à augmenter la proportion de forums de jeunes à l'échelle mondiale, au-delà des 16 pour cent actuels.

La Norvège est en tête du classement pour ce qui est du nombre de parlementaires de moins de 30 ans, tandis que l'Arménie est le pays qui compte le plus de parlementaires de moins de 40 et 45 ans. La Gambie se trouve en quatrième place en ce qui concerne le nombre de parlementaires de moins de 30 ans et en sixième place pour ce qui est des parlementaires de moins de 40 et 45 ans. Le pays d'origine du Président, le Suriname, se trouve également dans le top dix pour ces trois catégories. Il convient de féliciter chaleureusement tous les parlements qui se trouvent dans le top du classement, bien que des avancées supplémentaires soient nécessaires, en particulier en ce qui concerne la catégorie des moins de 30 ans.

Les femmes parlementaires sont moins nombreuses que leurs homologues masculins, toutes catégories d'âge confondues, bien que cette tendance soit moins prononcée dans la catégorie des 21-30 ans.

Le rapport d'avril 2021 est le premier qui compare la représentation parlementaire selon l'âge et la taille de chaque catégorie d'âge dans un pays donné. En proportion, le nombre de parlementaires de moins de 40 ans est plus proche du nombre d'adultes de moins de 40 ans en Europe et dans les Amériques. Les plus grandes différences ont été constatées dans les régions où les jeunes représentent la plus grande part de la population, notamment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Les données relatives aux jeunes présidents de parlements et aux jeunes chefs d'État constituent une autre nouveauté du rapport d'avril 2021. Un président de parlement est âgé de moins de 30 ans et 20 autres sont âgés de moins de 40 ans : un seul d'entre eux est une femme.

Le rapport juge qu'abaisser l'âge d'éligibilité à des fonctions électives a des conséquences significatives sur le nombre de jeunes élus au parlement. À titre d'exemple, lorsque le Nigéria a abaissé l'âge d'éligibilité à des fonctions électives, le pourcentage de jeunes parlementaires a augmenté de neuf points.

Parmi les obstacles autres que juridiques auxquels les jeunes doivent faire face pour exercer des fonctions électives, on recense les contraintes financières, ainsi qu'une plus grande méfiance des groupes les plus jeunes envers les processus et les institutions politiques. Le besoin des jeunes de se concentrer sur des facteurs liés au stade de vie, comme le fait de fonder une famille ou de devenir indépendant financièrement, agit souvent comme un frein supplémentaire à leur élection. Le besoin d'aide à la garde d'enfants pour les femmes et les hommes est mis en avant comme un élément crucial pour encourager et faciliter l'accès des jeunes aux fonctions électives.

Le rapport contient plus de 50 recommandations qui aideront plus de jeunes à être élus au parlement, notamment : abaisser l'âge d'éligibilité à des fonctions électives ; instaurer des quotas de jeunes pour les élections parlementaires, ainsi que des commissions parlementaires et des forums de jeunes ; uniformiser les règles du jeu en matière de finance de campagne et de position sur les listes des partis en fonction des groupes d'âge ; remédier à la double discrimination subie par les jeunes femmes de sorte à les aider à être élues et à rester dans l'arène politique (notamment au moyen de la jeunesses et en œuvrant à l'action de l'UIP et de l'Envoyée du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse et en œuvrant à l'élimination de toutes les formes de sexisme, de harcèlement et de violence fondée sur le genre en politique) ; offrir aux jeunes parlementaires des possibilités d'assumer des

fonctions de direction et de s'impliquer dans le tutorat et la formation ; créer ou renforcer les sections jeunesse des partis politiques pour encourager les jeunes à envisager de se présenter à des fonctions électives ; et permettre la prise en considération des opinions de la jeunesse dans le travail parlementaire, non seulement lors des élections, mais également entre celles-ci.

Le rapport énonce également sept recommandations consacrées aux facteurs liés au stade de vie, à savoir : offrir des services de garde d'enfants dans les locaux du parlement, autoriser le "pairage" des parlementaires et mettre au point des politiques relatives au congé de maternité et de paternité, des solutions de télétravail et de vote à distance.

L'UIP pourra aider les parlements à mettre œuvre toutes ces recommandations, notamment en offrant des programmes de formation et de tutorat à destination des parlementaires nouvellement élus et en apportant un soutien technique pour établir des forums et des réseaux de jeunes, réformer la loi électorale et mettre au point des politiques adaptées aux jeunes visant à inspirer les pratiques de travail au parlement.

Le Président encourage les membres du Forum à lire ce rapport, étant entendu que ses recommandations permettront aux parlements de sortir de la situation actuelle et de remplir les objectifs fixés par le Forum en matière de représentation de la jeunesse. Il ne faut pas hésiter à demander le soutien du Secrétariat de l'UIP dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport ou concernant toute autre question relative à la jeunesse au sein du parlement.

M. I. Sereewatthanawut (Thaïlande) témoigne sa sympathie et sa solidarité à tous ceux qui ont souffert et qui continuent à souffrir du fait de la pandémie. En parallèle, au fur et à mesure que le monde parvient à juguler la COVID-19, s'offre une occasion de reprise stable et rapide grâce à l'amélioration du travail conjoint.

Au cours de la décennie à venir, il convient d'encourager le Forum à redoubler d'efforts pour augmenter la participation des jeunes au processus démocratique. Aujourd'hui, un cinquième de la population mondiale a entre 15 et 25 ans. Ce groupe d'âge a régulièrement démontré son potentiel pour générer des idées créatives de manière énergique et a prouvé son intelligence, sa discipline et son sens des responsabilités. Les exploits des médaillés olympiques témoignent des capacités et de l'élan de ce groupe.

Il y a dix ans, l'UIP a adopté la résolution relative à *La participation des jeunes au processus démocratique*, mais comment renforcer l'engagement de la jeunesse pour les dix prochaines années ? Les parlementaires doivent envisager de transformer leur rôle, passant des perceptions actuelles de ce en quoi le travail parlementaire doit consister à des activités dans lesquelles ils jugent devoir véritablement s'engager. Ce processus doit s'appuyer sur des contributions et des retours provenant d'un large éventail de sources, compte tenu des similarités entre divers pays et générations, mais aussi de leur diversité et de leurs différences.

Tous les groupes d'âge doivent s'efforcer de communiquer avec la jeunesse et de bien la comprendre, de sorte à lui donner l'occasion de jouer un rôle dans la société. Ces efforts peuvent aider les gens à penser et à agir selon une *nouvelle norme* qui s'attache à l'innovation et fait confiance aux jeunes. En parallèle, il faut inculquer aux jeunes la bonne volonté et la bonne foi envers leurs communautés, leur pays et le monde, en particulier compte tenu de la pandémie.

La Thaïlande a fait des progrès en ce qui concerne la représentation des jeunes, grâce à des initiatives, à l'instar d'un conseil pour les enfants et les jeunes instauré par la loi et d'un programme de parlement de jeunes mené dans les écoles. En outre, un forum transpartisan de jeunes parlementaires thaïlandais a récemment été mis en place. Ce forum vise à prôner une plus grande représentation des jeunes et à renforcer leur dévouement quant aux affaires publiques.

Si la technologie et la communication sont essentielles, la coopération entre les jeunes parlementaires est encore plus importante pour susciter l'engagement sans précédent de toutes les générations qui est désormais nécessaire.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) affirme que la pandémie a eu des effets délétères sur les jeunes dans le monde entier. Toutefois, cela n'a pas empêché les autorités des Émirats arabes unis de poursuivre les programmes et les politiques visant à impliquer les jeunes dans la prise de décision et à les préparer à assumer des fonctions dirigeantes à l'avenir. En ce qui concerne la représentation parlementaire, 25 pour cent des membres du Conseil national de la Fédération sont actuellement âgés de moins de 40 ans.

Les mesures suivantes ont été prises pour donner aux jeunes les moyens d'agir dans différents domaines de la vie aux Émirats arabes unis :

- Entre 2017 et 2021, le Gouvernement a nommé quatre jeunes Ministres d'État responsables de différents portefeuilles, notamment la sécurité alimentaire et l'intelligence artificielle. Le Ministre de la jeunesse a été nommé à l'âge de 22 ans.

- Un décret exige que le conseil d'administration des agences et entreprises gouvernementales compte au moins un membre âgé de moins de 30 ans. Dès le début de l'année 2020, 30 nominations respectant ces critères ont été réalisées.
- Une politique a été adoptée en février 2020 énonçant que les délégations de fonctionnaires fédéraux voyageant à l'international pour des missions officielles doivent comprendre un membre de moins de 35 ans et qu'il convient de tenir compte de l'équilibre entre les sexes.
- Un jeune homme et une jeune femme sont nommés chaque année pour représenter les Émirats arabes unis à l'Assemblée générale des Nations Unies.
- En 2018, une Fondation fédérale pour la jeunesse a été mise en place sous l'autorité du Ministre d'État des affaires de la jeunesse. Elle a vocation à donner aux jeunes de tous les secteurs de la société les moyens d'agir et à les impliquer, ainsi qu'à guider leur énergie, leurs capacités, leur créativité et leurs idées.
- Plus de 100 conseils pour la jeunesse ont été mis en place dans une variété d'institutions et d'entreprises. La Fondation fédérale pour la jeunesse et les conseils ont mené plus de 1 000 programmes au profit de 60 000 jeunes femmes et hommes.
- L'école professionnelle des jeunes des Émirats arabes unis a été créée. Elle vise à préparer les jeunes au monde du travail en comblant l'écart entre les compétences acquises dans les établissements d'éducation et les besoins du marché du travail.
- Une plateforme en ligne, rassemblant en un seul endroit un large éventail d'opportunités pour les jeunes, notamment des prix, des bourses et des pépinières d'entreprises, a été lancée.

Les Émirats arabes unis offrent à leur jeunesse les opportunités dont elle a besoin pour réussir. Le fait que les trois quarts des membres de l'équipe des Émirats arabes unis qui a réussi à envoyer un engin spatial sur Mars avaient moins de 30 ans (dont 23 hommes et 15 femmes) en est un bon exemple.

Le Président remercie les intervenants d'avoir partagé l'expérience de leur pays et d'avoir ainsi donné au Forum matière à réflexion. Il invite les participants à faire part de la situation dans leur pays et à proposer des solutions spécifiques à toute difficulté rencontrée. Cela permettra au Forum d'évaluer les progrès réalisés en matière de renforcement de la représentation des jeunes et de mettre en lumière des problèmes et des solutions communs.

Mme H.V. Gavit (Inde) déclare que les jeunes représentent la part la plus dynamique de la population et l'avenir de tout pays. Une représentation et un leadership véritables des jeunes nécessitent un environnement propice, suscité par des politiques et des programmes qui facilitent des résultats positifs. Il incombe aux parlementaires de donner aux jeunes responsables politiques les moyens d'agir afin de renforcer les démocraties, de les autonomiser et de les rendre, de manière générale, plus représentatives.

Tous les citoyens indiens acquièrent le droit de vote à l'âge de 18 ans, peu importe leurs origines, et peuvent se présenter à diverses fonctions électives dès l'âge de 25 ans.

Afin de transmettre aux étudiants une connaissance approfondie du travail parlementaire, le Ministère des affaires parlementaires organise des concours de parlements de jeunes dans les écoles, les établissements d'enseignement supérieur et les universités dans tout le pays. Un institut national officiel pour la jeunesse agit en tant qu'agence de formation pour les jeunes et facilite la mise en place d'autres activités à destination de la jeunesse dans les zones rurales et tribales. Cet institut travaille également en étroite collaboration avec des associations pour la jeunesse.

Dans l'optique d'encourager le volontariat et l'entraide, le Ministère des affaires de la jeunesse organise plusieurs programmes, dont un qui a vocation à encourager la connaissance de la constitution indienne. Les volontaires ont aidé à sensibiliser des dizaines de millions de personnes sur des sujets importants, notamment un comportement sûr face à la COVID-19 pendant la pandémie, la conservation de l'eau, une nouvelle politique éducative en 2020 et d'autres questions populaires ayant trait aux travaux d'assainissement, entre autres. Un grand nombre de fonctionnaires élus ont participé à plusieurs de ces activités.

La vision du Gouvernement indien de l'autonomisation numérique de ses citoyens a été largement bien accueillie, y compris parmi les membres les plus jeunes de la société, dont presque tous ont pu bénéficier du programme *Digital India*. Cette initiative a permis d'intégrer dans la société des groupes autrefois marginalisés. Un programme de qualification national est venu compléter l'initiative *Digital India* afin de créer des possibilités visant à développer les talents des jeunes en Inde et à diversifier leurs compétences dans divers secteurs de l'économie.

Mme Wang Mengmeng (Chine) indique que le développement national est sous-tendu par les jeunes. S'ils participent à la vie politique, leurs voix doivent se faire entendre au sein des parlements ainsi qu'au moyen d'initiatives communautaires et locales. Elle précise avoir travaillé pendant plus de 18 ans dans les zones rurales de la Chine, aidant les gens à adhérer à de nouvelles idées. Si précédemment les communautés rurales se sont efforcées d'échapper à la pauvreté, leurs priorités sont aujourd'hui plus axées sur des questions telles que la parité sociale, le développement industriel et les améliorations apportées dans les villages. Elle fait savoir qu'après avoir été élue à l'Assemblée populaire nationale en 2018, elle a pu proposer ses propres améliorations, compte tenu de son expérience passée.

Mme Z. Yildiz (Turquie) déclare que l'âge minimum requis pour qu'un citoyen turc puisse se présenter à des fonctions électives a été abaissé à 18 ans en 2017. Sept députés âgés de moins de 30 ans ont été élus en 2018. Elle déclare faire partie du mouvement de la jeunesse de son parti, qui rassemble 1,5 million de personnes.

De sérieuses responsabilités incombent aux jeunes parlementaires en matière de droits de l'homme, en particulier ceux des autres jeunes et des enfants. Les attaques perpétrées contre des musulmans à la Mosquée Al-Aqsa pendant le ramadan, rapportées par la presse, se sont avérées très inquiétantes, notamment les images de Palestiniens expulsés de force de leurs maisons et les signalements selon lesquels des civils et des membres de la presse étaient pris pour cibles à Gaza. Les jeunes parlementaires ont le devoir de faire entendre leurs voix, de demander que cesse la violence dans cette région, de plaider en faveur de la liberté de la Palestine et de manifester leur solidarité aux Palestiniens.

Mme S. Albazar (Égypte) indique que trois initiatives ont été menées à bien en Égypte avant les dernières élections. Premièrement, pour encourager la participation électorale, les bureaux de vote ont été numérisés il y a cinq ans. Cela a permis aux électeurs de trouver le bureau de vote le plus proche et de voter plus facilement. Par la suite, une campagne a été lancée sur les réseaux sociaux et à la télévision pour sensibiliser les jeunes sur la manière de voter. Deuxièmement, un groupe transpartisan et des ONG locales ont organisé des ateliers dans les écoles, les universités et les quartiers de taudis. Ces ateliers visaient à expliquer les aspects du processus politique, notamment l'importance du droit de vote, la manière dont le vote peut avoir une incidence sur une communauté et comment choisir pour qui voter. Troisièmement, le Ministère égyptien de la jeunesse a parrainé une élection et un événement parlementaires modèles dans plusieurs universités afin que les jeunes puissent se rendre compte par eux-mêmes du processus politique.

M. M. Fathi (République islamique d'Iran) estime que tout au long de l'histoire, la jeunesse a toujours représenté une force motrice et dynamique qui a suscité de profonds changements dans la société. L'une des plus importantes mesures que les parlements peuvent prendre consiste à offrir aux jeunes une variété de possibilités d'expérience et de formation en vue de préparer les générations futures à ce qui les attend, notamment en leur permettant d'interagir avec leurs homologues dans d'autres pays. Les parlements doivent organiser des débats, non seulement sur des questions liées à la jeunesse, mais aussi sur d'autres sujets contemporains importants. L'action parlementaire doit encourager les jeunes à faire part de leurs points de vue et opinions aux institutions et organisations, de sorte à les impliquer dans la prise de décision. Les travaux du Forum des jeunes parlementaires constituent une manière essentielle de faire entendre les demandes des générations futures.

Si les parlements peuvent jouer un rôle significatif en matière de soutien de la prochaine génération, en organisant des réunions spécialisées, il importe que ces réunions aboutissent à des résultats tangibles et à des mesures significatives.

Les parlements ont eu tendance à concentrer leurs efforts en matière de création d'emplois et d'allocation des ressources sur les jeunes, dans la mesure où cette génération est généralement la plus touchée par ces problèmes. Toutefois, si les parlements ne reconnaissent pas les intérêts culturels et les croyances des jeunes, les efforts de réallocation des ressources seront vains.

Lorsqu'ils créent des possibilités pour elle, les parlements doivent faire confiance à la jeune génération, mais également attendre d'elle qu'elle assume ses responsabilités. L'action en faveur des générations futures ne sera utile qu'à condition que les parlements adhèrent pleinement à l'interaction, à l'empathie et à la coordination. Il convient de définir les attentes des générations futures. Si l'on veut que les objectifs soient atteints, un ensemble d'outils et de structures seront nécessaires pour passer des conditions actuelles aux aspirations futures. Le Parlement islamique d'Iran se dit prêt à coopérer avec l'UIP sur ces sujets.

M. Dinh Cong Sy (Viet Nam) fait savoir que le Viet Nam accorde une grande importance à l'épanouissement de la jeunesse, dans la mesure où le pays compte un grand nombre de jeunes. Le Viet Nam a adopté une loi sur la jeunesse (modifiée pour la dernière fois en 2020), qui énonce ses droits et obligations et contient certains aspects de la politique de l'État la concernant. À chaque nouveau mandat parlementaire, un plus grand nombre de jeunes députés est élu à l'Assemblée nationale. Cette dernière a toujours encouragé les jeunes députés à prendre part à ses travaux et la mise en place d'un groupe de jeunes parlementaires en 2015 a représenté une avancée significative. On compte actuellement 131 jeunes parlementaires, soit 26 pour cent des sièges disponibles. Ce groupe a vocation à faire le lien entre les jeunes députés et à renforcer leur participation et leurs contributions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Il s'intéresse également à des questions juridiques, exprime le point de vue de la jeunesse sur les lois présentées au parlement et analyse les effets que les lois sont susceptibles d'avoir sur les jeunes, notamment grâce à une délégation chargée de superviser la mise en œuvre des politiques et d'évaluer leurs effets sur la jeunesse.

Les jeunes députés vietnamiens participent activement aux forums internationaux et régionaux destinés aux jeunes parlementaires. En 2020, par exemple, l'Assemblée nationale du Viet Nam a été à l'origine de la première réunion de jeunes parlementaires au sein de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN. Les discussions et les échanges dans le cadre du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP sont également très appréciés.

La Constitution du Viet Nam énonce que tous les citoyens acquièrent le droit de vote à l'âge de 18 ans et qu'ils peuvent se présenter à des fonctions électives à l'âge de 21 ans. Au Viet Nam, les élections à la 15^e session de l'Assemblée nationale et du Conseil du peuple pour le mandat parlementaire 2021-2026 approchent. Parmi les 867 candidats qui se présentent aux élections, 224 (soit un tout petit peu plus de 25 pour cent) sont âgés de moins de 45 ans. L'âge moyen des candidats est d'environ 46 ans. La campagne électorale, dans le cadre de laquelle les candidats exercent leur droit à cet égard, se déroule actuellement dans tout le pays.

Le Président affirme que d'importantes avancées semblent avoir été réalisées et encourage les membres du Forum à poursuivre leur travail au sein de leurs parlements et de leurs circonscriptions en vue de promouvoir la représentation des jeunes.

Présentation de la campagne pour les jeunes

Le Président déclare qu'au cours des dix dernières années, les conditions d'une plus grande représentation des jeunes ont été créées. Les recommandations les plus efficaces pour susciter le changement ont été gravées dans le marbre et il est désormais temps de passer à l'étape suivante.

M. J. Lang (Secrétariat de l'UIP) estime que la décennie à venir sera déterminante, étant entendu que les décisions prises aujourd'hui auront une incidence sur le cours de l'histoire et sur la planète pour les générations à venir. Bien que les jeunes soient les plus touchés, ils n'ont presque pas leur mot à dire dans ces décisions en raison de leur forte sous-représentation.

Depuis l'adoption de la résolution relative à *La participation des jeunes au processus démocratique* en 2010, de nombreuses avancées ont été réalisées, notamment : la création du Forum des jeunes parlementaires, qui a inspiré la création de groupes similaires dans le monde entier ; la mise à disposition de données provenant de centaines de parlements concernant l'âge des parlementaires et la manière dont les parlements communiquent avec les jeunes ; des opportunités de formation, de leadership et de réseautage visant à autonomiser les jeunes parlementaires ; des orientations politiques adaptées aux jeunes sur de nombreuses questions ; et la mise en place de quotas en matière de représentation parlementaire des jeunes autour desquels se retrouvent les parlements et d'autres parties prenantes concentrées sur les jeunes. Si les jeunes parlementaires sont à l'origine de ces travaux, il est encourageant de constater que des personnes de tous âges, y compris des responsables politiques chevronnés dans de nombreux parlements, soutiennent résolument les travaux du Forum.

Avec les données, les réseaux, la formation, l'expertise technique et des objectifs clairs en place, le Forum estimait qu'il manquait un dernier élément : la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement*. Elle appelle les parlementaires à *Dire oui* à la représentation des jeunes et à adhérer à plusieurs engagements. Cette campagne est menée par des jeunes, mais constitue également un effort intergénérationnel qui fait appel au soutien et à la force mobilisatrice de dirigeants influents, à l'instar des Présidents de parlements et des dirigeants de partis.

Toutes les informations relatives à la campagne et à ses engagements sont disponibles aux adresses suivantes : www.ipu.org/i-say-yes (anglais) et www.ipu.org/fr/je-dis-oui (français). Le site bilingue raconte l'histoire de la campagne et indique comment adhérer aux engagements. Par la suite, il contiendra les succès des parlementaires et autres personnes qui auront rempli leurs engagements, ainsi que des informations actualisées sur les progrès réalisés dans le cadre des objectifs de la campagne.

Les engagements s'inspirent de l'expérience du Forum quant à la meilleure manière de stimuler la représentation des jeunes et appellent les acteurs du changement : à promouvoir les quotas de jeunes ; à faire correspondre l'âge minimum requis pour se présenter à des fonctions électives avec l'âge minimum requis pour obtenir le droit de vote ; à soutenir les canaux permettant de faire entendre les jeunes au parlement, notamment les groupes et les commissions parlementaires ; à autonomiser les jeunes parlementaires ; à assurer le mentorat des jeunes candidats et à leur apporter un soutien ; et à promouvoir la campagne afin que les parlementaires y participent.

Pour s'inscrire, les parlementaires doivent cliquer sur le formulaire situé en haut à droite de la page web de la campagne, choisir les engagements appropriés et renseigner leurs coordonnées. L'UIP entrera ensuite en contact avec eux.

Les participants feront partie d'un mouvement d'acteurs du changement. Ils recevront des outils voués à les aider à respecter les engagements choisis et l'UIP défendra leurs efforts en ligne et sur les réseaux sociaux. La campagne s'étalera sur plusieurs années et des étapes supplémentaires seront mises en œuvre en 2021 et au-delà.

Le Secrétaire général coupe un ruban virtuel pour marquer le lancement de la campagne.

Le Secrétaire général déclare qu'il n'y a pas de retour en arrière possible maintenant qu'un tel effort conjoint a été lancé. Il rappelle qu'au moment de l'adoption de la résolution relative à *La participation des jeunes au processus démocratique* en 2010, il était Secrétaire de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme de l'UIP, dont les membres avaient rédigé la résolution soumise à l'adoption de l'Assemblée. Cette résolution représente un document fondamental pour le mouvement de la jeunesse de l'UIP.

Le Forum peut être fier d'être devenu, depuis 2010, un pionnier en matière de promotion de l'autonomisation des jeunes dans la vie politique. La campagne *Je dis oui* donnera aux jeunes dirigeants les moyens d'agir et permettra la mise en œuvre des dispositions de la résolution de 2010. Elle aidera également les membres du Forum à soutenir la jeunesse du monde entier, rendant possibles les progrès nécessaires pour transformer les mots en actions.

Il incite les membres du Forum à visiter le site web, à adhérer aux engagements et à *Dire oui*. Ils doivent également faire connaître la campagne auprès de leurs réseaux au sein des parlements, y compris aux présidents de parlement, aux présidents des Commissions permanentes, aux dirigeants de partis et à d'autres acteurs du changement. Cette campagne concerne tous les âges. Depuis la Conférence mondiale des jeunes parlementaires en avril 2021, plus de 100 acteurs du changement ont déjà adhéré aux engagements. Considérant qu'il n'a jamais été aussi facile de signer et de faire la différence, personne ne doit remettre à plus tard l'adhésion aux engagements ; ils doivent agir immédiatement.

Une courte vidéo est projetée.

Les jeunes dans la Stratégie de l'UIP

Le Président invite Mme M. Rutz à informer le Forum quant à la mise au point de la prochaine Stratégie quinquennale de l'UIP et indique qu'il s'agit d'une occasion d'assurer une place de choix à la participation et à l'autonomisation des jeunes dans le programme des cinq prochaines années.

Mme M. Rutz (Consultante pour la Stratégie de l'UIP) fait savoir qu'elle fait partie de l'équipe procédant à un exercice de consultation avec les parties prenantes de l'UIP en vue de contribuer à la mise au point de la prochaine Stratégie quinquennale de l'Organisation. À cet égard, le point de vue des jeunes parlementaires sera apprécié tant sur des sujets intergénérationnels que des questions plus larges. Le Forum bénéficiera d'un aperçu de la procédure d'examen stratégique, notamment d'informations relatives au contexte et des résultats provisoires. Les membres du Forum seront alors invités à faire part de leurs idées concernant la prochaine période stratégique et celles-ci constitueront un important élément pour l'orientation de la prochaine Stratégie de l'UIP.

La méthode utilisée dans le cadre de l'examen stratégique s'appuie sur l'expérience et les besoins des Parlements membres et tire parti de l'une des plus grandes forces de l'Organisation : la relation entre les Parlements membres ainsi qu'entre ces derniers et l'UIP. Il se nourrit de preuves spécifiques quant aux effets des travaux passés de l'UIP, mais accorde une plus grande importance aux expériences des Parlements membres.

La phase d'examen stratégique se compose de trois étapes. Tout d'abord, 20 études d'impact choisies par le Secrétariat ont été analysées au moyen de démarches quantitatives et qualitatives inspirées des parties pertinentes des cadres d'évaluation de l'OCDE et de la *UK Aid Commission* (Commission d'aide au développement du Royaume-Uni). Cette étape n'a pas eu une portée exhaustive et n'a pas permis d'évaluer les performances contre des indicateurs. Deuxièmement, les résultats de la première étape feront l'objet de discussions et de consultations en groupes et au moyen d'une enquête. Cela permettra de déterminer dans quelle mesure les résultats initiaux résonnent avec les expériences des Parlements membres et des parties prenantes sur les cinq dernières années. Troisièmement, les résultats de ces discussions et consultations seront présentés aux Parlements membres.

D'après une enquête en cours menée auprès des Parlements membres, au cours des cinq dernières années, l'autonomisation des jeunes est réputée être le deuxième sujet ayant eu le plus d'impact parmi tous les domaines de travail de l'UIP. Sur la base d'une analyse documentaire et des résultats de l'enquête obtenus à ce jour, il ressort des premières conclusions concernant l'objectif stratégique 6 de l'UIP (autonomisation des jeunes) que les travaux menés ces cinq dernières années en la matière se sont avérés fructueux, indiquant qu'aucun retard n'a été pris dans la plupart des domaines (catégorie vert/orange). De tels effets résultent d'interventions qui ont renforcé les parlements, tant à l'échelle nationale qu'internationale et de manière directe et indirecte, notamment grâce à la création de nouvelles normes mondiales concernant la représentation des jeunes dans les parlements. Ces conclusions sont provisoires et ne découlent pas d'une étude d'impact complète. L'analyse est toujours en cours et il sera important de replacer ces premières conclusions dans leur contexte grâce à des sources d'information supplémentaires, notamment les retours des membres du Forum quant à leurs expériences.

Pour l'heure, l'évaluation fait ressortir un besoin de clarté quant au rôle spécifique de l'UIP par rapport à d'autres parties prenantes. Il est probablement nécessaire d'axer les activités de l'UIP de manière plus claire sur ce que l'Organisation est la plus à même de réaliser. Il y a également des préoccupations quant à la durabilité des progrès réalisés, auxquelles il est sans doute possible de répondre en approfondissant les travaux existant avec les partenaires locaux ou en sensibilisant le public quant aux liens entre autonomisation et diversité.

Mme Rutz pose trois questions aux membres du Forum et leur demande d'exprimer leurs points de vue et idées au moyen d'un tableau interactif.

Question 1 : De quels postulats devons-nous partir concernant les besoins de l'UIP et le contexte dans lequel elle se trouvera entre 2022 et 2026 ? Outre les conséquences de la COVID-19, les membres du Forum estiment que des éléments cruciaux relatifs au contexte pour les cinq années à venir incluent : les changements climatiques, la sécurité alimentaire, une consommation équitable de l'eau, une reprise économique qui profite aux jeunes, le chômage au fur et à mesure que certains emplois commencent à disparaître et la qualité de l'éducation.

Question 2 : Dans quels domaines l'UIP a-t-elle eu une incidence ou un intérêt direct sur vos travaux en tant que parlementaire ? Les membres du Forum partagent les exemples suivants : l'UIP aide à comprendre les différences entre les divers systèmes et cultures politiques ; améliore la compréhension de nombreuses questions internationales et d'éventuelles solutions à une variété de difficultés ; offre des données sur la représentation des jeunes au sein de son propre parlement ; facilite l'entretien de réseaux, ainsi que les plaidoyers politiques et parlementaires ; et améliore les compétences en leadership, en particulier grâce à la qualité de membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Question 3 : Quelles doivent être les priorités stratégiques de l'UIP à l'avenir ? Que doit arrêter de faire l'UIP ? Mme Rutz fait savoir que les précédentes réponses à la consultation comprenaient des propositions visant à donner la priorité à des échanges d'expériences spécifiques entre parlementaires et à tenir les Membres responsables de leurs engagements pris dans le cadre de l'UIP. Les membres du Forum indiquent que l'UIP doit donner la priorité aux activités suivantes : assurer le lien entre les parlementaires pour qu'ils travaillent sur des projets conjoints et partagent des bonnes pratiques ; intégrer les travaux sur les jeunes aux activités régulières de l'UIP ; prendre des mesures plus sévères à l'égard de Parlements membres qui ne respectent pas les principes de l'UIP ; continuer à donner la priorité à la mobilisation en faveur de la représentation des jeunes ; mieux préparer les parlements à des événements tels que la pandémie de COVID-19 ; organiser des activités de réseautage pour permettre aux jeunes parlementaires de se rencontrer en face à face dans la période post-CODID-19 ; renforcer les capacités des jeunes et des femmes parlementaires, et faciliter les possibilités en matière de tutorat et d'exercice de responsabilités.

Les membres du Forum suggèrent que l'UIP se concentre moins sur la discussion et plus sur l'action, et que l'Organisation arrête d'essayer de tout faire pour tout le monde.

Mme Rutz fait savoir que les consultations vont se poursuivre avec d'autres parties prenantes. Les conclusions tirées de toutes les discussions seront partagées en juin ou en juillet 2021, au moment où de nouveaux retours seront recherchés en vue d'éclairer les résultats définitifs de l'exercice dans son ensemble.

Le Président remercie les membres du Forum pour les retours d'information enrichissants et intéressants. Il remercie par ailleurs Mme Rutz et espère qu'elle et ses collègues tiendront compte des points de vue exprimés par le Forum afin qu'ils puissent obtenir une place de choix dans la Stratégie à venir.

Élection de la Présidente du Conseil

Le Président rappelle qu'au cours de la précédente séance du Forum, le nouveau Conseil du Forum des jeunes parlementaires a été élu sur la base d'une liste complète de 12 délégués représentant tous les groupes géopolitiques de l'UIP. Après cette élection, le Conseil-élu a organisé sa première réunion et élu sa nouvelle Présidente, Mme Sahar Albazar. Le Forum compte sur elle pour continuer à défendre la cause de l'autonomisation des jeunes.

Mme S. Albazar (Égypte) remercie le Président actuel pour ses travaux et se dit honorée de la confiance que les membres du Forum lui ont témoignée.

Il y a encore quelques mois, le monde n'avait pas conscience de l'arrivée imminente d'une pandémie bouleversante. Cela dit, les grands changements s'accompagnent souvent de grandes opportunités. Une chance s'offre désormais à nous de déterminer des normes nouvelles et inclusives en vue d'un avenir qui sera dirigé par les jeunes. Tout au long de l'histoire, la force créatrice et innovante des jeunes a souvent contribué aux changements des systèmes politiques et économiques. Afin de poursuivre dans cette voie, les jeunes ont besoin d'être représentés de manière appropriée dans tous les domaines de la vie publique et politique.

Cela dit, les jeunes rencontrent aussi des difficultés telles que la pauvreté, une éducation inadaptée, de nombreuses formes de discrimination, des opportunités d'emploi restreintes et des systèmes de santé de mauvaise qualité. En conséquence, les jeunes parlementaires ont un devoir envers leurs pairs, leurs pays, le monde et leurs collègues parlementaires. Les jeunes parlementaires doivent assumer avec plaisir ces responsabilités, convaincus que rien n'est plus enrichissant que de travailler pour garantir que les jeunes prennent part au processus politique et s'évertuant à faire entendre la voix des jeunes dans la vie politique.

Le Forum des jeunes parlementaires rassemble des parlementaires du monde entier en vue de partager des expériences et des bonnes pratiques, et d'apprendre les uns des autres. Ce travail vise à s'assurer que les jeunes parlementaires ont les moyens de susciter le changement dans leur propre pays. Le Forum continuera à concevoir des programmes et des campagnes visant à développer les capacités, les connaissances et la confiance des jeunes afin qu'ils puissent s'exprimer efficacement et établir de solides relations avec les dirigeants politiques. La pandémie, les changements climatiques et divers différends politiques rendront certainement ces travaux compliqués. Néanmoins, le Forum choisit l'espoir plutôt que la peur et la solidarité plutôt que le conflit.

Divers

Le Président déclare que lors de la prochaine Assemblée, un projet de résolution relatif à *La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne* sera débattu. Les contributions écrites doivent être présentées au plus tard le 14 juin 2021. En application de son règlement, le Forum désignera un rapporteur chargé de rédiger un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes à des fins d'intégration dans le projet de résolution. Lors de sa réunion du 6 mai 2021, le Conseil a proposé que M. Ulrich Lechte soit désigné en tant que rapporteur du Forum chargé de préparer le rapport sur le point de vue des jeunes.

Il en est ainsi décidé.

Il invite les membres du Forum à partager tout point de vue des jeunes relatif au projet de résolution avec le rapporteur ou le Secrétariat. Il se dit honoré d'avoir présidé un groupe aussi unique et animé que le Forum des jeunes parlementaires et rappelle que tout le monde a beaucoup appris en travaillant ensemble, tout particulièrement en ces temps difficiles. Les résultats du Forum sont bons, en particulier pour ce qui est du renforcement des capacités des jeunes parlementaires. Il invite tous les membres à s'inscrire à la campagne *Je dis oui* et à la promouvoir auprès des instances dirigeantes de leur parlement respectif.

La séance est levée à 16 h 50 (HAEC).

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

Séance du jeudi 27 mai

Point 2 de l'ordre du jour

Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences

(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)

(A/142/2-DR)

M. J.I. Echániz (Espagne), Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, annonce que la Commission a préparé une résolution intitulée : *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*. En raison de la pandémie de COVID-19, cette résolution a été négociée en ligne grâce au nouveau règlement élaboré par le Comité exécutif. Le comité de rédaction s'est réuni le 22 avril 2021 pour examiner les 130 amendements reçus et débattre de la résolution paragraphe par paragraphe dans une atmosphère de dialogue et de consensus. La résolution révisée a été communiquée pour approbation par le biais d'une procédure écrite d'approbation tacite. Cette procédure a permis l'adoption du texte avec certaines réserves. L'Inde et la Turquie ont exprimé des réserves à l'égard de l'ensemble de la résolution. L'Inde a émis des réserves portant en particulier sur le titre de la résolution, les alinéas 3-5, 8, 13, 15 et 19 et les paragraphes 1, 3-8, 14, 15, 17, 18, 20 et 22-26. Le Nicaragua a exprimé des réserves à l'égard des paragraphes 3, 8, 11-13, 18 et 28-33. La Hongrie a quant à elle émis des réserves à l'égard des alinéas 9, 14 et 20 et des paragraphes 17-21. La Chine a exprimé des réserves concernant l'alinéa 5 et les paragraphes 9, 23 et 25. La Pologne et la République tchèque ont exprimé des réserves à l'égard des paragraphes 19 et 21 et la Thaïlande des paragraphes 20 et 22. Ces réserves ont été insérées dans des notes de bas de page figurant en annexe au texte de la résolution.

Les résultats de la procédure écrite d'approbation tacite ont été annoncés au cours de la séance du 17 mai 2021. Une discussion ayant permis aux délégués d'expliquer leur position et de réfléchir au moyen d'utiliser la résolution dans les travaux parlementaires a eu lieu. L'orateur souhaite rendre un hommage particulier aux co-rapporteurs, tout particulièrement Mme C. Roth (Allemagne), et les membres du comité de rédaction, parmi lesquels M. R. del Picchia (France) et Mme C. Widegren (Suède). Tous les participants ont contribué à enrichir le texte. Cette résolution pourrait avoir une portée historique.

Un certain nombre d'autres activités ont également été réalisées. Au cours d'une réunion intervenue le 26 avril 2021, la Commission a débattu du thème du débat général. Le 17 mai 2021, outre la discussion de la résolution, un point sur l'examen de la Stratégie de l'UIP a été présenté à la Commission, qui a également élu des membres de son Bureau et approuvé un plan d'action pour les deux prochaines Assemblées, ainsi que pour les activités devant se tenir entre les Assemblées. De surcroît, la Commission a décidé du thème de la prochaine résolution, à savoir *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*. Une audition d'experts sera organisée sur ce sujet à l'occasion de la 143^e Assemblée de l'UIP. La Commission a aussi approuvé les réunions-débat suivantes : *Le rôle du parlement dans la lutte contre les risques de détournement dans les transferts d'armes*, et *L'application des concepts de sécurité traditionnelle et de sécurité humaine dans l'évaluation des menaces sécuritaires afin de concevoir des solutions pour promouvoir la paix dans le monde*.

La résolution est adoptée par consensus.

Point 3 de l'ordre du jour

Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables

(Commission permanente du développement durable)

(A/142/3-DR)

Mme V. Tsitsi Muzenda (Zimbabwe), Présidente de la Commission permanente du développement durable, annonce que sa Commission a commencé son travail le 27 avril 2021 en organisant une réunion conjointe en collaboration avec la Commission permanente des Affaires des

Nations Unies. Un débat fructueux sur le thème du débat général a eu lieu, au cours duquel les délégués ont abordé les vaccins contre la COVID-19 et la reprise verte. Le Bureau a ensuite tenu une réunion visant à réfléchir aux solutions permettant aux parlements de peser en faveur du développement durable. La pandémie de COVID-19 a éloigné le monde de la réalisation des ODD. Les parlementaires doivent veiller à ce que les ODD restent une priorité tout en consacrant une attention particulière à la crise du climat.

La Commission a tenu une deuxième réunion le 18 mai 2021. Au cours de la réunion, la Commission a annoncé les résultats de la procédure écrite d'approbation tacite pour sa résolution intitulée *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*. La résolution a été adoptée conformément à la procédure écrite d'approbation tacite. Des réserves ont été exprimées. L'Inde a émis des réserves concernant les alinéas 7 et 29, tandis que le Nicaragua a émis des réserves concernant les paragraphes 3, 8, 20 et 28. La Présidente de la Commission remercie les co-rapporteurs, à savoir M. A. Gryffroy (Belgique), Mme S. Dinică (Roumanie) et M. P. Mariru (Kenya) de leur travail, ainsi que les membres du comité de rédaction et les parlements ayant présenté des amendements. Un débat a alors eu lieu, au cours duquel les Membres ont souligné que la résolution avait le potentiel de promouvoir la coopération et le dialogue internationaux.

La Commission a validé les 10 nominations pour les postes vacants au Bureau et approuvé un deuxième mandat pour les membres du Bureau de l'Arménie, du Pakistan, des Pays-Bas et de la Thaïlande. Elle a aussi pris note du fait que les membres de l'Iraq et du Maroc n'ont pas souhaité s'acquitter d'un second mandat. Enfin, la Commission a approuvé le thème de la prochaine résolution, à savoir : *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*. La Commission a également approuvé un plan de travail pour la prochaine Assemblée, qui prévoit un débat sur le thème de la prochaine résolution, ainsi qu'une réunion-débat sur le thème *L'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles : Comment les parlements peuvent-ils veiller à ce que l'eau soit accessible et disponible pour tous ?*

Le Secrétaire général assume la présidence de la réunion.

La résolution est adoptée par consensus.

Point 4 de l'ordre du jour

Rapports des Commissions permanentes

M. A. Desai (Inde), Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, déclare que sa commission a tenu deux séances durant la période précédant la 142^e Assemblée de l'UIP. Le 28 avril 2021, la Commission s'est réunie pour débattre de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la démocratie, les droits de l'homme et le fonctionnement des parlements. Mme L. Thornton (International IDEA), M. N. Bako-Arifari (Bénin), M. A. Williamson (Centre de l'UIP pour l'innovation au parlement) et Mme C. López Castro (Mexique) ont présenté leurs observations liminaires à la Commission. Les délégués ont souligné le vaste éventail de conséquences délétères de la pandémie pour la démocratie et les droits de l'homme. La pleine jouissance des droits et la pratique de la démocratie doivent reprendre le plus rapidement possible. Les parlements ont été durement touchés par la pandémie. Toutefois, nombre d'entre eux ont aussi montré une capacité impressionnante à trouver des solutions novatrices et continué à se réunir en ligne ou dans le cadre de réunions hybrides ou en présentiel dans le respect de la distanciation sociale. Les délégués ont exprimé le souhait que la pandémie soit bientôt maîtrisée grâce à la distribution rapide et équitable de vaccins.

Le 18 mai 2021, la Commission a tenu un débat préparatoire sur le thème de la prochaine résolution, *La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*, qui sera présentée pour adoption à la 143^e Assemblée de l'UIP. Elle a nommé un troisième co-rapporteur pour cette résolution, à savoir M. P. Limjaroenrat (Thaïlande), qui se joindra aux deux autres co-rapporteuses, Mme A. Gerkens (Pays-Bas) et Mme J. Oduol (Kenya), déjà désignées lors de l'Assemblée précédente. Mme M. Singhateh (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants) a souligné l'existence de nombreuses lois abordant cette problématique, qui se révèlent toutefois difficiles à appliquer. Elle a aussi plaidé en faveur de l'élaboration de lois-types visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, susceptibles d'être adoptées par tous les pays. M. J. Carr (ECPAT International) a cité des données révélant l'ampleur de l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne et attiré l'attention sur le rôle des

entreprises technologiques pour supprimer les images d'abus. Il a souligné le fait que la législation ne constitue qu'un premier élément pour réussir à régler concrètement ce problème. Les parlementaires pourraient contribuer de façon majeure à la sensibilisation, ce qui ferait augmenter la pression sur les entreprises technologiques pour qu'elles consentent davantage d'efforts.

Le Bureau de la Commission s'est réuni le 11 mai 2021 pour discuter, dans le contexte de l'examen de la Stratégie de l'UIP, des perspectives relatives aux grands défis auxquels se heurtent la démocratie et les droits de l'homme. Les membres du Bureau ont mis le doigt sur un ensemble de questions pressantes, notamment la désinformation en ligne, les discours haineux et la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, y compris sur la base de l'orientation sexuelle. Ils ont exprimé l'avis que la Commission devrait pouvoir débattre de n'importe quelle question. Lors de sa dernière séance, la Commission a aussi élu plusieurs nouveaux membres à son Bureau.

Le Président reprend la conduite de la réunion.

M. J.C. Romero (Argentine), Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, annonce que la Commission a tenu deux réunions en ligne, les 27 et 29 avril 2021. La première séance, organisée conjointement avec la Commission permanente du développement durable, a porté sur le thème général de l'Assemblée. La réunion a rassemblé 75 parlementaires et 150 autres personnes ayant le statut d'observateur. L'orateur souhaite mettre en avant trois messages clés qui se sont dégagés des discussions. En premier lieu, la reprise post-COVID-19 doit déboucher sur des changements systémiques au modèle de développement. Les citoyens, les pays et la communauté internationale doivent s'engager à accomplir ce changement. Ensuite, l'économie verte, l'économie circulaire et l'économie des soins sont essentielles pour garantir la durabilité du modèle de développement actuel. Garantir la santé des populations et de la planète est la clé de la véritable prospérité. Il est important d'investir davantage dans des modes de production à faible impact et dans une consommation dégageant moins d'émissions, suscitant moins de pollution et utilisant moins de ressources limitées. Enfin, la pandémie a révélé les points faibles de la gouvernance, ainsi que de l'économie mondiale, notamment les inégalités profondes existant à l'intérieur des pays et entre eux. La pandémie ne se terminera pas tant que la grande majorité de la population du monde n'aura pas été vaccinée. Les producteurs de vaccins doivent donc accélérer la production et la distribution selon des modalités accessibles à tous les pays, tout particulièrement dans l'hémisphère sud, où les taux de vaccination sont nettement inférieurs à ceux de l'hémisphère nord. La pénurie de vaccins que connaissent de nombreux pays est due à un manque de ressources ou à l'incapacité des laboratoires à respecter leurs obligations.

À l'occasion de sa deuxième réunion, la Commission s'est penchée sur l'impact de la Déclaration sur la commémoration du soixante-quinzième anniversaire des Nations Unies. Quarante-cinq parlementaires ont pris part à cette séance. Trois ambassadeurs des Nations Unies et un représentant du Secrétaire général de l'ONU étaient également présents au titre d'orateurs invités. Une enquête sur des éléments clés de la Déclaration a eu lieu pendant la réunion. Le débat a mis en évidence l'importance du multilatéralisme pour lutter contre la pandémie et régler des questions clés telles que les changements climatiques. La confiance des gens dans leur gouvernement et dans le système multilatéral ne pourra être rétablie qu'en s'attaquant activement aux problèmes sur le terrain.

L'Assemblée prend acte de ces rapports.

Point 5 de l'ordre du jour

Approbation des thèmes d'étude retenus par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable pour la 144^e Assemblée et désignation des rapporteurs

(A/142/5-R.1)

Le Président déclare que l'Assemblée doit approuver les thèmes d'étude retenus par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et la Commission permanente du développement durable pour la 144^e Assemblée de l'UIP.

Les Parlements membres ont reçu le 12 mars 2021 la demande initiale de propositions de thèmes d'étude, qui devaient être renvoyées pour le 2 avril 2021. Les Bureaux des deux Commissions permanentes ont alors choisi les thèmes d'étude qu'il leur semblait opportun d'examiner parmi les propositions reçues. Les propositions retenues ont été transmises le 23 avril 2021 aux Parlements membres pour adoption par une procédure écrite d'approbation tacite. Les Parlements membres ont eu 15 jours pour examiner ces propositions et y réfléchir. Les deux Commissions se sont réunies les 17 et 18 mai respectivement, à expiration de la période de 15 jours, pour annoncer officiellement le résultat de la procédure.

Les thèmes d'étude ont été adoptés par la procédure écrite d'approbation tacite, conformément au Règlement spécial relatif au déroulement des sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes. Le thème d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale est *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*. La co-rapporteuse désignée par la Commission est Mme C. Widegren (Suède). Le Président poursuivra les consultations avec les Membres de l'UIP afin de trouver un second co-rapporteur. Le thème d'étude de la Commission permanente du développement durable est *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*. Les co-rapporteurs désignés par la Commission sont Mme H. Järvinen (Finlande) et M. S. Patra (Inde). Le Président considère que l'Assemblée souhaite approuver les deux thèmes d'étude et les co-rapporteurs désignés.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du résumé du Président

Le Secrétaire général présente les points saillants du document rassemblant les résultats des travaux de l'Assemblée, intitulé *Résumé du Président sur le débat relatif au thème principal de la 142^e Assemblée de l'UIP : Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*.

Ce document s'inspire des délibérations de l'Assemblée, mais aussi des divers organes statutaires que sont les Commissions permanentes, le Forum des femmes parlementaires et le Forum des jeunes parlementaires. Il résume les engagements pris par les parlementaires pour lutter contre la pandémie.

Le Président déclare que son résumé offrira un socle solide aux actions et aux efforts des parlementaires. Il s'agit d'un document inclusif tentant de répondre aux besoins et aux attentes des peuples. Il considère que l'Assemblée souhaite adopter le résumé du Président.

Il en est ainsi décidé.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran), présentant une motion d'ordre, déclare que l'UIP a choisi de considérer le Parlement basé à Seyoun comme le parlement légitime du Yémen. Toutefois, ce parlement est illégitime car, formé sans quorum légal, il bafoue les principes démocratiques et parlementaires. En réalité, c'est le parlement basé à Sana'a qui est le parlement légitime du Yémen car il est issu du vote populaire. L'UIP devrait inviter les membres du parlement légitime du Yémen à prendre part à ses réunions.

Le Président prend note des réserves exprimées, tout en soulignant que la décision a d'ores et déjà été prise.

Le Secrétaire général estime que les discussions ont clairement montré que la démocratie est en pleine évolution, tout comme les parlements et l'UIP. Les parlements ont donné la preuve de leur résilience. L'UIP, qui vient de tenir son Assemblée en ligne, s'est adaptée et transformée. Il espère que l'Organisation s'est montrée à la hauteur du défi et qu'elle a offert la plateforme requise pour promouvoir le dialogue et la diplomatie parlementaire. Les discussions qui ont eu lieu inspireront la nouvelle Stratégie de l'UIP, qui doit répondre aux attentes des Membres. Le Secrétariat continuera à proposer des solutions allant dans le sens souhaité. Le Secrétaire général remercie tous ceux qui ont contribué à cette Assemblée, notamment ceux qui travaillent dans les coulisses. Grâce à toutes les personnes concernées, les parlementaires à l'échelle mondiale ont réussi à trouver des solutions pour reconstruire en mieux pour le bien de l'humanité.

Le Président rappelle que la dernière Assemblée de l'UIP qui s'est tenue en présentiel a eu lieu en 2019 à Belgrade. Il n'a pas été possible de se réunir physiquement depuis lors à cause de la pandémie. L'UIP continue toutefois son travail. Le Président remercie les délégués d'avoir approuvé le Règlement spécial pour permettre à l'UIP de continuer ses activités. Il est important de montrer que les parlements sont prêts à servir la population en luttant contre la pandémie, en rétablissant les économies et en incitant les gouvernements à construire un avenir meilleur pour tous. L'UIP continuera à tenir des réunions en ligne jusqu'à ce qu'il soit de nouveau possible de se réunir

physiquement. Dans un avenir proche, il serait envisageable de tenir des réunions hybrides. Le dévouement dont ont fait preuve les parlementaires, le personnel parlementaire et le Secrétariat de l'UIP, qui ont tous œuvré de concert, a fait de l'Assemblée une réussite. Le Président est convaincu que l'union fera la force de l'UIP. Il rappelle aux délégués le programme des activités approuvées au Conseil directeur, tout particulièrement le volet en présentiel de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement.

Un message vidéo de M. W. Sobotka, Président du Conseil national autrichien, invitant les délégués au volet en présentiel de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, est diffusé.

La séance est levée à 17 h 40 (HAEC).

Résumé du Président sur le débat relatif au thème général de la 142^e Assemblée de l'UIP

Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements

*que la 142^e Assemblée de l'UIP a fait sien
(Session en ligne, 27 mai 2021)*

Le présent résumé complète les débats qui ont eu lieu autour du thème général de la 142^e Assemblée en s'inspirant des délibérations qu'ont tenues du 26 au 28 avril les quatre commissions permanentes de l'UIP (Paix et sécurité internationale, Développement durable, Démocratie et droits de l'homme, et Affaires des Nations Unies). Il s'inspire aussi des délibérations du Forum des femmes parlementaires qui se sont déroulées le 10 mai 2021 et de celles du Forum des jeunes parlementaires du 13 mai 2021. Il reprend les messages clés qui sont ressortis des exposés des experts et des interventions des participants. Il est proposé comme contribution à la réponse globale de l'UIP à la pandémie de COVID-19 et à la nécessité de mieux construire l'avenir.

Les Membres de l'UIP ont été unanimes dans leur volonté d'apporter une contribution substantielle aux efforts pour endiguer et arrêter la pandémie de COVID-19, dont les effets sont dévastateurs. Ils ont reconnu la nécessité d'une riposte plus énergique pour sauver des vies et mettre fin à la pandémie dès que possible. Dans ce contexte, ils ont recommandé des initiatives nouvelles et audacieuses pour avancer sur la voie de la paix, du développement durable, de l'égalité entre hommes et femmes, de l'autonomisation des jeunes, de la démocratie et des droits de l'homme.

La pandémie de COVID-19 est à l'origine de crises sociales, économiques et politiques. Elle a creusé les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux et arrêté net les progrès en matière de développement durable, d'autonomisation des jeunes et d'égalité des sexes. Les femmes et les jeunes ont été touchés de manière disproportionnée : les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à perdre leur emploi et ont dû assumer une part plus grande encore des travaux ménagers, et de nombreux jeunes se sont retrouvés sans travail ni accès à l'éducation.

La pandémie de COVID-19 a aussi contribué à accroître la violence envers les femmes et les filles, y compris sur Internet, rendant nécessaires un investissement plus grand dans les services pour rescapées, ainsi qu'une réglementation plus détaillée des plateformes en ligne et des entreprises de technologie. Comme en témoigne ce résumé, l'action parlementaire devrait prendre en compte les préoccupations particulières des femmes et des jeunes dans tous les domaines, de la paix à la démocratie et au développement durable. Les parlements doivent poursuivre leurs efforts pour renforcer le leadership des femmes et la parité entre les sexes dans tous les domaines, ainsi que pour accroître la représentation des femmes et des jeunes en politique.

Guidés par ces considérations, les participants se sont engagés à veiller à ce que les efforts de secours atteignent les groupes les plus vulnérables, et à ce que les vaccins, les tests et les traitements soient abordables et accessibles à tous. Ils ont reconnu qu'une crise de cette ampleur appelle une solution globale, et que c'était avec le multilatéralisme que l'on était le mieux placé pour la trouver.

Messages clés sur la paix et la sécurité

Le parlement est le lieu privilégié pour gérer les conflits de manière non violente et une tribune centrale qui se prête à des débats inclusifs sur les politiques à mettre en œuvre pour renforcer la résilience, consolider les institutions et assurer au mieux la sécurité des individus. Pour renforcer la résilience et développer les capacités de telle manière que les pays puissent se remettre de pandémies futures et d'autres chocs, les parlements doivent se concentrer sur les risques émergents et les mesures de prévention.

La pandémie de COVID-19 a montré la nécessité de réduire les dépenses militaires et de modifier les priorités budgétaires pour répondre à la crise sanitaire et à son effet domino. Il faut accroître l'aide publique au développement et allouer les fonds directement à la reprise post-COVID.

Les parlements doivent appuyer un financement plus systématique de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits, qui non seulement fonctionne mais soit aussi d'un bon rapport coût-efficacité. Il est essentiel d'associer les femmes aux efforts de consolidation de la paix si l'on veut les voir aboutir et déboucher sur des accords de paix durables. Il est aussi impératif que chaque gouvernement ait un plan doté de fonds suffisants pour les femmes, la paix et la sécurité. Pour prévenir l'instabilité, les parlements doivent aussi axer leurs efforts sur les jeunes et veiller à ce qu'ils aient accès au monde du travail et des possibilités de formation.

Pour renforcer la paix et la sécurité et accroître la résilience et la sécurité humaine, les parlements doivent se préoccuper en priorité des risques émergents, agir à un stade précoce et développer les capacités d'action locales, y compris celles de la police locale et du secteur de la sécurité. Ils doivent être attentifs aux moyens à mettre en œuvre pour répondre à de tels risques et qui peuvent être utilisés plus largement aux niveaux local, régional et mondial et adaptés selon le contexte.

Le règlement des conflits et le maintien de la paix exigent des parlements qu'ils travaillent avec toutes les parties prenantes, y compris l'exécutif, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile. Mus par le soutien de l'UIP en faveur du multilatéralisme, les parlementaires doivent pousser plus loin leurs concertations et approfondir le dialogue entre eux à tous les niveaux – local, national, régional et mondial.

Il ne peut pas y avoir de paix, de sécurité et de développement durables si l'on ne fait rien pour s'adapter aux changements climatiques et préserver l'environnement. Les parlementaires doivent approfondir leurs efforts pour veiller à la mise en œuvre de tous les engagements internationaux pris à ce sujet.

Messages clés sur le développement durable

La pandémie de COVID-19 a montré que la véritable prospérité devait faire passer la santé avant la richesse. La prospérité devrait être conçue davantage en termes d'environnement sain, de meilleure qualité de la vie, de temps disponible pour s'améliorer et servir la collectivité. L'économie des soins – dont font partie le personnel de première ligne mais aussi ceux et celles qui gardent les enfants et s'occupent des personnes âgées – est emblématique de cette vision et devrait donc être valorisée et rémunérée davantage. Ceux et celles qui la font fonctionner méritent une protection sociale plus étendue. Il est nécessaire de renforcer les institutions, les règles et les politiques qui permettent de financer convenablement les emplois dans les secteurs de la santé, de la préservation de l'environnement, de l'éducation et d'autres composantes de l'économie des soins.

Les parlements doivent mieux reconnaître le rôle des femmes dans cette économie. Elles ont besoin d'un soutien financier pour continuer à faire leur travail non rémunéré, d'aide pour trouver des emplois en dehors des secteurs les plus touchés et d'un accès beaucoup plus large à des services de garderie abordables. Les subventions en espèces et d'autres programmes analogues doivent mieux cibler les femmes comme véhicule de distribution des aides aux communautés.

Il faut aussi investir davantage dans les emplois décents pour les jeunes et les encouragements à la création d'entreprises pour abaisser les niveaux élevés du chômage des jeunes. La pandémie ayant perturbé l'accès à une éducation de qualité et à la formation professionnelle, les parlements devraient privilégier la mise en place de systèmes d'éducation résilients auxquels enfants et jeunes puissent tous avoir également accès.

On ne peut pas s'occuper des personnes sans se soucier de la planète. Les parlements doivent favoriser le passage à l'économie verte par une plus grande progressivité de l'impôt, le revenu de base universel et d'autres politiques novatrices. Le système alimentaire actuel, qui laisse des millions de personnes affamées ou souffrant de malnutrition, crée des tonnes de déchets et s'appuie sur des chaînes d'approvisionnement vulnérables, doit être repensé. Les parlements doivent en particulier suivre de près la situation en matière de sécurité alimentaire et veiller à ce que leurs pays parviennent à l'autosuffisance dans ce domaine. Les systèmes alimentaires doivent reposer davantage sur les communautés locales et l'accès aux principaux intrants agricoles doit être plus équitable.

Messages clés sur l'accès aux vaccins

La pandémie de COVID-19 ne s'arrêtera pas tant que, dans chaque pays, la grande majorité de la population ne sera pas vaccinée. En tant que bien public, les vaccins doivent être facilement accessibles à tous sur la planète, y compris les populations les plus vulnérables, à savoir les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les apatrides, les autochtones, les migrants, quel que soit leur statut juridique, les personnes handicapées, les personnes détenues et les personnes vivant dans des zones sous le contrôle de groupes armés non étatiques.

Les parlements doivent s'élever contre le nationalisme vaccinal et plaider pour que les vaccins soient gratuits et accessibles à tout un chacun, pas seulement aux habitants des pays riches. Les pays à haut revenu doivent accroître leur soutien à l'initiative COVAX et à d'autres efforts multilatéraux entrepris pour mettre un terme à la pandémie. Il est aussi essentiel de renforcer les infrastructures de santé publique et la communication avec le public, notamment par le biais des technologies numériques, et de prendre les mesures de santé publique appropriées pour protéger les populations.

À quelques exceptions près, les parlementaires qui se sont exprimés sur la question à l'étude actuellement à l'OMS d'une levée temporaire des brevets sur les vaccins, se sont montrés généralement favorables à une telle mesure. Le fait de permettre la production de génériques de vaccins pourrait élargir l'accès aux vaccins dans les pays en développement dont seule une fraction de la population a été vaccinée jusqu'à présent. Dans le règlement de cette question, il conviendra de mettre en balance, d'un côté, les arguments selon lesquels les brevets constituent une incitation financière majeure à la recherche et à la mise au point de nouveaux vaccins et, de l'autre, les préoccupations de santé publique ainsi que l'appui considérable qu'ont reçu les détenteurs de brevets par le biais des subventions gouvernementales, des investissements publics et des contrats d'achats.

Messages clés sur la démocratie et les droits de l'homme

De toute évidence, la pandémie a mis la démocratie à dure épreuve. De nombreux pays ont proclamé l'état d'urgence qui, dans certains cas, a limité de manière abusive les libertés personnelles. La liberté d'expression a été sacrifiée sous le couvert de la lutte contre la désinformation. Il y a eu des restrictions à l'intégrité des médias, allant jusqu'à l'incarcération de journalistes ; et des restrictions aussi à l'intégrité et à la sécurité de la personne, y compris un emploi excessif de la force et des arrestations arbitraires. Dans nombre de pays, les élections ont été reportées, parfois sine die.

Les parlements doivent exercer un contrôle scrupuleux et rapide sur toute mesure d'urgence ou restriction aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme. Les mesures doivent être prises de manière démocratique, être proportionnées, limitées dans le temps, nécessaires et légales. Les parlements doivent lutter contre les théories du complot et les fausses informations et affronter la haine, le racisme, la xénophobie et le nationalisme, qui sont en progression. La prise de décision et les concertations politiques en général doivent reposer sur des faits et des preuves scientifiques. Prise globalement, une telle démarche peut aider à rétablir la confiance entre gouvernements et citoyens.

La pandémie offre aux parlements une occasion à ne pas laisser passer, celle de devenir plus forts. Comme beaucoup ont recouru au télétravail ou à des modes de travail hybrides, la modernisation s'est accélérée et leur a permis de gagner en flexibilité et en efficacité. Pourtant, rien ne saurait remplacer les échanges face à face entre les parlementaires et leurs électeurs, qui sont si essentiels au dialogue, à la négociation et au compromis.

En réfléchissant sur les nombreuses conséquences de la pandémie sur la paix et la sécurité, le développement durable et la démocratie, les parlements et les décideurs, où qu'ils se trouvent, devraient retenir cette leçon primordiale : l'humanité est une, comme est une et unique la planète sur laquelle elle coexiste.

Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences

Résolution adoptée par consensus par la 142^e Assemblée de l'UIP* (Session en ligne, 27 mai 2021)

La 142^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant l'Accord de Paris de 2015, notamment ses objectifs consistant à affermir la riposte mondiale aux changements climatiques, et à renforcer les capacités d'adaptation, accroître la résilience aux changements climatiques et réduire la vulnérabilité à ces changements, les résultats des Conférences sur les changements climatiques tenues à Marrakech (COP 22), Bonn (COP 23), Katowice (COP 24) et Madrid (COP 25), et insistant sur l'appel lancé dans le cadre de la décision *Chili Madrid – Le temps de l'action* en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à prévenir, à réduire au minimum et à contrer les effets néfastes des changements climatiques, ainsi que les résolutions de l'UIP adoptées aux réunions parlementaires correspondantes à Marrakech, Bonn, Cracovie et Madrid,

rappelant également les résolutions de l'UIP intitulées *Le rôle des parlements pour assurer le développement durable par la gestion des ressources naturelles, de la production agricole et de l'évolution démographique* (adoptée à la 124^e Assemblée de l'UIP, Panama, avril 2011), *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles* (adoptée à la 130^e Assemblée de l'UIP, Genève, mars 2014), *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable* (adoptée à la 138^e Assemblée de l'UIP, Genève, mars 2018), *Lutte contre les changements climatiques* (adoptée à la 141^e Assemblée de l'UIP, Belgrade, octobre 2019), et la Déclaration de Hanoï intitulée *Les Objectifs de développement durable : passer des mots à l'action* (adoptée à la 132^e Assemblée de l'UIP, Hanoï, avril 2015),

guidée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et les Objectifs de développement durable (ODD), qui soulignent que la politique relative au climat, le développement durable, la réduction de la pauvreté et la paix universelle sont inextricablement liés,

gardant à l'esprit les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU, telles que les résolutions 2349 (2017), 2408 (2018), 2423 (2018), 2429 (2018), 2431 (2018), 2457 (2019) et 2558 (2020), et les déclarations du Président du Conseil de sécurité traitant des effets négatifs des changements climatiques sur la stabilité, la paix et la sécurité internationales, et consciente que le Conseil de sécurité a débattu de nombreuses fois de l'impact des changements climatiques, y compris des catastrophes liées au climat, sur la paix et la sécurité internationales,

gardant également à l'esprit les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 1325 (2000), 2467 (2019) et 2493 (2019), qui soulignent l'impact des guerres, des conflits et des déplacements sur les femmes, ainsi que le rôle des femmes dans la gestion des conflits et leur implication dans les questions de paix et de sécurité, et les résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil de sécurité de l'ONU soulignant l'importance d'une représentation accrue des jeunes dans la prise de décision sur les questions de paix et de sécurité

rappelant la Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de 1996 et le *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030* de 2015 qui jettent les bases importantes d'un développement durable, à faible émission de carbone et résilient,

se félicitant de la participation constante de la communauté internationale à de nombreuses initiatives mondiales visant à combattre les changements climatiques, telles que le Sommet de l'ONU sur l'action pour le climat en septembre 2019, le Sommet sur l'ambition climatique en décembre 2020 et le Sommet pour l'adaptation aux changements climatiques en janvier 2021, qui ont conduit les États à affirmer et à élargir les objectifs en matière de réduction des émissions et ont mis en évidence les nombreuses possibilités de prévention, d'atténuation, de renforcement de la résilience et d'adaptation, par le biais des contributions de gouvernements nationaux, de provinces, de villes et villages, d'entreprises, d'institutions financières et de la société civile,

rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme, de même que les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'autres accords en matière de droits de l'homme, et se félicitant du débat sur la menace mondiale grandissante que constituent les changements climatiques pour les droits de l'homme et la paix, tenu à la 42^e session du Conseil des droits de l'homme en septembre 2019,

soulignant les recommandations de l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques de 2015 mises en œuvre par la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, qui vise à renforcer la gestion des risques de déplacements liés aux catastrophes, ainsi qu'à faire face aux déplacements et aux migrations dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques,

saluant la contribution du Mécanisme international de Varsovie s'agissant des pertes et dommages liés au climat, de leur financement, du transfert de technologies et du renforcement des capacités dans les pays en développement les plus vulnérables à ces effets néfastes, et, en particulier, les recommandations de l'Équipe spéciale sur les approches globales permettant d'éviter, de réduire au minimum et de gérer les déplacements liés au climat,

consciente que le monde devrait faire face à des défis sans précédent et à des processus irréversibles, y compris le franchissement de "points de non-retour" en cas de hausse des températures supérieure à 1,5 °C, comme indiqué dans le rapport spécial de 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat,

rappelant que les ressources naturelles, telles que l'eau et la terre, déterminent les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, le bien-être et l'identité de milliards de personnes, notamment ceux des peuples autochtones, et que, par conséquent, la transparence, l'accès à l'information, la participation inclusive et significative du public, en particulier la participation pleine, égale et concrète des femmes aux processus décisionnels à tous les niveaux, de même que le dialogue et la coopération, en particulier avec les groupes vulnérables et marginalisés, sont essentiels dans le cadre d'une gestion équitable et pacifique des ressources naturelles,

préoccupée par la menace concrète et existentielle que constituent les changements climatiques pour l'humanité et pour la sécurité humaine et qui compromet la paix et la stabilité mondiales, et particulièrement par les conséquences graves de l'élévation du niveau de la mer, de la sécheresse, de la désertification, de la dégradation des terres, des changements aux écosystèmes fragiles des régions polaires, de la perte des infrastructures et de la biodiversité, de l'insécurité alimentaire, d'une raréfaction croissante des ressources naturelles, notamment l'eau, et des pertes et dommages non économiques,

réaffirmant sa préoccupation concernant l'apparition et/ou l'intensification de déplacements et de mouvements migratoires au vu de l'augmentation des phénomènes climatiques et du fait que des régions du monde deviennent inhabitables, et concernant leurs conséquences, en particulier sur les jeunes et leur avenir, tout en étant consciente qu'une action concertée visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, ainsi qu'à planifier le développement des pays, peut réduire considérablement le nombre de personnes contraintes de migrer, comme le conclut le rapport Groundswell de 2018 de la Banque mondiale,

inquiète quant à l'incidence particulière des changements climatiques sur les personnes et les groupes vulnérables, dont la situation est déjà précaire, en particulier les femmes et les enfants, les peuples et communautés autochtones, les personnes handicapées, ainsi que les réfugiés et les personnes déplacées, notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ; notant que les personnes déplacées pour des raisons environnementales et à la suite de bouleversements écologiques, de catastrophes ou des effets néfastes des changements climatiques ne se voient pas accorder systématiquement le statut officiel de réfugié ni la protection internationale offerte par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ; notant toutefois l'avis du Comité des droits de l'homme du 20 janvier 2020 selon lequel les pays ne peuvent expulser les personnes risquant d'être confrontées à des circonstances induites par les changements climatiques qui constituent une violation du droit à la vie,

préoccupée par le fait que les tensions et les catastrophes liées au climat peuvent entraîner une marginalisation, une discrimination et des violences accrues, notamment une augmentation des violences sexuelles et sexistes perpétrées principalement à l'encontre des femmes et des filles,

consciente des effets préjudiciables des changements climatiques sur les inégalités économiques, sociales et politiques existantes ainsi que des conflits liés à la répartition des ressources dans le monde ; soulignant qu'en raison de ces impacts négatifs en matière de sécurité humaine, les changements climatiques accroissent les risques préexistants et les pratiques discriminatoires – surtout lorsque les structures de gouvernance sont déjà fragiles – ; rappelant que les répercussions négatives des changements climatiques sur le long terme peuvent entraîner une augmentation des tensions politiques, tant à l'intérieur des frontières nationales qu'au-delà, et notant que les sociétés fragiles, y compris les sociétés ravagées par des conflits, ont généralement des capacités d'adaptation plus faibles que les autres face aux changements climatiques et qu'elles n'ont pas la capacité de contribuer pour leur part à l'atténuation efficace des changements climatiques,

préoccupée par le fait que ces conséquences et d'autres effets sur la sécurité humaine, tels que l'aggravation de l'insécurité alimentaire et hydrique, peuvent exacerber les risques existants et créer des risques supplémentaires pour la sécurité nationale, régionale et internationale, et par le fait que les régions et les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables du monde sont particulièrement touchées par la crise climatique et la pandémie de COVID-19 actuelle, qui est également une crise d'envergure mondiale, une crise aggravant l'autre,

gardant à l'esprit que les accès aux ressources et aux moyens nécessaires pour faire face à des changements extrêmes, tels que ceux engendrés par la crise climatique, sont structurellement entravés par des formes de discrimination et de vulnérabilité existantes fondées sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion, l'appartenance politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation, les aptitudes, l'appartenance autochtone, l'âge, la tradition et la violence institutionnelle, qui peuvent toutes se cumuler et se conjuguer, et qui doivent être dûment prises en considération dans les concepts de consolidation de la paix et de gestion des conflits, ainsi que dans les stratégies de résilience et d'adaptation,

soulignant que les actions en faveur du climat sur le long terme relèvent de décisions politiques, raison pour laquelle la responsabilité d'établir une juste transition au moyen de politiques climatiques durables ne saurait être placée sur les personnes et leurs choix individuels en tant que consommateurs, du moins pas principalement,

1. *appelle* à une action immédiate et multilatérale pour combattre les changements climatiques et atténuer leurs effets sur la stabilité et la sécurité internationales avec le même degré d'urgence que pour la lutte contre la pandémie de COVID-19, et demande par conséquent à tous les parlements d'accélérer et de faciliter la ratification et la mise en œuvre fondée sur les droits de l'homme de l'Accord de Paris dans leurs pays respectifs ;
2. *invite* les Parlements membres de l'UIP et leurs gouvernements à investir dans des programmes de développement résistant au climat en faveur de la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable ;
3. *se félicite* des nombreux et divers engagements nationaux pris pour tenir compte du lien entre climat et sécurité, limiter les changements climatiques, et contrer les menaces à la sécurité liées au climat à travers des mesures d'atténuation, de renforcement de la résilience et d'adaptation; et souligne que les mesures sont généralement plus adaptées aux conflits si à la fois des hommes et des femmes ainsi que des groupes marginalisés et vulnérables, y compris les communautés autochtones, sont impliqués ;
4. *invite* les Parlements membres de l'UIP à encourager leur gouvernement à collaborer avec les institutions régionales et internationales compétentes pour faire progresser des stratégies solides de résilience climatique, notamment en ce qui concerne les risques de sécurité liés au climat, y compris en rejoignant et en soutenant le Groupe des Amis du climat et de la sécurité établi par Nauru et l'Allemagne, qui rassemble plus de 50 États dans le but de veiller à ce que le Conseil de sécurité de l'ONU intègre le lien entre climat et sécurité dans toutes ses décisions, afin que la communauté internationale soit prête à agir avant que des conflits n'éclatent ou ne s'intensifient, partout où les changements climatiques menacent la paix et la sécurité ;
5. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à participer à la prévention civile des conflits et à appuyer les partenariats et les consultations pertinentes avec les collectivités touchées afin d'intégrer des analyses des risques et des prévisions dans leurs politiques,

avec un accent particulier sur les points de non-retour liés à la sécurité dans le contexte des changements climatiques sur la base, entre autres, d'indicateurs des droits de l'homme tels que l'incidence de la violence sexuelle et sexiste ;

6. *souligne* la nécessité de renforcer les possibilités de coopération entre toutes les parties prenantes et les communautés touchées pour promouvoir la recherche, la collecte et l'analyse de données sur les risques de sécurité liés au climat, notamment sur les déplacements dus à des catastrophes soudaines ou à une évolution lente dans le contexte des changements climatiques afin d'être prêts à relever les défis futurs et à élaborer des stratégies de prévention ;
7. *invite* les parlements à renforcer les capacités de gouvernance aux niveaux local et communautaire et les capacités d'adaptation afin d'éviter que les changements climatiques n'engendrent des violations des droits de l'homme ou ne déstabilisent des sous-régions ou des États ;
8. *encourage* les parlements concernés à adopter un cadre législatif favorable au climat et sensible au genre et aux conflits, notamment les lois de finances principales, ainsi que les politiques publiques pertinentes en tenant dûment compte des effets des changements climatiques sur les collectivités autochtones et d'autres populations marginalisées, pour promouvoir les programmes liés aux ODD et à la pérennisation de la paix, de manière à ce que le lien entre climat et sécurité soit abordé de manière appropriée dans leurs débats ; et, dans ce contexte, à veiller à ce que tous les efforts de consolidation de la paix et de développement soient évalués, lorsque nécessaire, en fonction de leur sensibilité au climat afin de réduire le plus possible les effets déstabilisateurs futurs prévisibles des changements climatiques sur la sécurité et la prospérité, et, inversement, à ce que les programmes et stratégies d'atténuation et d'adaptation climatiques soient sensibles aux conflits et conçus pour maximiser les synergies en matière de consolidation de la paix ;
9. *appelle* les gouvernements à adopter des mesures concrètes pour atténuer les risques climatiques et promouvoir la résilience aux changements climatiques, tout en fondant ces mesures sur le principe de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, en fonction des différentes circonstances nationales ; et, dans ce contexte, invite les gouvernements et les parlements à soutenir les pays touchés par des catastrophes climatiques, et à leur fournir une assistance financière, technique et au renforcement des capacités prévisibles et pérennes, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris ; et appelle également les parlements à exhorter leurs gouvernements à s'engager à apporter un soutien financier aux économies à revenu moyen et faible en contribuant au Fonds vert pour le climat ;
10. *appelle également* les parlements à demander des comptes à leurs gouvernements respectifs quant aux progrès réalisés pour faire face aux catastrophes liées au climat et aux risques en matière de sécurité, et à exhorter leur gouvernement à combler le manque de fonds consacrés aux activités visant à corriger les conséquences des changements climatiques et aux mesures d'adaptation, afin de donner au système des Nations Unies, aux autres institutions multilatérales, aux États et aux autres acteurs concernés les moyens de faire face aux changements imminents concernant la sécurité alimentaire, les déplacements et le risque accru de catastrophe ;
11. *appelle en outre* les parlements à superviser les processus d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris ; à promouvoir une solide gouvernance des risques de catastrophe afin d'aider toutes les parties prenantes à se coordonner aux niveaux communautaire, régional et national pour gérer et réduire les risques de catastrophe et les risques climatiques ; à tenir dûment compte des collectivités marginalisées et vulnérables, comme les peuples autochtones, particulièrement touchées par les changements climatiques ; à poursuivre la prévention et la réduction des risques de catastrophe ainsi que le financement à long terme en faveur des infrastructures résilientes et résistantes aux changements climatiques et des solutions axées sur le milieu naturel ; et à assurer un véritable contrôle des finances publiques en garantissant l'entière transparence des dépenses ;

12. *exhorte* les parlements et leurs gouvernements respectifs à prendre des mesures pour renforcer notre compréhension commune des défis liés au climat, notamment en puisant à des sources de connaissances traditionnelles comme celles détenues par les collectivités autochtones et locales ; à appuyer les initiatives visant à ce que des campagnes de sensibilisation de la population et des programmes éducatifs appropriés soient mis en œuvre et inclus dans les programmes scolaires ; et à encourager l'élaboration de systèmes d'alerte précoce facilement accessibles ;
13. *invite* les parlements à examiner tous les moyens de renforcer la résilience des personnes qui subissent les effets préjudiciables des changements climatiques, à élaborer des mécanismes nationaux de résilience exhaustifs sensibles au genre en associant pleinement les femmes et des représentants des communautés marginalisées comme les peuples autochtones à la conception et à la mise en œuvre de ces mécanismes, à renforcer les mesures de prévention et de réduction des risques de catastrophe, et à améliorer la préparation aux catastrophes ;
14. *exhorte* les parlements à promouvoir et à augmenter le financement humanitaire prévisible, pluriannuel, non affecté, collaboratif et flexible, notamment dans le cadre des déplacements liés aux catastrophes, à articuler le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix avec les effets des changements climatiques, et à favoriser l'aide à la transition pour répondre aux besoins urgents et la possibilité d'adopter une politique de reconstruction plus vigoureuse, plus rapide et plus inclusive, selon l'approche consistant à "reconstruire en mieux" ;
15. *invite* les parlements à appuyer les partenariats qui impliquent la société civile afin de renforcer la volonté politique de s'attaquer aux effets néfastes des changements climatiques dans un esprit constructif, participatif et tourné vers l'avenir ; et appelle aussi en particulier tous les parlementaires à nouer un dialogue avec les jeunes, car ils sont le principal groupe à devoir faire face aux conséquences des changements climatiques ;
16. *invite également* les parlements à soutenir l'introduction de mesures plus strictes en matière de responsabilité sociale des entreprises du secteur privé afin d'atténuer les tensions entre les entreprises et les communautés locales au sujet des ressources rares ;
17. *encourage* les gouvernements à soutenir pleinement les groupes de travail internationaux sur les déplacements et les migrations liés aux catastrophes imputables au climat, et à mettre en œuvre, au sein de l'architecture de la CCNUCC, les recommandations de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Mécanisme international de Varsovie ;
18. *invite* les parlements à appuyer les personnes contraintes de quitter leur domicile en raison des changements climatiques afin qu'elles puissent migrer de façon sûre, ordonnée et légale, et à rendre possibles les réinstallations planifiées et dignes ;
19. *encourage* les gouvernements et les parlements à mettre pleinement en œuvre les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays de l'ONU, à renforcer les droits et les accords locaux sur la mobilité des travailleurs migrants, des nomades et des éleveurs, et à prendre en compte les objectifs et les principes du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ;
20. *encourage également* les gouvernements à se pencher sur le concept de "passeport climatique", qui permettrait aux personnes dont l'existence est menacée par les effets des changements climatiques et qui n'ont d'autre choix que de quitter leur logement, d'exercer leur autodétermination en choisissant leur option migratoire et de bénéficier de la possibilité d'entrer et de s'établir dans un pays sûr, et, dans ce contexte, à envisager d'octroyer tous leurs droits civiques aux migrants qui, dans l'attente ou à la suite de la disparition complète du territoire de leur pays, perdent de facto ou de jure leur citoyenneté ;

21. *invite* les Parlements membres de l'UIP à faire usage de leur droit de parole à l'Assemblée générale des Nations Unies pour demander un suivi des questions relatives aux déplacements et aux migrations, notamment dans le contexte des changements climatiques, ainsi que de la mise en œuvre des pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés ;
22. *recommande* que tous les États concernés conviennent d'une position commune en vue d'imposer un embargo sur l'exportation d'armes à des acteurs se trouvant dans des États touchés par l'insécurité, l'instabilité et les conflits, notamment en raison de catastrophes liées au climat ;
23. *encourage* les gouvernements à inclure l'atténuation des risques de sécurité liés aux changements climatiques dans tous les domaines opérationnels de la consolidation de la paix, y compris l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises, la médiation et les opérations de soutien de la paix, et la réinsertion au lendemain des conflits ; à permettre au système des Nations Unies de mieux reconnaître, évaluer et agir sur les liens entre le climat et la sécurité ; à demander au Conseil de sécurité de l'ONU de reconnaître la menace que les risques liés au climat représentent pour la paix et la sécurité internationales ; et à soutenir le Mécanisme de sécurité climatique des Nations Unies nouvellement créé pour faciliter l'élaboration et la diffusion d'évaluations des risques adéquates et de stratégies de gestion des risques par les acteurs concernés des Nations Unies ;
24. *demande* aux parlements de veiller au renforcement de la coopération internationale, régionale et transfrontalière en matière de risques sécuritaires liés au climat, afin de trouver des solutions collectives appropriées permettant de faire face aux risques sécuritaires actuels et futurs liés aux changements climatiques, sur la base des expériences et des bonnes pratiques des pays ;
25. *salue*, à cet égard, les initiatives concrètes visant à renforcer les capacités sur le terrain, notamment l'affectation du premier conseiller en matière de climat et de sécurité au sein de la Mission des Nations Unies en Somalie ;
26. *rappelle* à tous les États que la protection ambitieuse du climat, le renforcement de la résilience et les comportements clairvoyants qui placent les êtres humains et leurs besoins au centre de toutes les considérations d'ordre politique sont des conditions préalables non seulement à l'instauration d'une justice climatique, mais aussi à la réalisation du programme de pérennisation de la paix ;
27. *rappelle également* à tous les États les engagements pris dans la Déclaration universelle sur les droits des peuples autochtones concernant, entre autres, leur droit de vivre en paix et en sécurité, leur droit à la conservation et à la protection de l'environnement et de la capacité de production de leurs terres ou territoires et de leurs ressources, leur droit d'être consultés sur les priorités d'utilisation de leurs terres ou territoires et autres ressources, et leur droit au règlement juste et équitable des conflits et différends avec les États ou d'autres parties ;
28. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à établir ou à renforcer des "parlements climatiques" régionaux et à suivre les exemples d'initiatives prises en Asie (Bangladesh, Chine et Inde), en Amérique latine (Bolivie, Chili, Équateur et Pérou, ainsi que, de façon plus générale, le Réseau parlementaire sur le changement climatique de ParlAmericas), au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (Jordanie, Maroc et Tunisie), en Afrique subsaharienne (Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Sénégal et Tanzanie, ainsi que dans le cadre de la coopération avec le Parlement panafricain) et en Europe (au sein du Parlement européen), dans le but de doter les parlementaires de connaissances et de les responsabiliser sur ces questions ;
29. *exhorte* les parlements à adopter, mettre en œuvre et contrôler des plans d'action nationaux, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, et par là même à établir des stratégies de préparation aux défis, aux menaces et aux conflits susmentionnés qui découlent de catastrophes liées au climat et à leurs conséquences ;

30. *exhorte également* les parlements, dans le cadre des mesures de reprise post-pandémie de COVID-19, à encourager le passage à des énergies alternatives plus propres, telles que l'énergie solaire et éolienne, et à donner la priorité aux investissements dans les énergies propres, ou à lier les aides et les prêts bancaires aux entreprises à des réductions drastiques de leurs émissions, notamment dans les secteurs à forte intensité de carbone, ce qui contribuera à promouvoir le concept de "prêts verts" destinés à financer des projets respectueux de l'environnement, la stimulation écologique, les bâtiments intelligents et les transports verts et publics ;
31. *invite* les Parlements membres de l'UIP à renforcer le droit pénal pour prévenir et punir les dommages étendus, durables et graves causés à l'environnement, qu'ils soient commis en temps de paix ou en temps de guerre, et à examiner la possibilité de reconnaître le crime d'écocide afin de prévenir les menaces et les conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences ;
32. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP et leurs gouvernements à faire le point sur les enseignements tirés de la manière dont la pandémie a été gérée dans le monde entier, car les enseignements tirés de la coopération internationale et de la gestion des crises pourraient se révéler d'une grande utilité lorsqu'il s'agit de faire face aux menaces liées au climat ou à d'autres menaces futures en général ;
33. *exhorte également* les Parlements membres de l'UIP et leurs gouvernements à adopter et à mettre en œuvre des politiques visant à réduire et à éradiquer les facteurs de stress non climatiques et les menaces d'origine humaine pour l'environnement, comme la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et l'utilisation non durable et inéquitable des ressources en eau, qui contribuent à l'insécurité alimentaire et hydrique causée par les changements climatiques ;
34. *invite* les Parlements membres de l'UIP à communiquer au secrétariat de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale de l'UIP les mesures prises en vue de l'application de la présente résolution d'ici à la 146^e Assemblée.

* La résolution a été négociée conformément au Règlement spécial relatif au déroulement des sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes de l'UIP. Des réserves ont été reçues de la part des Membres suivants :

L'**Inde** et la **Turquie**, qui ont exprimé une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution.

Le **Nicaragua**, qui a émis des réserves sur les paragraphes 3, 8, 11, 12, 13, 18, 28, 29, 30, 31, 32 et 33.

La **Hongrie**, qui a exprimé des réserves sur les alinéas 9, 14 et 20 et sur les paragraphes 17, 18, 19, 20 et 21.

La **Chine**, qui a exprimé des réserves sur l'alinéa 5 et les paragraphes 9, 23 et 25.

La **République tchèque** et la **Pologne**, qui ont émis des réserves sur les paragraphes 19 et 21.

La **Thaïlande**, qui a exprimé des réserves sur les paragraphes 20 et 22.

Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables

Résolution adoptée par consensus par la 142^e Assemblée de l'UIP* (Session en ligne, 27 mai 2021)

La 142^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

faisant pleinement sienne la Déclaration politique issue du Sommet sur les Objectifs de développement durable (septembre 2019), qui réaffirme la volonté de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et appelle à l'intensification des mesures visant à réaliser les ODD,

rappelant la Déclaration ministérielle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement de 2019, en particulier l'engagement pris par les gouvernements du monde entier "d'améliorer les stratégies nationales de gestion des ressources en adoptant des approches et réalisant des analyses intégrées du cycle de vie complet pour instaurer des économies économes en ressources et à faible émission de carbone", en tenant compte des circonstances nationales,

notant la création de l'Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources, qui vise à appuyer la transition vers une économie circulaire mondiale permettant d'utiliser les ressources de manière plus efficace et plus équitable afin de parvenir à une consommation et une production durables et à une industrialisation inclusive et durable,

soulignant que l'économie circulaire et la numérisation, ainsi que les interactions entre elles, peuvent apporter une contribution majeure à la réalisation des ODD, en particulier s'agissant de la consommation et de la production responsables,

gardant à l'esprit qu'en raison de la pandémie de COVID-19, nous sommes confrontés à des bouleversements majeurs qui nous obligeront à utiliser nos moyens limités de manière encore plus efficace dans le contexte de la crise,

soulignant que la pandémie de COVID-19 a compromis les résultats durement acquis en matière de développement, notamment au chapitre de l'égalité entre les sexes et de la diminution de la pauvreté, et mis en évidence les profondes inégalités économiques et sociales ainsi que les défis énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, rendant ainsi la réalisation des ODD d'autant plus nécessaire et urgente,

insistant sur le fait que la consommation et la production responsables constituent des éléments décisifs et incontournables des ODD, ainsi que des outils essentiels pour reconstruire en mieux et de manière plus écologique, étant donné qu'elles facilitent l'utilisation efficace des ressources naturelles, limitent la dégradation environnementale, la pollution et les déchets, et tiennent compte de chaque étape du cycle de vie des produits tout en créant des opportunités de développement économique et social, contribuant ainsi à l'éradication de la pauvreté et à une prospérité commune,

consciente du fait que la crise liée à la pandémie a révélé la précarité des chaînes de valeur longues et complexes, ainsi que les défauts du schéma linéaire de production et de consommation "prendre-produire-utiliser-jeter"

notant que les prix des produits ne traduisent pas toujours leurs coûts environnementaux ou sociaux, notamment les effets de la pollution ou la main-d'œuvre sous-payée, qui ont un impact négatif sur la santé et la qualité de vie des individus,

encourageant la divulgation d'informations appropriées sur les produits aux consommateurs et prônant l'élaboration de mesures visant à accroître la transparence dans les chaînes de production,

soulignant que la transformation de l'économie circulaire, bien que principalement associée à la fabrication de produits ou aux industries et chaînes de valeur à forte intensité de ressources, concerne l'économie dans son ensemble, y compris les industries dominées par les services, nécessitant donc la mobilisation de l'ensemble des acteurs de chaque industrie et secteur,

notant que le monde assiste actuellement à la création d'une économie plus circulaire, grâce à des initiatives politiques telles que le Plan d'action européen pour l'économie circulaire, et à la révolution numérique, qui sont toutes deux à même de transformer notre économie et notre société,

notant également que des efforts considérables sont actuellement déployés par des législateurs nationaux et internationaux dans le souci de promouvoir et de réglementer ces deux transitions, et la nécessité croissante d'harmoniser leurs efforts ou d'établir des passerelles entre ces politiques,

soulignant que, grâce à la politique de "numérisation au service du développement" (D4D), l'on s'intéresse à la manière dont la numérisation pourrait changer la vie des gens et déboucher sur une croissance universelle inclusive, équitable, efficace, abordable, plus rapide et, surtout, durable,

notant que la numérisation donne lieu à des plateformes numériques d'un nouveau genre, concourt à créer de nouvelles sortes de marchés, susceptibles de se fonder sur la virtualisation des produits et des procédés, et contribue à l'instauration de travail en réseaux, de collaboration et de cocréation avec les parties prenantes de manière plus facile et plus efficace,

gardant à l'esprit que la numérisation permet de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité, y compris l'efficacité des ressources,

insistant sur le rôle important des plateformes d'apprentissage et de collaboration numériques internationales, qui recourent souvent à des technologies virtuelles, en matière d'apprentissage, de travail en réseaux et de cocréation, alors que la pandémie de COVID-19 pose de graves problèmes en matière d'éducation partout dans le monde en raison de l'accès limité aux infrastructures et aux technologies,

consciente que la numérisation n'est pas une fin en soi, mais un vecteur et un accélérateur permettant la réalisation effective de l'ensemble des 17 ODD,

faisant valoir le fait que la crise liée à la COVID-19 n'a fait qu'accélérer la numérisation,

reconnaissant qu'en raison de la mobilité restreinte des personnes due au protocole de distanciation physique prescrit en matière de santé à cause de la pandémie, le comportement des consommateurs a radicalement changé en faveur de la numérisation, notamment en termes de transactions concernant tant les biens privés et que les biens publics,

soulignant que toute future stratégie de réduction des catastrophes sera basée sur des données (massives),

veillant à faire en sorte que les personnes les plus vulnérables ne soient pas victimes de l'économie circulaire et de la transition numérique en incluant la solidarité dans le processus de reprise afin de saisir pleinement les opportunités découlant de la crise actuelle,

mettant en exergue que l'évolution vers une économie circulaire permettrait peut-être aux pays de dissocier la croissance de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental, de créer des opportunités économiques, de renforcer la résilience à long terme et de protéger l'environnement et la santé humaine,

soulignant que la mise en œuvre des principes d'une économie circulaire dans des secteurs essentiels peut jouer un rôle important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans l'apport d'une réponse concluante aux changements climatiques,

gardant à l'esprit que susciter la demande des consommateurs pour des produits économes en ressources peut s'avérer difficile, dans la mesure où les produits durables peuvent ne pas être faciles à trouver, abordables, d'utilisation conviviale, fonctionnels et attrayants pour les consommateurs, en particulier lors des premières phases de leur élaboration,

reconnaissant le potentiel de la numérisation en faveur du renforcement de l'économie circulaire et insistant sur le fait que les principes de l'économie circulaire et de la durabilité doivent être au cœur de la numérisation,

notant que la numérisation et l'économie circulaire dépendent des technologies suivantes qui facilitent les liens entre les deux : l'internet des objets, l'intelligence artificielle, la robotique, les mégadonnées, l'impression 3D, la réalité augmentée et la chaîne de blocs,

constatant que l'économie circulaire et la numérisation pourraient contribuer à une croissance économique équitable et favorisent l'autonomisation économique des femmes et celle des populations marginalisées, ainsi que l'action collective des jeunes,

soulignant que le processus visant à généraliser la numérisation et l'économie circulaire requiert de l'ambition, une volonté politique et un changement de vision fondamental à tous les niveaux, qui vont bien au-delà des programmes politiques de base en matière de numérisation et d'environnement, et doit être fondé sur une approche nationale systémique associant tous les secteurs de la société, ainsi que sur une coopération internationale renforcée,

1. *invite* les parlements à donner une plus grande importance à la numérisation et à l'économie circulaire parmi les priorités politiques, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre les ODD, en particulier s'agissant de la consommation et de la production responsables ;
2. *prie* les parlements d'intégrer les principes de numérisation et d'économie circulaire dans les politiques publiques et les stratégies nationales, et d'adopter un cadre favorable à leur mise en œuvre ;
3. *note* qu'il convient de chercher, comme il se doit, à réduire les inégalités existantes pour ce qui est de l'accès aux plateformes numériques par les femmes et les nombreux groupes vulnérables et segments marginalisés dans la société, notamment les peuples autochtones, les communautés racialisées et les personnes handicapées, afin qu'ils ne soient pas laissés pour compte dans la transition vers l'économie numérique ;
4. *encourage* les parlements à promouvoir la mise en place de cadres réglementaires appropriés, y compris des mesures d'incitations économiques et financières, visant à permettre aux modèles d'économie circulaire de fournir des produits et services durables qui sont à la fois évolutifs et concurrentiels en ce qui concerne le prix, la qualité et la commodité ;
5. *prie* tous les acteurs de faire les bons choix novateurs dans le contexte de la pandémie et de donner la priorité aux secteurs et aux technologies qui sont durables et à l'épreuve du temps, tout en tirant profit des énormes avantages sociaux, économiques et écologiques d'une numérisation intelligente ;
6. *invite* les parlements à reconnaître la nécessité et la possibilité d'une reprise inclusive, résiliente et à faible intensité de carbone après la COVID-19, comme condition préalable à la réalisation du Programme 2030, et leur demande de veiller à ce que les plans de relance tiennent compte des pratiques de consommation et de production responsables, fondées notamment sur la numérisation et les principes de l'économie circulaire, en tenant compte des circonstances nationales ;
7. *demande* aux parlements d'adopter une législation consacrée aux pertes et au gaspillage alimentaires à tous les stades et à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de favoriser l'utilisation des nouvelles technologies aux fins de la création d'un système agricole et alimentaire intégré optimisant l'utilisation de la nourriture et limitant les pertes et le gaspillage des ressources ;
8. *exhorte* les parlements à soutenir les politiques en faveur de la réparation, de la réutilisation et du recyclage des ressources, notamment la conception de produits pouvant être recyclés, la réduction de la consommation des matières premières et l'utilisation de ressources secondaires de sorte à faciliter une gestion durable des ressources, et les invite à encourager de nouveaux modèles commerciaux et de services qui ne dépendent pas d'une consommation massive de produits jetables ;

9. *demande* aux parlements de garantir que le fonctionnement de toutes les institutions publiques, centrales et locales, suive une démarche plus globale de la durabilité, tout en intégrant des principes de l'économie numérique et de l'économie circulaire, notamment l'adoption de cadres législatifs et de systèmes de suivi verts et durables en matière d'achats ;
10. *invite* les parlements à encourager la coordination internationale des politiques et l'harmonisation des normes, règlements et politiques en faveur de l'économie circulaire ;
11. *appelle* les parlements à créer un environnement propice à l'élaboration et à l'application de solutions numériques, telles que l'internet des objets, l'intelligence artificielle et la chaîne de blocs, à dessein d'optimiser le potentiel de l'économie circulaire ;
12. *appelle également* les parlements, dans le cadre des efforts visant à créer un environnement propice à la numérisation et à l'économie circulaire, à mettre un accent particulier sur les politiques en matière de données et sur l'architecture commune des données ;
13. *invite* les parlements à encourager la recherche et le développement pour renforcer l'innovation et le partage des connaissances, y compris le transfert de technologie, en particulier vers les pays en développement à des conditions convenues d'un commun accord, aux fins de l'adoption, de la transposition à plus grande échelle et de la reproduction de technologies économes en ressources et propres, et de pratiques commerciales innovantes fondées sur la numérisation et l'économie circulaire ;
14. *encourage* les parlements à collaborer avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, créée par la résolution 71/251 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a un rôle essentiel à jouer dans la transformation numérique des pays les moins avancés pour parvenir à un développement durable, en facilitant l'accès aux technologies numériques et leur mise en œuvre, et en fournissant une assistance pour les questions de gestion des données ;
15. *appelle* les parlements des pays donateurs à encourager les agences internationales de coopération au développement à intégrer les principes de numérisation et d'économie circulaire dans leurs programmes d'assistance financière et de renforcement des capacités visant à appuyer la reprise économique post-COVID-19 et la réalisation des ODD ;
16. *appelle également* les gouvernements à intégrer le plus tôt possible les compétences numériques et un mode de vie circulaire dans l'éducation, et à mener des campagnes de sensibilisation pour encourager les consommateurs à adopter des pratiques durables ;
17. *invite* les parlements à créer un environnement facilitant l'accès des citoyens à des solutions numériques aux fins de leur autonomisation numérique ;
18. *invite également* les parlements et les gouvernements à octroyer les ressources financières appropriées de sorte à inciter au développement de modèles commerciaux numériques ou fondés sur l'économie circulaire, en mobilisant particulièrement les jeunes et les femmes entrepreneurs ;
19. *invite en outre* les parlements à promouvoir des cadres et des politiques d'éducation tenant compte de la dimension de genre afin de stimuler les possibilités d'éducation et le développement des compétences numériques pour les femmes et les filles dans les STIAM afin de réduire la fracture numérique entre les sexes ;
20. *encourage* les parlements à soutenir les efforts déployés par les institutions régionales et locales de manière à stimuler la durabilité urbaine grâce à l'aménagement de villes intelligentes inclusives, sûres, résilientes et durables qui optimisent, grâce aux moyens numériques, la communication, les transports, l'énergie et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en vertu des principes de l'économie circulaire et de la numérisation ;

21. *met en exergue* le besoin urgent de fonder le secteur de la construction sur un modèle circulaire en adoptant des pratiques de construction visant à minimiser l'utilisation de matières premières dans l'optique de réduire les émissions, en augmentant le taux de récupération des déchets de construction et de démolition, ainsi qu'en améliorant l'efficacité énergétique et en allongeant la durée de vie des bâtiments existants ;
22. *prie* les parlements d'encourager l'intégration des modèles d'économie circulaire dans la réponse nationale apportée aux changements climatiques et les invite à s'assurer que les politiques et stratégies en la matière comprennent des mesures visant à optimiser l'utilité des produits en exploitant au maximum leur utilisation et en prolongeant leur durée de vie, ainsi qu'à accroître le recyclage (utiliser les déchets comme une ressource), tout en assurant la promotion d'une conception circulaire réduisant la consommation matérielle et recourant à des solutions de rechange à plus faible émission de carbone ;
23. *prie également* les parlements d'encourager une transparence totale concernant tous les matériaux utilisés dans l'industrie afin de réduire l'introduction de substances chimiques nocives dans le cycle de production, et, en outre, de promouvoir l'utilisation de matériaux entièrement recyclables ;
24. *invite* les parlements à soutenir l'adoption, notamment par la création de partenariats publics-privés, de normes environnementales et sociales saines concernant les industries extractives, ainsi que de normes et cadres politiques qui améliorent le recyclage durable de matériaux secondaires et qui atténuent les difficultés associées à l'économie numérique ;
25. *appelle* les parlements à promouvoir la numérisation et les solutions circulaires, y compris l'approvisionnement circulaire, la conception circulaire et les services au lieu de produits, comme moyen de développer une industrie du voyage et du tourisme plus résistante et durable sur les plans économique et environnemental ;
26. *demande* aux parlements de veiller à ce que les gouvernements investissent dans des infrastructures numériques adéquates en matière de couverture internet sûre, accessible et abordable, de connectivité, de cadres réglementaires pour la protection des données et de la vie privée, ainsi que de normes et de gouvernance liées à la cybersécurité, afin de permettre à l'économie circulaire et à l'initiative D4D d'atteindre leur plein potentiel ;
27. *invite* les parlements à encourager la mise en œuvre de modèles commerciaux circulaires présentant des avantages à long terme, tels que la modification du comportement des consommateurs, la stimulation de l'innovation et la généralisation et la diffusion des technologies ;
28. *appelle* les parlements à promouvoir les réseaux nationaux et internationaux et la collaboration entre les écoles, les instituts et réseaux de recherche, et d'autres parties prenantes concernées (par exemple, les entreprises, les ONG et les organisations internationales) pour trouver des solutions numériques aux difficultés liées à l'économie circulaire, notamment en encourageant la cocréation au moyen de concours et de hackathons ;
29. *invite* les parlements à s'assurer que les efforts visant à accélérer la transition vers la numérisation et l'économie circulaire répondent aux risques éventuels, à l'instar de l'utilisation croissante de matériaux et d'énergie, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, l'amplification de la fracture numérique au sein des pays et entre eux, l'augmentation de l'empreinte écologique de l'industrie des TI et les conséquences négatives de la transition en matière de sécurité et de santé humaine ;
30. *appelle* l'UIP à intensifier la coopération avec les Parlements membres et d'autres organisations dans l'optique de recueillir des données sur l'économie circulaire, l'environnement et la numérisation, à dresser le bilan des interactions entre eux et à promouvoir des lignes directrices pour l'action parlementaire ;

31. *appelle également* les parlements à veiller à ce que les principes de la numérisation et de l'économie circulaire, ainsi que les objectifs renforcés en la matière, soient pris en compte lors de l'approbation des futurs accords de libre-échange qui doivent être ratifiés par les parlements ;
32. *invite* les parlements à soutenir l'utilisation de données numériques standardisées, comparables et de haute qualité, recueillies, analysées et gérées de manière appropriée, et souligne que la promotion de la numérisation est un outil important pour favoriser la collecte et la transmission efficaces et fiables d'informations, qui sont des éléments clés d'une économie circulaire sûre et durable ;
33. *demande* aux parlements de "désidéologiser" les discussions sur le partage de données en distinguant les différents types de données et de mettre au point une réglementation juste et fonctionnelle en la matière fondée sur le bon sens, qui garantit un accès équitable aux données ainsi qu'une protection adéquate de celles-ci, conformément aux principes de protection des données reconnus au niveau international, aux droits de propriété intellectuelle et aux autres cadres juridiques pertinents, selon les circonstances nationales ;
34. *encourage* les parlements et les gouvernements à engager le dialogue avec les parties prenantes (par exemple, la société civile, les entreprises et les administrations) dans l'optique de les sensibiliser à l'importance de mettre à disposition des données ouvertes et d'en faire des participants actifs de l'économie des données et des cocréateurs de connaissances, lorsque c'est possible légalement ;
35. *appelle* les parlements à envisager des mesures visant à remédier au manque de compétences numériques de base et de maîtrise de l'informatique, et à accroître le nombre de professionnels des TI, de l'intelligence artificielle, de la chaîne de blocs et d'autres domaines du numérique, comme un moyen de façonner proactivement la transformation numérique axée sur les aspects durables du développement écologique, social et économique ;
36. *invite* les parlements à échanger des informations et des bonnes pratiques et à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités en vue d'accroître la sensibilisation et la connaissance des parlementaires sur les liens entre la numérisation et l'économie circulaire, et leur rôle potentiel dans la promotion d'une reprise résiliente et verte, et dans la réalisation des ODD, en particulier s'agissant de la consommation et de la production responsables.

* La résolution a été négociée conformément au Règlement spécial relatif au déroulement des sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes de l'UIP. Des réserves ont été reçues de la part des Membres suivants :

L'**Inde**, qui a exprimé des réserves sur les alinéas 7 et 29.

Le **Nicaragua**, qui a exprimé des réserves sur les paragraphes 3, 8, 20 et 28.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

*dont la 142^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Session en ligne, 27 mai 2021)*

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu deux séances pendant la période précédant la 142^e Assemblée de l'UIP.

Le 28 avril, la Commission a examiné l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la démocratie et les droits de l'homme, ainsi que sur le fonctionnement des parlements. Lors de cette séance conduite par la Vice-Présidente de la Commission, Mme A. Gerkens (Pays-Bas), les membres ont d'abord entendu des remarques liminaires de Mme L. Thornton (Directrice des programmes mondiaux de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) et de M. N. Bako-Arifari (membre de l'Assemblée nationale du Bénin), puis des interventions de M. A. Williamson (Chercheur principal au Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP) et de Mme C. López Castro (membre de la Chambre des députés du Mexique).

Lors du débat, les délégués ont relevé que la pandémie avait eu un grand nombre d'effets négatifs sur la démocratie et les droits de l'homme. Des droits fondamentaux comme la liberté d'association ont été restreints au nom d'impératifs de santé publique. Plusieurs pays ont déclaré l'état d'urgence. Les délégués ont fait remarquer que les restrictions aux droits de l'homme devaient être limitées dans le temps, inscrites dans la législation et proportionnelles à la gravité de la situation. Les peuples devront retrouver la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et la démocratie devra être remise en pratique dès que la situation le permettra.

Comme toutes les institutions, les parlements ont été gravement perturbés par la pandémie. Nombre d'entre eux ont fait preuve d'une remarquable capacité d'innovation et ont trouvé des solutions pour continuer de se réunir, que ce soit en ligne, en mode hybride ou en présentiel dans le respect de la distanciation sociale. Reste à savoir quel sera l'impact à long terme de la pandémie sur les parlements. Si le travail à distance a permis aux parlementaires, de manière inédite, de passer plus de temps à proximité des personnes qu'ils représentent, il a aussi compliqué la tenue de débats de fond et la recherche de solutions à des problèmes politiques complexes.

Les délégués ont exprimé l'espoir partagé par tous que la pandémie soit bientôt sous contrôle grâce à une distribution rapide et équitable des vaccins, afin que le fonctionnement de la Commission, de l'UIP et de l'ensemble de la société puisse revenir à la normale.

Le 18 mai, la Commission a tenu un débat préparatoire sur le thème de la prochaine résolution, *La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*, sous la conduite de son président, M. A.Y. Desai (Inde). Le débat a marqué le début d'un processus qui mènera à l'adoption de la résolution à la 143^e Assemblée de l'UIP, dans le courant de 2021.

La Commission a nommé un troisième co-rapporteur pour la résolution, M. P. Limjaroenrat (Thaïlande), les deux autres co-rapporteuses, Mme A. Gerkens (Pays-Bas) et Mme J. Oduol (Kenya), ayant été nommées à la 141^e Assemblée.

Mme M.F. Singhateh (Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants) a souligné que si de nombreuses lois existaient déjà, il était souvent difficile de les mettre en œuvre. Internet n'a pas de frontières, ce qui signifie que les auteurs des crimes perpétrés en ligne peuvent se trouver dans un pays, leurs victimes dans un autre pays, et les serveurs sur lesquels sont stockées les images prouvant leurs actes dans un pays encore différent. Il est par ailleurs très difficile de réunir des preuves qui répondent aux critères exigés par les tribunaux. De nouvelles approches sont donc nécessaires. Mme Singhateh a préconisé l'élaboration d'une législation type pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, laquelle pourrait être adoptée par tous les pays.

M. J. Carr (Conseiller technique chez ECPAT International) a mentionné des données révélant l'ampleur de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et a attiré l'attention sur le fait que les entreprises technologiques devaient agir pour que les images d'abus soient retirées. Il a souligné que la législation ne constituait que l'une des mesures qui permettront de régler efficacement le problème. Les parlementaires peuvent contribuer pour beaucoup à sensibiliser le public à cette menace, ce qui aura pour effet d'accroître la pression sur les entreprises technologiques pour qu'elles renforcent à leur tour leur action.

Pendant le débat, les rapporteurs et les délégués ont fait part des expériences de leurs pays et ont demandé l'avis des experts présents sur les différentes voies à suivre. Ces contributions seront utilisées pour la préparation du projet de résolution.

Le Bureau de la Commission s'est réuni le 11 mai. Ses membres se sont entretenus, dans la perspective de la révision de la Stratégie de l'UIP, sur les principales menaces qui pèsent sur la démocratie et les droits de l'homme. Ils ont recensé plusieurs défis urgents, tels que la désinformation en ligne, le discours de haine et la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, y compris celle fondée sur l'orientation sexuelle. Ils ont exprimé le souhait que la Commission soit en mesure d'aborder tout type de problème et de remplir ainsi son rôle en faisant appliquer le plus largement possible la démocratie et les droits de l'homme.

Lors de sa dernière séance, le 18 mai, la Commission a élu plusieurs nouveaux membres à son Bureau, sur la base des propositions faites par les groupes géopolitiques.

Rapport de la Commission permanentes des Affaires des Nations Unies

*dont la 142^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Session en ligne, 27 mai 2021)*

Réunion conjointe avec la Commission permanente du développement durable sur le thème général de la 142^e Assemblée (27 avril)

Organisée conjointement avec la Commission permanente du développement durable, la première séance de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies a porté sur le thème général de la 142^e Assemblée de l'UIP, *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*.

Le Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, M. J.C. Romero (Argentine), et la Présidente de la Commission permanente du développement durable, Mme V. Muzenda Tsitsi (Zimbabwe), ont ouvert la séance. Les Commissions ont adopté l'ordre du jour et la Commission permanente des Affaires des Nations Unies a approuvé les comptes rendus analytiques de sa session tenue pendant la 141^e Assemblée à Belgrade.

M. Romero a conduit la première réunion-débat, qui s'est penchée en particulier sur les principales composantes de la phase de reprise post-COVID-19, sur les moyens d'avancer vers une économie verte et sur une coopération et un dialogue multilatéraux réaffirmés pour relever les défis mondiaux, y compris d'éventuelles nouvelles pandémies. Mme S. Dinică (Roumanie), membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable, a animé la deuxième réunion-débat, qui était consacrée à l'accessibilité des vaccins en tant que bien public.

Les réunions-débat ont été enrichies de la contribution des intervenants suivants : Mme S. Rehman (Pakistan), Mme M. Aubry (membre du Parlement européen), M. T. Jackson (professeur à l'Université de Surrey) et M. M. Frick (Envoyé spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU pour le Sommet sur les systèmes alimentaires). Quelque 75 parlementaires ont pris part aux débats et 150 membres du personnel parlementaire l'ont suivi en qualité d'observateurs.

Des représentants de quinze parlements (Allemagne, Arabie saoudite, Bahreïn, Burundi, Canada, Chine, Émirats arabes unis, France, Inde, Iran, Japon, Mongolie, Pays-Bas, République de Corée et Thaïlande) se sont exprimés à la suite des exposés, deux interventions ayant été reçues via le service de messagerie.

Les idées-forces qui sont ressorties du débat sont résumées ci-après.

1. La pandémie de COVID-19 a amplifié des problèmes existants tels que les inégalités croissantes et des modes de développement non viables aux niveaux national et mondial. La reprise post-pandémie doit entraîner des changements systémiques non seulement dans le modèle de développement, mais aussi dans l'engagement fondamental que les pays et les peuples doivent prendre les uns envers les autres et à l'égard de la communauté internationale. Le modèle de développement doit se recentrer sur ce qui compte le plus pour les êtres humains, à savoir leur santé et celle de leur environnement, en particulier dans les pays développés où la croissance a déjà atteint ses limites. Cet engagement fondamental doit être axé sur la solidarité plutôt que sur la compétition et doit affirmer l'intérêt du multilatéralisme en tant que moyen le plus adéquat pour les pays de relever des défis sans frontières, tels que les changements climatiques et les pandémies.
2. L'économie verte et l'économie circulaire sont essentielles pour rendre le modèle de développement actuel plus durable. Ce modèle doit toutefois intégrer également l'économie des soins – c'est-à-dire les services à la personne (personnes âgées, vulnérables, sans emploi, etc.) –, qui exige relativement peu de moyens matériels mais qui améliore considérablement la qualité de vie et la sécurité humaine. La notion de prospérité doit être redéfinie : elle doit mettre l'accent sur une bonne santé et davantage de temps pour soi et pour la famille plutôt que sur une production et une consommation élevées entraînant d'importantes émissions de carbone et la surexploitation des ressources naturelles non renouvelables. La transition vers ce nouveau modèle passera notamment par une nouvelle architecture financière, une plus grande progressivité de l'impôt et de nouveaux programmes comme le revenu de base universel.

3. Le système alimentaire actuel est défaillant : il laisse des centaines de millions de personnes affamées ou souffrant de malnutrition, crée des tonnes de déchets et est à l'origine de multiples problèmes aux niveaux sanitaire et social. Ce système illustre bien les changements qu'il faudra opérer dans les années à venir. La pandémie a révélé la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales, s'agissant notamment des denrées alimentaires et d'autres produits de base. Le système alimentaire doit être davantage ancré au sein des frontières nationales de chaque pays et il faut éviter que les principaux intrants ne soient la propriété des monopoles industriels.
4. Les femmes doivent être mises au cœur des efforts vers une reprise post-pandémie et vers un monde durable d'une manière générale. Ce sont elles en particulier qui tireront parti d'un recentrage du modèle de développement sur l'économie des soins, car les emplois du secteur des services sont occupés majoritairement par des femmes. De plus, l'aide étrangère doit mieux servir les femmes. Les femmes jouent un rôle essentiel dans le cadre du système alimentaire et de la sécurité alimentaire en général, car elles constituent souvent l'épine dorsale du secteur informel et des économies rurales.
5. La manière dont les vaccins contre la COVID-19 ont été produits et distribués aux pays et à leurs habitants témoigne un manque criant de solidarité au niveau mondial et sera finalement contre-productive si des mesures correctives ne sont pas rapidement adoptées. La pandémie ne s'arrêtera pas tant que, dans chaque pays, la grande majorité de la population ne sera pas vaccinée et que l'immunité collective ne sera pas atteinte. Or, cet objectif n'est actuellement pas réalisable, car la fourniture de vaccins est entre les mains de quelques entreprises pharmaceutiques détentrices de brevets, dont les capacités de production sont limitées et qui sont guidées par l'appât du gain davantage que par un intérêt pour la santé publique mondiale. Les gouvernements doivent prendre conscience que l'urgence mondiale que nous vivons aujourd'hui s'apparente à un état de guerre, et partir de ce constat pour déployer tous les moyens propres à reprendre le contrôle de la pandémie, le plus rapidement possible et partout dans le monde. L'un de ces moyens doit être la levée temporaire des brevets sur les vaccins afin que toutes les entreprises pharmaceutiques du monde à même de contribuer à la fourniture mondiale de vaccins puissent le faire sans être pénalisées. Les entreprises qui détiennent les brevets doivent être compensées pour la mise à disposition de leurs formules de vaccins et de leurs compétences techniques. Parallèlement à cela, il faudra redoubler d'efforts pour renforcer les outils déjà en place, tels que le dispositif Covax.

Discussion sur le suivi de la Déclaration ONU75 (29 avril)

Lors de leur deuxième séance, les membres de la Commission des Affaires des Nations Unies ont examiné les enseignements à tirer de la Déclaration publiée au terme de la Réunion de haut niveau qui s'est tenue en septembre 2020 pour célébrer le 75^e anniversaire de l'ONU (ONU75).

La Déclaration ONU75 met en avant douze engagements – appelés ensemble *Notre programme commun* – sur les défis actuels les plus pressants auxquels le monde est confronté, de la lutte contre les changements climatiques à la réforme du multilatéralisme. Dans cette Déclaration, les chefs d'État et de gouvernement prient le Secrétaire général de l'ONU de présenter, à l'Assemblée générale en septembre 2021, des recommandations visant à faire progresser leur programme commun. Dans cette perspective, l'ONU mène une consultation mondiale en ligne auprès de parties prenantes de secteurs clés (<https://un75.online/fr/take-action>).

Animée par le Président de la Commission, M. Romero, la séance a été divisée en deux parties. Un débat a d'abord été mené en présence de Mme M. Joyni (Ambassadrice, Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'ONU), M. B. Rae (Ambassadeur, Représentant permanent du Canada auprès de l'ONU) et Mme E. Cousins (Présidente et CEO de la Fondation pour les Nations Unies). Ensuite, une enquête a été réalisée auprès des participants sur les neuf questions clés de la consultation mondiale de l'ONU sur le programme commun. Les éléments abordés par la consultation ont été présentés par Mme M. Griffin (Conseillère principale, Bureau du Secrétaire général de l'ONU).

Près de 45 parlementaires ont participé à la séance et plus d'une centaine y ont assisté en qualité d'observateurs. À cette occasion, 13 Membres se sont exprimés par oral ou par écrit, à savoir l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Bélarus, le Burundi, la Chine, le Costa Rica, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), le Koweït, Madagascar, la Mongolie, la Thaïlande et la Turquie.

Le débat mené dans la première partie de la séance a fait ressortir les points suivants :

1. La pandémie de COVID-19 rappelle avec force l'intérêt du multilatéralisme. Pour mettre un terme à cette pandémie, tous les pays du monde doivent faire preuve de solidarité et œuvrer main dans la main en quête de solutions communes. Ces solutions doivent miser sur une riposte aux futures pandémies plus efficace que celle mise en œuvre face à la pandémie actuelle, qui a littéralement pris de court aussi bien les pays que les organisations multilatérales.
2. Si l'ONU n'est pas parfaite, elle reste l'un des piliers du multilatéralisme. Pour être plus fort, le système multilatéral doit impérativement inclure toutes les parties prenantes clés, et pas seulement les gouvernements. Le secteur privé, la société civile, les jeunes ainsi que les parlements et les parlementaires doivent jouer un rôle plus important dans l'élaboration de solutions politiques innovantes et dans la mise en œuvre des engagements internationaux. De plus, il est important de réduire la fracture numérique, car cela permettra de rapprocher les gens aux niveaux national et mondial.
3. Pour rétablir la confiance des peuples dans leurs gouvernements et dans le multilatéralisme, il est indispensable de remettre les Objectifs de développement durable (ODD) sur les rails en vue de leur réalisation d'ici à 2030 et de s'attaquer activement aux problèmes des gens sur le terrain.
4. Les parlements ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre des accords internationaux au moyen des processus législatif et budgétaire, et de leur fonction de contrôle, qu'ils doivent exercer de manière efficace. La capacité de l'UIP de réunir tous les partis politiques à des forums multilatéraux apporte un plus au cadre institutionnel de l'ONU, dans lequel chaque pays a une voix.

Comme indiqué, l'enquête à laquelle les participants ont été invités à répondre pendant la deuxième partie de la séance portait sur les neuf questions au cœur de la consultation mondiale de l'ONU. L'UIP a proposé des réponses à choix multiples à ces questions et a prié les participants d'indiquer les deux propositions qu'ils privilégiaient. Les participants pouvaient aussi ajouter librement une ou plusieurs réponses. Les premiers choix faits par les participants dans leurs réponses aux neuf questions clés ont mis en lumière les points suivants :

- Il est essentiel de renforcer la collecte de données pour analyser les tendances et les prévisions.
- L'introduction de programmes scolaires consacrés à la promotion d'une culture de paix est primordiale pour rétablir la paix dans le monde.
- La lutte contre les changements climatiques doit reposer en priorité sur des investissements majeurs dans les énergies renouvelables et les industries vertes.
- Les biens publics mondiaux doivent être définis comme un ensemble de biens et de services devant être accessibles à tous.
- Les documents du gouvernement doivent être rendus publics si l'on veut rétablir la confiance entre les peuples et leurs institutions.
- La prise de décision est plus efficace lorsque le public a été dûment informé du processus en temps voulu.
- Assurer l'accès de tous à l'éducation et aux soins de santé est essentiel pour donner des chances égales à tous les membres de la société.
- Il est primordial pour la gouvernance mondiale que le dialogue parlementaire sur des enjeux mondiaux soit encore davantage facilité par l'intermédiaire de l'UIP.
- Pour que l'ONU soit plus inclusive et plus représentative de la communauté mondiale, la Charte des Nations Unies doit être modifiée afin de reconnaître le rôle des parlements dans la gouvernance mondiale.

À la fin de la séance, M. Romero a fait savoir que son second mandat à la présidence de la Commission était arrivé à échéance. Il a souhaité beaucoup de succès à son successeur, qui sera nommé après la 142^e Assemblée. Il a également remercié le Secrétariat de l'UIP pour son soutien ainsi que les membres du Bureau pour leur travail durant ses quatre années de mandat.

Déclaration à l'occasion de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2021

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 207^e session
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

Le Conseil directeur,

- *notant* l'appui sans faille continu de l'Union interparlementaire à la riposte mondiale au sida et sa participation aux réunions de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida,
- *rappelant* la résolution 75/260 du 23 février 2021 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'organisation de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2021, à laquelle l'Union interparlementaire est invitée à apporter son concours,
- *rappelant également* la Déclaration d'engagement des Nations Unies sur le VIH/sida, adoptée le 27 juin 2001, et les déclarations politiques sur le VIH/sida adoptées aux réunions de haut niveau de l'Assemblée générale en 2006, 2011 et 2016,
- *soulignant* que les gouvernements du monde ont inscrit l'éradication de l'épidémie de sida d'ici à 2030 parmi les Objectifs de développement durable (en particulier dans la cible 3 de l'Objectif 3),
- *se félicitant* des avancées considérables réalisées dans la lutte contre le sida, tout en notant avec préoccupation que les progrès sont inégaux au sein des pays et entre eux et que les avancées demeurent fragiles et pourraient être réduites à néant faute de renouvellement des engagements, de hausse des investissements et d'intensification des mesures,
- *constatant avec inquiétude* qu'avant la pandémie de COVID-19, le monde n'était pas en passe d'atteindre les objectifs fixés à fin 2020 dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2016, et que la modélisation des effets à long terme de la pandémie sur la riposte au VIH montre un recul, avec environ 123 000 à 293 000 nouvelles infections au VIH et 69 000 à 148 000 décès supplémentaires imputables au sida entre 2020 et 2022,
- *relevant* que plusieurs anniversaires ont lieu en 2021 – les 40 ans du premier cas de sida signalé, les 25 ans du lancement du précieux Programme commun des Nations Unies contre le VIH/sida (ONUSIDA), les 20 ans de la création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui fournit 21 pour cent de l'ensemble du financement international de la riposte mondiale au VIH – et qu'une nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida pour la période 2021-2026 a été adoptée,
- *se déclarant préoccupé* par le fait que 38 millions de personnes dans le monde vivaient avec le VIH en 2019, que plus de 12 millions de personnes ne bénéficient toujours pas d'un traitement contre le VIH et que 1,7 million de personnes ont été infectées par le VIH en 2019 parce qu'elles n'avaient pas accès à des services essentiels de lutte contre le VIH,
- *notant* que l'inégalité entre les sexes est à la fois une cause et une conséquence du VIH, qui expose davantage les femmes infectées par le VIH à la violence, à la coercition, à la stigmatisation et à la discrimination, notamment à des violations de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, et qui les rend six fois plus susceptibles de développer un cancer du col de l'utérus,
- *constatant également avec inquiétude* que chaque semaine, environ 5 500 jeunes femmes de 15 à 24 ans sont infectées par le VIH et qu'en Afrique subsaharienne, les jeunes femmes sont deux fois plus susceptibles que les hommes de vivre avec le VIH,
- *notant en outre* que les inégalités structurelles, juridiques, économiques et d'autre nature, qui favorisent la stigmatisation et la discrimination, renforcent la vulnérabilité vis-à-vis du VIH, entravent l'accès aux services et rendent les populations clés plus susceptibles de succomber à

des maladies liées au sida, et que, comme l'indique la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, 2021-2026, le risque de contracter le VIH est 13 fois plus élevé chez les personnes transsexuelles, 26 fois plus élevé chez les homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, 29 fois plus élevé chez les consommateurs de drogues injectables et 30 fois plus élevé chez les professionnel(le)s du sexe,

Exhorte les parlements à :

- faire en sorte que les États donnent effet au droit à la santé et mettent en œuvre les cibles en matière de santé dans le cadre des Objectifs de développement durable, notamment la fin de l'épidémie de sida d'ici à 2030 ;
- réintégrer le VIH dans le discours public, puisqu'il représente toujours un enjeu majeur de santé publique ;
- répondre aux besoins sanitaires spécifiques des jeunes femmes, des adolescentes et d'autres groupes de personnes touchées de manière disproportionnée par le VIH, en particulier les communautés mal desservies, telles que les populations autochtones et transgenres, en menant des campagnes d'information et de prévention, en assurant l'accès au traitement et en fournissant des services adaptés ;
- s'appuyer à la fois sur leur mandat et sur la confiance de la population pour nouer un dialogue avec les communautés et se mettre au service de chaque citoyen et de chaque communauté, notamment les personnes vivant avec le VIH et les populations clés, mener de vastes campagnes d'information et mobiliser les communautés en vue de créer un élan populaire collectif afin de réaliser la promesse consistant à obtenir de meilleurs résultats en matière de santé et à réduire les inégalités ;
- fournir des orientations et des outils fondés sur des données probantes et axés sur les personnes, afin de promouvoir l'autonomie et la confiance en soi des personnes vivant avec le VIH et exposées au VIH, notamment en leur donnant accès à des possibilités d'auto-administration des soins ;
- passer en revue la législation existante et abroger ou modifier les lois, y compris les lois restrictives en termes d'âge, qui entravent l'accès universel aux services de santé, notamment les services de lutte contre le VIH, et criminalisent la transmission du VIH, afin de garantir que personne n'est laissé pour compte ;
- promulguer des lois sur la protection et la promotion des droits fondamentaux de tous les citoyens, notamment leur droit à la santé, afin de protéger les personnes vivant avec le VIH, en particulier les jeunes femmes, les adolescentes et les populations clés, contre la stigmatisation et la discrimination, ainsi que des lois garantissant l'accès à des services de santé et de santé sexuelle et reproductive de qualité et d'un prix abordable ;
- utiliser leur fonction de contrôle et leurs pouvoirs budgétaires et nouer un dialogue avec des partenaires mondiaux pour définir des priorités et renforcer l'efficacité de l'allocation de ressources destinées à la lutte contre le VIH et à la santé, compte tenu de l'alourdissement des pressions budgétaires dû à la pandémie de COVID-19, et encourager l'intégration de la question du genre dans l'établissement des budgets en vue de répondre aux besoins de santé des femmes, des filles et des personnes transgenres ;
- s'engager à rouvrir les services de santé interrompus en raison de la pandémie de COVID-19 afin d'assurer un accès équitable au dépistage et au traitement du VIH.

Le Conseil directeur invite de nouveau tous les pays à :

- renouveler, à la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2021, leur engagement à l'égard des efforts mondiaux visant à mettre fin à l'épidémie de sida et à atteindre les Objectifs de développement durable d'ici à 2030 ;

- protéger, en droit comme en pratique, les droits fondamentaux de toutes les personnes sans distinction et veiller à ce que toutes les politiques et les interventions en matière de santé respectent les normes internationales relatives aux droits de l'homme ;
- renforcer les partenariats stratégiques existants et établir de nouveaux partenariats qui associent les gouvernements, les parlements, les communautés touchées, la société civile, le secteur privé, des intellectuels, des scientifiques et des philanthropes ;
- mobiliser des ressources et des fonds adéquats pour appuyer la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie mondiale de lutte contre le sida, 2021-2026 et atteindre les objectifs qu'elle fixe, et mobiliser l'ensemble des sources de financement, publiques, privées, nationales et internationales, pour inverser la tendance à la diminution de l'aide internationale et combler le déficit de financement de la riposte mondiale au sida, qui s'élève à 7 milliards d'USD ;
- appliquer les enseignements tirés de la "collision" entre l'épidémie de VIH et la pandémie de COVID-19 et, à la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2021, plaider pour une augmentation des investissements dans les ripostes aux pandémies mondiales et pour l'adoption d'un nouvel ensemble d'objectifs audacieux, ambitieux et réalisables visant à mettre fin à la menace pour la santé publique que représente le sida d'ici à 2030 ;
- s'appuyer sur les progrès scientifiques ayant permis de mettre au point les vaccins à ARN messager contre le coronavirus pour développer rapidement un vaccin contre le VIH ;
- veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle n'empêchent aucune personne vivant avec le VIH de bénéficier d'un traitement antirétroviral.

Action parlementaire pour mettre fin à l'apatridie

Déclaration pour marquer le 60^e anniversaire de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 207^e session
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

L'apatridie, ou l'absence de toute nationalité, touche des millions de personnes dans le monde, les empêchant souvent d'exercer des droits fondamentaux tels que les droits à l'éducation, aux soins médicaux, à l'emploi ou à la liberté de circulation, et les rendant vulnérables à des formes extrêmes d'exploitation et de mauvais traitements.

L'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 reconnaît que toute personne a droit à une nationalité, qui à son tour sert souvent de passerelle vers d'autres droits fondamentaux. Le droit à une nationalité est également inscrit dans de nombreux traités internationaux, largement ratifiés, relatifs aux droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Reconnaissant que l'année 2021 marque le 60^e anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie (Convention de 1961),

Rappelant que le problème de l'apatridie persiste au fil des ans en raison des lacunes dans les lois sur la nationalité, de la précarité des systèmes d'enregistrement des naissances et des lois discriminatoires, notamment les lois sur la nationalité qui empêchent les femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les hommes,

Nous, Membres de l'UIP, appelons les parlements à poursuivre leur action urgemment pour mettre fin à la situation critique des apatrides, notamment :

- en prenant des mesures législatives pertinentes, telles que des réformes des lois sur la nationalité et des lois connexes, afin de garantir la conformité de ces lois avec les normes internationales visant à prévenir et à réduire les cas d'apatridie et à protéger les apatrides, en veillant notamment à ce que les lois sur la nationalité soient exemptes de dispositions discriminatoires et prévoient les garanties nécessaires pour prévenir l'apatridie ;
- en encourageant les États concernés à adhérer aux traités qui établissent les normes internationales susmentionnées, notamment la Convention de 1961 et la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, et à les mettre en œuvre ; en encourageant l'adhésion universelle à ces conventions et leur application ;
- en étudiant les possibilités d'apporter le soutien nécessaire à la mise en œuvre des 360 engagements pris en matière de lutte contre l'apatridie lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie de 2019 et du premier Forum mondial sur les réfugiés de 2019, car nombre d'entre eux exigent des mesures de la part des parlements ;
- en devenant les porte-parole des hommes, femmes, garçons et filles apatrides dans nos pays et en sensibilisant l'opinion publique à leur situation ;
- en utilisant les outils élaborés par l'UIP et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), tels que le guide UIP/HCR *Nationalité et apatridie* pour les parlementaires publié en 2005 (actualisé en 2014 et traduit en 13 langues) et le guide de 2018 intitulé *Lois sur la nationalité : les bonnes pratiques pour prévenir et réduire les cas d'apatridie* (disponible en huit langues) ; et
- en faisant systématiquement respecter le droit de chacun à une nationalité et en soutenant les efforts visant à atteindre les objectifs de la campagne #Jexiste pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024.

Il reste moins de quatre ans pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 comme le prévoit la campagne #Jexiste et moins de dix ans pour atteindre les Objectifs de développement durable et ne laisser personne de côté. Il est temps d'agir.

Déclaration sur le Yémen

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 207^e session
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

Le Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient exprime sa vive préoccupation au sujet de l'escalade récente du conflit brutal au Yémen, qui a provoqué ce qui est désormais considéré comme la pire crise humanitaire au monde.

Le Comité condamne fermement les violations des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU portant sur le Yémen, notamment en ce qui concerne l'embargo sur les ventes d'armes aux parties au conflit, et demande aux parlements des pays concernés de contrôler l'application de ces résolutions par leur gouvernement.

Le Comité est préoccupé par l'aggravation de la famine au Yémen, qui accroît le caractère tragique de cette grave crise, et appelle donc les parlementaires du monde entier à assumer leur rôle pour sauver des vies yéménites.

LIST OF PARTICIPANTS ***LISTE DES PARTICIPANTS***

Mr./M. Duarte Pacheco

President of the Inter-Parliamentary Union
Présidente de l'Union interparlementaire

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS – MEMBRES**AFGHANISTAN**

RAHMANI, Mir Rahman (Mr.) Leader of the delegation	Speaker of the House of the People
EZEDYAR, Mohammad Alam (Mr.)	Deputy Speaker of the House of Elders
KAROKHAIL, Shinkai (Ms.)	Member of the House of the People
ATTIQ, Ramin (Mr.)	Member of the House of the People
REZAIE, Shahgul (Ms.)	Member of the House of the People
ISHCHY, Baktash (Mr.)	Member of the House of the People
BALOOCH, Mohammad Nadir (Mr.)	Member of the House of Elders
HASHIMI, S. Safiullah (Mr.)	Member of the House of Elders
ARYUBI, Abdul Qader (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, House of the People
NASARY, Abdul Muqtader (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, House of Elders
HASSAS, Pamir (Mr.) Secretary to the delegation	Acting Director of Relations to IPU

ALGERIA – ALGERIE

GOUDJIL, Salah (M.) Président du Groupe, Chef de la délégation	Président du Conseil de la Nation
BOUZEKRI, Hamid (M.)	Vice-Président du Conseil de la Nation (RND)
BENBADIS, Fawzia (Mme) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Conseil de la Nation
KHARCHI, Ahmed (M.)	Membre du Conseil de la Nation (FLN)
DADA, Mohamed Drissi (M.) Secrétaire général	Secrétaire Général, Conseil de la Nation
BENZIADA, Mounia (Mme) Secrétaire	Cadre administratif, Conseil de la Nation

(RND: National Democratic Rally / Rassemblement national démocratique)

(FLN: National Libération Front / Front de libération nationale)

ANDORRA – ANDORRE

SUÑÉ, Roser (Mme) Chef de la délégation	Présidente du Conseil général (DA)
PALMITJAVILA, Meritxell (Mme)	Vice-Présidente du Conseil général (DA)
COSTA, Ferran (M.)	Membre du Conseil général (L'A)
	Président de la Commission de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des sports
	Commission des finances et du budget
NAUDI, Carles (M.)	Membre du Conseil général (CC)
	Commission des finances et du budget
	Commission des affaires étrangères
VELA, Susanna (Mme)	Membre du Conseil général (PS)
	Commission de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des sports
	Commission de la santé
CAMP, Joan Carles (M.)	Membre du Conseil général
	Vice-Président de la Commission de la justice, des affaires intérieures et institutionnelles.
	Commission de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement
	Commission de l'économie
COMA, Berna (Mme)	Membre du Conseil général (DA)
	Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères
	Commission de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement
	Commission de la santé

(DA: Democrats for Andorra / Démocrates pour Andorre)

(L'A: Liberal Party / Parti Libéral)

(CC: Committed Citizens / Citoyens engagés)

(PS: Social Democratic Party / Parti Social-démocrate)

ANGOLA

VALENTE, Idalina (Mrs.) President of the Group, Leader of the delegation	Member of the National Assembly (MPLA)
PELIGANGA, Isabel (Mrs.)	Member of the National Assembly (MPLA)
TITO, Lindo (Mr.)	Member of the National Assembly
GASPAR, João (Mr.)	Member of the National Assembly (MPLA)
BARRICA, Nildeice (Mrs.)	Adviser, National Assembly

(MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)
(UNITA: National Union for the Total Independence of Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)

ARGENTINA – ARGENTINE

TAIANA, Jorge (Mr.) Leader of the delegation	Member of the Senate (UC)
FERNÁNDEZ SAGASTI, Anabel (Ms.)	Member of the Senate (FPV)
SAPAG, Silvia (Ms.)	Member of the Senate (FdT)
BULLRICH, Esteban (Mr.)	Member of the Senate
PETCOFF NAIDENOFF, Luis (Mr.)	Member of the Senate
ROMERO, Juan Carlos (Mr.)	Member of the Senate (PJ)
President of the Standing Committee on UN Affairs	Committee on National Economy and Investment
BRAWER, Mara (Ms.)	Member of the House of Representatives (FdT) Vice President of the Addiction Prevention Committee
MARTÍNEZ, Germán (Mr.)	Member of the House of Representatives (FdT) Vice President of the Defence Committee
EL SUKARIA, Soher (Ms.)	Member of the House of Representatives (PRO) Secretary of the Foreign Affairs Committee
RAMÓN, José Luis (Mr.) Adviser	Member of the House of Representatives (UFGP)
SUAREZ LASTRA, Facundo (Mr.) Adviser	Member of the House of Representatives (UCRP) Vice President of the Foreign Affairs Committee

(UC: Unidad Ciudadana)
(FPV: Alianza Frente para la Victoria)
(FdT: Frente de Todos)
(PJ: Justicialist Party / Parti justicialiste)
(PRO: Propuesta Republicana)
(UFGP: Unidad Federal para el Desarrollo)
(UCRP: Unión Cívica Radical)

ARMENIA – ARMENIE

MIRZOYAN, Ararat (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (CC)
HOVHANNISYAN, Hovhannes (Mr.) Bureau of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the National Assembly (CC) Deputy Chairman of the Standing Committee on Science, Education, Culture, Diaspora, Youth and Sport
MELKUMYAN, Mikayel (Mr.) Bureau of the Committee on UN Affairs	Member of the National Assembly (PAP)
GRIGORYAN, Srбуhi (Ms.) Bureau of the Committee on Peace and International Security	Member of the National Assembly (BA) Standing Committee on Healthcare and Social Affairs
BOSHYAN, Arman (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Trade and Sustainable Development	Member of the National Assembly (CC) Standing Committee on Healthcare and Social Affairs
KARAPETYAN, Anna (Ms.) High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Assembly (CC)
MAKUNTS, Lilit (Ms.)	Member of the National Assembly (CC)
ISAYAN, Shake (Ms.) Bureau of the Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly (PAP) Standing Committee on the Defence of Human Rights and Public Affairs

AVETISYAN, Arnak (Mr.)
ISRAELIAN, Arman (Mr.)

Secretary General of the National Assembly
Head of the Foreign Relations Department, National
Assembly

GHAZARYAN, Zabela (Ms.)
Secretary of the Group

Senior Specialist of the Foreign Relations department,
National Assembly

(CC: Civil Contract / Contrat civil)

(PAP: Prosperous Armenia Party / Parti arménien de la prospérité)

(BA: Bright Armenia)

AUSTRALIA – AUSTRALIE

WICKS, Lucy (Mrs.)
Leader of the delegation
O'NEILL, Deborah (Ms.)
HILL, Julian (Mr.)
HENDERSON, Sarah (Ms.)
DUNSTONE, Sophie (Ms.)
Secretary to the delegation
CALLINAN, Rachel (Ms.)
Secretary to the delegation

Member of the House of Representatives (LPA)

Member of the Senate (ALP)

Member of the House of Representatives (ALP)

Member of the House of Representatives (LPA)

Committee Secretary

Clerk Assistant, Procedure

(LPA: Liberal Party of Australia / Parti libéral australien)

(ALP: Australian Labor Party / Parti travailliste australien)

AUSTRIA – AUTRICHE

LOPATKA, Reinhold (Mr.)
Chair, High-Level Advisory Group on Countering
Terrorism and Violence Extremism, Leader of the
delegation

Member of the National Council (ÖVP)

BAYR, Petra (Ms.)
Advisory Group on Health

Member of the National Council (SPÖ)

GRAF, Martin (Mr.)
BRANDSTÖTTER, Henrike (Ms.)

Member of the National Council (FPÖ)

Member of the National Council (NEOS)

ERNST-DZIEDZIC, Ewa (Ms.)
DOSSI, Harald (Mr.)

Member of the National Council (Grüne)

Secretary General of the National Council

Member of the ASGP
HABLE, Angelika (Ms.)

Ambassador, Head of EU & International Affairs
Department

RUND, Petra (Ms.)
Adviser to the Group
Conseillère du Groupe
MATUSCHEK, Matthias (Mr.)
Secretary to the delegation

Head of International Relations Department, National
Council

(ÖVP: Austrian People's Party / Parti populaire)

(SPÖ: Austrian Social Democratic Party / Parti social-démocrate autrichien)

(FPÖ: Austrian Freedom Party / Parti de la liberté)

(NEOS: Austrian Liberal Party / Parti libéral autrichien)

(Grüne: The Greens / Les verts)

AZERBAIJAN – AZERBAÏDJAN

ALIYEV, Adil (Mr.)
President of the Group, Leader of the delegation
BAYRAMOV, Kamran (Mr.)

Deputy Speaker of the National Assembly

ARPADARAI, Nigar (Ms.)
ISMAYILOV, Shahin (Mr.)

Member of the National Assembly
Regional Affairs Committee (YA)

Member of the National Assembly

Member of the National Assembly

Youth and Sport Committee (YA)

GANJALIYEV, Tural (Mr.)
KERIMZADE, Parvin (Ms.)
ALLAHVERDIYEV, Elnur (Mr.)
HAMZAYEF, Nagif (Mr.)
KHASAYEVA, Sabina (Ms.)
AKHUNDOV, Kanan (Mr.)
Coordinator of the delegation

Member of the National Assembly (YA)

Senior Adviser, International Relations Department

(YA: New Azerbaijan Party / Nouveau parti de l'Azerbaïdjan)

BAHRAIN – BAHREIN

BINT ABDULLA ZAINA, Fawzia (Mrs.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the Council of Representatives
FAKHRO, Jamal (Mr.)	First Deputy Speaker of the Shura Council
SALMAN, Jameela (Mrs.) Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Second Deputy Speaker of the Shura Council
ALTHAWADI, Abdullah Khalifa (Mr.)	Member of the Council of Representatives
ALARADI, Ali Abdulla (Mr.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the Shura Council
ABBAS, Fatima (Mrs.)	Member of the Council of Representatives
ALSISI ALBUAINAIN, Mohammed (Mr.)	Member of the Council of Representatives
RAMZI FAYEZ, Hala (Mrs.)	Member of the Shura Council
ALAMER, Ahmed (Mr.)	Member of the Council of Representatives
ALBINMOHAMED, Bassam (Mr.)	Member of the Shura Council
ABUNAJMA, Rashed Mohammed (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the Council of Representatives, Council of Representatives
Executive Secretary of the Group	

BANGLADESH

CHAUDHURY, Shirin Sharmin (Ms.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of Parliament (BAL) Chairman of the Business Advisory Committee Chairman of the Committee on Petitions Chairman of the Standing Committee on Rules of Procedure
AHMED, Kaniz Fatema (Ms.)	Member of Parliament (BAL)
ALAM, Md Shah-E (Mr.)	Member of Parliament (BAL)
ALI, Rumana (Ms.)	Member of Parliament (BAL)
ASHRAF, Md. Ali (Mr.)	Member of Parliament (BAL)
AZIZ, Md Abdul (Mr.)	Member of Parliament (BAL)
HUSSAIN, Bodruddoza Md Farhad (Mr.)	Member of Parliament (BAL)
ISLAM, A B Tajul (Mr.)	Member of Parliament (BAL)
KHAN, Muhammad Faruk (Mr.)	Member of Parliament (BAL)
MAHMUD, Anisul Islam (Mr.)	Member of Parliament (JP)

(BAL: Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh)
(JP: Jatiya Party / Parti Jatiya)

BELARUS

KOCHANOVA, Natalia (Ms.) Leader of the delegation	Speaker of the Council of the Republic
RACHKOV, Sergei (Mr.)	Member of the Council of the Republic Chairman of the Standing Committee for Foreign Affairs and National Security
SAVINYKH, Andrei (Mr.)	Member of the House of Representatives Standing Commission on International Affairs
VASILEVICH, Maria (Ms.)	Member of the House of Representatives Standing Commission on Human Rights, National Relations and Mass Media
LEPESHKO, Anna (Ms.)	Counsellor in the Department of International Cooperation in the Secretariat of the House of Representatives

BELGIUM – BELGIQUE

COGOLATI, Samuel (M.) President of the Group, Leader of the delegation	Member of the Chamber of Representatives (Ecolo) Committee on Energy, Environment and Climate Foreign Affairs Committee Advice Committee regarding EU Matters
GRYFFROY, Andries (Mr.) Bureau of the Committee on UN Affairs	Member of the Senate (N-VA) Committee on Transversal Matters - Powers of the Regions
JADIN, Kattrin (Ms.)	Member of the Chamber of Representatives (MR) National Defense Committee Foreign Affairs Committee

LACROIX, Christophe (Mr.) Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Chamber of Representatives (PS) National Defense Committee Foreign Affairs Committee Committee on Economy, Consumer Protection and Digital Agenda
D'HAESELEER, Guy (Mr.)	Member of the Senate (VB) Committee on Democratic Renewal and Citizenship
LANJRI, Nahima (Ms.)	Member of the Chamber of Representatives (CD&V) Committee on Social Matters, Employment and Pensions
LACHAERT, Egbert (Mr.)	Member of the Chamber of Representatives (Open VLD) Committee on Rules of procedure and Reform of the Work of Parliament
YIGIT, Ayse (Ms.)	Member of the Senate (PVDA) Committee on Democratic Renewal and Citizenship Advice Committee on Gender equality
VERCAMMEN, Peter (Mr.) Secretary of the Group	Deputy director, Senate
DANG-DUY, Liêm (Mr.) Deputy Secretary of the Group	Senior Adviser, Chamber of Representatives
(Ecolo: Écologistes confédérés pour l'organisation de luttes originales)	
(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle alliance flamande)	
(MR: Mouvement réformateur / Reformist Movement)	
(PS: Parti Socialiste / Socialist Party)	
(VB: Vlaams Belang)	
(CD&V: Flemish Christian Democrats / Démocrates chrétiens flamands)	
(PVDA: Labour Party / Parti travailliste)	

BENIN

SOSSOU, Dakpè (M.) Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale (UP) Rapporteur du groupe parlementaire UP et membre de la Commission des finances et des échanges
BAKO-ARIFARI, Nassirou (M.) Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des Relations extérieures
BABA MOUSSA, Mariam (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (BR) Deuxième rapporteur de la commission des finances
KOUWANOU, Mathias (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (BR) Secrétaire de la Commission du Plan, de l'équipement et de la production
TCHAOU, Florentin (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (UP) Membre de la Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité
(UP: Progressive Union / Union Progressiste)	
(BR: Bloc républicain)	

BHUTAN – BHOUTAN

DORJI, Tashi (Mr.) Leader of the delegation	Chairman of the National Council
DORJI, Choining (Mr.)	Member of the National Council
DORJI, Gyem (Mr.)	Member of the National Assembly (DNT)
DROLMA, Lhaki (Ms.)	Member of the National Council
NAMGYEL, Lungten (Mr.)	Member of the National Assembly
WANGDI, Dorji (Mr.)	Member of the National Assembly (DPT) Chairperson of the House Committee Economic and Finance Committee Good Governance Committee
PEMBA, Karma (Mr.)	Adviser, National Council
TSHERING, Chencho (Mr.)	Adviser, National Council
(DNT: Druk Nyamrup Tshogpa)	
(DPT: Druk Phunsum Tshogpa)	

BOLIVIA – BOLIVIE

ARRIEN CRONEMBOLD, Carlos (Mr.) Co-President of the Group, Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies (CREEMOS)
TICONA QUISPE, Alicia (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
MENDOZA LEIGUE, Adolfo (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
RUIZ FLORES, Martha (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
ZUÑIGA ROJAS, Luis (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (CC)
RODRIGUEZ MONTERO, Aleiza (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (CC)
OLLISCO BARRERO, Faustino (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
MERELIS GENARO, Ana (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
(CREEMOS)	
(MAS-IPSP: Movement for Socialism / Mouvement pour le socialisme)	
(CC: Comunidad Ciudadana)	

BOTSWANA

SKELEMANI, Phandu T.C. (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly
SALESHANDO, Dumelang (Mr.)	Member of the National Assembly (UDC)
MAKWINJA, Nnaniki W. (Ms.)	Member of the National Assembly (BDP)
KEORAPETSE, Dithapelo (Mr.)	Member of the National Assembly (UDC)
MOTAOSANE, Palelo (Mr.)	Member of the National Assembly (BDP)
LETSHOLO, Thapelo (Mr.)	Member of the National Assembly (BDP)
DITHAPO, Barbara Ntheeleng (Ms.) Member of the ASGP	Clerk of the National Assembly, National Assembly
GAOLAOLWE, Lesedi (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General
KEEKAE, Lesedi (Mr.) Secretary of the Group	Assistant Clerk, Parliamentary Committees, National Assembly
(UDC: Umbrella for Democratic Change / Collectif pour le changement démocratique)	
(BDP: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)	

BRAZIL – BRESIL

LINS, Átila (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies (PP) President of the Committee on National Integration, Regional Development and the Amazon
CAJADO, Claudio (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (PP) Committee on Foreign Relations and National Defence
PORTELLA, Iracema (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (PP)
SANTOS, Soraya (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (PL)
ARAUJO, Silvia (Mrs.)	Coordinator, Federal Senate
(PP: Progressive Party / Parti progressiste)	
(PL: Liberal Party / Parti libéral)	

CAMEROON – CAMEROUN

CAVAYE YEGUIE, Djibril (M.)	Président de l'Assemblée nationale
-----------------------------	------------------------------------

CANADA

McGUINITY, David (Mr.) Member of the Executive Committee President of the Group, Leader of the delegation	Member of the House of Commons (LPC)
ATAULLAHJAN, Salma (Ms.) Vice-President of the Group, President of the Committee on Middle East Questions	Member of the Senate (CPC) Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade Standing Senate Committee on Human Rights
DZEROWICZ, Julie (Ms.)	Member of the House of Commons (LPC)
GILL, Marilène (Ms.)	Member of the House of Commons (BQ)
McPHEDRAN, Marilou (Ms.)	Member of the Senate (ISG)
McPHERSON, Heather (Ms.)	Member of the House of Commons (NDP)
REMPEL GARNER, Michelle (Ms.)	Member of the House of Commons (CPC)
SAINT-GERMAIN, Raymonde (Ms.)	Member of the Senate (ISG) Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

SPENGE MANN, Sven (Mr.) Bureau of the Committee on Democracy and Human Rights	Member of the House of Commons (LPC)
KULKA, Jessica (Ms.) Secretary of the Group	Procedural Clerk
MYCHAJLYSZYN, Natalie (Ms.)	Adviser
LEBLANC-LAURENDEAU, Olivier (Mr.)	Adviser

(LPC: Liberal Party of Canada)

(CPC: Conservative Party of Canada / Parti conservateur du Canada)

(BQ: Bloc Québécois)

(ISG: Independent Senators Group / Groupe des Sénateurs indépendants)

(NDP: New Democratic Party of Canada / Nouveau parti démocratique canadien)

CHILE – CHILI

FLORES, Iván (Mr.) Second Vice President of GRULAC, Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies (PDC) President of the Internal Regime and Administration Committee
BORIC, Gabriel (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (CS)
LETELIER, Juan Pablo (Mr.) Member of the Executive Committee	Member of the Senate (PS) President of the Treasury Committee
COLOMA, Juan Antonio (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (UDI) Constitution, Legislation and Justice Committee President of the Education, Science, Technology Committee
GARCÍA, René Manuel (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (RN)
MIX, Claudia (Mrs.)	Member of the Chamber of Deputies (Com) Human Rights and Native Peoples Committee Committee on Social Development, Overcoming Poverty and Planning
OSÉS, Juan (Mr.)	Sub Director of the Directorate of International Relations, Senate
PEILLARD, Jacqueline (Mrs.)	Director International Affairs of the Chamber of Deputies

(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

(CS: Convergencia social)

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(UDI: Independent Democratic Union / Union démocratique indépendante)

(RN: National Renewal / Renouveau national)

(Com: Comunes)

CHINA – CHINE

WAN, E'xiang (Mr.) Leader of the delegation	Deputy Speaker of the National People's Congress (CPC)
CHEN, Guomin (Mr.) Vice-President of Executive Committee	Member of the National People's Congress (CPC) Vice Chairman of the Foreign Affairs Committee
CHEN, Fuli (Mr.) High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National People's Congress (CPC) Foreign Affairs Committee
CAI, Ling (Ms.)	Member of the National People's Congress (CDNCA) Economic and Financial Affairs Committee
ZHUO, Xinping (Mr.)	Member of the National People's Congress (CPC) Ethnic Affairs Committee
DONG, Chuanjie (Mr.)	Member of the National People's Congress (CPC) Overseas Chinese Affairs Committee
CHEN, Yunying (Ms.)	Member of the National People's Congress (RCCK) Overseas Chinese Affairs Committee
DAI, Lizhong (Mr.)	Member of the National People's Congress
CAO, Renxian (Mr.)	Member of the National People's Congress (CPWDP)
FANG, Yan (Ms.)	Member of the National People's Congress (CPC)
WANG, Mengmeng (Ms.)	Member of the National People's Congress (CPC)

(CPC: Communist Party of China)

(CDNCA: China Democratic National Construction Association)

(RCCK: The Revolutionary Committee of the Chinese Kuomintang)

(CPWDP: Chinese Peasants' and Workers' Democratic Party)

COLOMBIA- COLOMBIE

ZAMBRANO ERAZO, Berner (Mr.) Leader of the delegation	Member of the Senate
AGUDELO GARCÍA, Ana Paola (Ms.)	Member of the Senate
GÓMEZ JIMÉNEZ, Juan Diego (Mr.)	Member of the Senate Chair, Committee on External Relations and National Defence
PÉREZ OYUELA, José Luis (Mr.)	Member of the Senate
ELJACH PACHECO, Gregorio (Mr.)	Secretary General of the Senate
GONZÁLEZ, Diego (Mr.)	Secretary of the Standing Committee of External Relations, Senate

COMOROS – COMORES

MDAHOMA, Abdou Said (M.) Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée de l'Union (CRC)
NOURDINE SIDI, Hayda (Mme)	Membre de l'Assemblée de l'Union (CRC)

(CRC: Convention for the Renewal of Comoros / Parti de la Convention pour le Renouveau des Comores)

COTE D'IVOIRE - COTE D'IVOIRE

DIABY, Makani (Mme)	Vice-Présidente du Sénat (RHDP)
---------------------	---------------------------------

(RHDP: Rally of Houphouetists for Democracy and Peace /
Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix)

CROATIA – CROATIE

GRČIĆ, Branko (Mr.) Leader of the delegation	Member of the Croatian Parliament
ĆELIĆ, Ivan (Mr.)	Member of the Croatian Parliament (HDZ) Deputy Chairperson of the Health and Social Policy Committee
MARTINČEVIĆ, Natalija (Ms.)	Member of the Croatian Parliament
PRALAS, Đurđica (Ms.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General of the Croatian Parliament
VUKAS, Stjepan (Mr.) Secretary of Group Member of the ASGP	Advisor, Croatian Parliament

(HDZ: Croatian Democratic Union / Parti démocratique croate)

CUBA

LAZO HERNÁNDEZ, Esteban (Mr.) Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly of the People's Power
MARI MACHADO, Ana María (Ms.)	Deputy Speaker of the National Assembly of the People's Power (CPC)
FERRER GÓMEZ, María Yolanda (Ms.) Member of the Executive Committee	Member of the National Assembly of the People's Power (CPC) Chair of the Foreign Affairs Committee
LUNA MORALES, Estela Cristina (Ms.) Advisory Group on Health	Member of the National Assembly of the People's Power Health and Sports Committee (CPC)
SANTANA BELLO, Arellys (Ms.)	Member of the National Assembly of the People's Power (CPC) Chair, Standing Committee on Attention to Children, Youth and Equal Rights of Women
VELÁZQUES PÉREZ, Luis (Mr.)	Member of the National Assembly of the People's Power
GONZÁLEZ BAREA, Teresa (Ms.)	Member of the National Assembly of the People's Power (CPC)
PALMERO FERNÁNDEZ, Raúl Alejandro (Mr.)	Member of the National Assembly of the People's Power
MORA GONZÁLEZ, Jesús Rafael (Mr.) Secretary of the Group	Officer, National Assembly of the People's Power

(CPC: Communist Party of Cuba / Parti communiste cubain)

CYPRUS – CHYPRE

KOUTRA-KOUKOUMA, Skevi (Mrs.) Bureau of Women Parliamentarians Leader of the delegation	Member of the House of Representatives (AKEL) Chairperson of the House Standing Committee on Refugees-Enclaved, Missing, Adversely Affected Persons
SOCRATOUS, Socrates (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, House of Representatives
CHRISTOU, Avgousta (Mrs.) Secretary to the delegation	Senior International Relations Officer, House of Representatives
KOULLAPIS, Kostas (Mr.)	International Relations Officer, House of Representatives

(AKEL: Progressive Party of the Working People / Parti progressiste des masses laborieuses)

CZECH REPUBLIC - REPUBLIQUE TCHEQUE

POLANSKY, Ondrej (Mr.) Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies (PP)
NYTRA, Zdenek (Mr.)	Member of the Senate (ODS) Vice-Chair of the Committee on Regional Development, Public Administration and Environment (Ind) Secretary General, Chamber of Deputies
MORÁVEK, Jan (Mr.) Member of the ASGP	Adviser, Senate
VOHRALÍKOVÁ, Jana (Ms.)	Director of the Office of Speaker
KOŠAŘÍKOVÁ, Kateřina (Ms.) Secretary of the Group	
TUČKOVÁ, Alena (Mrs.) Secretary of the Group	

(PP: Pirate Party / Parti pirate)

(ODS: Civic Democratic Party / Parti démocrate civique)

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

KABUND-A-KABUND, Jean Marc (M.) Chef de la délégation	Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale (UPDS)
MANARA LINGA, Didi (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (PPRD) Comité des droits de l'Homme
NEEMA PAININYE, Grâce (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (MLC)
MBUKU LAKA, Boris (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (ARC) Commission économique, financière et du contrôle budgétaire
SHE OKITUNDU LUNDULA Léonard (M.)	Sénateur Commission des relations extérieures
MAKANGU KABONGO, Georges Erick (M.)	Sénateur Commission de la défense, de la sécurité et des frontières
MANDZA ANDIA, Dieudonné (M.)	Sénateur Commission de l'environnement, du développement durable, des ressources naturelles et du tourisme
MUNGWANANJO BOYEKOMBO, Dieudonnette (Mme)	Sénatrice (CE) Commission des relations extérieures
GERENGO N'VENE Valentin (M.)	Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire
BOULU BOBUTU, Christophe (M.)	Conseiller politique du Président de l'Assemblée nationale
MWANDO, Mamy (Mme)	Conseillère diplomatique du Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale
OKOKO LUKUTU, Donat (M.)	Conseiller juridique du Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale
KANIKA SUMBAYI, Philibert (M.) Secrétaire administratif	Secrétaire administratif / Section nationale UIP/RDC, Assemblée nationale
TSHIALA MAYEMBE, Célestin (M.) Secrétaire administratif du Groupe	Sénat

(UPDS: Union for Democracy and Social Progress / Union pour la Démocratie et le Progrès social)

(PPRD: People's Party for Reconstruction and Democracy / Parti du Peuple pour la Reconstruction et la
Démocratie)

(MLC: Movement for the Liberation of Congo / Mouvement de Libération du Congo)

(ARC: Alliance for Congo's Renewal / Alliance pour le renouveau du Congo)

(CE: Congo Espoir)

DENMARK – DANEMARK

SOENDERGAARD, Soeren (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Member of the Danish Parliament (EL) Cultural Affairs Committee European Affairs Committee
ØKTEM, Fatma (Ms.) AMMITZBØLL, Katarina (Ms.) RIIS, Peter (Mr.) Secretary to the delegation	Member of the Danish Parliament (PL) Member of the Danish Parliament (KF) International Consultant, The Danish Parliament
(EL: The Red-Green Alliance / Unité-Alliance rouge-verte) (PL: Liberal Party / Parti libéral) (KF: Conservative Party / Parti conservateur)	

DJIBOUTI

ALI HOUMED, Mohamed (M.) Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale
BOULHAN HOUSSEIN, Neima (Mrs.)	Member of the National Assembly (RPP) Membre de l'Assemblée nationale
MOHAMED AHMED, Idriss (M.)	Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
(RPP: People's Rally for Progress / Rassemblement populaire pour le progrès)	

ECUADOR – EQUATEUR

ANDRADE, Wilma (Ms.) MUÑOZ, Pabel (Mr.) LLORI, Guadalupe (Ms.) QUISHPE, Salvado (Mr.) JARAMILLO, César Alejandro (Mr.) CAMPAIN, Rina (Ms.) YUCAILLA, Christian (Mr.) VEGA, Consuelo (Ms.) ABEDRABBO, Amira (Ms.) Secretary to the delegation	Member of the National Assembly (Izquierda) Member of the National Assembly Member of the National Assembly
(Izquierda: Izquierda democrática)	

EGYPT – EGYPTE

GEBALY, Hanafi (Mr.) Leader of the delegation	Speaker of the House of Representatives
EL-KARIM DARWISH, Karim Abd (Mr.)	Member of the House of Representatives Chair of the Foreign Relations Committee
EL BAZZAR, Sahar (Ms.) NASSIF, Aida (Ms.) MANNA, Ahmed (Mr.) Member of the ASGP	Member of the House of Representatives Member of the Senate Secretary General

ESTONIA – ESTONIE

KOKK, Aivar (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Member of the Estonian Parliament (Isamaa) Chairman of finance committee of the Finance Committee State Budget Control Select Committee
HELME, Helle-Moonika (Mrs.)	Member of the Estonian Parliament (EKRE) Cultural Affairs Committee
KIVIMÄGI, Toomas (Mr.)	Member of the Estonian Parliament (RP) Deputy Chairman of the Legal Affairs Committee
TUUS-LAUL, Marika (Mrs.)	Member of the Estonian Parliament (ECeP) Social Affairs Committee
SEPP, Regina (Ms.) Secretary to the delegation	
(Isamaa: Pro Patria (Isamaa Erakond) (EKRE: Conservative People's Party of Estonia / Parti populaire conservateur) (RP: Estonian Reform Party / Parti de la réforme) (ECeP: Estonian Centre Party / Parti estonien du centre)	

FINLAND – FINLANDE

JÄRVINEN, Heli (Ms.) President of the Group, Leader of the delegation	Member of Parliament (G)
TYNKKYNEN, Sebastian (Mr.) Vice-President of the Group	Member of Parliament (PS)
KALMARI, Anne (Ms.)	Member of Parliament (CP)
KYLLÖNEN, Merja (Ms.)	Member of Parliament (Vas)
LÖFSTRÖM, Mats (Mr.)	Member of Parliament (RKP)
SALONEN, Kristiina (Ms.)	Member of Parliament (SD)
TANUS, Sari (Ms.)	Member of Parliament (PDC)
VIKMAN, Sofia (Ms.)	Member of Parliament (KoK)
HUTTUNEN, Marja (Ms.) Secretary of the Group	Assistant for the International Affairs, Parliament
VUOSIO, Teemu (Mr.) Secretary of the Group	Secretary for the International Affairs, Parliament

(G: The Greens / Les Verts)
(PS: The Finns Party / Parti des Finlandais)
(CP: Centre Party / Parti du Centre)
(Vas: Left Alliance / Alliance de gauche)
(RKP: Swedish People's Party / Parti populaire suédois)
(SD: Social Democracy Party / Parti social-démocrate)
(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)
(KoK: National Coalition Party / Parti de la coalition nationale)

FRANCE

JULIEN-LAFERRIERE, Hubert (M.) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale (EELV) Commission des affaires étrangères
DUMONT, Laurence (Mme) Comité des droits de l'homme des parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale (PS)
DEL PICCHIA, Robert (M.) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Sénateur (LR)
DALLIER, Philippe (M.) Bureau de la Commission de la paix et de la sécurité internationale	Sénateur (LR)
MARIE, Didier (M.) Bureau de la Commission de la démocratie et des droits de l'homme	Sénateur (PS)
LARIVE, Michel (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (FI)
RIOTTON, Véronique (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (LREM)
MAUREY, Hervé (M.)	Sénateur (UC)
IACOVELLI, Xavier (M.)	Sénateur (RDPI)
VANCE, Loïc (M.) Secrétaire exécutif du Groupe	Conseiller, Sénat
SADOUN, Mohamed (M.)	Conseiller, Assemblée nationale
TAVERNIER, Eric (M.)	Conseiller, Sénat

(EELV: Europe Ecology, the Greens / Europe Ecologie, les Verts)
(PS: Socialist Party / Parti Socialiste)
(LR: The Republicans / Les Républicains)
(FI: La France insoumise)
(LREM: The Republic on the Move / La République en Marche)
(UC: Union centriste / Centrist Union)
(RDPI: Democrats, Progressives and Independents Rally / Rassemblements des démocrates progressistes et indépendants)

GERMANY – ALLEMAGNE

WADEPHUL, Johann (Mr.) Leader of the delegation	Member of the German Bundestag (CDU/CSU) Deputy Chairman of the CDU/CSU Parliamentary Group for Foreign Affairs, Defence Policy and Council of Europe
ROTH, Claudia (Ms.)	Deputy Speaker of the German Bundestag (Bündnis90/Die Grünen) Subcommittee on Cultural and Education Policy Abroad Council of Elders

BEYER, Peter (Mr.)	Member of the German Bundestag (CDU/CSU) Committee on Foreign Affairs Subcommittee on the United Nations, International Organisations and Globalisation
RADWAN, Alexander (Mr.)	Parliamentary Assembly of the Council of Europe Member of the German Bundestag (CDU/CSU) Committee on Foreign Affairs Finance Committee
MANSMANN, Till (Mr.)	Member of the German Bundestag (FDP) Finance Committee
LECHTE, Ulrich (Mr.) Board of Young Parliamentarians	Member of the German Bundestag (FDP) Chairman of the Subcommittee on the United Nations, International Organisations and Globalisation Committee on Foreign Affairs
ALBIN, Silke (Ms.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General for International Affairs and Director-General for Research and External Relations, German Bundestag
ZÁDOR, Katalin (Ms.) Secretary to the Delegation	International Parliamentary Assemblies Department, German Bundestag
BRAMMER, Claudia (Ms.) Assistant to the delegation	International Parliamentary Assemblies Department, German Bundestag
(CDU/CSU:	Christian Democratic Union/Christian Social Union / Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale)
(Bündnis90/Die Grünen:	Green Party / Les Verts)
(FDP:	Free Democratic Party / Parti libéral démocrate)

GREECE – GRECE

KEFALOGIANNI, Olga (Mrs.) Head of the delegation	Member of the Hellenic Parliament (ND) Standing Committee on National Defence and Foreign Affairs, the Standing Committee on Production and Trade Permanent Committee on Institutions and Transparency Committee on European Affairs Committee on Defence Programs and Contracts
GIOGIAKAS, Vassileios (Mr.)	Member of the Hellenic Parliament (ND) Standing Committee on Social Affairs Standing Committee on Production and Trade Special Permanent Committee of the Regions
GKIKAS, Stefanos (Mr.)	Member of the Hellenic Parliament (ND) Standing Committee on National Defence and Foreign Affairs Special Standing Committee on Armament Programs and Contracts Committee on Parliament's Finances
MOUZALAS, Ioannis (Mr.)	Member of the Hellenic Parliament (SYRIZA) Standing Committee on National Defence and Foreign Affairs Special Permanent Committee on Equipment Programs and Contracts
PAPPAS, Nikos (Mr.)	Member of the Hellenic Parliament (SYRIZA)
KARTSAKLI, Aikaterini (Mrs.)	Head of the International Organization Section, Hellenic Parliament
SYRIGOS, Voula (Ms.)	Head of the Directorate
MOSCHOVAKOU, Katerina (Ms.)	Secretary, Directorate for International Affairs
PAPADOPOULOU, Thaleia (Mrs.)	Secretary, Hellenic Parliament
TSOUNI, Foteini (Ms.)	

(ND: New Democracy / Nouvelle démocratie)

(SYRIZA: Coalition of the Radical Left / Coalition de la gauche radicale)

GUINEA – GUINEE

SYLLA, Elhadj Dembo (M.) Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale (UDG)
TOURÉ, Ibrahima Deen (M.)	Membre de l'Assemblée nationale
BAH, Kaly (M.)	Membre de l'Assemblée nationale
DORÉ, Domani (M.)	Membre de l'Assemblée nationale

(UDG: Democratic Union of Guinea / Union démocratique de Guinée)

GUYANA

NADIR, Manzoor (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana (PPC/C)
NANDLALL, Mohabir Anil (Mr.)	Member of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana (PPP/C)
HASTINGS-WILLIAMS, Dawn (Ms.)	Member of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana (PNCR)
CHARLES, Carleeta, (Ms.) Secretary of the Group	Parliamentary Executive Officer
RAMROOP, Christina (Ms.)	Parliamentary Executive Assistant (acting)
(PPP/C: Peoples's Progressive Party Civic)	
(PNCR: Peoples National Congress Reform)	

HUNGARY – HONGRIE

BALLA, Mihály (Mr.) Leader of the delegation	Member of the National Assembly (FIDESz) Vice-Chair of the Foreign Affairs Committee
LATORCAI, János (Mr.)	Deputy Speaker of the National Assembly (KDNP)
BARTOS, Mónika (Ms.)	Member of the National Assembly (FIDESz) Committee on Legislation Committee on Foreign Affairs
STEINMETZ, Ádám (Mr.)	Member of the National Assembly (Jobbik) Committee on Legislation, Committee on Agriculture
GURMAI, Zita (Ms.)	Member of the National Assembly (MSZP) Committee on Foreign Affairs
VADAI, Ágnes (Ms.) High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Assembly (DK) Vice Chair of the Committee on Defence and Law Enforcement
SCHMUCK, Erzsébet (Ms.)	Member of the National Assembly (LMP) Chairman of the Committee on Sustainable Development
KOCSIS-CAKE, Olivio (Mr.)	Member of the National Assembly (P) Vice Chairman of the Committee on Immunity
SUCH, György (Mr.)	Director General
SOMFAINE ÁDÁM, Katalin (Mrs.) Secretary of the Group	Head of IPU Office, Directorate for Foreign Relations, National Assembly
(FIDESz: Hungarian Civic Union / Union civique hongroise)	
(KDNP: Christian Democratic People's Party / Parti populaire chrétien-démocrate)	
(Jobbik: Movement for a Better Hungary / Mouvement pour une meilleure Hongrie)	
(MSZP: Hungarian Socialist Party / Parti socialiste hongrois)	
(DK: Democratic Coalition / Coalition démocratique)	
(LMP: Politics can be different / Faire de la politique autrement)	
(P: Párbeszéd)	

ICELAND – ISLANDE

ANDERSEN, Sigrídur (Mrs./Mme) Leader of the delegation	Member of Parliament (IP)
ÁGÚSTSSON, Ágúst Ólafur (Mr./M.)	Member of Parliament (SDA)
GUNNLAUGSSON, Sigmundur Davíð (Mr./M.)	Member of Parliament (CP)
BANG, Arna Gerður (Mrs./Mme) Secretary of the Group	Adviser, Parliamentt
(IP: Independence Party / Parti de l'indépendance)	
(SDA: The Social Democratic Alliance / Alliance sociale démocratique)	
(CP: Centre Party / Parti du Centre)	

INDIA – INDE

BIRLA, Om (Mr.) President of the Goup, Leader of the delegation	Speaker of the House of the People (BJP)
MAHTAB, Bhartruhari (Mr.)	Member of the House of the People (BJD)
SCINDIA, Jyotiraditya (Mr.)	Member of the Council of States (BJP)

JAISWAL, Sanjay (Mr.) Advisory Group on Health	Member of the House of the People (BJP)
DESAI, Anil (Mr.) President of the Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Council of States (SS)
MAADAM, Poonamben (Mrs.) Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of the People
KHADSE, Raksha Nikhil (Mrs.) Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the House of the People
RAM, Vishnu Dayal (Mr.)	Member of the House of the People (BJP)
GALLA, Jayadev (Mr.)	Member of the House of the People (TDP)
GAVIT, Heena Vijakumar (Mr.)	Member of the House of the People (BJP)
PATRA, Sasmit (Mr.) Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Council of States (BJD)
SINGH, Utpal Kumar (Mr.)	Secretary General, House of the People
VERMA, Desh Deepak (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Council of States
KOUL, Prabhat Chandra (Mr.) Secretary to the Delegation	Additional Secretary, House of the People
KUMAR, Ajay (Mr.)	Chief of Protocol and Joint Secretary, House of the People
TIWARI, Mahesh (Mr.)	Joint Secretary, Council of States
RAMANA, Lingala Venkata (Mr.) Delegation Coordinator	Director, House of the People
KUMAR, Gautam (Mr.)	Deputy Secretary, Council of States
SINGH, Yogendra (Mr.)	Deputy Secretary, House of the People
(BJP: Bharatiya Janata Party / Parti Bharatiya Janata)	
(BJD: Biju Janata Dal)	
(SS: Shiv Sena)	
(TDP: Telugu Desam Party / Parti Telugu Desam)	

INDONESIA – INDONESIE

ZON, Fadli (Mr.) Leader of the delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives (Gerindra) Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
MAHARANI, Puan (Ms.)	Speaker of the House of Representatives (PDI-P)
SITORUS, Sihar (Mr.)	Member of the House of Representatives (PDI-P) Vice-Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation
KOMARUDIN, Puteri Anetta (Ms.)	Member of the House of Representatives (G)
KAMRUSAMMAD (Mr.)	Member of the House of Representatives (Gerindra)
AKRAM, Arkanata (Mr.)	Member of the House of Representatives (Nasdem)
ALIYAH, Himmatul (Ms.)	Member of the House of Representatives (Gerindra)
BILBINA, Arzeti (Ms.)	Member of the House of Representatives (PKB)
FARAREZ, Gilang Dhiela (Mr.)	Member of the House of Representatives (PDI-P)
HIDAYAT, Surahman (Mr.)	Member of the House of Representatives (PKS)
PARIS, Andi Yuliani (Mr.)	Member of the House of Representatives (PAN)
SYAMSUDDIN, Didi Irawadi (Mr.) Adviser	Member of the House of Representatives (PD)
RETNOASTUTI, Endah (Ms.)	Head of the Bureau of Inter-Parliamentary Cooperation, House of Representatives
GOPAC Executive Director, Member of the ASGP	Head of International Organization Cooperation Division, House of Representatives
PATRIA, Chairil (Mr.) Secretary to the delegation	
ANGGORO, Heriyono Adi (Mr.) Adviser to the delegation	Adviser
ILYAS, Mochamad (Mr.)	Adviser
WIJAYANTI, Amelia (Ms.)	Adviser
PRATAMA, Tide Aji (Mr.)	Adviser

PRAWIRA, Yudi (Mr.)
Secretary to the delegation
RAMADHANI, Masyithoh Annisa (Ms.)
WIDIANI, Miranti (Ms.)
Secretary of the ASGP delegation

Adviser
Parliamentary Staff, House of Representatives

(Gerindra: Great Indonesia Movement Party / Mouvement pour une grande Indonésie)
(PDI-P: Indonesian Democratic Party-Struggle / Parti démocrate indonésien en lutte)
(G: Golkar)
(Nasdem: National Democratic Party / Parti national démocratique)
(PKB: National Awakening Party / Parti du réveil national)
(PKS: Justice and Prosperous Party / Parti de la justice et de la prospérité)
(PAN: National Mandate Party / Parti du mandat national)
(PD: Democratic Party / Parti démocratique)

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

GHALIBAF, Mohammad Baqer (Mr.)
Leader of the delegation
NADERI, Hamad (Mr.)
President of the Group
REZAKHAH, Motjaba (Mr.)
Secretary General of the Group
MOHSEN, Fathi (Mr.)
AZAD, Elham (Ms.)
MAHMOUDVAND, Morteza (Mr.)
AMOUEI, Aboufazi (Mr.)
DASHTI ARDAKANI, Mohammad Reza (Mr.)
NOROZI, Rahmatollah (Mr.)

Speaker of the Islamic Parliament of Iran
Cultural Affairs Committee
Member of the Islamic Parliament of Iran
Member of the Islamic Parliament of Iran

IRAQ

MATAR, Hassan Karim (Mr.)
Leader of the delegation
HUSSEIN, Iqbal Abdul (Ms.)
DHIAB AL-KHARBIT, Abdullah (Mr.)
Bureau of the Standing Committee on Trade and Sustainable Development
KANNA, Yonadam Youssif (Mr.)
ISMAIL, Serwan Abdullah (Mr.)

First Deputy Speaker of the Council of Representatives
Member of the Council of Representatives
Member of the Council of Representatives
Foreign Relations Committee
Member of the Council of Representatives
Member and Secretary General of the Council of Representatives

IRELAND – IRLANDE

Ó FEARGHAIL, Seán (Mr.)
Leader of the delegation
HIGGINS, Emer (Ms.)
Ó CATHASAIGH, Marc (Mr.)
NAUGHTEN, Denis (Mr.)
O'CONNOR, James (Mr.)
KERRANE, Claire (Ms.)
MATHEWS, Bernadette (Ms.)
PRUNTY, Brian (Mr.)

Speaker of the House of Representatives (FF)
Member of the House of Representatives (FG)
Member of the House of Representatives (GP)
Member of the House of Representatives
Member of the House of Representatives (FF)
Member of the House of Representatives (SF)
Secretary, House of Representatives
Adviser

(FF: Fianna Fáil)
(FG: Fine Gael)
(GP: Green Party / Les Verts)
(SF: Sinn Féinn)

ISRAEL

DICHTER, Avi (Mr.)
Leader of the delegation
LAHAV HERTZANU, Yoray (Mr.)
MARGALIT, Liat (Ms.)
Secretary of the Group

Member of Parliament (Likud)
Member of Parliament (YA)

(Likud: Conservative / Conservateur)
(YA: Yesh Atid)

ITALY – ITALIE

CASINI, Pier Ferdinando (Mr.) President of the Group, IPU Honorary President, Leader of the delegation	Member of the Senate Foreign Affairs Committee
GRANDE, Marta (Mrs.) Board of Young Parliamentarians	Member of the Chamber of Deputies Foreign Affairs Committee (M5s)
VERDUCCI, Francesco (Mr.)	Member of the Senate (PD) Deputy Chair, Education and Cultural Affairs Committee
MIGLIORE, Gennaro (Mr.) High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Chamber of Deputies (IV) Foreign Affairs Committee
MONTEVECCHI, Michela (Ms.)	Member of the Senate (M5s) Deputy Chair, Education and Cultural Affairs Committee
QUARTAPELLE PROCOPIO, Lia (Ms.) Group of Facilitators for Cyprus	Member of the Chamber of Deputies (PD) Foreign Affairs Committee
SORBELLO, Roberto (Mr.) Secretary General of the Group	Adviser, Chamber of Deputies
RADONI, Susanna (Ms.) Secretary of the Italian IPU Group	Official, Protocol, Chamber of Deputies
THAULERO, Stefano (Mr.)	Adviser, Foreign Affairs, Senate
USIELLO, Antonella (Mrs.)	Official, Foreign Affairs Department, Senate
DELLI PRISCOLI, Monica (Ms.)	Official, Foreign Affairs Department, Senate

(M5S: Movimento 5 Stelle / Five Stars Movement / Mouvement Cinq Etoiles)

(PD: Partito Democratico / Democratic Party / Parti Démocrate)

(IV: Italia Viva)

JAPAN – JAPON

SUZUKI, Shunichi (Mr.) Leader of the delegation	Member of the House of Representatives (LDP) Director of the Standing Committee on Fundamental National Policies
KAMEI, Akiko (Ms.)	Member of the House of Representatives (CDP) Director of the Standing Committee on Agriculture, Forestry and Fisheries Member of the Special Committee for Regional Revitalization
SHINDO, Kanehiko (Mr.)	Member of the House of Councillors (LDP) Director of the Committee on General Affairs Director of the Special Committee on Regional Revitalization and Consumer Affairs Member of the Committee on Budget Member of the Special Committee on Reconstruction after the Great East Japan Earthquake
MAKIYAMA, Hiroe (Ms.)	Member of the House of Councillors (CDP) Director of the Committee on Financial Affairs Director of the Research Committee on National Life and Economy Member of the Special Committee on Political Ethics and Election System
YOSHIZUMI, Ikuko (Ms.)	Adviser, House of Representatives
NISHIHARA, Narumi (Ms.)	Adviser, House of Representatives
NISHIKIDO, Kazuma (Mr.)	Adviser, House of Councillors
ONO, Chihiro (Ms.)	Adviser, House of Councillors

(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)

(CDP: The Constitutional Democratic Party of Japan / Parti démocrate constitutionnel du Japon)

JORDAN – JORDANIE

AL-ODAT, Abdelmonem (Mr.) Leader of the delegation	Speaker of the House of Representatives
BANI YASSIN, Moh'd (Mr.)	Member of the House of Representatives
AL WAKED, Abdel Rahim Maher (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the House of Representatives
HAWAMDEH, Hazem Mamdouh Abdel Aziz (Mr.)	Director of Inter-Parliamentary Affairs

KAZAKHSTAN

SHAKIROV, Askar (Mr.) Leader of the delegation	Deputy Chairman of the Senate (Nur Otan)
SULTANOV, Yerik (Mr.)	Member of the Senate (Nur Otan) Deputy Chairman of the Committee on Economic Policy, Innovative Development and Entrepreneurship
BEKNAZAROV, Nurlan (Mr.)	Member of the Senate Member of the Committee on Constitutional Legislation, Judicial System and Law Enforcement Agencies
NURZHIGITOVA, Dana (Ms.)	Member of the Senate Member of the Committee on International Relations, Defense and Security
KUSPAN, Aigul (Ms.)	Member of the Mazhilis (Nur Otan) Chairperson of the Committee on Foreign Affairs, Defense and Security
YESPAYEVA, Daniya (Ms.)	Member of the Mazhilis (Ak Zhol) Deputy Chairperson of the Committee on Finance and Budget
IMASHEVA, Snezhanna (Ms.)	Member of the Mazhilis (Nur Otan) Deputy Chairperson of the Committee on Legislation, Judicial and Legal Reform
ADAMBEKOV, Tilektes (Mr.)	Member of the Mazhilis (Nur Otan) Member of the Committee on Foreign Affairs, Defense and Security
RAMAZANOVA, Lyazzat (Ms.)	Member of the Mazhilis (Nur Otan) Member of the Committee on Social and Cultural Development
(Nur Otan: People's Democratic Party "Nur Otan" / Parti populaire et démocratique " Nur Otan ") (Ak Zhol: Democratic Party of Kazakhstan «Ak Zhol» / Parti démocratique 'Ak Zhol')	

KENYA

LUSAKA, Kenneth (Mr.) Leader of the delegation	Speaker of the Senate Chairperson of the Senate Business Committee
KIHIKA, Susan (Ms.) President of the Bureau of Women Parliamentarians Ex officio Member of the Executive Committee	Member of the Senate (JP) Business Committee Standing Committee on Justice, Legal Affairs and Human Rights Standing Committee on National Security, Defence and Foreign Relations
MARIRU, Patrick (Mr.) Co-Rapporteur Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Deputy Speaker of the National Assembly (JP) Sessional Committee on Procedure and House Rules Sessional Committee on Delegated Legislation
ODUOL, Jacqueline (Ms.) High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Assembly (ODM) National Cohesion and Equal Opportunities Departmental Committee on Sports, Culture and Tourism
SAKAJA, Johnson (Mr.)	Member of the Senate (JP) Chairperson of the Standing Committee on Labour and Social Welfare Vice-chairperson of the Standing Committee on National Security, Defence and Foreign Relations
LESUUDA, Naisula (Ms.)	Member of the National Assembly (JP) Chairperson of the Sessional Committee on Regional Integration Budget and Appropriations Committee
KIARIE, John Wawedu (Mr.)	Member of Parliament (JP)
ABDI NOOR, Sophia (Ms.)	Member of Parliament (PDR)
KASANGA, Sylvia (Ms.)	Member of Parliament (WDM-K)
MOGENI, Okong'o (Mr.) Adviser	Member of Parliament (ODM)
NYEGENYE, Jeremiah (Mr.) Member of the ASGP	Clerk of the Senate
SIALAI, Michael (Mr.) Member of the ASGP	Clerk of the National Assembly

KIOKO, Serah (Ms.) Member of the ASGP	Deputy Clerk, National Assembly, National Assembly
ALI, Mohamed (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Clerk, Senate
GICHANGI, Eunice (Ms.) MUSANDU, Anna (Ms.) MGHANGA, Innocent Mbaya (Mr.) Secretary of the Group	Deputy Clerk, Senate Senior Clerk Assistant Clerk Assistant I, Senate
(JP: Jubilee Party / Parti Jubilee)	
(PDR: Party for Development and Reform / Parti pour le développement et la réforme)	
(ODM: Orange Democratic Movement / Mouvement démocratique orange)	
(WDM-K: Wiper Democratic Movement / Mouvement démocratique Wiper)	

KUWAIT – KOWEIT

ALGHANIM, Marzouq (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly
AL-HAMAD, Ahmad (Mr.) AL-DOUSARI, Nasser (Mr.) AL-SHOHOUMI, Ahmad (Mr.)	Member of the National Assembly Member of the National Assembly Member of the National Assembly

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

XAYACHACK, Sounthone (Ms.) Leader of the delegation	Deputy Speaker of the National Assembly
PRASEUTH, Sanya (Mr.) KEOBOUHOME, Bounelome (Mr.) ANOTHAY, Khemphone (Mr.)	Member of the National Assembly Member of the National Assembly Director General of Inter-Parliamentary Relations Department, National Assembly
ANANTHA, Soutsakhone (Mr.) Secretary to the delegation	Head of the Inter-Parliamentary Relations Division
SOUTHAMMAVONG, Siriphone (Ms.) KEOLA, Anyphet (Ms.) LOUANGPHANE, Chanthone (Mr.) PHANDANOUVONG, Vilaysak (Ms.)	Deputy Head of Inter-Parliamentary Relations Division Secretary to the Deputy Speaker, National Assembly Officer Officer

LATVIA – LETTONIE

DAUDZE, Gundars (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Member of Parliament (ZZS) Legal Affairs Committee Secretary of the Parliamentary Inquiry Committee
MUIZNIECE, Anita (Ms.)	Member of Parliament (NCP) Education, Culture and Science Committee European Affairs Committee
BAUMANE, Krista (Ms.) TEIRUMNIEKS, Edmunds (Mr.)	Member of Parliament (AP) Member of Parliament (NA) Social and Employment Matters Committee Secretary of the Sustainable Development Committee
PAURA, Sandra (Mrs.) Secretary of the Group	Head of the Interparliamentary Relations Bureau, Parliament
(ZZS: Union of Farmers and Greens / Union des Verts et des paysans)	
(NCP: The New Conservative Party / Nouveau parti conservateur)	
(AP: Development/for !)	
(NA: National Alliance / Alliance nationale)	

LEBANON – LIBAN

JABER, Yassine (Mr.) Leader of the delegation	Member of the National Assembly President of the Foreign Affairs and Emigrants Committee
EL-TABSH, Rola (Ms.) MOUSSA, Michel (Mr.) Bureau of the Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly (Al-Tayyar) Member of the National Assembly
(Al-Tayyar: Free Patriotic Movement / Mouvement libre patriotique)	

LESOTHO

RAMOHLANKA, Lebohang (Ms.) Leader of the delegation	Member of the National Assembly
HLAO, Mapulumo (Ms.)	Member of the National Assembly (BNP)
AU, Tsukutlane (Mr.)	Member of the Senate (AD)
MAIME, Makoe (Mr.)	Member of the National Assembly (ABC)
LELIMO, Mosito Carolus John Paul (Mr.) Secretary to the delegation	

(BNP: Basotho National Party / Parti national Basotho)
(AD: Alliance of Democrarts / Alliance des démocrates)
(ABC: All Basotho Convention / Convention des Basotho)

LIECHTENSTEIN

FRICK, Albert (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the Diet (FBP)
BÜHLER-NIGSCH, Dagmar (Ms.)	Member of the Diet (VU)
WACHTER, Gabriele (Ms.) Secretary of the Group	Secretary, Diet

(FBP: Progressive Peoples Party / Parti des citoyens progressistes)
(VU: Patriotic Union / Union patriotique)

LITHUANIA – LITUANIE

MOGENIENÉ, Laima (Ms.) Leader of the delegation	Member of Parliament
PINSKUS, Jonas (Mr.)	Deputy Speaker of Parliament
MORKŪNAITĖ-MIKULĖNIENĖ, Radvilė (Ms.)	Member of Parliament
ZINGERIS, Emanuelis (Mr.)	Member of Parliament
SKIRMANTIENĖ, Asta (Ms.) Member of the ASGP Secretary to the delegation	

LUXEMBOURG

ETGEN, Fernand (M.) Président du Groupe, Chef de la délégation	Président de la Chambre des députés (PID)
BARRA, Isabelle (Mrs.) Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP	Secrétaire générale adjointe, Chambre des députés
GERGES, Yann (M.)	Secrétaire administratif
TENNINA, Tania (Mme) Secrétaire du Groupe	

(PID: Democratic Party / Parti démocratique)

MADAGASCAR

RAZANAMAHASOA, Christine (Mme) Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Présidente de l'Assemblée nationale (TGV)
RAKOTOMALALA, Miarintsoa Andriantsitonta (M.)	Membre de l'Assemblée nationale Président du Réseau des jeunes parlementaires de Madagascar
IMBIKI, Herilaza (M.)	Vice-Président du Sénat
RANDRIAMANANTENASOA, Landy Mbolatiana (Mme)	Sénatrice
TOVONDRAY, Retsanga Brillant De L'or (M.)	Membre de l'Assemblée nationale
RAHARINIRINA, Sidonie (Mme)	Sénatrice
RATSIRAKA, Iarovana Rolland (M.)	Membre de l'Assemblée nationale
TSILIVA DIDDYOT, Christophe (M.)	Membre de l'Assemblée nationale
NAKANY, Charly Zafimagnely (M.)	Membre de l'Assemblée nationale
RANDRIAMAHAFANJARY, Calvin (M.) Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP	Secrétaire général, Assemblée nationale

(TGV: Tanora MalaGasy Vonona)

MALAWI

GOTANI HARA, Catherine (Mrs./Mme) Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (MCP)
JLOBALA, Esther (Ms./Mme)	Member of the National Assembly (UDF)
MLOMBWA, Claude Clement (Mr./M.)	Member of the National Assembly (MCP)
MUSOWA, Victor (Mr.)	Member of the National Assembly
KAPICHIRA MUSSA, Misolo (Mr./M.)	Member of the National Assembly (UDF)
KALEMBA, Fiona (Mrs./Mme) Member of the ASGP	Clerk of Parliament, National Assembly
MWENYEHELI, Jeffrey (Mr./M.) Secretary to the delegation	Assistant Clerk of Parliament, National Assembly

(MCP: Malawi Congress Party / Parti du Congrès du Malawi)

(UDF: United Democratic Front / Front démocratique unifié)

MALAYSIA – MALAISIE

HUSIN, Asmak (Mrs.) High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism Leader of the delegation	Member of the Senate (PAS)
MOHD YUSOFF, Mohd Yusmadi (Mr.)	Member of the Senate (PKR)
SULAIMAN, Ma'mun (Mr.)	Member of the House of Representatives Member Special Select Committee on Rights and Gender Equality (WARISAN)
IBHARIM, Nurul Fadhilah (Ms.) Secretary to the delegation	Assistant Secretary, International Relations and Protocol Division, House of Representatives
ABDUL MALEK, Mohsin (Mr.) Secretary to the delegation	Executive Officer of International Relations and Protocol Division, House of Representatives

(PAS: Pan-Malaysian Islamic Party / Parti islamique pan-malaisien)

(PKR: People's Justice Party / Parti pour la justice du peuple)

(WARISAN: Sabah Heritage Party / Parti Warisan Sabah)

MALDIVES

ABDULLA, Eva (Ms.) Leader of the delegation	Deputy Speaker of the People's Majlis (MDP)
SHAREEF, Adam (Mr.)	Member of the People's Majlis (PNC) Security Services Committee Ethics, Immunities and Privileges Committee Government Oversight Committee (PNC)
NASYM, Meekail Ahmed (Mr.)	Member of the People's Majlis (MDP)
NIUSHA, Fathimath (Ms.) Member of the ASGP	Secretary General, People's Majlis

(MDP: Maldivian Democratic Party / Parti démocratique des Maldives)

(PNC: People's National Congress / Congrès national populaire)

MALI

TRAORE, Hamidou (M.) Président du Groupe, Chef de la délégation	Vice-Président du Conseil national de transition
SANOOGO, Oumou (Mme)	Membre du Conseil national de transition
SIDIBE, Modibo (M.) Secrétaire de Groupe, Membre de l'ASGP	Secrétaire Général, Conseil national de transition
TOURE, Ibrahim (M.) Secrétaire du Groupe	Chef du Service des Relations Internationales

MALTA – MALTE

BEDINGFIELD, Glenn (Mr.) Leader of the delegation	Member of the House of Representatives (PL)
GALEA, Mario (Mr./M.)	Member of the House of Representatives (PN)

(PL: Labour PARTY / Parti travailliste)

(PN: Partit Nazzjonalista)

MAURITIUS – MAURICE

PHOKEER, Sooroojdev (Mr.) Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly
RAMCHURN, Urmeelah Devi (Mr.)	Member of the National Assembly
JUTTON, Teenah (Ms.)	Member of the National Assembly (MSM)
RAMDHANY, Anjiv (Mr.)	Member of the National Assembly (MSM)
ASSIRVADEN, Patrick (Mr.)	Member of the National Assembly (MLP)

(MSM: Mouvement Socialiste Militant)

(MLP: Mauritius Labour Party / Parti travailliste mauricien)

MEXICO – MEXIQUE

VASCONCELOS, Héctor (Mr.) Leader of the delegation	Member of the Senate (Morena)
BAÑUELOS DE LA TORRE, Geovanna del Carmen (Ms.) Committee to Promote Respect for IHL	Member of the Senate (PT) Chair, Committee on Mining and Regional Development Committee on Administration Committee on Justice Committee on Foreign Affairs
REYNOSO SÁNCHEZ, Alejandra Noemí (Ms.) Vice-President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the Senate (PAN) Foreign Affairs Committee Committee on Federalism and Municipal Development Committee on Environment, Natural Resources and Climate Change Committee on Border and Migration Issues
VILLAREAL ANAYA, Américo (Mr.)	Member of the Senate (Morena)
ENRÍQUEZ HERRERA, José Ramón (Mr.)	Member of the Senate (Morena)
HERNÁNDEZ PÉREZ, María Eugenia (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (Morena)
NAVARRO PÉREZ, Montserrat (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (Morena)
ADAME CASTILLO, Marco Antonio (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (PAN)
SALDAÑA PÉREZ, María Lucero (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (PRI)
GÓMEZ VENCES, Isaías (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (Morena)

(Morena: National Regeneration Movement / Mouvement de la régénération nationale)

(PT: Labour Party / Parti du travail)

(PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale)

(PRI: Institutional Revolutionary Party / Parti révolutionnaire institutionnel)

MONACO

NOTARI, Fabrice (M.) Président du Groupe, Chef de la délégation	Membre du Conseil national (PM) Président de la Commission pour le suivi de la Négociation avec l'Union Européenne
FRESKO-ROLFO, Béatrice (Mme)	Membre du Conseil national (HM)
ALIPRENDI-DE CARVALHO, Karen (Mme)	Membre du Conseil national (PM)
CAMPANA, Victoria (Mme) Secrétaire de la délégation	Chef de section pour les affaires internationales, Conseil national

(PM: Primo! Monaco as Priority / Primo ! Priorité Monaco)

(HM: Monaco Horizon / Horizon Monaco)

MONGOLIA – MONGOLIE

NYAMAA, Enkhbold (Mr.) Leader of the delegation	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural)
TSEND, Munkh-Orgil (Mr.)	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural)
MUNKHUU, Oyunchimeg (Ms.)	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural)
BATSUKH, Saranchimeg (Ms.)	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural)
DAMBA, Batlut (Mr.)	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural)
NYAM-OSOR, Uchral (Mr.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural)
BAAGAA, Battumur (Mr.)	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural)
BATTOGTOKH, Chojilsuren (Mr.)	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural)
SANDAG, Byambatsogt (Mr.)	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural)

LUVSANDORJ, Ulziisaikhan (Ms.) Member of the ASGP	Secretary General of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural)
TSERENDORJ, Narantungalag (Ms.)	Executive Secretary of the Executive Committee
MARUUSH, Batbold (Mr.)	Secretary of the Executive Committee
ERDENE-OCHIR, Anujin (Ms.)	Secretary

MONTENEGRO

BOGAVAC, Jovanka (Ms.) Leader of the delegation	Member of Parliament
PAVICEVIC, Srdjan (Mr.)	Member of Parliament
SEPANOVIC, Marta (Ms.)	Member of Parliament
BOZOVIC, Milo (Mr.)	Member of Parliament
SEHOVIC, Damir (Mr.)	Member of Parliament
VUJOVIC, Tamara (Ms.)	Member of Parliament
MARAS, Marija (Ms.) Secretary to the delegation	

MOROCCO – MAROC

EL MALKI, Habib (M.) Chef de la délégation	Président de la Chambre des Représentants (USFP)
BENCHAMACH, Abdelhakim (M.)	Président de la Chambre des Conseillers (PAM)
BOUFFARACHEN, Hayat (Mme)	Membre de la Chambre des Représentants (PAM)
EL AZAMI EL IDRISSE, Driss (M.)	Membre de la Chambre des Représentants (PJD)
LAZREK, Nourddine (M.)	Membre de la Chambre des Représentants (UC)
TOUMI, Ahmed (M.) Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies	Membre de la Chambre des Représentants (PI)
CHEIKHI, Nabil (M.)	Membre de la Chambre des Conseillers (PJD)
BENMASSOUD, Mohamed Salem (M.)	Membre de la Chambre des Conseillers (PI)
EL KHADI, Najib (M.) Vice-Président de l'ASGP	Secrétaire général, Chambre des Représentants
KHOUJA, Abdelouahid (M.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général de la Chambre des Conseillers
BELCAID, Amal (M.)	Directeur des relations internationales et de la coopération, Chambre des Représentants
HACHOUMY, Kamal (M.)	Chef de Cabinet du Président de la Chambre des Représentants
SATRAOUY, Said (M.) Secrétaire administratif du Groupe	Chef de la Division des relations multilatérales, Chambre des Représentants
DRIOUCHE, Abdelwahad (M.) Secrétaire de la délégation	Conseiller général chargé de la diplomatie parlementaire, Chambre des Conseillers
BENNANI, Nahid (Mme)	Conseillère, Chambre des Conseillers

(USFP: Socialist Union of Popular Forces / Union socialiste des forces populaires)
(PAM: Authenticity and Modernity Party / Parti Authenticité et Modernité)
(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)
(UC: Constitutional Union / Union constitutionnelle)
(PI: Istiqlal Party / Parti Istiqlal)

MOZAMBIQUE

MULEMBWE, Eduardo (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO)
BIAS, Esperança (Mrs.)	Speaker of the Assembly of the Republic (FRELIMO)
MALEMA, Lucinda Bela (Ms.)	Member of the Assembly of the Republic Vice Chairman of the Social Affairs Committee (FRELIMO)
MUSSAGY, Gania (Ms.)	Member of the Assembly of the Republic (RENAMO)
MANJATE, Narcisio (Mr.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	
BONIFACIO, Cesar Joao (Mr.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	Director of Committee's Supporting Division, Assembly of the Republic

(FRELIMO: Mozambican Liberation Front / Front de libération du Mozambique)
(RENAMO: Mozambican National Resistance / Résistance nationale du Mozambique)

NAMIBIA – NAMIBIE

KATJAVIVI, Peter (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly Chairperson of the IPU; Standing Committee on Standing Rules and Orders and Internal Arrangements; Standing Committee on Privileges (SWAPO)
KAUMA, Victoria Mbawo (Ms.) DIENDA, Elma (Mrs.)	Vice-Chairperson of the National Council (SWAPO) Member of the National Assembly (PDM) Member Committee on Human Resources and Community Development Public Accounts Committee on Gender Equality, Social Development and Family Affairs
AMUPEWA, Emilia (Ms.) AUPINDI, Tobie (Mr.) BECKER, Elizabeth (Ms.) HENGARI, Koviao (Ms.) IIPUMBU, Longinus (Mr.) KARUPU, Sebastiaan (Mr.) NAMISEB, Tousy (Mr.) PHILEMON, Theresa Selma (Ms.) Co-Secretary of the Group SHALI, Auguste Tegelela (Ms.) UUYUNI, Norbert (Mr.) Co-Secretary of the Group	Member of the National Assembly (SWAPO) Member of the National Assembly (SWAPO) Member of the National Assembly (PDM) Member of the National Assembly (PDM) Member of the National Assembly (NEFF) Member of the National Assembly (SWAPO) Secretary, National Council Chief Parliamentary Clerk Parliamentary Clerk, National Council Parliamentary Clerk
(SWAPO: South West Africa People's Organization / Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) (PDM: Popular Democratic Movement / Mouvement démocratique populaire) (NEFF: Namibia economic Freedom Fighters / Les Combattants pour la liberté économique de Namibie)	

NEPAL

TIMILSINA, Ganesh Prasad (Mr.) Leader of the delegation KARKI, Surendra Kumar (Mr.) MIYA, Akabal (Mr.) PANDEY, Badri Prasad (Mr.) RAWAL THAPA, Dil Kumari 'Parbati' (Ms.) RIJAL, Minendra (Mr.) GAUTAM, Bharat Raj (Mr.) Member of the ASGP GURAGAIN, Pradeep (Mr.) PHUYAL, Rajendra (Mr.)	Speaker of the National Assembly Member of the House of Representatives Member of the House of Representatives Member of the House of Representatives Member of the National Assembly Member of the House of Representatives General Secretary of the Federal Parliament Secretary, House of Representatives Secretary, National Assembly
--	---

NETHERLANDS - PAYS-BAS

ATSMA, Joop (Mr.) Leader of the delegation GERKENS, Arda (Mrs.) Vice-President of the Committee on Democracy and Human Rights GEERDINK, Paulien (Mrs.) MULDER, Agnes (Ms.) Bureau of the Committee on Sustainable Development BAKKER-DE JONG, Femmy (Mrs.) Secretary to the delegation WESTERHOFF, Arjen (Mr.) Secretary to the delegation	Member of the Senate (CDA) First Deputy Speaker of the Senate (PS) Member of the Senate (VVD) Member of the House of Representatives (CDA) House of Representatives House of Representatives
--	---

(CDA: Christian Democratic Appeal / Appel chrétien-démocrate)

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(VVD: People's Party for Freedom and Democracy / Parti populaire pour la liberté et la démocratie)

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE

WALL, Louisa (Mrs.) President of the Group, Leader of the delegation	Member of the House of Representatives (L)
SIMPSON, Scott (Mr.)	Member of the House of Representatives (NP)
HART, Wendy (Ms.) Member of the ASGP Secretary of the Group and to the delegation	Senior Inter-Parliamentary Relations Adviser

(L: New Zealand Labour Party / Parti du travail néo-zélandais)

(NP: National Party / Parti national)

NICARAGUA

ESPINALES, Maritza (Mrs.) Leader of the delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (FSLN) Member Committee on Education, Culture, Sports and Social Media
ALONSO GÓMEZ, Arling Patricia (Ms.)	Member of the National Assembly (FSLN) Chair of the Environment and Natural Resources Committee
FIGUEROA AGUILAR, José Santos (Mr.)	Member of the National Assembly (FSLN) Deputy Chair, Production, Economy and Budget Committee

(FSLN: Frente Sandinista de Liberación Nacional)

NIGERIA

WASE, Ahmed, Idris (Mr.) Leader of the delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives (APC) Chairman of the ECOWAS Parliament and Constitutional Review
AHMAD IBRAHIM, Lawan (Mr.)	Speaker of the Senate (APC)
AKWASHIKI, Godiya (Mr.)	Member of the Senate (APC) Vice Chairman of the Media and Public Affairs
GAYA, Kabiru Ibrahim (Mr.)	Member of the Senate (APC) Chairman of the Works Committee
APIAFI, Betty (Ms.)	Member of the Senate (PDP)
ONYEWUCHI, Ezenwa, (Mr.)	Member of the Senate (PDP) Vice Chairman of the State and Local Government
FULATA, Abubakar Hassan (Mr.)	Member of the House of Representatives (APC) Chairman of the Rules and Businesses Committee
WAZIRI ABBA IBRAHIM, Khadijat (Ms.)	Member of the House of Representatives (APC)
GALADIMA, Zakariyou (Mr.)	Member of the House of Representatives (APC)
ARCHIBONG, Henry (Mr.)	Member of the House of Representatives
TUKURA, Kabir Ibrahim (Mr.)	Member of the House of Representatives (APC)
AKINYELURE, Ayo (Mr.) Adviser	Member of the Senate (APC)
DANZARIA, Victor Mela (Mr.) Adviser	Member of the House of Representatives (APC)
ESEKE, Augustine (Mr.)	Secretary, Senate
ORUMWENSE, Felix (Mr.)	Secretary, Senate
SHEHU, Umar (Mr.) Secretary of the Group	Director IPU Desk, Senate
UMEKWE, Udo Ogbu (Mr.) Secretary to the delegation	Secretary, Senate

(APC: All Progressive Congress / Congrès progressiste)

(PDP: People Democratic Party / Parti démocratique du peuple)

NORTH MACEDONIA - MACEDOINE DU NORD

XHAFERI, Talat (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the Assembly of the Republic (DUI)
VELKOVSKI, Dime (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic (SDSM)
MITRESKI, Jovan (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic (SDSM)
MICEVSKI, Nikola (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic (VRMO-DPME)
PANOVA, Eli (Ms.)	Member of the Assembly of the Republic (VRMO-DPME)

ADEMI, Arber (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic (DUI)
REXHEPI, Skender (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic (A)
IVANOVA, Cvetanka (Mrs.)	Secretary General, Assembly of the Republic
Member of the ASGP	
OGNENOVSKA, Biljana (Mrs.)	Head of Division, Assembly of the Republic
Co-Secretary to the Delegation	
PREKOPUCA, Rexhep (Mr.)	Head of Division, Assembly of the Republic
Co-Secretary to the delegation	
(DUI:	Democratic Union for Integration / Union démocratique pour l'intégration)
(SDSM:	Social Democratic Union of Macedonia / Union social-démocrate de Macédoine)
(VMRO-DPME:	VMRO-Democratic Party for Macedonian National Unity / VMRO-Parti démocratique pour l'unité nationale de Macédoine)
(A:	Alternative)

NORWAY – NORVEGE

LEIRSTEIN, Ulf Isak (Mr.)	Member of Parliament
President of the Group, Leader of the delegation	Sub-Committee on Scrutiny and Constitutional Affairs
LIADAL, Hege Haukeland (Ms.)	Member of Parliament (L)
	Sub-Committee on Energy and Environment
TRELLEVIK, Ove Bernt (Mr.)	Member of Parliament (C)
	Sub-Committee on Local Government and Public Administration
	Senior Adviser
FRASER, Thomas (Mr.)	
Secretary to the delegation	
STOCK, Lisbeth Merete (Ms.)	Adviser
Secretary to the delegation	
(L: Labour Party / Parti du travail)	
(C: Conservative Party / Parti Conservateur)	

OMAN

AL MAWAALI, Khalid Hilal (Mr.)	Chairman of the Shura Council
Leader of the delegation	
AL SAADOON, Muna (Ms.)	Member of the Shura Council
AL IBRAHIM, Ahmed (Mr.)	Member of the Shura Council
AL SARMI, Hilal (Mr.)	Member of the Shura Council
AL SAADI, Khalid (Mr.)	Secretary General, State Council
AL NADABI, Ahmed (Mr.)	Secretary General, Shura Council
AL OWSI, Aiman (Mr.)	
Secretary of the Group	
AL AMRI, Summaya (Ms.)	International Relations Researcher

PAKISTAN

NAEK, Farooq (Mr.)	Member of the Senate (PPPP)
Leader of the delegation	
ALI, Sher (Mr.)	Member of the National Assembly
ARSHAD, Fawzia (Ms.)	Member of the Senate
BALOGH, Agha Hassan (Mr.)	Member of the National Assembly
CHEEMA Nisar Ahmad (Mr.)	Member of the National Assembly
HABIB, Farrukh (Mr.)	Member of the National Assembly
HAIDER, Syed Hasnain (Mr.)	Member of the Senate
HAQ, Syed Ammen ul (Mr.)	Member of the National Assembly
IQBAL, Walid (Mr.)	Member of the Senate (PTI)
REHMAN, Faisal Saleem (Mr.)	Member of the Senate (PTI)
Bureau of the Standing Committee on Trade and Sustainable Development	
MARRI, Shazia (Ms.)	Member of the National Assembly
High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	
KHAN, Mohammad Qasim Samad (Mr.)	Member of the Senate
Adviser	
TIWANA, Malik Ehsanullah (Mr.)	Member of the National Assembly
Adviser	
(PPPP: Pakistan Peoples Party Parliamentarians / Parlementaires du Parti du peuple pakistanais)	
(PTI: Pakistan Tehreek-e-Insaaf / Pakistan Tehreek-e-Insaaf)	

PALESTINE

ALAHMAD, Azzam (Mr.) Committee on Middle East Questions, President of the Group, Leader of the delegation	Member of the Palestinian National Council Member Political Affairs Committee (F)
ALWAZIR, Intisar (Mrs.)	Member of the Palestinian National Council Member Committee on Social Affairs (F)
QASIM, Bilal (Mr.)	Member of the Palestinian National Council Member Social Affairs Committee (PLF)
HAMAYEL, Omar (Mr.)	Member of the Palestinian National Council Member Committee on Economic Affairs (F)
KHRISHI, Ibrahim (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Palestinian National Council
SULAIMAN, Bashar (Mr.) Secretary of the Group	Director General of Inter-Parliamentary Relations, Palestinian National Council
(F: Fatah)	
(PLF: Palestine Liberation Front / Front de libération de la Palestine)	

PANAMA

CANO, Corina (Ms.) Leader of the delegation	Member of the National Assembly (MOLIRENA)
ARCE, Fernando (Mr.)	Member of the National Assembly (PRD)
GARCÍA, Emelie (Ms.)	Member of the National Assembly (PRD)
(MOLIRENA: Nationalist Republican Liberal Movement / Mouvement libéral républicain et nationaliste)	
(PRD: Democratic Revolutionary Party / Parti révolutionnaire démocratique)	

PARAGUAY

LLANO, Blas (Mr.) President of GRULAC, Leader of the delegation	Member of the Senate (PLRA)
KEMPER, Patrick (Mr.)	Member of the Senate
GONZÁLEZ, Katty (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies
(PLRA: Partido Liberal Radical Autentico)	

PHILIPPINES

SOTTO III, Vicente (Mr.) Leader of the delegation	President of the Senate (NPC)
RECTO, Ralph (Mr.)	President <i>pro tempore</i> of the Senate (NP)
DRILON, Franklin (Mr.)	Member of the Senate (LP)
VILLAR, Cynthia A. (Ms.)	Member of the Senate (NP)
CAYETANO, Pia (Ms.)	Member of the Senate (NP)
LEGARDA, Loren (Ms.)	Deputy Speaker of the House of Representatives (NPC)
HOFER, Ann K. (Ms.)	Member of the House of Representatives (PDP-Laban)
ROBES, Florida P. (Ms.)	Member of the House of Representatives
VARGAS, Alfred D. (Mr.)	Member of the House of Representatives (PDP-Laban)
TOLENTINO, Francis N. (Mr.)	Member of the Senate
VILLARICA, Myra Marie (Ms.) Member of the ASGP	Secretary of the Senate
MENDOZA, Mark Llandro (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the House of Representatives
SIPIN, Jocelia Bighani (Ms.)	Deputy Secretary General of the House of Representatives
DE GUZMAN JR., Antonio (Mr.) Secretary of the Group	Director General, Office of International Relations and Protocol, Senate
VILLANO-MILLERA, Sheela (Ms.) Technical Staff of Senate President Sotto	Legislative Staff Head, Office of Senate President Sotto
BANTUG JR., Renato (Mr.)	Chief-of-Staff of Senator Franklin Drilon, Senate
DAYOT-CORPUZ, Armi Minda (Ms.)	Chief-of-Staff of Senator Cynthia Villar, Senate
GANATEVES, Joanna Kristine (Ms.)	Chief-of-Staff of Senator Pia Cayetano, Senate
MARALIT, Cherbett Karen (Ms.)	Chief-of-Staff of Deputy Speaker Loren Legarda, House of Representatives

AYSON, Esperanza (Ms.)
Deputy Secretary of the Group
RYE, Lourdes Rajini (Ms.)

Deputy Director General, Office of International
Relations and Protocol, Senate
Executive Director, Inter-Parliamentary Relations and
Special Affairs Bureau, House of Representative
Committee Secretary, Committee on Foreign Affairs,
House of Representatives

APOSTOL, Imelda F. (Ms.)

(NPC: National People's Coalition / Coalition populaire nationaliste)
(NP: Nacionalista Party / Parti nationaliste)
(LP: Liberal Parti / Parti libéral)
(PDP-Laban: Partido Demokratiko Pilipino)

POLAND – POLOGNE

BABINETZ, Piotr (Mr.)
President of the Group, Leader of the delegation
MORAWSKA-STANECKA, Gabriela (Ms.)
GOŁOJUCH, Kazimierz (Mr.)
SAWICKI, Marek (Mr.)
ZWIEFKA, Tadeusz (Mr.)
BARTUŚ, Barbara (Ms.)
BUDNER, Margareta (Ms.)
LUBNAUER, Katarzyna (Ms.)
FOGIEL, Radosław (Mr.)
KACZMARSKA, Agnieszka (Ms.)
Member of the ASGP
NIEMCZEWSKI, Adam (Mr.)
KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms.)
Member of the ASGP
GŁOWACKA, Karolina (Ms.)
GRUBA, Wojciech (Mr.)
Secretary of the Group
WÓJCIK, Agata (Ms.)
WNUK, Przemysław (Mr.)
Interpreter
PRZEPIÓRKOWSKA, Danuta (Ms.)
Interpreter

Member of the Sejm (PiS)
Vice-President of the Senate (S)
Member of the Sejm (PiS)
Member of the Sejm (PSL)
Member of the Sejm (CC)
Member of the Sejm (PiS)
Member of the Senate (PiS)
Member of the Sejm (CC)
Member of the Sejm (PiS)
Secretary General, Sejm
Secretary General of the Senate
Director of the Analysis and Documentation Office,
Senate
Deputy Director, Chancellery of the Sejm
Sejm
Expert, Chancellery of the Senate

(PiS: Law and Justice / Droit et justice)
(S: Spring)
(PSL: Polish Peasant Party / Parti paysan polonais)
(CC: Civic Coalition / Coalition civique)

PORTUGAL

MATOS, Sofia (Ms.)
President of the Group, Leader of the delegation
MARTINS, Hortense (Ms.)
Committee on Middle East Questions
PEREIRA, Carlos (Mr.)
SOUSA, Constança (Ms.)
CARNEIRO, Hugo (Mr.)
LACÃO, Jorge (Mr.)
CARMO, Pedro (Mr.)
SANTOS, Suzana (Mrs.)
Secretary of the Group

Member of the Assembly of the Republic (SDP)
Member of the Assembly of the Republic (PS)
Economy Committee
Member of the Assembly of the Republic (PS)
Member of the Assembly of the Republic (PS)
Member of the Assembly of the Republic (PS)
Deputy Speaker of the Assembly of the Republic (PS)
Constitutional Affairs Committee
Member of the Assembly of the Republic (PS)
Adviser of the International Relations and Cooperation
Division Department, Assembly of the Republic

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(PS: Socialist Party (PS) / Parti socialiste)

QATAR

AL MAHMOUD, Ahmed Bin Abdulla Bin Zaid (Mr.)
President of the Group, Leader of the delegation
ALHAIDAR, Nasser Sulaiman (Mr.)
AL-HAMAD, Dahlan Bin Jaman (Mr.)
AL-AHBABI, Mohammed Bin Mahdi (Mr.)
Bureau of the Standing Committee on Peace
and International Security
AL-MANSOORI, Reem Bint Mohammed (Mrs.)
AL-KHAYARIN, Fahad Mubarak (Mr.)
Member of the ASGP

Speaker of the Shura Council
Member of the Shura Council
Secretary General, Shura Council

BOUCHKOUJ, Nouredine (Mr.)	Legal Expert, Shura Council
AL-MASLAMANI, Rashid (Mr.)	Follow-up Affairs Officer, Speaker's Office, Shura Council
ALHAMADI, Hamad (Mr.)	International Affairs Researcher, Shura Council
Secretary to the delegation	
ALHASSAN, Mohammed (Mr.)	International Affairs Researcher, Shura Council

REPUBLIC OF KOREA - REPUBLIQUE DE COREE

NAM, In-soon (Ms.)	Member of the National Assembly (DPK)
Leader of the delegation	
YUN, Hee-suk (Ms.)	Member of the National Assembly (PPP)
KANG, Sun-woo (Ms.)	Member of the National Assembly (DPK)
JANG, Hye-young (Ms.)	Member of the National Assembly (JP)
KIM, Bolam (Ms.)	Deputy Director
LIM, Karen (Ms.)	Program Officer
Secretary to the delegation	

(DPK: Democratic Party of Korea / Parti démocrate coréen)

(PPP: People Power Party)

(JP: Justice Party / Parti de la justice)

REPUBLIC OF MOLDOVA - REPUBLIQUE DE MOLDOVA

BOLOGAN, Victor (Mr.)	Member of Parliament (PSRM)
Leader of the delegation	Committee on Foreign Policy and European Integration
PILIPETCAIA, Alla (Ms.)	Member of Parliament (PSRM)
CIUBUC, Nicolae (Mr.)	Member of Parliament (PDM)
MALCOCI, Cristina (Mrs.)	Chief Consultant, Inter-Parliamentary Relations Unit,
Secretary of the Group	Directorate for Foreign Affairs, Parliament

(PSRM: Party of Socialists / Parti des socialistes)

(PDM: Democratic Party of Moldova / Parti démocrate de Moldova)

ROMANIA – ROUMANIE

DINICĂ, Silvia-Monica (Mrs.)	Member of the Senate (SRUPLUS)
Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Leader of the delegation	Chair, Committee for Economic Affairs, Industries and Services
	Committee for Information Technologies and Communications
ZAMFIR, Daniel-Cătălin (Mr.)	Member of the Senate (SDP)
	Deputy Chair, Committee for Economic Affairs, Industries and Services
	Committee for Energy, Energy Infrastructure and Mineral Resources
FECHET, Mircea (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (NLP)
	Deputy Chair, Committee for Environment and Ecological Balance
	Committee for European Affairs
AELENEI, Dănuț (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (AUR)
	Committee for Industries and Services
MERKA, Adrian-Miroslav (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (GNM)
	Committee for Budget, Finance and Banks
	Committee for Youth and Sports
ZAKARIAS, Zoltan (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (DAHR)
	Committee for Health and Family
	Committee for European Affairs
DINU, Cristina-Elena (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (SDP)
	Committee for Human Rights, Cults and National Minorities Issues
	Committee for Health and Family
CUPȘA, Ioan (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (NLP)
	Deputy Chair, Committee for Legal affairs, Discipline and Immunities
	Committee for Constitutionality

HANGAN, Pollyanna-Hanellore (Mrs.)	Member of the Chamber of Deputies (SRUPLUS) Committee for Economic Policy, Reform and Privatisation Secretary General of the Senate
BUCUR, Ciprian (Mr.) Member of the ASGP	
MIHALCEA, Silvia-Claudia (Mrs.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General of the Chamber of Deputies
DUMITRESCU, Cristina (Mrs.) Secretary of the Group	Director, External Multilateral Relations Directorate, Senate
POTERAȘU, Teodora (Ms.) Secretary of the Group	Parliamentary Adviser, General Directorate for Foreign Affairs, Chamber of Deputies
BADEA, Adriana (Ms.) Secretary of the delegation (ASGP)	Parliamentary Adviser, External Multilateral Relations Directorate, Senate
TEODOREL, Luminița (Ms.) Secretary of the delegation	Parliamentary Adviser, Secretariat of the Romanian IPU Group, Senate
(SRUPLUS: Save Romania Union PLUS / Union Sauvez la Roumanie)	
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)	
(NLP: National Liberal Party / Parti libéral national)	
(AUR: Alliance for the Union of Romanians / Alliance pour l'unité des Roumains)	
(GNM: Group of National Minorities / Groupe des minorités nationales)	
(DAHR: Democratic Alliance of Hungarians in Romania / Union démocrate magyare de Roumanie)	

RUSSIAN FEDERATION - FEDERATION DE RUSSIE

KOSACHEV, Konstantin (Mr.) High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism Leader of the delegation	Deputy Speaker of the Council of the Federation
TOLSTOY, Petr (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Deputy Speaker of the State Duma (UR)
GUMEROVA, Liliia (Mrs.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Council of the Federation Chair of the Science, Education and Culture Committee
UMAKHANOV, Iliyas (Mr.)	Member of the Council of the Federation First Deputy Chair of the Committee on Science, Education and Culture
AFANASIEVA, Elena (Ms.)	Member of the Council of the Federation Committee on Foreign Affairs
KLIMOV, Andrei (Mr.)	Member of the Council of the Federation Foreign Affairs Committee
STAVITSKY, Valery (Mr.) Secretary of the Group	Senior Consultant of the Department on Interparliamentary Cooperation, State Duma
SHMACHKOVA, Olga (Ms.) Secretary to the delegation	Adviser, International Relations Department, Council of the Federation
GROMOGLASOVA, Elizaveta (Ms.) NOVIKOV, Ivan (Mr.) Diplomat	Assistant
(UR: United Russia / Russie unifiée)	

RWANDA

NYIRASAFARI, Esperance (Ms.) Leader of the delegation	Vice-President of the Senate (RPF)
DUSHIMIMANA, Lambert (Mr.) MUZANA, Alice (Ms.)	Member of the Senate (RPF) Member of the Chamber of Deputies (PSD)
CYITATIRE, Sosthene (Mr.) Member of the ASGP	Clerk to the Senate
MULIGANDE SENGABO, Charles (Mr.) Secretary of the Group	Parliament Diplomacy Specialist, Chamber of Deputies
(RPF: Rwanda Patriotic Front / Front patriotique rwandais)	
(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)	

SAN MARINO - SAINT-MARIN

MULARONI, Mariella (Mrs.) President of the Group, Leader of the delegation	Member of the Great and General Council (PDCS)
MONTEMAGGI, Marica (Ms.)	Member of the Great and General Council (LIBERA)
RONDELI, Paolo (Mr.)	Member of the Great and General Council (RETE)
CONTI, Sara (Ms.)	Member of the Great and General Council (RF)

(PDCS: Christian Democratic Party of San Marino / Parti chrétien-démocrate saint-marinais)
(LIBERA: Libera)
(RETE: Movimento Civico R.E.T.E.)
(RF: Repubblica futura)

SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOME-ET-PRINCIPE

MONTEIRO, Filomena (Ms.)	Member of the National Assembly (MLSTP-PSD)
COTÚ, Danilson (Mr.)	Member of the National Assembly (PDC/MDFM/UDD)
FERREIRA, Samora (Mr.)	Secretary General, National Assembly
Member of the ASGP	
XAVIER, Ludmila (Ms.)	
Secretary of the Group	

(MLSTP-PSD: Sao Tome and Principe Liberation Movement / Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe)
(PDC/MDFM/UDD: Democratic Convergence Party / Force for Democratic Change Movement - Union of Democrats for Citizenship and Development / Parti de la convergence démocratique / Mouvement pour les forces de changement démocratique - Union des démocrates pour la citoyenneté et le développement)

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE

ALSHEIKH, Abdullah (Mr.) Leader of the delegation	Speaker of the Consultative Council
ALHELAISSI, Hoda (Ms.) Advisory Group on Health	Member of the Consultative Council
ABUNAYAN, Raedah Abdullah (Ms.)	Member of the Consultative Council
BINZAGR, Ghazi (Mr.)	Member of the Consultative Council
ALMOFLEH, Ibrahim (Mr.)	Member of the Consultative Council
ALMETAIRI, Mohammed (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Consultative Council
ALQAHTANI, Faris (Mr.)	Researcher

SENEGAL

GADIAGA, Hamady (M.) Président délégué du Groupe, Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale (APR)
KANE, Mor (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (PDS)
MERGANE, Adji Diarra (Mme) Membre du Comité exécutif Membre ex-officio du Bureau des femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
SOW, Yoro (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (APR)
SALL, Fanta (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (APR)
CISSE, Baye Niass (M.) Secrétaire du Groupe	Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale

(APR: Alliance for the Republic / Alliance pour la République)
(PDS: Senegal Democratic Party / Parti démocratique sénégalais)
(BBY: Benno Bokk Yaakaar)

SERBIA – SERBIE

DACIC, Ivica (Ms.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (SPS)
GRUJIC, Mladen (Mr.) Member of the Executive Committee	Member of the National Assembly (SNS) European Integration Committee Foreign Affairs Committee

MIJATOVIC, Milorad (Mr.)
Group of Facilitators for Cyprus

Member of the National Assembly (SDPS)
Foreign Affairs Committee
Security Services Control Committee
Committee on Finance, State Budget and Control of
Public Spending

MATEJIC, Ilija (Mr.)
MIJATOVIC, Jelena (Mrs.)

Member of the National Assembly (SNS)
Member of the National Assembly (SNS)
Committee on the Economy, Regional Development,
Trade, Tourism and Energy
Committee on Kosovo-Metohija
Committee on the Rights of the Child
Member of the National Assembly (SNS)
Member of the National Assembly (SNS)
Member of the National Assembly (PUPS)
Member of the National Assembly (SNS)

POPOVIC, Ivana (Ms.)
OGNJANOVIC, Olivera (Ms.)
PETROVIC, Mira (Mrs.)
KRAJNOVIC, Marijana (Ms.)
DJURASINOVIC RADOJEVIC, Dragana (Ms.)
Secretary of the Group
FILIPOVIC, Vladimir (Mr.)
Adviser

(SPS: Socialist Party of Serbia / Parti socialiste serbe)
(SNS: Serbian Progressive Party "For our children" / Parti progressiste serbe "Pour nos enfants")
(SDPS: Social Democratic Party of Serbia / Parti social-démocrate serbe)
(PUPS: Party of United Pensioners of Serbia / Parti des retraités unis de Serbie)

SEYCHELLES

MANCIENNE, Roger (Mr.)
President of the Group, Leader of the delegation
WILLIAM, Waven (Mr.)
AGLAE, Egbert (Mr.)
SAMYNADIN, Kelly (Ms.)
ISAAC, Tania (Mrs./Mme)
Member of the ASGP
Secretary to the delegation,

Member of the National Assembly (LDS)
Member of the National Assembly (LDS)
Member of the National Assembly (US)
Member of the National Assembly (LDS)
Deputy Clerk, National Assembly

(LDS: Seychelles Democratic Alliance / Union démocratique seychelloise)
(US: United Seychelles / Seychelles unies)

SINGAPORE – SINGAPOUR

PILLAI, Murali (Mr.)
Leader of the delegation
BIN MOHD TAHA, Mohamed Sharael (Mr.)
GIAM YEAN SONG, Gerald (Mr.)
LI HUI, Cheng (Ms.)
LEE, Ethan (Mr.)
Member of the ASGP
Secretary to the delegation
PANNIR SELVAM, Veeramany (Mr.)
Secretary to the delegation
HAMID, Hartina (Ms.)
Secretary to the delegation

Member of Parliament (PAP)
Member of Parliament (PAP)
Member of Parliament (WP)
Member of Parliament (PAP)

(PAP: People's Action Party / Parti d'action populaire)
(WP: Workers' Party / Parti des travailleurs)

SLOVENIA – SLOVENIE

GREGORCIC, Monika (Ms.)
President of the Group, Leader of the delegation
DIMIC, Iva (Ms.)

Member of the National Assembly (PMC)
Chair of the Committee on Foreign Policy
Member of the National Assembly (NSi)
Chair of the Committee on Education, Science, Sport
and Youth
Member of the Committee on Health ()
Head of Section for International Relations, Protocol
and Translation, National Assembly

PANDEV, Tanja (Ms.)
Secretary of the Group

(PMC: Party of Modern Centre / Parti du centre moderne)
(NSi: New Slovenia-Christian Democrats / Nouvelle Slovénie - Parti chrétien-démocrate)

SOMALIA – SOMALIE

JAMA, Ali Ahmed (Mr.) Committee on Middle East Questions President of the Group, Leader of the delegation	Member of the House of the People Chairman of the Infrastructure Committee
MOHAMUUD, Said Mohamed (Mr.)	Member of the House of the People Constitution Review Committee
IBRAHIM, Fadummo Farah (Mrs.)	Member of the House of the People Immunity and Discipline Committee
MOHAMED, Mohamed Ahmed (Mr.)	Member of the House of the People Foreign Affairs and International Cooperation Committee
FARAH, Abdo Mah (Mr.)	Member of the House of the People Telecommunication and Post committee

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD

MODISE, Thandi (Ms.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the National Council of Provinces (ANC)
LUCAS, Sylvia (Ms.)	Deputy Speaker of the National Assembly (ANC)
NTOMBELA, Madala Louis (Mr.)	Member of the National Council of Provinces (ANC)
NTSUBE, Itumeleng (Mr.)	Member of the National Council of Provinces (ANC)
MALATJI, Thlologelo (Mr.)	Member of the National Assembly (ANC)
BERGMAN, Darren (Mr.)	Member of the National Assembly (DA)
CHETTY, Mergan (Mr.)	Member of the National Assembly (DA)
MSANE, Thembi (Ms.)	Member of the National Assembly (EFF)
KHUZWAYO, June (Ms.)	International Relations and Protocol
MONNAKGOTLA, Roseline Mpho (Mr.)	Researcher, International Relations and Protocol Division, National Council of Provinces
NGOAKO, Rakgale (Mr.)	Content Specialist, Office of the Speaker
PAULSE, Cheryl-Anne (Ms.)	Adviser
SITHOLE, Dumisani Job (Mr.)	Adviser
TYAWA, Penelope Nolizo (Ms.)	Acting Secretary to Parliament

(ANC: African National Congress / Congrès national africain)

(DA: Democratic Alliance / Gauche démocratique)

(EFF: Economic Freedom Fighters / Combattants de la liberté économique)

SPAIN – ESPAGNE

ECHANIZ, José Ignacio (Mr.) President of the Group, President of the Committee on Peace and International Security Vice-President of the Advisory Group on Health Leader of the delegation	Member of the Congress of Deputies (PP)
ESTEBAN BRAVO, Aitor (Mr.)	Member of the Congress of Deputies (PNV)
GARCÍA DÍEZ, Joaquín (Mr.)	Member of the Congress of Deputies (PP)
GIL GARCÍA, Ander (Mr.)	Member of the Senate (PSOE)
GONZÁLEZ MODINO, Pilar (Ms.)	Member of the Congress of Deputies (UP)
MARTÍNEZ ZARAGOZA, Ana (Ms.)	Member of the Congress of Deputies (PSOE)
RAMÍREZ CARNER, Arnau (Mr.)	Member of the Congress of Deputies (PSOE)
SÁNCHEZ del REAL, Victor (Mr.)	Member of the Congress of Deputies (Vox)
GUTIÉRREZ VICEN, Carlos (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the Congress of Deputies
CAVERO GÓMEZ, Manuel (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the Senate
BOYRA, Helena (Mrs.)	Adviser, Congress of Deputies
Secretary of the Group GÓMEZ-BERNARDO, Teresa (Ms.) Secretary to the delegation	Secretary of Spanish Delegations in International Parliamentary Organizations, Congress of Deputies

(PP: People's Party / Parti populaire)

(PNV: Partido Nacionalista Vasco)

(UP: Unidas Podemos)

(PSOE: Spanish Socialist Workers' Party / Parti socialiste ouvrier espagnol)

(Vox)

SRI LANKA

ABEYWARDANA, Mahinda Yapa (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of Parliament (SLLP) Chair, Committee on Parliamentary Business Chair, Committee on High Posts Chair, Committee on Standing Orders Chair, Liaison Committee Chair, Committee of Selection
C. DOLAWATTE, Premnath (Mr.)	Member of Parliament (SLLP) Committee on Public Enterprises Ministerial Consultative Committee on Urban Development & Housing Legislative Standing Committee
WIJERATNE, Rohini Kumari (Mrs.)	Member of Parliament (SJB) Ministerial Consultative Committee on Wildlife & Forest Conservation Women Parliamentarians Caucus in Parliament Select Committee of Parliament to look into and report to Parliament its recommendations to ensure gender equity and equality with special emphasis on looking into gender-based discriminations and violations of women's rights in Sri Lanka
WICKRAMARATNE, Eran (Mr.)	Member of Parliament (SJB) Committee on Public Enterprises Select Committee of Parliament to look into and report to Parliament its recommendations to ensure gender equity and equality with special emphasis on looking into gender-based discriminations and violations of women's rights in Sri Lanka
DODANGODA, Isuru (Mr.)	Member of Parliament (SLLP) Ministerial Consultative Committee on Education Committee on Public Finance
DASANAYAKE, Dhammika (Mr.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	Secretary General, Parliament
(SLLP: Sri Lanka Podujana Peramuna) (SJB: Samagi Jana Balawegaya)	

SURINAME

BOUVA, Melvin (Mr.) President of the Forum of Young MPs Ex-officio Member of the Executive Committee Leader of the delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (NDP)
GAJADIEN, Asiskumar (Mr.)	Member of the National Assembly (VHP)
HUUR, MIQUELLA (Ms.)	Member of the National Assembly (PL)
VREEDZAAM, Jennifer (Ms.)	Member of the National Assembly (NDP)
WANG, Chuanrui (Mr.)	Member of the National Assembly (VHP)
(NDP: National Democratic Party / Parti national démocratique) (VHP: Progressive Reform Party / Parti progressiste et réformiste) (PL: Pertjajah Luhur)	

SWEDEN – SUEDE

WIDEGREN, Cecilia (Ms.) Member of the Executive Committee Chair of the Sub-Committee on Finance Leader of the delegation	Member of Parliament (M) Committee on Foreign Affairs
LARSSON, Dag (Mr.)	Member of Parliament (SDP)
LINDH, Eva (Ms.)	Member of Parliament (SDP)
BURWICK, Marlene (Ms.)	Member of Parliament (SDP)
SANDER, Mats (Mr.)	Member of Parliament (M)
ANTONI, Helena (Ms.)	Member of Parliament (M)
KARLSSON, Mattias (Mr.)	Member of Parliament (SD) Committee on Labour

SONDÉN, Björn (Mr.) International Adviser
Acting Secretary to the delegation
HERMANSSON, Ralph (Mr.) International Adviser
Deputy Acting Secretary to the delegation

(M: Moderate Party / Parti modéré)
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(SD: The Sweden Democrats / Les démocrates suédois)

SWITZERLAND – SUISSE

LOHR, Christian (M.) Membre du Conseil national (CVP/PDC)
Président du Groupe, Chef de la délégation Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

JOSITSCH, Daniel (M.) Membre du Conseil des Etats (SP/PS)
Vice-Président du Groupe Vice-Président de la Commission des affaires juridiques
Commission de politique extérieure,
Commission de la politique de sécurité
Commission des institutions politiques

FEHLMANN RIELLE, Laurence (Mme) Membre du Conseil national (SP/PS)
Membre du Comité exécutif Présidente de la Commission des affaires juridiques,
Bureau des Femmes parlementaires Commission de l'immunité
BADERTSCHER, Christine (Mme) Membre du Conseil national (GPS/PES)
Commission de politique extérieure
Commission des finances

CARONI, Andrea (M.) Membre du Conseil des Etats (FDP/PLR)
Comité des droits de l'homme des parlementaires Président de la Commission des institutions politiques,
Président de la Commission judiciaire,
Commission de politique extérieure

GAPANY, Johanna (Mme) Membre du Conseil des Etats (FDP/PLR)
Vice-Présidente de la Commission des finances

HURTER, Thomas (M.) Membre du Conseil national (SVP/UDC)
Commission de la politique de sécurité
Commission des transports et des télécommunications

WEHRLI, Laurent (M.) Membre du Conseil national (FDP/PLR)
Bureau de la Commission permanente des Affaires Commission de politique extérieure
des Nations Unies, Comité sur les questions relatives Président de la Délégation auprès de l'Assemblée
au Moyen-Orient, Comité directeur des Douze Plus parlementaire de la Francophonie
EQUEY, Jérémie (M.) Relations internationales
Secrétaire du Groupe et de la délégation

GNÁGI, Anna Lea (Mrs.) Relations internationales
Secrétaire adjointe du Groupe,
Secrétariat de la délégation

(CVP/PDC: Christian Democratic People's Party / Parti démocrate-chrétien)
(SP/PS: Socialist Party / Parti socialiste)
(GPS/PES: Green Party / Parti écologiste)
(FDP/PLR: The Liberals / Les Libéraux-Radicaux)
(SVP/UDC: Swiss People's Party / Union démocratique du centre)

SYRIAN ARAB REPUBLIC - REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

SABBAGH, Hammouda (Mr.) Speaker of the People's Assembly (BAP)
Leader of the delegation

ALAJLANI, Mhd. Akram (Mr.) Deputy Speaker of the People's Assembly

ALSALLOUM, Salloum (Mr.) Member of the People's Assembly (BAP)

ALSALEH, Maysaa (Mrs.) Member of the People's Assembly (BAP)

AZBEH, Faiza (Ms.) Member of the People's Assembly (BAP)

ABRACH, Mhd. Sulaiman (Mr.) Member of the People's Assembly (NCP)

MERJANEH, Boutros (Mr.) Member of the People's Assembly
Chair of the Arab and Foreign Affairs Committee

ABBAS, Zein Elabiddin (Mr.) Member of the People's Assembly

MITRAS, Maryam (Ms.) Member of the People's Assembly (BAP)

DIAB, Abdul Azim (Mr.) Director of P.R., People's Assembly
Secretary of the Group

(BAP: Baath Arab Party / Parti Baath arabe)
(NCP: Parti du Pacte national)

TAJIKISTAN – TADJIKISTAN

AHMADZODA, Rajabboy (Mr.) Leader of the delegation	Deputy Speaker of the National Assembly
MAHMADSHOH, Gulzoda (Mr.)	Member of the National Assembly Chair of the Committee on Social Protection, Science, Education, Culture and Politics among Youth and Women
DILBAR, Odilzoda (Ms.)	Member of the National Assembly Committee on Social Protection, Science, Education, Culture and Politics among Youth and Women

THAILAND – THAILANDE

LEEKPAI, Chuan (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	President of the National Assembly and Speaker of the House of Representatives (DP)
KRAIRIKSH, Pikulkeaw (Ms.) Member of the Executive Committee	Member of the Senate
SITTHEEAMORN, Kiat (Mr.)	Member of the House of Representatives (DP)
SIRIVEJCHAPUN, Suwannee (Ms.) Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate
SUWANMONGKOL, Anusart (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Senate
TOHMEENA, Pechdau (Ms.) Bureau of the Committee on UN Affairs	Member of the House of Representatives (BJT)
Advisory Group on Health	
LIMJAROENRAT, Pita (Mr.)	Member of the House of Representatives (MFP)
SEREEWATTHANAWUT, Issara (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the House of Representatives (DP)
UNNOPORN, Saratsanun (Ms.)	Member of the House of Representatives (PTP)
TAIPIBOONSUK, Steejit (Ms.) Secretary to the delegation	Advisor on Foreign Affairs
BAMRUNGPON, Tanukom (Mr.) Assistant Secretary to the Delegation	Director of the IPU Division

(DP: Democrat Party / Parti démocrate)
(BJT: Bhumjaithai Party)
(MFP: Move Forward Party)
(PTP: Pheu Thai Party / Parti Pheu Thai)

TIMOR-LESTE

MARQUES LEMOS MARTINS, Veneranda Eurico (Mrs.) Leader of the delegation	Member of the National Parliament (CNRT) Health and Education Commission Social Security and Gender Equality
DA SILVA, Abel Pires (Mr.)	Member of the National Parliament (PLP) President Infrastructure Commission
DIAS XIMENES, David (Mr.)	Member of the National Parliament (FRETILIN) Committee on Foreign Affairs, Defence and Security
RANGEL DA CRUZ, Maria Angelica (Mrs.)	Member of the National Parliament (FRETILIN) Public Finance Committee
DA COSTA, Helder (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General

(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la
reconstruction du Timor)
(PLP: People's Liberation Party / Parti de libération populaire)
(FRETILIN: Revolutionary Front for an Independent East Timor / Front révolutionnaire pour l'indépendance
du Timor-Leste)

TOGO

TSEGAN, Yawa Djigbodi (Mme) Chef de la délégation	Présidente de l'Assemblée nationale (UNIR)
IHOU, Attigbé Yaovi (M.)	Membre du Parlement (UNIR)
KAGBARA, Uleija Yabisse Innocent (M.)	Membre du Parlement (PDP)

NOMAGNON, Akossiwa Gnonoufia (Mme) Membre du Parlement
TCHALIM, Tchitchao (Mr.) Membre du Parlement (UNIR)

(UNIR: Union for the Republic / Union pour la République)
(PDP: Pan-African Democratic Party / Parti pour la démocratie panafricaine)

TRINIDAD & TOBAGO

WEST, Allyson (Ms.) Member of the Senate
Leader of the delegation Minister of Public Administration and Digital Transformation

WADE, Mark (Mr.) Member of the Senate
Leader of Opposition Business in the Senate

DILLON-REMY, Maria (Ms.) Member of the Senate
REANEY, Nilijah (Ms.) Graduate Research Assistant
Secretary to the delegation

TUNISIA – TUNISIE

BEN BELGACEM, Fathi (M.) Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple
Chef de la délégation

HADDAD, Leila (Mme) Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple
CHRIGUI, Sihem (Mme) Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple
BOUSSEN, Mohame Ennaceur (M.) Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple
BEN ABDELEALI, Sami (M.) Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple
SAAD, Thameur (M.) Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple
ZAMMEL, Ayachi (M.) Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple
JENAYAH, Hussein (M.) Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple
AYARI, Houda (Mme) Directrice générale de l'Unité des relations extérieures
AOUAITI, Najoua (Mme) Conseillère parlementaire
Secrétaire du Groupe

TURKEY – TURQUIE

KAVAKCI KAN, Ravza (Ms.) Member of the Grand National Assembly of Turkey (AK)
President of the Group, Leader of the delegation

POLAT DUZGUN, Arife (Ms.) Member of the Grand National Assembly of Turkey (AK)
SATIROGLU, Nevzat (Mr.) Member of the Grand National Assembly of Turkey (AK)
YILDIZ, Zeynep (Ms.) Member of the Grand National Assembly of Turkey (AK)
EMIR, Murat (Mr.) Member of the Grand National Assembly of Turkey (CHP)
ARSLAN, Ednan (Mr.) Member of the Grand National Assembly of Turkey (CHP)
OZSOY, Hisyar (Mr.) Member of the Grand National Assembly of Turkey (HDP)
KARAKAYA, Mevlut (Mr.) Member of the Grand National Assembly of Turkey (MHP)
ANDICAN, A. Ahat (Mr.) Member of the Grand National Assembly of Turkey (İYİ)
KUMBUZOGLU, Mehmet Ali (Mr.) Secretary General, Grand National Assembly of Turkey
Member of the ASGP
KOCAK, Konur Alp (Mr.) Deputy Director, Grand National Assembly of Turkey
Member of the ASGP
GUNER, Mumtaz (Mr.) Grand National Assembly of Turkey
AKSELI, Saren (Ms.)
Secretary to the delegation

(AK: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)
(CHP: Republican People's Party / Parti populaire républicain)
(HDP: People's Democratic Party / Parti démocratique populaire)
(MHP: Nationalist Movement Party / Parti d'action nationaliste)
(İYİ: İyi Parti)

TURKMENISTAN

KOMEKOV, Nury (Mr.) Member of the Assembly
TUVAKOV, Merdan (Mr.) Member of the Assembly (DPT)
Committee on International and Inter-Parliamentary Relations

TORAYEV, Dovletmyrat (Mr.)
Diplomat

(DPT: Democratic Party of Turkmenistan / Parti démocratique du Turkménistan)

UKRAINE

RUDENKO, Olga (Ms.) Leader of the delegation	Member of the Verkhovna Rada of Ukraine (SN) Committee on Foreign Policy and Inter-Parliamentary Cooperation
VASYLENKO, Lesia (Ms.) Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Verkhovna Rada of Ukraine (Holos) Budget Committee
SHKRUM, Alona (Mrs.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Verkhovna Rada of Ukraine (BP) Chairwoman of the Committee on State Building, Regional Policy and Local Self-Government
SHPENOV, Dmytro (Mr.)	Member of the Verkhovna Rada of Ukraine Legal Policy Committee
ZHMERENETSKYY, Oleksii (Mr.)	Member of the Verkhovna Rada of Ukraine (SN)
FURMAN, Oleksandr (Mr.) Secretary	First Deputy Director, Inter-Parliamentary Relations Office, Verkhovna Rada of Ukraine
MOSOLOV, Yuri (Mr.) Deputy Secretary	Deputy Director, Secretariat of the Committee on Foreign Policy and Inter-Parliamentary Cooperation, Verkhovna Rada of Ukraine
MYKHALIUK, Oksana (Ms.)	Adviser
(SN: Servant of the People / Le Serviteur du peuple)	
(Holos: Voice / Voix)	
(BP: Batkivschyna Party / Parti Batkivshyna)	

UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS

GHOBASH, Saqr (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the Federal National Council
ALNUAIMI, Ali (Mr.) President of the Group	Member of the Federal National Council
ALSUWAIDI, Meera (Ms.)	Member of the Federal National Council
FALAKNAZ, Sara (Ms.)	Member of the Federal National Council
AHMAD, Ali (Mr.)	Member of the Federal National Council
ALAMERI, Mouza (Ms.)	Member of the Federal National Council
ALMHERI, Marwan (Mr.)	Member of the Federal National Council
ALSHAFAR, Osama (Mr.)	Member of the Federal National Council
ALNUAIMI, Omar (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the Federal National Council
ALBASTI, Afra (Ms.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General of the Federal National Council
ALSHEHHI, Abdulrahman (Mr.)	Director of the Parliamentary Division Department, Federal National Council
ALAQILI, Ahmed (Mr.)	Chief Specialist International Relations, Federal National Council
AL SHIHHI, Roudha (Ms.)	Adviser, Federal National Council

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

BALDWIN, Harriett (Ms.) President of the Group, Leader of the delegation	Member of the House of Commons (C)
SOBEL, Alex (Mr.)	Member of the House of Commons (L)
Rt Hon D'SOUZA CMG, Frances (Baroness)	Member of the House of Lords (XB)
LIDDELL-GRAINGER, Ian (Mr.)	Member of the House of Commons (C)
Rt Hon DHOLAKIA OBE PC DL, Navnit (Lord)	Member of the House of Lords (Lib Dems)
CHAPMAN, Douglas (Mr.)	Member of the House of Commons (SNP)
SHARMA, Virendra (Mr.)	Member of the House of Commons (L)
Rt Hon MILLER, Maria (Ms.)	Member of the House of Commons (C)
NIMMO, Rick (Mr.)	Director of BGIPU
REES, Dominique (Ms.)	Deputy Director BGIPU
LIBEROTTI-HARRISON, Gabriella (Ms.)	BGIPU Head of Multilateral Programme
EDWARDS, Rhiannon (Ms.)	International Project Manager BGIPU
BURNET, Fiona (Ms.)	International Project Manager BGIPU, House of Commons
SMYTH, Liam Laurence (Mr.) Member of the ASGP	Clerk of Legislation, House of Commons,
DAVIES, Sarah (Ms.) Member of the ASGP	Clerk Assistant, House of Commons

BURTON, Simon (Mr.) Member of the ASGP	Clerk of Parliaments, House of Lords
MAWSON, Chloe (Ms.) Member of the ASGP	Clerk Assistant, House of Lords
MOELLER, Daniel (Mr.) Assistant to the ASGP Secretariat	
GARVIE-ADAMS, Elektra (Ms.) Secretary of the ASGP	

(C: Conservative / Parti conservateur)
(L: Labour / Parti travailliste)
(XB: Cross Bench)
(Lib Dems: Liberal Democrats / Démocrates libéraux)
(SNP: Scottish National Party / Parti national écossais)

URUGUAY

ARGIMÓN, Beatriz (Ms.) Member of the Executive Committee President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the Senate (PN)
GANDINI, Jorge (Mr.)	Member of the Senate (PN)
BONOMI, Eduardo (Mr.)	Member of the Senate (FA)
RODRÍGUEZ, Gloria (Ms.)	Member of the Senate (PN)
NIFFOURI, Amin (Mr.)	Member of the Senate (PN)
NANE, Silvia (Ms.)	Member of the Senate (FA)
LOZANO, Raúl (Mr.)	Member of the Senate (CA)
GALÁN, Lilián (Ms.)	Member of the House of Representatives (FA)
COUTINHO, Germán (Mr.) Adviser	Member of the Senate (PC)
SÁNCHEZ, Gustavo (Mr.) Member of the ASGP	Secretary, Senate
MONTERO, José Pedro (Mr.) Member of the ASGP	Secretary, Senate
GALVALISI, Carina (Mrs.) Secretary of the Group and of GRULAC	Head of International Relations, House of Representatives
PIQUINELA, Oscar (Mr.) Secretary of GRULAC	

(PN: National Party / Parti national)
(FA: Frente Amplio / Front élargi)
(CA: Cabildo Abierto)
(PC: Partido Colorado)

UZBEKISTAN – OUZBEKISTAN

ISMOILOV, Nurdinjon (Mr.) Leader of the delegation	Speaker of the Legislative Chamber
SAIDOV, Akmal (Mr.) Member of the Executive Committee	First Deputy Speaker of the Legislative Chamber
NARBAEVA, Tanzila Kamalovna (Ms.)	Chairwoman of the Senate
TADJEV, Odiljon (Mr.)	Deputy Speaker of the Legislative Chamber
ASLONOV, Abdullo Ubayduloevich (Mr.)	Member of the Legislative Chamber Committee on International Affairs and Inter- Parliamentary Relations
ABDULLAEVA, Oydin Utamurodovna (Ms.)	Member of the Oliy Majlis Committee on Science, Education, Culture and Sport Affairs
LITVINOVA, Olga (Ms.)	Member of the Oliy Majlis Committee on Science, Education, Culture and Sport Affairs
TUYCHIEV, Anvar (Mr.)	Member of the Senate Committee on Foreign Affairs, Investments and Tourism
ATANIYAZOVA, Aral (Mrs.) Advisory Group on Health Leader of the delegation	Member of the Senate Committee on the Development of the Aral Sea Region

VIET NAM

MAN, Tran Thanh (Mr.) Leader of the delegation HA, Vu Hai (Mr.)	First Vice-President of the National Assembly
CUONG, Bui Van (Mr.)	Member of the National Assembly Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee Chair of the National Assembly Office, Secretary General of the National Assembly
DUONG, Quoc Anh (Mr.)	Member of the National Assembly Vice Chairman of the Committee on Economy
NGUYET, Le Thi (Mrs.)	Member of the National Assembly Vice Chair, Social Affairs Committee
MINH, Tran Van (Mr.)	Member of the National Assembly Vice Chair, Science, Technology and Environment Committee
DON, Tuan Phong (Mr.)	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs
LE, Thu Ha (Mrs.)	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs
DINH, Cong Sy (Mr.)	Member of the National Assembly Foreign Affairs Committee
PHAM, Hoang Hai (Mr.)	Secretary
TRAN, Kim Chi (Mrs.)	Head of Division, Department of Foreign Affairs, National Assembly
NGUYEN, Thi Quynh (Mrs.)	Officer, Department of Foreign Affairs, National Assembly
HO, Thi Hoai (Ms.)	Secretary
TRUC, Ba Dinh (Mr.)	Secretary
TRAN, Thi Ninh (Mrs.)	Secretary
NGUYEN, Hong Phong (Mr.)	Technical Staff
LUU, Anh Tuan (Mr.) Interpreter	

YEMEN

ALBARKANI, Sultan (Mr.) Leader of the delegation	Speaker of the House of Representatives (GPC)
AL-SHADADI, Mohamed Ali (Mr.)	Deputy Speaker of the House of Representatives
BASORAH, Mohsen Ali (Mr.)	Deputy Speaker of the House of Representatives
AL-ATWANI, Sultan Hezam (Mr.)	Member of the House of Representatives
AL-HEGRI, Abdulrazaq Ahmed (Mr.)	Member of the House of Representatives
AL-QOBATY, Mohammed Saleh (Mr.)	Member of the House of Representatives (YSP)
AL-WAGEH, Sakhar Ahmed (Mr.)	Member of the House of Representatives
BIN-MADI, Mabkhout (Mr.)	Member of the House of Representatives (GPC)
AL-MUGHALLES, Sultan Abdulqader (Mr.)	Secretary, House of Representatives
ZUHRA, Ameen (Mr.)	Secretary, House of Representatives
AL-SHAMIRI, Abdulqawe Abdulwahab	Secretary, House of Representatives

(GPC: General People's Congress / Congrès général du peuple)

(YSP: Yemeni Socialist Party / Parti socialiste yéménite)

ZAMBIA – ZAMBIE

MATIBINI, Patrick (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly
MBEWE, Cecilian Nsenduluka (Mrs.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	Clerk of the National Assembly, National Assembly
BWALYA, Barnabas (Mr.)	Adviser, National Assembly
KAWIMBE, Stephen (Mr.)	Adviser, National Assembly
Mpolokoso, Anthony K (Mr.)	Adviser
MONGA, Pauline (Ms.)	Adviser, National Assembly
MUSONDA, Chongo (Mr.)	Official, National Assembly

ZIMBABWE

MUDENDA, Jacob Francis Nzwidamilimo (Mr.) Member of the Executive Committee Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (ZANU/PF)
MUKUNYAIDZE, Spiwe (Ms.)	Member of the National Assembly (ZANU/PF)
CHOKUDA, Kennedy Mugove (Mr.) Member of the ASGP	Clerk to Parliament, National Assembly
NYAMAHOWA, Frank Mike (Mr.)	Director in the Speaker's Office
MARIMO, Ndamuka (Mr.) Member of the ASGP	Director in the Clerk's Office, National Assembly
CHISANGO, Rumbidzai Pamela (Ms.)	Principal External Relations Officer, National Assembly
MUSHANDINGA, Martha (Ms.)	Principal Executive Assistant, National Assembly
SIBANDA, Robert (Mr.)	National Assembly
(ZANU/PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe)	

II. ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIES**ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE**

ALASOOMI, Adel Bin Abdul Rahman (Mr.) Speaker
President of the Group, Leader of the delegation

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

GAUDREULT, Maryse (Mme) Membre
Présidente du Réseau des femmes
parlementaires de l'APF

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE**

NGOGA, Karoli Martin (Mr.) Leader of the delegation	Speaker Chairperson of the EALA Commission
AHINGEJEJE, Alfred (Mr.)	Member
RUTAZANA, Francine (Ms.)	Member
USSI, Yahya Mariam (Ms.)	Member
NGWARU JUMANNE, Maghembe (Mr.)	Member
NAKAWUKI, Susan (Ms.)	Member
MBIDDE, Mukasa Fred (Mr.)	Member
GARANG AHER, Arol Gabriel (Mr.)	Member
MBUGUA, Simon (Mr.)	Member
BAHATI, Alex (Mr.) Adviser	Member
LEONARDO, Anne Itto (Ms.) Adviser	Member
AMODING, Priscilla (Ms.)	Senior Administrative Assistant to the Speaker

**LATIN AMERICAN AND CARIBBEAN PARLIAMENT (PARLATINO)
PARLEMENT DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES**

PIZARRO, Jorge (Mr.)	Speaker
MEZA, Lucía (Ms.)	Member and Secretary General
NIÑO, Karine (Ms.)	Member, Secretary of Inter-Parliamentary Relations
GONZÁLEZ PATRICIO, Rolando (Mr.)	Member, Committee Secretary
CASTILLO G., Elias A. (Mr.) Executive Secretary	Commission of Public Infrastructure and Channel Affairs

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION/PABSEC
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE**

MAKRYGIANNIS, Miltiadis (Mr.)	Deputy Secretary General
-------------------------------	--------------------------

III. OBSERVERS – OBSERVATEURS

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

SILBERSCHMIDT, Gaudenz (Mr.), Director for Partnerships and Non-State Actors
SCOLARO, Elisa (Ms.), Partnerships Officer, Parliamentary Engagement
KESSLER, Sarah (Ms.)

**AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE**

IDI GADO, Boubacar (Mr.), Secretary General

**ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE**

AL-SHAWABKEH, Fayez (Mr.), Secretary General
NIHAWI, Samir (Mr.)

**ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE**

HASHEMI, Seyed Javad (Mr.), Director of International Affairs
MAJIDI, Mohammad Reza (Mr.), Secretary General

COMMONWEALTH PARLIAMENTARY ASSOCIATION (CPA)

TWIGG, Stephen (Mr.)

**FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION
(FP- ICGLR)**

**FORUM DES PARLEMENTS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS
LACS (FP-CIRGL)**

KAKOBA, Onyango (Mr.), Secretary General
BOTHIA, Jeni (Mr.), Programme Manager

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCIQUE**

MAMAIUSUPOV, Altynbek (Mr.), Secretary General

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE**

STRELCHENKO, Sergey (Mr.), Secretary General of the Assembly

LIBERAL INTERNATIONAL

BENNION, Philip (Mr.)
EL HAITE, Hakima (Ms.)

SOCIALIST INTERNATIONAL

AYALA, Luis (Mr.), Secretary General
PERRY, Latifa (Ms.), Coordinator

COMMITTEE TO REPRESENT THE UNION ASSEMBLY OF MYANMAR (CRPH)

HTUN, Myat Thida (Ms.), Member of Parliament
NYUNT, Aung Kyi (Mr.), Member of Parliament

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE 142nd
ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE LA 142^{ème}
ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

Assembly

CLARK, Helen (Ms.), Former Prime Minister of New Zealand and UNDP Administrator, Chair of the PMNCH Board, Co-Chair of the Independent Panel for Pandemic Preparedness and Response
SUNDARAM, Jomo (Mr.), former UN Assistant Secretary General for Economic and Social Affairs, Academic at Columbia University and the International Islamic University in Malaysia
GUPTA, Anuradha (Ms.), Deputy CEO of GAVI – The Global Alliance for Vaccines and Immunization, former head of the National Health Mission of India

Standing Committee on Peace and International Security

FERNANDEZ-TARANCO, Oscar (Mr.), UN Assistant Secretary-General for Peacebuilding

Standing Committee on Sustainable Development

JACKSON, Tim (Mr.), Director of the Centre for the Understanding of Sustainable Prosperity at the University of Surrey

FRICK, Martin (Mr.), Deputy to the Special Envoy for the UN Food Systems

AUBRY, Manon (Ms.), Member of the European Parliament

Standing Committee on Democracy and Human Rights

THORNTON, Laura (Ms.), Director for Global Programmes, International IDEA

WILLIAMSON, Andy (Mr.), Senior Researcher, Centre for Innovation in Parliament, IPU

CARR, John (Mr.), Technical Adviser to ECPAT International, and Secretary of the British Children's Charities' Coalition on Internet safety

SINGHATEH, Mama Fatima (Ms.), Special Rapporteur on the sale and sexual exploitation of children

Standing Committee on United Nations Affairs

JACKSON, Tim (Mr.), Director of the Centre for the Understanding of Sustainable Prosperity at the University of Surrey

FRICK, Martin (Mr.), Deputy to the Special Envoy for the UN Food Systems

JOYNI Mathu (Mr.), Ambassador, Permanent Representative of South Africa to the United Nations,

RAE, Bob (Mr.) Ambassador, Permanent Representative of Canada to the United Nations

COUSENS, Elizabeth (Ms.) Ambassador, President and CEO of the UN Foundation.

GRIFFIN, Michele (Ms.), Senior Advisor, Office of the United Nations Secretary-General

GLOSSARY / GLOSSAIRE**English****Titles/Functions:**

Speaker of Parliament
President of the Group

Adviser
Chair/Chairman/Chairperson
Clerk
Deputy Speaker
Head
Leader of the Delegation
Officer
Researcher
Secretary of the Group/delegation
Spokesman

Parliaments:

House of Commons
House of Representatives
National Assembly
People's Representatives

Parliamentary Committees:

Abroad
Agreements
Broadcasting
Building
Citizenship
Complaint Reception
Computer Science
Cross-cutting Issues
Directive Board
Elderly
Fishery
Food
Foreign Affairs
Freedoms
Funding
Gender Equality
Growth
Health/Healthcare
Heritage
Home Affairs
Housing
Human Rights
Intelligence
Investigation/Inquiry
Joint Committee
Labour/Work
Law
Legal
Local Self-government
Missing, Adversely Affected Persons
Oversight
People with Disabilities
Physical Planning, Land Use Planning, Country Planning
Public Expenditure
Public Works
Rehabilitation
Social Welfare
Standing Committee
Standing Orders/Rules
State Device
Sustainable Development

Français**Titres/Fonctions :**

Président du Parlement
Président(e) du Groupe

Conseiller
Président(e)
Secrétaire général/Greffier
Vice-Président(e)
Chef
Chef de la délégation
Fonctionnaire
Chercheur
Secrétaire du Groupe/ de la délégation
Porte-parole

Parlements :

Chambre des Communes
Chambre des représentants
Assemblée nationale
Représentants du peuple

Commissions parlementaires :

A l'étranger
Approbations
Radiodiffusion
Bâtiment
Citoyenneté
Instruction des plaintes
Informatique
Matières transversales
Comité directeur
Aînés
Pêche
Alimentation
Affaires étrangères
Libertés
Financement
Egalité entre les sexes
Croissance
Santé
Patrimoine
Affaires internes
Logement
Droits de l'homme
Renseignement
Enquête
Comité mixte
Travail
Lois
Juridique
Autonomie locale
Personnes disparues ou lésées
Surveillance
Personnes handicapées
Aménagement du territoire

Dépenses publiques
Travaux publics
Réinsertion
Protection sociale
Comité permanent
Règlement
Dispositif étatique
Développement durable

Trade
Training
Truth
Underprivileged
Ways and Means
Wildlife
Women, Children and Youth

IPU Committees:

Advisory Group on Health
Bureau of Women Parliamentarians
Committee on the Human Rights of Parliamentarians
Committee on Middle East Questions
Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law (IHL)
Executive Committee
Forum of Young Parliamentarians
Gender Partnership Group
Group of Facilitators for Cyprus
Standing Committee on Peace and International Security
Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade
Standing Committee on Democracy and Human Rights
Standing Committee on UN Affairs

Commerce
Formation
Vérité
Défavorisés
Voies et moyens
Faune
Les femmes, les enfants et les jeunes

Commissions et Comités de l'UIP :

Groupe consultatif sur la santé
Bureau des femmes parlementaires
Comité des droits de l'homme des parlementaires
Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH)
Comité exécutif
Forum des jeunes parlementaires
Groupe du partenariat entre hommes et femmes
Groupe de facilitateurs concernant Chypre
Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale
Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce
Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme
Commission permanente des affaires des Nations Unies